

COLLECTION

CARAÏBE — AMÉRIQUE LATINE

Hervé Domenach

Michel Picouet

LA DIMENSION MIGRATOIRE DES ANTILLES



avec la collaboration de
David Atchoarena et Fred Constant

**LA DIMENSION MIGRATOIRE
DES ANTILLES**

COLLECTION
CARAÏBE = AMÉRIQUE LATINE

dirigée par Fred Célimène et Yves Simon

Hervé Domenach

Michel Picouet

**LA DIMENSION MIGRATOIRE
DES ANTILLES**



ECONOMICA

49, rue Héricart, 75015 Paris

© Ed. ECONOMICA, 1992

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

L'histoire caraïbienne depuis Christophe Colomb, constitue une véritable litanie de mouvements migratoires et de déracinements : des esclaves importés d'Afrique, des convicts blancs, des coolies indiens, mais aussi des colonisateurs européens... Cinq cent ans précisément après leur arrivée, cet ouvrage réalisé par Hervé Domenach et Michel Picouet replace fort opportunément la dimension migratoire antillaise dans un contexte historique qui analyse les stratégies d'implantation et d'exploitation de ces nouveaux occupants. Or, la pénétration des Européens, dans la Caraïbe tout comme dans d'autres archipels micro-insulaires tels que la Polynésie ou la Micronésie dans l'océan Pacifique, s'est partout traduite par une catastrophe démographique pour les populations autochtones, provoquée par les guerres entre nations coloniales, l'esclavage et le travail forcé, les épidémies avec l'introduction de complexes pathogènes, etc...

Malgré l'apport de populations recrutées principalement en Inde, en Indochine, ou en Chine, une longue période de stagnation s'en est suivie, et ce n'est qu'à notre époque qu'une reprise conséquente de la croissance économique a fait surgir le spectre malthusien. Face à cette montée brutale des effectifs, certains gouvernements, polynésiens notamment, ont alors encouragé un fort flux d'émigration qui a contribué à une stabilisation des populations pour quelques pays. A travers les siècles, la mobilité s'est ainsi affirmée comme une dimension fondamentale de la vie des îles.

Hervé Domenach et Michel Picouet se sont livrés à une étude très documentée de cette mobilité, prenant les Antilles comme champ privilégié de leurs analyses, et sollicitant largement les ressources de plusieurs disciplines. Leur entreprise s'inscrit dans le cadre nouveau d'une véritable "migratologie", tant leur souci de poser les phénomènes migratoires comme déterminants socio-économiques plus que comme conséquences conjoncturelles, traverse les divers chapitres. Ainsi, le chapitre IV confié au politiste Fred Constant, met en évidence les modalités et les enjeux multiples de la régulation politico-institutionnelle de la mobilité de ces "nationaux périphériques", que sont les Guadeloupéens et les Martiniquais ; de même, le chapitre VI rédigé par l'économiste David Atchoarena, apporte un éclairage original sur le rétrécissement de l'espace physique provoqué par l'impact de la révolution des transports dans les échanges migratoires des îles avec l'extérieur.

Près de trente ans d'émigration antillaise continue, où plus de 1% de la population quittait annuellement chacune des îles... des flux plus récents, mais tout aussi intenses en Océanie (atteignant jusqu'à 6% dans l'île de Niué vers 1980)... Malgré cela, il n'existait pas de schéma analytique, jusqu'à très récemment, qui permette d'étudier la mobilité des populations des petites îles des archipels de la Caraïbe ou de l'Océanie. Cependant, l'impact des "guest workers" sur les sociétés de l'Europe de l'Ouest, ainsi que les vastes mouvements de main d'oeuvre Sud-Nord et Est-Ouest, ont engendré tout un courant de recherches, intégrant progressivement la mobilité comme une composante de l'économie politique globale.

Par ailleurs, même si l'analyse des systèmes marque un progrès indéniable dans la connaissance des flux, il restait à rechercher de nouveaux concepts pour illustrer la diversité et l'évolution de ces nouvelles vagues de migration et de leurs mécanismes, bien au-delà du simple changement de résidence qui définit la migration au sens classique du terme. La reconnaissance du fait que ces mouvements sont complexes a ainsi généré de nouvelles analyses explicatives de la migration et impulsé le développement de méthodologies spécifiques. La prise en compte des aspects séquentiels des mouvements, de leur fréquence alternative, des séjours de résidence intermédiaire... impliquait l'acception d'une norme de mobilité totalement différente des mouvements traditionnels intercontinentaux liés aux grands flux renouvelés de la

colonisation. Les transferts d' hier entre les anciens et nouveaux mondes ne dominant plus et les nouvelles vagues de migration à l'échelle intercontinentale, sorte de transhumance moderne, font place à une nouvelle gestion de la vie professionnelle et familiale des individus, à une nouvelle notion de l'espace.

Sur tous ces faits, sur toutes ces nouvelles valeurs, les auteurs de "La dimension migratoire des Antilles" raisonnent plus en termes corrélatifs que descriptifs et apportent un éclairage original en introduisant le concept de "réversibilité migratoire", qui se fonde sur une relative remise en question des normes classiques de la mesure des migrations, établies à partir du changement de résidence. Cette étude sur les Antilles, et d'autres dans la zone Pacifique Sud, montrent que la mobilité circulatoire est loin d'être un phénomène rare, et mettent l'accent sur l'importance des facteurs culturels, sur le rôle significatif de la famille simple ou étendue (l'aiga des îles Samoa par exemple) et des réseaux migratoires, dont on commence seulement à percevoir les effets sur la gestion et l'organisation de la mobilité.

Enfin, ce livre nous permet de comprendre davantage un processus démographique, dont les conséquences préfigurent sans doute les évolutions futures des sociétés exposées à des taux élevés de mobilité, comme la Caraïbe ou l'Océanie, et aussi celles des pays relativement développés qui sont situés à la périphérie des économies modernes. Hervé Domenach et Michel Picouet nous auront alors porté à apprécier, au fil de leurs analyses du microcosme antillais, les prémises d'une partie du monde de demain.

Pr. Ian POOL

Directeur du "Population Studies Centre"
University of WAIKATO
Hamilton, Nouvelle Zélande

AVANT-PROPOS

Commencé en 1984, puis interrompu en raison de l'absence de données susceptibles d'étayer les profonds changements observés, ce travail est le fruit d'une collaboration de longue haleine. C'est dire combien l'histoire migratoire antillaise est riche... mais aussi la nécessité qui s'est faite jour en chemin, de recourir à des approches disciplinaires complémentaires pour sortir du cadre strict de l'analyse démographique de la migration. Que David ATCHOARENA (rédacteur du chapitre VI) et Fred CONSTANT (rédacteur du chapitre IV) trouvent ici l'expression de notre gratitude, tant pour leur participation que pour leur soutien porté à ce travail .

Que soient remerciés ceux qui, à des titres divers, ont contribué à la réalisation de cet ouvrage :

- les institutions : la CORDET d'abord, dont les programmes incitatifs et le support financier ont permis l'association des chercheurs-auteurs ; l'ORSTOM ensuite, qui a assuré le soutien logistique de ce travail, tout en laissant à ses chercheurs la liberté de pensée et d'expression; l'INSEE enfin, qui produit les données et dont on méconnaît parfois le travail de réflexion qui précède.

- les hommes : Fred CELIMENE, Fred GUEREDRAT, Christian HILICO, Joël LAMAIN, Marcel NEMA, Ian POOL, André QUESNEL.

Nos remerciements amicaux vont enfin à Michel LOUIS qui a assuré la relecture minutieuse du manuscrit, et à Olivier MONTOUT qui a assuré avec patience et dévouement la mise en forme de ce travail.

Trois Ilets, Mai 1992.

Hervé DOMENACH et Michel PICOUET

INTRODUCTION

Peuplements de terres vierges, colonisation, guerres expansionnistes... les mouvements de population ont forgé l'histoire des implantations humaines, partout où celles-ci étaient possibles. Les populations dominantes se sont étendues, d'autres furent décimées, d'autres encore n'ont subsisté qu'à travers le métissage : longue histoire, dont les fondements reposent, avant toute autre considération, sur la mobilité humaine. La migration relève ici d'une logique d'implantation et d'exploitation des territoires occupés par les nouveaux arrivants ; elle implique un déplacement définitif, un déracinement.

Dans la période contemporaine, la délimitation figée des territoires nationaux depuis Yalta – *quoique susceptible d'évolution avec la décomposition de l'empire soviétique, nouvelle facette inattendue du processus de décolonisation* – ainsi que l'apparition des espaces économiques hiérarchisés, et d'une espèce sociale devenue pléthorique : le salarié, ont substitué à cette logique de peuplement, une logique économique fondée essentiellement sur la dépendance économique, et les rapports d'offre et de demande de main-d'œuvre.

Dès lors, la migration devenue moyen d'ajustement économique et solution précaire aux dérèglements structurels a pris de multiples formes, où le déplacement définitif n'est plus nécessairement la norme. Bien au contraire, les flux se trouvent souvent marqués par la fragilité des marchés de l'emploi nationaux, devenus eux-mêmes dépendants de

conjonctures économiques supra-nationales. La réversibilité des flux, jusque là pratiquement inconnue dans la période historique des peuplements, devient ainsi le nouveau mode migratoire sous des aspects divers : temporaire, alternant, circulaire...

Paradoxalement, à une époque où la pression démographique connaît des niveaux encore jamais atteints dans l'histoire humaine, la migration ne joue plus qu'un rôle mineur, pour raisons majeures d'ordre mondial établi, en tant que moyen d'écoulement des surplus démographiques ; en revanche, on lui assigne par le jeu des dépendances économiques, un rôle prépondérant et quelque peu occulte de régulation des bassins d'emploi pour les économies dominantes. Les stratégies individuelles et familiales s'accommodent plus ou moins bien de ce rôle exclusif, le débordant par la force des réseaux, tandis que la constitution de communautés émigrées se réclamant de leur identité culturelle, voire religieuse, redonne vigueur à la logique d'implantation sous une forme adaptée aux régimes modernes ; de là sans doute, les réflexes de xénophobie et de racisme à l'égard de l'immigration ressentie comme une nouvelle invasion, ou encore comme une transformation insupportable de l'espace socio-culturel établi.

Au cœur de cet ouvrage, la Guadeloupe et la Martinique relèvent d'un espace migratoire parmi les plus perturbés qu'il soit donné d'étudier. Le champ concerné par ce travail est donc vaste, et de surcroît, la spécificité des sociétés antillaises et de la relation avec leur métropole¹ — *que les mots appréhendent de manière bien incertaine : insertion, assimilation, intégration...* — oblige à privilégier certains aspects de l'analyse. D'autant qu'il n'est guère aisé de définir une relation quantitative entre l'intensité des courants migratoires et le différentiel de pression démographique qui s'exerce entre les sociétés de départ et les sociétés d'accueil.

Ainsi, la dimension migratoire antillaise apparaît nécessairement polymorphe, et nous en traiterons d'abord les processus (*Première partie*) qui résultent des facteurs spatio-temporels, puis les déterminants institutionnels et économiques (*Deuxième partie*), et enfin nous examinerons les courants qui l'affectent, et la relativité de leur mesure (*Troisième partie*).

1. La Guadeloupe et la Martinique sont devenues des départements français d'Outre-mer en 1946.

PREMIÈRE PARTIE

LES PROCESSUS MIGRATOIRES : LE CONTEXTE ET L'ÉVOLUTION

Des flux successifs d'immigrants qui émaillent l'histoire coloniale après l'éviction des Amérindiens, aux importants flux d'émigrants qui marquent profondément les trois dernières décennies, il apparaît que les mouvements de population ont largement induit les sociétés antillaises, depuis leur constitution au XVII^{ème} siècle. De fait, eu égard à leurs petits effectifs au regard des grandes vagues migratoires vers les Amériques (*36 millions d'immigrants s'installent en Amérique du Nord entre 1820 et 1920, l'Argentine et le Brésil absorbent plus de 8 millions d'Européens entre 1860 et 1920*), l'intensité et la variété de ces mouvements sont remarquables, et ont évidemment eu des conséquences multiples sur la dynamique de ces populations.

Cependant, l'histoire a ses humeurs, et le fait migratoire antillais a revêtu des formes bien différentes qui nous amènent à mettre en relief la spécificité îlienne et micro-économique à travers l'étude de l'espace migratoire caraïbéen (**Chapitre 1**), puis à étudier la chronologie des divers flux immigratoires qui ont forgé l'histoire antillaise (**Chapitre 2**), et enfin l'expression du potentiel émigratoire des Antilles en termes d'accumulation démographique (**Chapitre 3**).

Chapitre I

L'ESPACE MIGRATOIRE CARAIBÉEN

Depuis la seconde guerre mondiale, le bassin Caraïbe ¹ a été fréquemment analysé comme un réservoir inépuisable de surplus de main-d'œuvre, qu'auraient utilisé à volonté et selon leur conjoncture économique, les anciennes métropoles coloniales européennes et l'Amérique du Nord.

De fait, les quatre dernières décennies ont connu une conjonction de facteurs peu favorables à la stabilisation des populations caraïbéennes : l'explosion démographique avec des taux considérables de croissance naturelle ², la décolonisation quasi-générale, la crise profonde de l'économie de plantation, les besoins en main-d'œuvre des pays industrialisés, etc... Il en est ainsi résulté des flux d'émigration massive, principalement vers les ex-métropoles, qui apparaurent dès les années 50 et se prolongent actuellement sous des formes diverses.

1. Par *bassin Caraïbe*, et du point de vue particulier des migrations, on entend ici essentiellement la Caraïbe insulaire, et dans une moindre mesure les pays borduriers de l'Amérique latine continentale, allant de la Guyane française au Mexique. La Floride (et notamment la région de Miami), élément intégré de la Mer des Antilles qu'elle ferme au Nord, constitue un cas tout à fait particulier : si elle peut difficilement être dissociée sur le plan statistique de l'émigration extracaraïbéenne vers l'Amérique du Nord, elle constitue néanmoins un important carrefour d'échanges de la migration caraïbéenne.

2. La croissance naturelle d'une population est la variation de son effectif pour une période donnée, résultant de la balance des naissances et des décès. Cf. &III.1 de ce même chapitre.

Ces flux sont considérables, puisqu'on estime généralement que plus de quatre millions de Caraïbéens ont émigré au cours de la période 1950-1985, pour une population totale qui est passée de 17 à plus de 30 millions d'individus dans le même temps (Segal, 1985). S'ajoutent à ces différents mouvements de population, de multiples flux secondaires à l'intérieur même de la Caraïbe qui contribuent à affecter gravement les équilibres démo-économiques de ces micro-Etats.

La dynamique migratoire caraïbéenne relève ainsi d'un "espace de référence" commun (Domenach et Guengant, 1984), dans lequel s'inscrivent les Antilles restées françaises : la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, La Désirade, Marie-galante et les Saintes.

Cette dynamique peut être appréhendée à partir de trois facteurs dominants :

- l'environnement insulaire, au sens de l'analyse spatio-économique et de ses conséquences ;
- les fondements historiques de la pratique migratoire caraïbéenne ;
- l'emprise institutionnelle contemporaine, qui s'est traduite par une émigration massive, et la bipolarisation des flux migratoires.

I. L'ENVIRONNEMENT INSULAIRE CARAÏBÉEN

Considérés à l'échelle micro-insulaire, les facteurs environnementaux constituent le plus souvent des handicaps multiples, caractérisés à la fois par des contraintes naturelles fortes et par des situations socio-économiques précaires.

Représentant plusieurs milliers d'îles, réparties en une trentaine d'entités géo-politiques sur 717 200 kilomètres carrés pour une population totale de 32 millions d'habitants environ ³, la région caraïbéenne est fragmentée et fragilisée.

"Les pays caraïbéens ont toujours été marqués au coin de la dépendance ; ils n'ont pas été colonisés, ils sont nés de la colonie"

3. Ce chiffre est nécessairement approximatif car la plupart des statistiques sont fondées sur les recensements décennaux et les résultats de 1990 ne sont pas encore exploités. De fait, les effectifs des populations caraïbéennes évoluent vite en raison à la fois des importants mouvements de population et d'une transition démographique incertaine.

(Benoist, 1972) ; c'est peut-être là ce qui explique que le décloisonnement spatio-économique n'ait jamais vraiment eu lieu, en termes d'intégration régionale⁴ et de complémentarité de marchés, et en dépit de quelques tentatives (Commission Caraïbe⁵, CARIFTA⁶, CARICOM⁷...) qui semblent actuellement noyées dans la dynamique protectionniste des zones de libre échange (Accords de Lomé, Commonwealth, CBI⁸, Caribcan⁹...). Il en est résulté un renforcement de la dimension îlienne d'une part, et micro-économique donc dépendante d'autre part.

Par devers cette situation fragmentaire, il reste que ces îles sont issues d'une histoire commune, forgée dans le creuset de l'économie coloniale de plantation, exportatrice de richesses puis bénéficiaire de transferts. Sans participer des mêmes structures politico-économiques, ces micro-Etats partagent un passé et une évolution similaire qui autorise et entretient une intense dynamique migratoire. L'environnement insulaire caraïbéen relève ainsi d'un même patrimoine historico-structurel confronté à des contraintes communes de vulnérabilité et de périphéricité. Ce sont ces différents aspects que nous analyserons successivement.

1. Le patrimoine historico-structurel

Par sa forte contexture, l'économie de plantation qui a régenté le bassin caraïbéen pendant trois siècles, a engendré des comportements communs, qui sont restés fortement ancrés dans l'organisation socio-économique de ces divers pays.

Les modes d'organisation des marchés du travail résultent encore largement de ce passé commun : activité saisonnière, polyvalence des activités, sous-emploi... Ainsi, les représentations d'ordre socio-culturel sont-elles souvent similaires : structures familiales, musiques, rites occultes...

4. Voir sur cette question, Célimène et Watson, 1991, pp. 115-134.

5. Instaurée peu après la seconde guerre mondiale, sans grand succès.

6. Association caraïbéenne de libre échange, mise en place en 1968.

7. Marché commun de la Caraïbe (13 pays), résultant de l'accord de Chagaramas en 1973.

8. Caribbean Basin Initiative : Programme de coopération instauré en 1983 entre les Etats-Unis et 23 pays du bassin Caraïbe (1991), créant une zone de commerce protégée jusqu'en 2007 et favorisant les investissements et les intérêts américains dans la région.

9. Caribbean - Canada : Programme du même type que le CBI, instauré en 1986 entre le Canada et les pays caraïbéens membres du Commonwealth ainsi que les Bermudes et les îles Turks et Caïques.

Le colonialisme a évidemment marqué sélectivement le fonctionnement de ces sociétés, notamment au travers des systèmes éducatifs (*Atchoarena, 1988*) qui assurent la reproduction de valeurs communes avec les (ex)métropoles, et sont donc de fait, à l'origine de sous-systèmes migratoires bipolarisés.

Dans ces conditions, outre le sentiment diffus des populations antillaises d'appartenir à une même histoire fondée sur la colonisation, le fait migratoire caraïbéen est la source même de représentations environnementales communes, plus ou moins mythifiées, et qui expliquent une identité polyculturelle caraïbéenne largement partagée. Et c'est précisément ce patrimoine commun qui a permis, par delà les micro-nationalismes, la constitution de communautés d'émigrés caraïbéens dans les mégapoles telles que New York, Paris, Londres... Mais ce phénomène reste également vrai pour des villes d'accueil sans référents historiques institutionnels : Caracas, Montréal, Miami... ce qui illustre bien la force des réseaux de migrants caraïbéens et leur potentiel de reproduction et d'échange.

2. *La vulnérabilité*

Cet aspect de l'environnement caraïbéen n'est pas le moindre, loin s'en faut. Il faut d'abord rappeler que l'échelle micro-insulaire en général est dramatiquement soumise à l'éventualité de risques naturels majeurs (sismiques, cycloniques, volcaniques, marins...) susceptibles d'anéantir brutalement l'écosystème, et cette menace quasi-permanente tient une grande place dans l'inconscient collectif environnemental.

La littérature concernant le fait micro-insulaire est vaste (*Atchoarena, 1988 / Brookfield, 1978 / Bedford and al., 1978 / Connell, 1988 / Doumenge, 1983 / Paulian, 1984 / etc ...*), et a mis essentiellement en exergue à propos de leur environnement :

- les conditions naturelles difficiles (relief, morcellement, risques naturels majeurs...), et spécifiques (mangroves, eau douce...),
- les conséquences de l'exiguïté des territoires (pression démographique, ressources naturelles limitées...),
- la distribution étagée des conditions micro-écologiques qui induit une nécessaire spécialisation productive dépendante...),

— les contraintes et dysfonctionnements économiques ¹⁰ : coûts de production élevés en raison de l'éloignement et des déséconomies d'échelle, approvisionnement en matières premières, problèmes de distribution, développement excentré et déséquilibres sectoriels graves, etc...,

— les perturbations socio-culturelles provoquées par l'évolution vers la modernité ¹¹ au sens du monde occidental.

La vulnérabilité caraïbéenne est donc d'abord physique, et si la nature tropicale est généreuse, ses largesses sont pour le moins diversement réparties ; sans aller jusqu'à disséquer toutes les disparités morphologiques de la zone (*Mc Pherson, 1982*), on note des situations très variées et parfois opposées à de très courts intervalles de distance : ainsi parmi de multiples exemples, l'île de la Dominique est-elle dotée de deux sommets à plus de 1 400 mètres d'altitude, avec 365 rivières et 2 500 millimètres d'eau par an sur 80% de son territoire... tandis qu'un peu plus au Nord, l'île d'Antigua culmine à 400 mètres, ne reçoit que 1 150 mm d'eau en moyenne annuelle et a pour priorité la mise en place d'une nouvelle usine de dessalement de l'eau de mer ! On pourrait multiplier ce type d'exemple qui n'a d'autre finalité que de souligner que l'environnement physique implique des contraintes particulières de développement .

En réalité, la vulnérabilité résulte surtout de la taille infra-économique ¹² de ces micros-Etats et du cycle infernal de la dépendance qui contribue à l'appauvrissement de leurs systèmes socio-écologiques ¹³ et à leur dérégulation (nouveaux comportements de consommation, aculturation, etc...). La transformation des économies traditionnellement agro-exportatrices en pôles de service périphérique (tourisme...) affecte évidemment toutes ces îles, mais à des degrés divers qui sont fonction des ressources naturelles et des volontés politiques.

10. La problématique générale et théorique des modèles de viabilité économique des micro-Etats insulaires ne saurait être traitée ici, mais concernant la Caraïbe anglophone, on peut se référer aux travaux de Lewis, 1950, et de Célimène et Watson, 1991. (cf. Biblio.).

11. Cf. sur ce point les Actes du Colloque International : "Territoires et sociétés insulaires" (Brest, 1989). Collection Recherches et Environnement, n°36.

12. Ce concept fait référence à la non-viabilité des Etats ou pays en termes d'échanges économiques. Il est évidemment l'objet de controverses multiples, selon l'idéologie de référence du développement à laquelle on se rapporte.

13. Bien que consacrés à l'étude de la planète, il nous semble intéressant de se rapporter ici aux 5 concepts clés de l'analyse systémique présentés par Gallopin, Gutman et Maletta : vulnérabilité, élasticité, capacité de réponse, autonomie et adaptation." (cf. Bibliographie).

Enfin, la vulnérabilité s'exprime aussi par les perturbations résultant de la pénétration plus ou moins sauvage des marchés, la consommation de masse, les flux touristiques croissants... qui tendent à folkloriser progressivement les traditions et à déstructurer les équilibres socio-économiques. Dans ces conditions, la transition vers la modernité est évidemment complexe à l'aune de l'environnement micro-insulaire, et est analysée diversement selon les auteurs comme le montre bien ce propos engagé, mais parfaitement réversible : "La dépendance culturelle est en vérité plus fondamentale que l'économique comme déterminant de la marge de manœuvre" (*Seers, 1983*).

3. *La périphéricité*

N'étant pas situés de manière intégrale et homogène dans un ensemble géo-institutionnel unique, puisque micro-insulaires et post-colonisés, les pays caraïbéens sont largement restés en situation de périphéricité au regard de divers centres dynamiques externes (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine...) et tendent à se forger, en partie par répulsion ¹⁴, un univers spécifique et microcosmique.

Les flux renouvelés d'émigration de main-d'œuvre qui se traduisent par une déperdition des forces vives de la population, les réseaux de migrants et leur reproduction dans les sociétés d'accueil (*Domenach et Picouet, 1989*), accentuent une représentation de l'environnement micro-insulaire sur le mode de l'attente, voire de l'abandon. Corollaire fréquent : les migrants revenus après une absence de longue durée connaissent souvent des difficultés de réinsertion tant sont restés figés les rapports socio-économiques dans les îles ; une illustration de cette situation est donnée par les nombreuses terres qui restent dans l'indivision en raison des difficultés rencontrées pour faire concorder les critères de propriété-patrimoine et d'usufruit collectif.

Mais la périphéricité n'est pas la même pour tous les pays caraïbéens et, eu égard à l'accroissement des rotations aériennes, du fret et des voyageurs (cf. chapitre 6), certaines îles de la Caraïbe sont de plus en plus "*continentalisées*", devenant ainsi le prolongement de "*pays-nourriciers*"... Ceci est particulièrement vrai pour les pays restés non-

14. Utilisé ici au sens mécanique et premier du mot, c'est-à-dire l'action de repousser.

souverains, et notamment la Martinique, la Guadeloupe, et Porto Rico¹⁵, qui connaissent des comportements migratoires défiant toutes les typologies classiques tant ils ont évolué rapidement .

Cette réduction relative de l'espace migratoire oblige ainsi à raisonner de plus en plus en termes d'"aires de vie", (Courgeau, 1988) qui préfigurent vraisemblablement les socio-systèmes du futur, pour autant qu'il n'y ait pas de récession économique ou de ruptures politiques.

II. LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA PRATIQUE MIGRATOIRE CARAÏBÉENNE¹⁶

Plus qu'ailleurs, concernant le bassin Caraïbe, il faut garder à l'esprit les faits de population essentiels, car leurs conséquences restent aujourd'hui encore particulièrement vivaces et ils constituent les fondements d'une pratique migratoire bien ancrée.

En 1700, la population caraïbéenne était estimée à 350 000 habitants ; multipliée par six en moins d'un siècle, soit un effectif de 2 millions d'individus environ en 1790, elle connut ensuite une croissance exponentielle soutenue : 5,7 millions en 1880, 17 millions en 1950 et 30 millions en 1980. Les transferts de population ont ainsi joué un rôle majeur dans l'histoire de la région, que nous étudierons à travers les déplacements de main-d'œuvre provoqués par l'économie de plantation, puis à travers la nouvelle donne économique du vingtième siècle et ses conséquences.

1. L'économie de plantation et les déplacements de main-d'œuvre

L'économie de plantation qui a régenté la Caraïbe pendant trois siècles a engendré des mouvements de population considérables, que l'on peut analyser succinctement en trois phases historiques, jusqu'au début de notre siècle.

15. Et dans une moindre mesure pour divers petits territoires d'outre-mer : Antilles Néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Martin, Saint-Eustache), Antilles britanniques (Anguilla, îles Vierges, îles Caïman, Montserrat, Turks et Caïques).

16. Cette section reprend partiellement un article d'Hervé Domenach paru dans la *Revue Européenne des Migrations Internationales* : «Les migrations intra-caraïbéennes», 1986, volume 2, N°2, pp. 9-24.

A) Les débuts de la colonisation

Les premiers contingents d'immigrants, des esclaves africains, ont été introduits lors de la découverte des îles au début du XVI^{ème} siècle ; dès 1525, ils furent plus nombreux que les Indiens à Hispaniola et Porto Rico. Cette première période, qui débute avec le XVI^{ème} siècle et la découverte des différentes îles, est espagnole et durera un peu plus d'un siècle. C'est autour de l'île d'Hispaniola (Saint-Domingue et Haïti) que s'organise d'abord la colonisation qui consiste alors essentiellement à découvrir et conquérir l'espace, pour faire main basse chaque fois que possible sur les minerais précieux. La seconde moitié du siècle vit l'apparition de plantations de canne à sucre et de petites productions de coton et d'épices, mais les "conquérants" avaient continué leur chemin et colonisaient le Mexique et le Pérou, tandis que la piraterie se développait bon train, aux fins de pillage et de contrebande. Le siècle s'acheva sur un échec de la colonisation économique et une dépopulation importante des Grandes Antilles, tandis que se développaient les flux d'immigration esclavagiste, source de rémunération particulièrement intéressante pour les transbordeurs. Les mouvements entre les îles étaient donc encore insignifiants à cette époque.

B) Le commerce triangulaire, ou la migration forcée, jusqu'au XIX^{ème} siècle

Dans les premières décennies du dix-septième siècle, les Hollandais qui possédaient alors la plus forte puissance navale et commerciale d'Europe s'emparèrent de plusieurs îles des petites Antilles, délaissées par les Espagnols, qu'ils ne cherchèrent pas à développer mais seulement à utiliser comme centres d'échanges commerciaux.

Différentes furent les implantations anglaises et françaises à la suite de leurs pirates, et qui visaient à la production de denrées tropicales (tabac, indigo, canne à sucre) et au développement colonial selon les principes des théories mercantilistes alors en vigueur. La traite des esclaves s'intensifia considérablement, tandis que l'Europe retirait le plus grand bénéfice de ce commerce triangulaire avec l'Afrique et la Caraïbe. Du point de vue démographique, cette période est d'une intensité remarquable : la migration forcée bat son plein pour assurer le renouvellement d'une main-d'œuvre esclave en proie à une mortalité

redoutable, provoquée par les conditions inhumaines dans lesquelles voyageaient, puis travaillaient les esclaves survivants. Selon Curtin (1969), il y eut ainsi 9,5 millions d'esclaves déportés aux Amériques, dont quatre à cinq millions dans le bassin Caraïbe ; les Anglais et les Français en introduisant respectivement 1,66 et 1,57 million, les Espagnols 800 000 et les Hollandais 500 000 environ. En fait le trafic d'esclaves entre les îles, légal ou interlope, était également d'importance et rend délicates les estimations concernant cette période.

On peut situer l'apogée de l'économie de plantation dans la seconde moitié du dix-huitième siècle ; par la suite, le système se trouva en bute à deux obstacles majeurs : d'une part, les limites de la production industrialisée dues à la concentration des terres et à l'insuffisance de moyens techniques, et d'autre part, les tensions sociales et la remise en cause du système esclavagiste.

Concernant la main-d'œuvre, et donc les flux migratoires, ce sont en fait les dates d'arrêt de la traite qu'il faut considérer. Sous la pression des abolitionnistes britanniques particulièrement virulents, fut signé en 1818 le traité de Vienne, qui stipulait l'arrêt de la traite, et le droit de perquisition des navires suspects. A l'exception de Cuba où la plantocratie resta farouchement esclavagiste et réussit à maintenir le commerce des esclaves jusqu'en 1868, ce traité marque un tournant dans l'évolution de la main-d'œuvre et de son utilisation dans l'ensemble des Antilles. La croissance des travailleurs libres pendant cette première moitié du dix-neuvième siècle remet en question les conditions de production de l'économie de plantation, avec notamment l'apparition du salariat. C'est dans ce contexte de liberté nouvelle pour les populations antillaises, que sont apparus les premiers véritables déplacements autonomes de population entre les îles.

C) La période post-esclavagiste et la liberté de mouvement

L'acquisition de la liberté pour les esclaves avait aussi signifié le droit aux déplacements et donc aux mouvements entre îles, jusqu'alors impossibles ; ceux-ci se développèrent d'autant plus facilement que bon nombre d'affranchis étaient à la recherche de terres à acquérir, alors même que la plupart des petites îles ne pouvaient leur en offrir. Les grands planteurs, en rupture de main-d'œuvre, se préoccupèrent alors de relancer l'immigration sous de nouvelles formes et provoquèrent, avec

le système des travailleurs sous contrat, de nouveaux flux d'immigrants en provenance de l'Inde notamment, où la France et la Grande-Bretagne possédaient de nombreux comptoirs commerciaux, mais également de la Chine et de l'Indonésie.

Cependant de nombreux affranchis, particulièrement des petites Antilles, furent aussi concernés par cette nouvelle forme de migration. C'est donc en fait dès avant le milieu du XIX^{ème} siècle, aux alentours des années 1830, correspondant aux premiers contingents d'émancipés dans certaines îles britanniques, que s'effectuèrent les premiers déplacements qui se transformèrent en flux plus ou moins réguliers dans la seconde moitié du siècle. Le plus important concerna les originaires des petites Antilles britanniques vers Trinidad et le Guyana, qui auraient ainsi reçu quelque 19 000 immigrants entre 1835 et 1846, tandis que par la suite (1850-1921) la Barbade aurait fourni à ces deux pays 50 000 immigrants à elle seule, et que le nombre de résidents originaires des *West Indies* à Trinidad passe de 12 106 en 1844 à 24 047 en 1881 (*Marshall, 1987*). On note également les mouvements, à caractère plus temporaire, de coupeurs de canne à sucre en provenance de quelques-unes de ces petites îles au Vent : Antigue, Saint Vincent et Sainte Lucie, vers la Barbade (*Proudfoot, 1950*). Également les mouvements de plusieurs milliers de Dominicains vers le Venezuela (*Thomas-Hope, 1978*) ainsi que de Barbadiens, dont l'île était alors surpeuplée, vers Sainte Croix et le Surinam.

2. *La nouvelle donne économique du XX^{ème} siècle et ses conséquences migratoires*

L'industrie sucrière périclité lentement, et en dépit de quelques tentatives de diversification, l'économie des îles marque progressivement le pas, à l'exception de Cuba toutefois, qui a maintenu l'esclavage jusqu'en 1868 et a utilisé pendant la décennie suivante des travailleurs immigrés jamaïcains recrutés par l'*American Fruit Company*. Dans les années 1880, apparaissent les premiers signes de rupture de cette économie de plantation et du développement colonial, et les conséquences sur les mouvements de main-d'œuvre à l'intérieur de la région caraïbe vont être considérables.

A) *Le déclin de l'économie de plantation et les flux migratoires alternants*

Avec les dernières décennies du dix-neuvième siècle, la révolution industrielle est en voie d'achèvement en Europe, et l'une de ses principales conséquences sur l'économie coloniale fut l'accentuation des monocultures d'exportation. Par ailleurs, la concurrence betteravière européenne, mais aussi nord-américaine, ruina nombre de petits planteurs, qui se trouvèrent obligés de vendre à bas prix ; l'industrie sucrière des Antilles britanniques notamment, ne fut plus compétitive.

Ainsi s'opéra une concentration des terres au profit de quelques grands propriétaires ou groupes financiers qui disposaient des capitaux nécessaires aux équipements et infrastructures modernes. On assista à la mise en place de compagnies sucrières nord-américaines dont les investissements furent considérables, à Cuba et Porto Rico tout d'abord, en République Dominicaine ensuite, avec pour conséquence première la concentration des *latifundias*. L'utilisation du chemin de fer pour l'acheminement de la canne à sucre se développa dans de nombreuses exploitations, ainsi qu'une mécanisation partielle du traitement des cannes. Le marché du travail devint ainsi à dominante saisonnière, avec cinq à six mois de coupe intensive et le reste de l'année sans emploi ; ainsi restructurée, l'économie sucrière dut s'appuyer sur l'embauche de travailleurs saisonniers en grand nombre que les populations locales ne pouvaient plus fournir. On fit alors appel aux travailleurs en provenance des îles voisines, qui établirent les premiers flux migratoires à caractère saisonnier et alternant ; ils venaient principalement de la Jamaïque et d'Haïti, mais aussi de Saint-Christophe et Saint-Vincent. A Cuba, ces mouvements furent longtemps baptisés "migration des hirondelles" (Williams, 1975), la majorité des travailleurs retournant dans leur île d'origine une fois la récolte achevée. Cuba accueillit ainsi 217 000 travailleurs d'Haïti, de la Jamaïque et de Porto Rico entre 1913 et 1924, la seule année 1920 ayant vu arriver 63 000 travailleurs d'Haïti et de Jamaïque. Dans le même temps, les anciens flux de travailleurs migrants vers Trinidad et la Guyana, en provenance de la Barbade et des petites Antilles britanniques se développaient toujours, et de manière plus définitive.

En fait, une bonne part de toute cette main-d'œuvre migrante fit progressivement souche. Williams évalue ainsi à quelque 121 000, les travailleurs jamaïcains partis dans les plantations de canne à sucre de

Cuba entre 1902 et 1932. On comptait également environ 80 000 Haïtiens installés à Cuba dès 1930. A la même époque à Saint Domingue, on dénombrait presque 30 000 Haïtiens qui devinrent plus de 50 000 en 1935... cette croissance exponentielle s'achevant par le massacre de 1937, où ils périrent en grand nombre.

On doit enfin mentionner pour mémoire les autres grandes monocultures qui avaient drainé aussi de nombreux travailleurs, avec des caractéristiques d'implantation un peu différentes : migrations de main-d'œuvre barbadienne en Guyana, et jamaïcaine en Amérique centrale dans les grandes plantations de bananes surtout, mais aussi de café, de tabac, de cacao et de coton.

B) Les grands travaux et la main-d'œuvre migrante contractuelle

Le changement de siècle avait aussi consacré la construction de nouvelles voies de communication modernes et les premiers grands chantiers. Le plus important fut de loin celui du canal de Panama, qui draina des milliers de travailleurs caraïbéens. En réalité, les premiers flux de migrants avaient été le fait de Jamaïcains (*Roberts, 1957*), venus pour la construction du chemin de fer notamment, dès les années 1850 ; ce mouvement s'élargit à l'ensemble des îles britanniques et se poursuivit jusqu'en 1888, date à laquelle furent suspendus les travaux effectués jusque-là sous la férule de la compagnie Française Interocéanique Universelle. Le flux évolue ensuite en direction du Costa Rica pour la construction de voies ferrées. L'alternance du flux, qui ne constitue pas une "migration-retour" à proprement parler, est relativement importante ; Roberts estime ainsi par exemple, qu'il y a eu 24 300 émigrants pendant le mouvement saisonnier de 1883-84, dont 11 600 retours.

A compter de 1904, sous les auspices du gouvernement américain et à la suite de la *Panama Canal Company*, le percement du canal draina à nouveau les travailleurs caraïbéens en grand nombre ; selon *Westerman (1951)*, il y eut ainsi 20 000 migrants barbadiens, 5 500 Martiniquais, et 5 000 autres ouvriers en provenance de toutes les petites Antilles ; mais on trouve nombre d'autres estimations qui semblent parfois erronées, telle celle de *Chaney (1985)*, qui mentionne (*page 113*) curieusement 60 000 Barbadiens venus entre 1904 et 1914 !!

Entre 1906 et 1923, plus de 20 000 originaires des Antilles britanniques seraient ainsi morts dans cette entreprise (*Marshall, 1987*). Ils furent

néanmoins nombreux à effectuer une migration de retour dans leurs îles respectives à partir de la fin des années 1910, tandis qu'une petite colonie martiniquaise fit souche dans la ville de Colon.

Parmi les autres facteurs économiques de l'époque ayant engendré des déplacements de main-d'œuvre, on peut citer la participation de travailleurs en provenance des îles de colonisation anglaise et dans une moindre mesure française, à l'exploitation des mines d'or de la Guyane vénézuélienne à la fin du XIX^{ème} siècle (*Pellegrino, 1986*) ; de même, la découverte d'or en Guyane française au milieu du dix-neuvième siècle attira plusieurs milliers d'immigrants martiniquais et saint-luciens entre 1880 et 1930. On note également un flux d'immigration aux Bermudes, dont une bonne part d'originaires de Saint Christophe et Nevis (*Richardson et Bonham, 1983*) pour la construction et l'utilisation de bassin de cale sèche pour les navires. De même, des échanges commerciaux suivis avec les îles hollandaises d'Aruba et Curaçao amenèrent nombre de leurs habitants au Venezuela ; par la suite, pendant les premières décennies du XX^{ème}, l'exploitation du pétrole dans ce pays amena de nombreux ouvriers antillais, environ 10 000 de 1916 à 1930, provenant essentiellement de la Barbade, Trinidad et Curaçao. Tandis qu'à la même période, migration de substitution dans une certaine mesure, la mise en place de raffineries dans les îles néerlandaises attirait des ouvriers en provenance de Saint Martin et Saint Barthelemy d'abord, puis de la majorité des petites Antilles britanniques. Curaçao notamment, de terre d'émigration devint un pôle récepteur d'importance dès les années 20, et continua à drainer des ouvriers plus ou moins régulièrement jusqu'au milieu du siècle. Enfin, dans les deux premières décennies du siècle, environ 10 000 travailleurs bahaméens sont allés travailler dans les chantiers de construction du bâtiment en pleine croissance à Miami.

Pendant cette période interséculaire, ces flux considérables concernaient dans leur majorité de jeunes adultes masculins. L'incidence des mouvements migratoires sur les rapports de masculinité est évidemment classique, mais les proportions atteintes à cette époque constituent une référence intéressante : en 1921, on trouvait ainsi 881 hommes pour 1 000 femmes à la Jamaïque, 679 à la Barbade, et 589 à Grenade ; tandis que les pays récepteurs enregistraient par voie de conséquence des rapports inverses, à l'instar de Cuba par exemple qui aurait reçu 1 293 058 immigrants pendant la période 1902-1934, atteignant ainsi jusqu'à 1 131 hommes pour 1 000 femmes (*Charbit, 1987*).

C) La récession économique et la stabilisation de la main-d'œuvre

L'achèvement du canal en 1914, suivi de l'effondrement de l'économie sucrière au cours des années 20, et la montée du nationalisme dans plusieurs pays qui instaurèrent des politiques territoriales de contrôle des immigrants, vont ralentir considérablement les mouvements de population dans la région. On observe alors des mouvements de migration-retour de travailleurs émigrés, qui furent massivement désembauchés. Les années 30 marquèrent ainsi un repli très net des sociétés caraïbéennes sur elles-mêmes dans un contexte de crise économique et de troubles sociaux profonds.

Avec le ralentissement, puis l'arrêt définitif de l'immigration contractuelle extra-caraïbéenne en 1924, à la suite de trois siècles de flux quasiment ininterrompus - **fait exceptionnel dans l'histoire des mouvements de population** - les populations caraïbéennes vont connaître pour la première fois une phase de stabilisation et de croissance naturelle sans perturbations. C'est pendant cette même période que les premiers effets de la médecine et des politiques de santé publique se font sentir, faisant diminuer la mortalité de manière sensible. Apparaissent ainsi progressivement les prémisses de "l'explosion démographique" et de la modification profonde des structures de ces populations, à compter de la fin des années 20.

Dans ces conditions, le fait migratoire jusqu'à la deuxième guerre mondiale¹⁷ devint temporairement marginal dans l'évolution des populations antillaises ; à cette époque, l'émigration extra-caraïbéenne est presque inexistante et plutôt de caractère élitiste.

III. L'EMPRISE INSTITUTIONNELLE CONTEMPORAINE

La connaissance des migrations caraïbéennes s'apparente donc largement à celle des grands mouvements de main-d'œuvre successivement provoqués par l'économie coloniale. Pendant trois siècles, les

17. Pendant la seconde guerre mondiale, on enregistre de nombreux contingents de migrants en direction des Etats-Unis surtout, pour pallier les pertes de main-d'œuvre conséquentes au recrutement militaire. C'est une période de dures restrictions économiques pour l'ensemble de la région indirectement engagée dans le conflit mondial, et les mouvements internes restent très réduits.

monocultures d'exportation au profit des métropoles ont ainsi entretenu des flux d'immigration de main-d'œuvre quasi-permanents.

A l'inverse, la période récente marque une mutation profonde des rapports institutionnels entre l'Occident et les pays de la région caraïbe, qui s'est traduite par une économie "*de dépendance*" des sociétés caraïbéennes et des flux d'émigration massifs. De fait, ce renversement de la tendance migratoire après la seconde guerre mondiale est lié à l'histoire politique qui a vu à la fois la mutation du statut colonial et la prise en compte de considérations économiques nouvelles, dictées par la croissance des économies occidentales et l'étroitesse des marchés du travail locaux.

1. Les facteurs de l'émigration de masse

La transition démographique¹⁸ dans la région caraïbéenne a entamé son processus dans les années 1920, avec une forte baisse générale de la mortalité qui s'est traduite par un allongement de la durée de vie moyenne¹⁹. Comme pendant cette période les taux de natalité se sont maintenus à des niveaux très élevés²⁰, les taux d'accroissement naturels passèrent en moyenne de 1% dans les années 1920 à 2% dans les années 1940 avant de culminer autour de 3% à la fin des années 1950, ce qui est considérable, puis de décroître plus ou moins rapidement selon les pays. La population caraïbéenne avait ainsi doublé entre 1920 et 1960, passant de 10 à 21 millions d'habitants environ, soit un potentiel migratoire impressionnant, tant en termes d'effectifs que de classes d'âge jeunes.

Ainsi, la pression démographique de l'après-guerre devint conséquente, et la proportion des moins de vingt ans représenta partout quasiment la moitié de la population totale, et même un peu plus dans le cas de Porto-Rico et Cuba. De fait, la croissance naturelle des populations entre les deux guerres mondiales en raison de la récession économique et de la pause migratoire qui en résulta, fut de courte durée. L'économie caraïbéenne n'avait pas réussi à se diversifier après le déclin de l'économie

18. La transition démographique est, pour une population donnée, le passage d'un régime de niveaux de natalité et de mortalité élevés à un régime de niveaux de natalité et de mortalité bas, évoluant vers une population stable. Cette transition résulte de la fécondité dirigée, et de l'emploi des moyens modernes de lutte contre la mortalité.

19. A titre d'exemple, l'espérance de vie jamaïcaine était de 28 ans au début du XIX^{ème} siècle, de 36 ans au début du XX^{ème}, de 53 ans en 1945 et de 68 ans en 1970.

20. Environ 35 naissances annuelles pour mille habitants.

de plantation, et les marchés du travail se trouvèrent incapables d'absorber les générations de plus en plus nombreuses issues de cette "explosion démographique".

Dans le même temps, soit au début des années 60, les économies industrielles des puissances coloniales en pleine croissance nécessitaient d'importants compléments de main-d'œuvre qu'elles sollicitèrent pour partie dans les pays de la Caraïbe, par le biais d'incitations diverses : nouvelles législations favorables à l'immigration, création d'organismes spécialisés, primes diverses... Enfin, deux autres facteurs contribuèrent à la dynamique émigratoire de la région au cours de cette période : le développement considérable des transports aériens, et l'attrait, réel ou mythique, de niveaux de vie supérieurs pour les migrants potentiels.

De la sorte, et dès le milieu des années 50, la vieille tendance immigratoire de la région est définitivement révolue. La conjonction de ces nouveaux facteurs démo-économiques se traduit par l'émergence de flux d'émigration, extra-caraïbéenne dorénavant, à destination de l'Amérique du Nord et des métropoles coloniales européennes qui prirent rapidement une importance considérable. Ce fut notamment le cas des Porto-Ricains aux Etats-Unis ; des Martiniquais et Guadeloupéens en France ; des Surinamiens et originaires des Antilles néerlandaises vers la Hollande ; des Jamaïcains, et dans une moindre mesure des Barbadiens, Trinidadiens et Guyanais, en Angleterre d'abord, puis en Amérique du Nord. S'y ajoutèrent les migrations de type "exode" ou encore "réfugié", telles que celles des Haïtiens à New York et au Québec, ou encore des Cubains aux Etats-Unis. On évalue généralement l'émigration nette globale de l'ensemble des pays du Bassin caraïbe à quatre millions de personnes environ entre 1950 et 1980.

L'évolution des populations caraïbéennes pendant cette période se caractérise donc par une transition démographique aussi brutale qu'incertaine²¹ et des flux massifs d'émigrants hors de la Caraïbe. Ces éléments ont évidemment des conséquences notoires sur les indicateurs démographiques actuels, qui sont exposés dans le tableau I.1. Ceux-ci ne constituent qu'une estimation globale, effectuée en fonction des recensements et de l'état civil, et dans certains cas ils ne sont pas suffisamment bons pour permettre de déterminer un résultat précis, ce qui conduit à mentionner une fourchette d'estimation.

21. Il est encore impossible de définir le point d'équilibre des niveaux de fécondité en raison précisément de l'impact méconnu de ces flux d'émigration sur les comportements de fécondité.

Tableau I-1 :

Indicateurs démographiques estimés des pays du bassin Caraïbe en 1984

<i>Pays</i>	<i>Population totale (en milliers)</i>	<i>Espérance de vie</i>	<i>Taux d'accroissement naturel en (‰)</i>	<i>Taux d'accroissement annuel en (‰)</i>	<i>Taux de migration nette (en ‰)</i>
Antilles néerlandaises	241	71	13	12	-1
Bahamas	209	69	16/17	9/16	-4
Barbade	247	71	8/9	2/3	-6
Cuba	9 811	73	11	11	0
Guadeloupe	327	70	12	7	-8
Haïti	5 817	53	23	18/20	-4
Iles-au-Vent	378	69	20	9	-11
Iles-sous-le-Vent	136	68	14	11	-3
Jamaïque	2 190	70	21	16	-5
Martinique	328	71	12	3	-9
Porto Rico	3 184	73	14	7	-7
République Dominicaine	5 525	63	26	25/29	-2
Trinidad et Tobago	1 059	70	19	14	-5
Venezuela	17 300	69	29	29/23	-2
Guyana	760	68	20	5	-15
Belize	145	—	24	18/22	-2
Guyana	68	70	20	28/40	+14

Iles-au-Vent : Dominique + Sainte-Lucie + Saint-Vincent + Grenade.

Iles-sous-le-Vent : Antigue et Barbude + Montserrat + Saint-Christophe et Nevis + Iles Vierges.

Source : US Department of Commerce, Bureau of the Census. World population.

Note : Ces données font référence aux recensements de 1980 pour la plupart et ont été préférées aux projections généralement utilisées en attendant les résultats des recensements de 1990.

Ainsi dans la Caraïbe de 1984, l'espérance de vie est plutôt élevée, autour de 70 ans pour tous les pays, à l'exception d'Haïti (53 ans) et de la République Dominicaine (63 ans) ; de même, l'accroissement naturel apparaît encore relativement important, avec une moyenne des taux annuels légèrement inférieure à 2%. Mais ces résultats sont dus en grande partie aux structures par âges très jeunes de nombreux pays moins avancés dans le processus de leur transition, et notamment Haïti et la République Dominicaine.

Le solde des mouvements migratoires, qui s'obtient par différence entre l'accroissement naturel et l'accroissement annuel, est négatif pour tous les pays, à l'exception de la Guyane et du Venezuela sur le continent latino-américain ; ce qui traduit ainsi, pour l'ensemble de la Caraïbe insulaire, une émigration nette tout à fait significative, et particulièrement préoccupante dans le cas des Iles au Vent, de la Martinique, de la Guadeloupe et du Guyana ; on remarquera de surcroît que ces résultats sous-évaluent partiellement la réalité en raison des quelques flux d'immigration, mais aussi de "*migration-retour*", qui se sont développés récemment, et viennent évidemment en déduction dans le calcul du solde.

2. La bipolarisation des systèmes migratoires

L'évolution récente des migrations internationales dans la Caraïbe est intimement liée à l'histoire politique qui a vu à la fois la mutation du statut colonial et la prise en compte de considérations économiques nouvelles, dictées par la croissance des économies occidentales et l'étroitesse des marchés du travail locaux. En effet, dans ses aspects dominants, la situation migratoire de nombreux pays de la Caraïbe allie des sociétés historiquement et culturellement différentes au sein d'ensembles institutionnels communs.

Certains ont une même nationalité, autorisant la libre circulation des migrants sans aucune restriction : Porto Rico et les Iles Vierges au sein des Etats-Unis ; la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane au sein de la France ; d'autres sont assimilés et leurs ressortissants bénéficient d'une large liberté de circulation : statut du Home Rule pour les ressortissants des ex-colonies néerlandaises, appartenance au Commonwealth britannique pour les ex-possessions anglaises (West Indies).

Dans ces conditions, l'emprise politico-institutionnelle des gouvernements métropolitains a été déterminante sur le développement et l'évolution de ces flux transcontinentaux. Ainsi au début des années 1960, l'Etat français dont l'économie est en pleine croissance, encourage fortement l'émigration des travailleurs antillais vers la France métropolitaine par diverses mesures incitatives plus ou moins maintenues par la suite (cf. chapitre 4), tandis qu'à l'inverse, on trouve les politiques de type plutôt statutaire des gouvernements néerlandais et britannique, qui induisent indirectement divers niveaux de migration selon l'importance conjoncturelle de leurs possibilités offertes, en termes de formation, d'emploi et d'infrastructures ; ainsi, on a pu observer diverses phases d'ajustement, souvent associées à des mesures restrictives et de contrôle. Ces politiques, sans en avoir la rigueur, s'inspirèrent des mesures sélectives mises en place par les Etats d'Amérique du Nord dès la fin des années 1960 (*Richmond, 1987*).

A l'intérieur même du bassin caraïbe, certains flux migratoires ont été ponctuellement provoqués par les gouvernements aux fins d'assistance, de formation ou d'implantation économique ; on peut citer notamment les Barbadiens venus dans l'île voisine de Saint-Vincent pour l'assistance économique, ou les Cubains venus en Jamaïque dans les années 70 pour la couverture médicale, et à Grenade au début des années 80 pour une coopération générale. Bien que l'impact réel en termes de migrants permanents soit resté faible, cette forme d'emprise institutionnelle est néanmoins à la source de nouveaux échanges de population et donc de réseaux migratoires spécifiques.

Cependant, la croissance de certaines communautés d'émigrés a quelque peu limité le rôle des institutions, tout en renforçant le processus de polarisation des flux. En effet, la nécessité impérieuse pour les travailleurs de regrouper leur famille quel que soit le type de mesure institutionnelle, les deuxièmes et troisièmes générations de migrants, les représentations associatives ou socio-économiques de migrants anciens... sont autant de facteurs qui limitent la marge de manœuvre des institutions. De la sorte, on peut considérer que certains systèmes migratoires ont une dynamique partiellement autonome, susceptible parfois de perdurer, fût-ce au travers de la clandestinité ou de l'illégalité statutaire.

Une forte bipolarisation des flux a résulté de cette emprise institutionnelle quasi-exclusive du pays d'accueil. Ce trait dominant des systèmes migratoires mis en place entre ex-colonies et ex-métropoles coloniales peut se comparer avec d'autres courants migratoires : flux de Maghrébins vers la France, flux de la Guinée Equatoriale vers le Portugal... Cependant, le contexte politique et les traitements institutionnels restent différents : les facilités de circulation, la protection liée au statut intégré ou associé... font que le retour constitue un projet alternatif d'insertion pour les individus, et les gouvernements d'accueil disposent de ce fait même d'un large volant de mesures incitatives pour tenter de régler des problèmes d'emploi et de société (resserrement des marchés de l'emploi, seuil d'intolérance des communautés ...).

Ainsi par exemple, la politique de "rémigration"²² des Antillais, mise en œuvre par les pouvoirs publics néerlandais, comme certaines expériences de retours menées en Europe (Yougoslaves revenus d'Allemagne de l'Ouest), tend à résorber la masse des immigrés qui sont en situation d'échec, repérés par les officines de placement et d'aide sociale (allocataires, chômeurs, petite délinquance...). En réalité, il s'avère de plus en plus patent que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, les immigrés antillais défavorisés ne sont pas des migrants potentiels pour le retour, et que les effets attendus des mesures financières incitatives, ont en réalité une application socialement sélective (Koot, 1987). Il apparaît que ce sont justement les cas sociaux, cible prioritaire de la politique gouvernementale de retour, qui sont les plus réfractaires à cette politique, et la réglementation des retours n'a guère eu d'incidences auprès des immigrés antillais aux Pays-Bas.

En revanche, dans le cas des Porto-Ricains émigrés aux Etats-Unis et plus particulièrement dans l'Etat de New York, la migration de retour (Myers and Muschkin, 1984 ; Jackson, 1984) a connu beaucoup plus de succès : d'environ 24 pour mille dans les années 50, le taux d'émigration a chuté à 3 et 4 pour mille dans les années 60 et 70, le solde migratoire devenant ensuite positif (+1,9 ‰) avec les années 80. Mais il faut noter que c'est le seul pays du bassin caraïbe à avoir connu une "rémigration" aussi intense et aussi précoce ; il est certain que les pouvoirs publics américains de l'époque ont largement contribué à encourager ce processus,

22. Néologisme exprimant le phénomène de la migration de retour dans le pays d'origine.

mais on peut se demander si le résultat aurait été le même dans le contexte économique de crise apparu avec les années 70 ...

Par ailleurs, la bipolarisation du système migratoire caraïbéen pose le problème des mouvements massifs et imprévisibles, qui sont provoqués par des ruptures de situation politico-économique ; ces changements peuvent intervenir :

– soit dans les pays d'origine : par exemple, les importants départs intervenus lorsque le Surinam est devenu indépendant en 1977, ou lorsque le pays a connu au début des années 80 une situation de guérilla opposée à un pouvoir militaire... De même, quand l'île d'Aruba a pris le statut d'Etat associé en 1986...

– soit dans les pays d'accueil, où il s'agit généralement de l'accès au pouvoir d'un parti politique nouveau qui influe différemment sur la mobilité de ses ressortissants d'Outre-mer. Il est difficile de définir le seuil au-delà duquel on peut parler d'influence indirecte, mais il est certain qu'en dehors des organismes officiels, de nombreuses mesures légales exercent une influence non négligeable sur ces processus migratoires et leur volume ; citons : les éventuelles disparités d'application de la législation sociale ou économique, les politiques conjoncturelles d'abaissement des coûts de transport aérien, les possibilités de formation professionnelle...

Chapitre II

LE PASSÉ MIGRATOIRE ANTILLAIS (1635 - 1953)

Il n'est pas aisé de définir une date précise concernant les débuts du peuplement colonial dans les petites Antilles à compter de leur découverte au début du XVII^{ème} siècle (*Williams, 1975*). Concernant plus précisément les Antilles françaises, on peut considérer que c'est avec l'administration de la Compagnie des Iles d'Amérique (1635-1650) qu'eurent lieu les premiers transferts conséquents de populations en même temps que l'éviction définitive des Amérindiens. La Guadeloupe et la Martinique entrèrent alors dans un long processus migratoire, quasiment ininterrompu jusqu'en 1884, date à laquelle les conseillers généraux votèrent l'arrêt des derniers contingents d'immigration contractuelle.

Les îles traversèrent ensuite quelques décennies de croissance naturelle sans incidence migratoire importante, pendant la première moitié du vingtième siècle, et les populations antillaises connurent alors une véritable "*explosion démographique*", source d'un potentiel émigratoire considérable qui s'exprimera pendant la seconde moitié du siècle (cf. chapitre 3). La départementalisation des Antilles en 1946 et la reconstruction de l'économie française d'après-guerre permirent l'émergence des premiers flux émigratoires de main-d'œuvre marquant la fin de la transition migratoire antillaise ; les premières données statistiques fiables datant du recensement de 1954, c'est donc cette date que nous avons retenue comme limite de cette transition, même si le phénomène ne s'est en réalité manifesté que de manière progressive pendant cette période.

I. LES TRANSFERTS DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE PEUPEMENT (1635 - 1884)

L'étude des flux migratoires est étroitement liée à celle des faits économiques, en raison de leurs conséquences sur la main-d'œuvre. Aux Antilles, où elle a été entièrement importée au fil des siècles, la main-d'œuvre s'est accumulée par vagues ethniques distinctes. Est-ce pour cette raison, mais probablement aussi parce que les recensements effectués sous l'ancien régime — *le premier eut lieu en 1664* — dénombrèrent les habitants selon la race, que les historiens relatent le plus souvent le peuplement, non pas tellement selon sa chronologie mais plutôt selon ses composantes raciales ?

Par commodité, nous utiliserons une présentation similaire, bien qu'elle ait pour inconvénient de ne pas permettre d'apprécier clairement l'évolution de la part relative de l'immigration globale dans la croissance des populations.

1. *Les immigrants européens*

Au travers des différents récits, on note qu'il s'agit d'une population composite, dont les conditions d'immigration sont très diverses. On trouve d'abord les "*colons libres*", qu'on appela également les "*habitants*", qui furent les premiers immigrants de ces terres et dont les descendants sont jusqu'à maintenant identifiés sous le vocable "*békés*". Ainsi, D'Esnambuc débarqua avec une centaine d'entre eux à la Martinique en septembre 1635, suivant en cela De l'Olive et Duplessis qui avaient pris possession de la Guadeloupe quelques mois plus tôt, au nom du roi de France et pour le compte de la Compagnie des Isles d'Amérique. Très vite, ils furent accompagnés par des "*engagés*" dont ils payaient le voyage et qui devaient rester à leur service pendant trois ans ; ceux-ci constituèrent alors la majorité des immigrants blancs venus d'Europe, et on peut les dénombrer à part jusqu'en 1774, date à laquelle fut définitivement aboli ce système.

Les chiffres indiqués à leur sujet dans les différents recensements peuvent d'ailleurs être considérés comme des données d'immigration nette, puisqu'une fois libérés de leur engagement — *de durée inférieure aux périodes intercensitaires* — ils ne figuraient plus dans cette catégorie, qui se trouvait ainsi en renouvellement constant. A ce sujet, on note que les effectifs d'arrivées sont très inégaux : à titre d'exemple, on

trouvait 801 engagés en Martinique au recensement de 1669, puis 229 en 1685, tandis que la dernière décennie du siècle, marquée par la guerre de la ligue d'Augsbourg, interrompit le flux, qui devait reprendre en 1699 avec 95 engagés. Par la suite, les effectifs augmentèrent légèrement jusqu'à un maximum de 462 en 1730, avant que cette procédure ne tombe doucement en désuétude.

Pour être complet sur cette question, il faudrait également prendre en compte les mouvements de "migration-retour" vers la métropole colonisatrice ainsi que l'émigration vers les grandes Antilles, qui faisaient de certains engagés, des migrants temporaires ; ainsi, ce sont "des milliers d'alouagés qui ont été amenés à la colonie et constituent la très grande majorité des 16 071 blancs que comptait la Martinique en 1742" (*Revert, 1949*).

Outre ces deux grandes catégories d'immigrants européens, on trouve trois types d'immigrants d'importance moindre, en termes d'effectifs en tout cas. Ce sont d'abord les **femmes**, qui faisaient cruellement défaut dans les débuts de la colonisation ; aussi, tant l'administration royale que les responsables des deux grandes compagnies qui gèrent successivement ces colonies, se préoccupèrent-ils d'en faire venir... C'est ainsi que, toujours pour la Martinique, un millier d'entre elles furent amenées en sept convois entre 1670 et 1685, alors que la population blanche de l'île était à l'époque d'environ 4 500 âmes, ce qui laisse imaginer les incidences d'un tel apport. Ce sont ensuite les **soldats en garnison** qui ne constituaient pas vraiment des immigrants, puisque n'étant pas résidents permanents ; cependant, nombre d'entre eux semblent avoir, soit démissionnés de l'armée pour devenir colons, soit avoir fait souche à la fin de leur carrière militaire. Enfin, il y a eu ce que l'on a appelé les **engagés forcés**, catégorie formée principalement par les galériens, mais aussi par les faux-sauniers.

A quelques exceptions près, conjonctures marginales dans le processus historique, ces distinctions perdirent quelque peu leur sens dès la fin du XVIII^{ème} siècle parce que la population blanche était devenue largement minoritaire et que la révolution française avait eu de lourdes conséquences en Guadeloupe principalement, où elle avait décimé la population blanche, n'en laissant plus que 1 092 représentants en 1795.

Mais dans le même temps, l'esclavage aboli en 1794 avait eu de graves conséquences économiques et avait largement contribué à une émigration — on ne peut plus guère parler de "migration-retour" à cette époque — de la population blanche martiniquaise que n'avait pas touchée directement la révolution. En rétablissant l'esclavage, le Consulat et l'Empire allaient donner un nouvel essor à l'immigration européenne, dont le flux maximal fut atteint sous la Restauration qui chercha à s'appuyer sur les productions économiques coloniales ; on compta ainsi jusqu'à 14 985 blancs en Guadeloupe en 1827.

Mais la crise économique consécutive à l'essor des betteraviers en Europe... Mais les révoltes d'esclaves et la montée des hommes de couleurs libres... Mais l'abolition de l'esclavage enfin... créèrent le ralentissement d'abord de ces convois d'immigrants, puis le reflux vers la France ; et au milieu du XIX^{ème} siècle, on ne compte qu'un peu moins d'une dizaine de milliers d'Européens dans chaque île, qui ne recevront plus guère d'apports nouveaux par la suite.

Sans aller plus loin dans l'analyse de données chiffrées plus fines, au travers des différents ouvrages écrits sur cette partie de l'histoire, on retiendra la tendance spasmodique et capricieuse de ces flux et reflux de migrants blancs dont témoigne très grossièrement le tableau II-1 ci-après, qui ne fait évidemment pas la part du mouvement naturel et des migrations.

Tableau II-1 :
Evolution de la population blanche et de la population totale des Antilles
françaises de 1650 à 1850

GUADELOUPE			MARTINIQUE		
Année	Population blanche	Population totale	Année	Population blanche	Population totale
1664	5 009	—	1664	2 181	4 505
1687	3 422	11 500*	1701	6 961	24 298
1720	6 138	—	1734	12 705	66 595
1754	10 538	49 000*	1742	16 071	—
1790	13 969	107 000	1751	12 199	79 517
1799	1 092	—	1789	10 635	83 454
1820	14 092	110 000*	1831	9 362	109 915
1848	9 926	120 000*	1848	9 490	128 000*

(*) : Estimations

Sources : - Pour la population blanche : Encyclopédie Antillaise

- Pour la population totale : divers ouvrages/estimations HD et MP.

2. Les immigrants africains

Leur mesure est relativement aisée parce que les esclaves africains eurent une valeur marchande jusqu'en 1848, qui fut évidemment source de nombreuses comptabilités; en outre, les flux enregistrés sont à sens unique puisqu'il n'y a jamais eu de *migration retour*.

C'est avec l'introduction de la culture de la canne à sucre dans les îles, en 1641 semble-t-il, que commença la traite des Noirs ; la raison en était que cette culture nécessitait une main-d'œuvre considérable, à laquelle les engagés ne pouvaient suffire et paraissaient en outre éprouver de grandes difficultés d'accoutumance à ces travaux particulièrement pénibles. Selon *Liliane Chauleau (1973)*, ce furent d'abord des étrangers, Hollandais en particulier, qui fournirent des esclaves aux colons ; la traite par les marchands français n'aurait vraiment débuté que vers 1667 avec le contrat conclu avec le fermier Oudiette qui s'engageait à fournir huit cent esclaves par an pendant quatre ans ; puis en 1673, ce commerce fut confié aux compagnies du Sénégal et de Guinée jusqu'à la fin du siècle, où il fut repris par la Compagnie de l'Asiento.

Les effectifs d'arrivage étaient surtout fonction du développement des cultures, qui était lui-même fort irrégulier parce que dépendant de la conjoncture économique de leur métropole ; les îles furent ainsi tout d'abord gérées par la Compagnie des Isles d'Amérique qui les avait achetées aux colons ; celle-ci manqua rapidement du capital nécessaire pour maintenir l'achat des esclaves et le transport des marchandises, et vendit la Martinique à Duparquet et la Guadeloupe à Boisseret en 1650. L'administration de ces derniers ne fit pas beaucoup avancer la colonisation, car ils ne disposaient pas non plus des capitaux nécessaires ; de ce fait, l'introduction de main-d'œuvre noire esclave fut considérablement ralentie pendant cette période.

C'est avec le rachat des îles par la Compagnie des Indes Occidentales en 1664, que l'immigration connut un nouvel essor ; pour peu de temps à vrai dire, puisque la Compagnie déclina rapidement et la gestion des îles fut définitivement reprise par l'administration royale en 1674, ce qui eut pour effet de relancer une fois encore la traite, sous la tutelle de Colbert.

Au début du XVIII^{ème} siècle, on assista à une plus forte croissance de la production sucrière, qui draina des contingents d'esclaves encore plus importants que les précédents, la navigation et la construction navale ayant également progressé entretemps ; à cette époque, les deux îles se plaignent de ne pas avoir les effectifs suffisants de main-d'œuvre, mais plus particulièrement la Guadeloupe qui faisait grief à la Martinique d'intercepter les immigrants qui auraient dû lui revenir ; de fait, les statistiques de main-d'œuvre servile montrent un accroissement beaucoup plus fort à la Martinique en même temps qu'une économie florissante, tandis que celle de la Guadeloupe stagne un peu et que sa population noire progresse moins vite.

Vers le milieu du siècle, les choses changent : la production sucrière de la colonie française de Saint Domingue vient durement concurrencer celle des deux îles et les Anglais occupent la Guadeloupe ; cela se traduit par une stagnation de l'immigration noire en Martinique, tandis que les Anglais introduisaient quelque 25 000 esclaves en l'espace de quatre ans (1759-1763).

La première abolition de l'esclavage, le 4 février 1794, marque le déclin du commerce des Noirs, dont la traite fut définitivement prohibée en 1815, lors du Congrès de Vienne. En fait, l'esclavage avait été rétabli le 20 mai 1802 et il semble que les convois n'aient jamais été réellement

interrompus. C'est néanmoins sous la Monarchie de juillet que le système esclavagiste connaîtra sa fin, en raison de la montée des betteraviers en Europe et des affranchissements croissants dans les îles, aboutissant à l'abolition définitive de l'esclavage en 1848.

Mais le peuplement noir allait pourtant continuer avec une immigration post-esclavagiste ; en effet, nombre d'affranchis émigrèrent aussitôt après l'abolition dans les îles voisines, Dominique et Sainte Lucie notamment, et parmi ceux restés, bien peu continuèrent à travailler dans les plantations des colons. On fit donc à nouveau appel aux Africains, mais cette fois-ci comme travailleurs sous contrat, dont on introduisit environ 6 000 dans chaque île, avant de se tourner vers d'autres sources de main-d'œuvre.

En résumé, c'est donc un flux d'immigration soutenu pendant plus de deux siècles qui caractérise les mouvements de population noire ; le tableau II-2 ci-après donne une indication globale de ce flux, que l'on doit apprécier en tenant compte du fait que la mortalité pendant cette période était considérable et plus forte que la natalité, en raison des critères économiques d'utilisation de la main-d'œuvre esclave.

Tableau II-2 :
Evolution de la population noire esclave des Antilles françaises de 1650 à 1850

<i>GUADELOUPE</i>		<i>MARTINIQUE</i>	
<i>Année</i>	<i>Population noire esclave</i>	<i>Année</i>	<i>Population noire esclave</i>
1656	3 000	1664	2 324
1671	5 267	1687	11 415
1713	10 803	1701	16 697
1741	33 105	1731	46 062
1764	72 761	1738	57 678
1790	92 545	1751	65 905
1802	87 156	1769	74 205
1809	102 989	1789	83 454
1817	78 287	1831	86 500
1833	98 368	1840	76 333
1848	87 719	1848	67 447

Source : Lasserre et Baude.

3. *Les immigrants asiatiques*

Apparu bien tard dans l'histoire coloniale, au début des années 1850, le peuplement asiatique constitue cependant une importante composante dans le processus migratoire des Antilles. Après l'abolition de l'esclavage, les plantations s'étaient trouvées en grande difficulté puisque ne disposant plus de la main-d'œuvre nécessaire au travail de la terre, et c'est par un décret de mars 1852, que fut autorisée et règlementée, après entente avec le gouvernement britannique, l'immigration de travailleurs en provenance d'Asie. Furent ainsi introduits quelque 75 000 hindous entre 1854 et 1885, dont les deux tiers à la Guadeloupe ; c'était considérable au regard de la population totale de l'époque qui fluctuait entre 130 et 160 000 âmes dans chaque île, selon les diverses sources.

On connaît bien les effectifs de population hindoue au cours de cette période, ainsi que le montre le tableau II-3.

Tableau II-3 :
Évolution de la population hindoue aux Antilles de 1854 à 1905

<i>Guadeloupe</i>		<i>Martinique</i>	
Année	Hindous	Année	Hindous
1854	344	1854	1 248
1858	3 645	1858	5 291
1860	7 734	1860	7 416
1862	12 248	1862	8 105
1865	13 192	1865	7 141
1867	11 927	1867	9 081
1868	16 587	1868	9 334
1870	15 480	1870	10 292
1875	17 420	1875	11 236
1877	20 665	1877	11 877
1878	19 892	1878	12 544
1880	23 675	1880	13 189
1882	21 084	1882	13 111
1885	17 591	1885	11 909
1895	15 400	1895	4 793
1905	13 780	1905	4 665

Sources : Ce tableau a été établi pour la Guadeloupe à partir de l'ouvrage de Lasserre, pp. 305-313, et pour la Martinique à partir de l'Annuaire de la Martinique 1900, p. 634.

Le temps fort de cette vague d'immigration se situe au début des années 1860, après la signature d'une convention franco-anglaise en juillet 1861 ; le recrutement se faisait par le biais d'agents d'immigration au départ des comptoirs français de Pondichery et Karikal principalement, et aussi du port de Calcutta dans l'Inde du Nord. Mais l'insertion de ces nouveaux et nombreux immigrants n'alla pas sans problèmes et ils durent faire face à l'hostilité des autochtones qui n'appréciaient guère cette main-d'œuvre concurrente ; aussi, les conseillers généraux de l'époque furent rapidement amenés à décider l'arrêt de cette immigration, qui intervint de fait en 1884.

Dès lors, nombre d'ouvriers demandèrent leur rapatriement dans leur pays d'origine, que prévoyaient leurs contrats d'engagement ; ce flux de migrants-retour eut lieu principalement de 1886 à 1894, et concerna environ 7 à 8 000 Hindous parmi les quelque 45 000 qui avaient été amenés en Guadeloupe, et 11 000 parmi la petite trentaine de milliers de travailleurs amenés en Martinique. Ils mettaient un point final, en cette fin de XIX^{ème} siècle, à ces longs flux immigratoires de main-d'œuvre qu'avait générés l'histoire de l'économie de plantation.

Egalement en provenance d'Asie, on enregistre à la même époque l'immigration plus modérée de travailleurs chinois et annamites ; dès 1856, des contrats furent passés avec la Maison Malavas et Cie, qui aboutirent à l'entrée de 970 Chinois en Martinique, dont la moitié fut rapatriée vingt ans après, et approximativement 400 en Guadeloupe, dont la plupart repartit peu de temps après. Concernant les Annamites, on estime les effectifs transportés à un demi-millier de travailleurs, dont l'histoire mériterait de plus amples recherches.

4. *Les autres immigrants*

S'il paraît utile d'évoquer cette catégorie, c'est parce qu'au fil des récits de l'histoire coloniale antillaise, sont relatées de fréquentes insertions de groupuscules divers, qui paraissent avoir effectué dans les îles des séjours suffisamment longs pour qu'on puisse les considérer comme des immigrants. Ce furent ainsi les commerçants de diverses nationalités - Hollandais, Brésiliens... au XVII^{ème} siècle surtout ; ce furent aussi les soldats occupants, anglais notamment, à certaines périodes de l'histoire, ainsi que différents mouvements plus ou moins

bien connus, de gens fuyant l'Europe, protestants et juifs notamment, ou encore venant des autres îles de la Caraïbe (La Trinité, Jamaïque, Barbade...).

Ce ne sont évidemment que de petits effectifs dont il est bien difficile d'apprécier les caractéristiques, mais il n'en reste pas moins que leur présence eut des incidences sur les faits de population (reproduction, culture, filières migratoires nouvelles...) que l'on ne saurait ignorer.

II. LA TRANSITION MIGRATOIRE (1885 - 1953)

La croissance économique coloniale (*Duchemin-Pontes, 1979*) avait ainsi assuré le renouvellement des populations antillaises pendant deux siècles et demi au travers des importations successives de main-d'œuvre esclavagiste, puis de l'immigration contractuelle post-esclavagiste. Les vies humaines avaient eu jusque là une valeur marchande dont les facteurs démographiques étaient toujours restés dépendants : mortalité élevée, faible espérance de vie, fécondité sélective... La nouvelle donne économique à partir des années 1880, provoquée par la crise sucrière, allait permettre aux sociétés antillaises de donner libre cours à leur potentiel de croissance naturelle qui fut la source de mutations démographiques considérables. Cette phase de transition migratoire prit fin après la seconde guerre mondiale, avec la départementalisation et les nouveaux besoins en main-d'œuvre de l'économie française.

1. Les facteurs économiques de la transition

Avec la fin du XIX^{ème} siècle, le fait migratoire devint donc marginal dans l'évolution des populations antillaises. En effet, la révolution industrielle était en voie d'achèvement en Europe, et ses conséquences sur les économies coloniales ont été essentiellement l'accentuation des mono-cultures d'exportation ; nombre "d'habitants" étaient ruinés par la concurrence betteravière, et il s'opéra une concentration des terres au profit des usines aux mains de quelques groupes financiers, qui disposaient des capitaux nécessaires aux équipements et infrastructures modernes. Cette fois, il n'y eut pas de problèmes de main-d'œuvre en raison à la fois de la technicité nouvelle, de l'apparition du salariat et des lois sociales

qui motivèrent le retour de nombreux petits indépendants, et enfin de la vague d'immigration indienne dont nous avons parlé précédemment et qui bénéficia de l'amélioration médicale et des conditions de vie, propice à un accroissement de sa population.

Dès lors, il n'était plus question d'immigration de travailleurs étrangers, et on ne note guère que quelques flux marginaux pendant cette période : représentants de la diaspora syro-libanaise qui s'établirent dans le petit commerce, bénéficiant en cela des avantages résultant du Mandat de la France sur leurs pays, jusqu'en 1940 ; mouvements de fonctionnaires de l'administration coloniale également dont quelques-uns firent souche ; et puis ce furent les débuts de l'immigration des travailleurs des îles voisines anglophones (Dominicains, Sainte-Luciens principalement), le plus souvent clandestine, de durée limitée et à caractère alternant.

A l'inverse, on enregistre quelques mouvements d'émigration de travailleurs antillais attirés par des emplois plus rémunérateurs à l'étranger : Martiniquais à Panama pour la construction du canal, habitants de Saint-Barthélémy et Saint-Martin dans les raffineries des Antilles hollandaises (Aruba, Curaçao) ; bien qu'assez mineurs, ces flux ont une importance historique non négligeable, car ils constituent les premières ruptures dans le processus d'accumulation de main-d'œuvre, et donc d'immigrants, observé jusque là.

Et cela d'autant plus que les voyages et les échanges de toutes sortes entre les deux îles, mais aussi avec la Guyane, allaient en se développant ; on peut même parler d'émigration définitive dans le cas des Martiniquais qui, après l'éruption de la montagne Pelée en 1902, allèrent fonder le village de Montjoly, près de Cayenne ; c'est aussi au début du siècle qu'un petit nombre de "békés" martiniquais allèrent s'installer en Guadeloupe, après avoir acquis les plantations de canne mises en vente en raison de la crise sucrière.

Enfin, il faut évoquer les mouvements migratoires internes qui apparaissent à cette époque ; en effet, ils sont l'amorce d'une mobilité beaucoup plus grande de la population et préfigurent largement les importants mouvements de population à venir. C'est encore une fois l'organisation du travail qui en est la cause majeure ; la mécanisation et le rendement se sont accrus, diminuant ainsi les effectifs nécessaires de main-d'œuvre permanente ; l'embauche saisonnière pour la période de coupe s'institutionnalise au détriment de l'activité permanente et on assiste alors à un relatif dépeuplement des zones de cultures de la canne ;

tel fut le cas du Sud de la Martinique notamment. Mais il existe aussi quelques zones relativement surpeuplées, où la trop rapide croissance de la population pendant cette période incitait à la migration ; tel fut le cas des Marie-Galantais qui se rendirent nombreux à la Guadeloupe. Bien évidemment, l'installation des services administratifs dans les centres urbains, ainsi que les infrastructures collectives et les facilités d'approvisionnement, sans oublier l'attrait que pouvaient exercer les bourgs et leurs distractions naissantes, contribuèrent largement au développement de ces migrations rurales.

Ainsi tracé à grands traits, ce nouveau contexte de la première moitié du XX^{ème} siècle marque la fin des grands mouvements immigratoires générés par les besoins de l'économie de plantation. De fait, la crise sucrière et ses conséquences socio-économiques furent la source de mutations démographiques considérables.

2. Les mutations démographiques

La documentation statistique concernant les données de population antillaise reste très rudimentaire et incertaine jusqu'en 1954 : ce n'est qu'en 1866, à la suite des diverses comptabilités d'esclaves, que furent introduites les méthodes de recensement sous le contrôle de commissaires mandatés par les maires. Or, les résultats ont été largement surestimés¹ comme ont pu le montrer notamment les travaux d'*Eugène Revert* (1949) réalisés à partir des statistiques scolaires ; quant aux diverses sources concernant l'état-civil, les décès étaient souvent sous-estimés (*Pellier, 1955*) et les chiffres des naissances incluaient parfois ceux des morts nés. C'est donc avec prudence qu'on interprétera les données concernant le mouvement naturel des populations antillaises de l'époque (cf. tableau II-4) :

1. Outre l'absence de contrôles sérieux, il faut préciser que les listes nominatives d'habitants furent confiées aux maires après l'abolition de l'esclavage et jusqu'à la seconde guerre mondiale. Or, de ces résultats dépendaient proportionnellement à la fois la dotation communale en ressources par le biais de l'octroi de mer, et le nombre de conseillers généraux et municipaux. Quoique cette situation soit sensiblement restée la même aujourd'hui, on peut supposer qu'à l'époque, les marges de manœuvre étaient plus importantes et donc plus difficilement contrôlables.

Tableau II-4 :
Evolution du mouvement naturel de la population en Guadeloupe et en Martinique de 1834 à 1930

Années	Guadeloupe			Martinique		
	Nombre annuel moyen		Excédent naturel/ moyenne annuelle	Nombre annuel moyen		Excédent naturel/ moyenne annuelle
	Naissances	Décès		Naissances	Décès	
1834-1839	3 115	2 950	+ 165	3 701	3 492	+ 209
1840-1847	3 746	4 024	- 278	—	—	—
1849-1852	4 013	4 142	- 129	4 079	3 616	+ 463
1853-1856	4 120	3 784	+ 336	—	—	—
1857-1861	4 148	3 702	+ 446	4 751	5 056	- 305
1862-1866	3 775	5 118	- 1 343	4 725	4 436	+ 289
1867-1871	3 945	3 932	+ 13	4 794	4 196	+ 598
1872-1876	4 215	3 712	+ 503	5 350	4 312	+ 1 038
1877-1881	4 361	5 003	- 642	5 493	4 632	+ 861
1882-1885	4 022	3 990	+ 32	5 482	5 004	+ 478
1886-1889	4 215	4 107	+ 108	5 212	5 158	+ 54
1800-1894	3 946	3 460	+ 486	—	—	—
1895-1899	3 965	3 474	+ 491	—	—	—
1900-1904	3 925	3 929	- 4	—	—	—

1911	—	—	—	5 227	3 340	+ 1 887

1920-1924	—	—	—	5 203	3 367	+ 1 836
1925-1930	—	—	—	5 636	3 835	+ 1 801

Source : Pellier (J.), 1955, page 29.

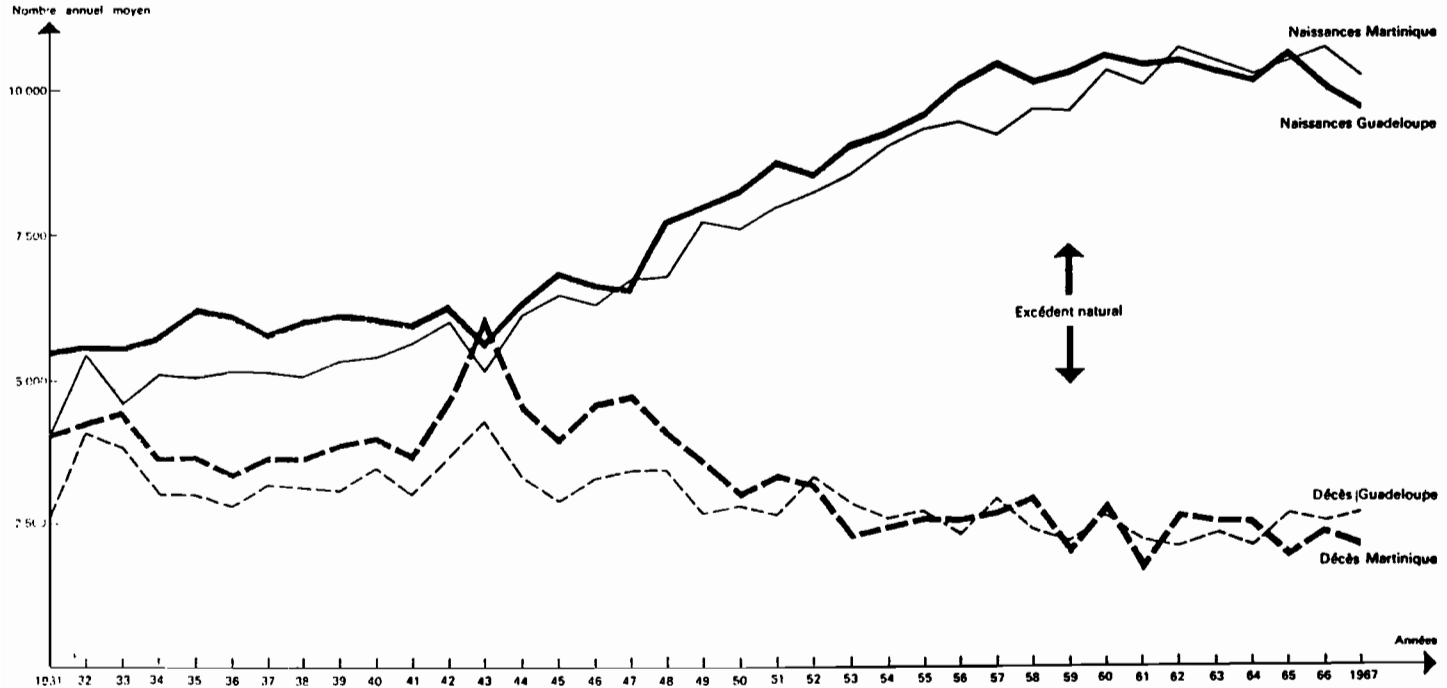
Quoiqu'entachées d'erreurs, ces statistiques confirment que l'accroissement naturel de la population antillaise était resté quasiment nul jusqu'aux premières décennies du XX^{ème} siècle. Après l'arrêt des flux d'immigration, les populations antillaises connurent ainsi une phase de stabilisation démographique jusque vers le milieu des années 1920. Puis les taux de mortalité, qui évoluaient aux environs de 25 pour mille à cette époque, connurent alors une baisse spectaculaire qui provoqua, en l'absence de mouvements migratoires notables, un accroissement naturel de plus en plus élevé, comme le montre le tableau II-5 :

Tableau II-5 :
Mouvement naturel des populations antillaises de 1931 à 1967

<i>Années</i>	<i>Guadeloupe</i>			<i>Martinique</i>		
	Nombre annuel moyen		Excédent naturel moyenne annuelle	Nombre annuel moyen		Excédent naturel moyenne annuelle
	Naissances	Décès		Naissances	Décès	
1931	3 899	2 722	+1 177	5 517	4 066	+1 151
1932	5 272	4 185	+1 187	5 390	4 230	+1 160
1933	4 833	3 812	+1 021	5 782	4 398	+1 384
1934	5 103	3 070	+2 033	5 872	3 589	+2 283
1935	5 095	3 068	+2 027	6 186	3 365	+2 821
1936	5 165	2 906	+2 259	6 147	3 289	+2 858
1937	5 156	3 173	+2 013	5 892	3 571	+2 321
1938	5 009	3 155	+1 854	5 925	3 502	+2 423
1939	5 456	3 145	+2 311	6 143	3 897	+2 246
1940	5 603	3 341	+2 262	6 048	3 902	+2 146
1941	5 462	3 077	+2 385	5 963	3 723	+2 240
1942	5 774	3 543	+2 231	6 190	4 697	+1 493
1943	5 262	4 254	+1 008	5 873	5 592	- 119
1944	6 252	3 247	+3 005	6 469	4 188	+2 281
1945	6 894	2 999	+3 895	7 385	3 298	+4 087
1946	6 730	3 209	+3 521	7 283	4 290	+2 993
1947	7 006	3 362	+3 644	7 149	4 525	+2 614
1948	7 370	3 333	+4 037	7 647	4 070	+3 577
1949	8 036	2 880	+5 156	8 039	3 712	+4 327
1950	7 702	2 934	+4 768	8 420	2 987	+5 433
1951	8 319	2 893	+5 426	8 750	3 356	+5 394
1952	8 463	3 221	+5 242	8 712	3 193	+5 519
1953	8 720	2 879	+5 841	9 409	2 455	+6 954
1954	8 941	2 648	+6 293	9 556	2 499	+7 059
1955	9 506	2 769	+6 737	9 770	2 660	+7 110
1956	9 648	2 449	+7 199	10 146	2 529	+7 617
1957	9 401	2 852	+6 549	10 502	2 533	+7 969
1958	9 864	2 469	+7 395	10 295	2 754	+7 541
1959	9 815	2 359	+7 456	10 435	2 347	+8 088
1960	10 479	2 657	+7 822	10 661	2 678	+7 933
1961	10 047	2 367	+7 680	10 573	2 289	+8 284
1962	10 890	2 348	+8 452	10 664	2 546	+8 118
1963	10 712	2 400	+8 312	10 467	2 520	+7 945
1964	10 424	2 345	+8 079	10 338	2 523	+7 815
1965	10 605	2 558	+8 055	10 747	2 389	+8 358
1966	10 879	2 497	+8 382	10 094	2 435	+7 659
1967	10 116	2 581	+7 535	9 877	2 377	+7 500

Source : Encyclopédie antillaise, Rifaux (F.), 1973.

Graphique II-1 :
Mouvement naturel des populations antillaises de 1931 à 1967



Source : F. Rifaux / Encyclopédie Antillaise, page 64.

Les régimes de fécondité étant restés particulièrement élevés à la même période, il s'ensuivit une phase "*d'explosion démographique*" dont le résultat fut un formidable accroissement des populations antillaises en même temps qu'un rajeunissement des structures par âge, facteur exponentiel de reproduction des générations, dont les effets continuèrent de se faire sentir longtemps. L'excédent naturel qui était de l'ordre de 2 000 personnes en 1935 atteignit 5 000 personnes par an à partir de 1950 et 8 000 à partir de 1960 ; la population augmenta d'un tiers de 1954 à 1967. Le graphique II-1 illustre bien cette évolution.

Pourtant, ce phénomène d'explosion démographique n'aura de conséquences sur le fait migratoire que dans les décennies suivantes, à partir des années 60 ; en effet, pendant cette première moitié de siècle, l'évolution de la main-d'œuvre ne montre pas vraiment d'excédents, mais plutôt une non-qualification, qui la prépare mal à l'exercice d'emplois plus techniques qui commencent à faire leur apparition. Au total, c'est donc une période de faible activité migratoire, accompagnée d'un accroissement exponentiel des populations, qui se traduira par un renversement de tendance et l'expression d'un potentiel émigratoire considérable.

Chapitre III

LES POTENTIELS MIGRATOIRES : ACCUMULATION ET EXPRESSION (1954 - 1990)

Au début des années cinquante, les mouvements migratoires sont donc encore relativement négligeables. L'explosion démographique en cours n'est pas encore perceptible et l'éloignement de la France métropolitaine reste dans les esprits comme un handicap majeur au développement de flux nouveaux incités par la reconstruction de l'Europe. Et pourtant, en quelques années le contingent d'émigrants vers la France va s'affirmer en raison de l'intervention directe des gouvernements successifs (cf. chapitre IV). Cette implication, à l'encontre des politiques de migration généralement restrictives, va conforter et organiser le mouvement naissant, lui donnant une indéniable assise réglementaire et administrative. Cette tendance résulte de la concomitance des besoins en main-d'œuvre de la société française en pleine croissance industrielle, et de la pression démographique que connaissent les îles, interprétée comme un phénomène porteur d'une situation sociale et politique explosive. Ce sentiment est d'autant plus renforcé que les économies insulaires sont effectivement en crise, et que le problème du sous-emploi s'aggrave (cf. chapitre V).

De fait, le contexte démographique des années 50 est favorable à la constitution d'un potentiel migratoire important ; le processus complexe de la transition démographique s'est amorcé et l'on ignore à cette époque la durée de ses différentes phases et les délais d'apparition du point d'inflexion des tendances de la fécondité. Par la suite, on constatera que ces phases sont relativement courtes et de forte intensité,

déterminant des variations importantes du potentiel migratoire.

En même temps que les facteurs de croissance de la population évoluent rapidement, d'importants changements dans la constitution et l'organisation des schémas migratoires se font jour. Deux phénomènes en donnent l'illustration :

— Dans l'ensemble des flux que connaissent les Antilles, l'intensité croissante des migrations vers la France tend à diminuer en valeur relative l'importance des échanges propres à la région caraïbe. Or, ces échanges perpétuent les liens traditionnels et historiques entre les îles, et traduisent par leur diversité et leur ampleur, les changements en cours dans les processus de peuplement de la région. C'est là une dimension que le seul aspect quantitatif tend à occulter.

— Sous la pression des mutations socio-économiques et politiques, la nature des flux s'est considérablement modifiée, rendant obsolète la définition classique de la mobilité à partir de la situation de résidence. Les formes de migration aux Antilles se sont ainsi multipliées face à la diversité des situations individuelles et familiales confrontées aux problèmes de l'emploi, de la reproduction sociale et familiale. Ces migrations de sorties et d'entrées, réversibles ou non, mettent en jeu par leur intensité et leur calendrier, des mécanismes de constitution de populations spécifiques : populations d'origine amputées d'une partie de leur potentiel démographique, économique et social, et populations d'immigrés, amalgame de couches successives de migrants.

En règle générale, c'est l'évolution de la fécondité qui imprime les tendances de la croissance des populations, face à une évolution lente et progressive de la mortalité. Dans le contexte franco-antillais, c'est la migration qui, par son ampleur, est le facteur clé de ces tendances ; les conditions de peuplement sont ainsi très particulières, enchaînant processus d'accumulation des hommes en des lieux déterminés et phénomène de destruction des populations locales, voire d'accueil.

Les approches de ces évolutions sont multiples. Indépendamment de la dynamique économique et institutionnelle que nous traitons plus loin, le facteur démographique paraît avoir joué un rôle déterminant qui peut être appréhendé sous deux angles différents :

— le premier, transversal, où le potentiel migratoire est analysé au travers des effets de structures qu'il détermine dans les populations en cause. En situant le lieu de référence aux Antilles et en ne considérant que les déplacements externes (les déplacements à l'intérieur de chaque

île n'étant pas pris en compte), trois types de populations sont concernées : la population résidente dans le lieu d'origine, la population émigrée, et la population immigrée ;

— le second, dynamique, où l'on considère l'interdépendance entre les facteurs de croissance de la population : mortalité, fécondité et migration.

Ces deux approches sont utilisées tour à tour dans l'analyse des facteurs déterminants de la mobilité sur les populations : source ou résultat du phénomène. Les effets directs ou induits de la migration sur les populations dépendent en effet étroitement de l'apparition d'une propension à migrer. C'est donc en premier lieu la constitution d'un potentiel migratoire qu'il importe de décrire ¹.

I. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DU POTENTIEL MIGRATOIRE (1954-1970)

Dans la phase post-historique, la situation des populations antillaises est celle d'une population fermée soumise aux effets uniques des facteurs de croissance naturels : mortalité et fécondité. Ces facteurs vont subir, comme dans la plupart des pays, de profondes modifications dès le début de notre siècle, avec une intensité significative non seulement en raison de l'exiguïté des territoires, mais également en raison d'une diffusion rapide du progrès sanitaire et médical et de la modernité en général. Cette propagation rapide de comportements nouveaux, également observée à la Réunion (*Festy et Hamon, 1983*), bouscule la dynamique démographique des îles .

Depuis 1950, le régime démographique des populations des Antilles françaises subit, en effet, de profondes modifications qui se résument très schématiquement en quatre grandes séquences :

- une forte croissance des populations au cours des années 1950 ;
- un infléchissement de la croissance au début des années 1960, que l'on peut apprécier jusque vers le milieu de la décennie suivante ;

1. Si l'on considère que toute personne valide est susceptible de se déplacer, la notion de potentiel migratoire recouvre, en effet, un concept large, intéressant la quasi-totalité de la population : individus, familles, groupes sociaux...etc. Pourtant, hormis certaines situations drastiques d'exode provoquant le déplacement de populations entières, il faut que certaines conditions très spécifiques soient réunies pour qu'il y ait expression d'un potentiel migratoire.

- une quasi stagnation pendant les années 70,
- une reprise de la croissance perceptible dès la fin des années 1980.

La baisse de la mortalité entamée au début du XX^{ème} siècle, s'affirme réellement après le conflit mondial de 1940-45. Dans les années 50, elle s'inscrit comme une conséquence durable des progrès sanitaires et médicaux. Combinée avec un maintien élevé de la natalité, elle entraîne une accélération de la croissance démographique (tableau III-1).

Tableau III-1 :
Population de la Guadeloupe et de la Martinique selon les recensements

<i>Année de recensement</i>	<i>Guadeloupe</i>	<i>Martinique</i>
<i>1954</i>	229 120	239 130
<i>1961</i>	283 223	292 062
<i>1967</i>	312 724	320 030
<i>1974</i>	324 530	324 382
<i>1982</i>	328 400	328 566
<i>1990</i>	386 987	359 572

Sources : Recensements de la population (INSEE).

Ce processus conduit à des excédents naturels de plus en plus importants jusqu'au début des années 1960. Si l'accroissement quantitatif des effectifs est remarquable : près de 100 000 personnes supplémentaires comptabilisées dans chacune des deux îles entre 1954 et 1974, le potentiel de croissance développé à cette époque est encore plus impressionnant (tableau III-2).

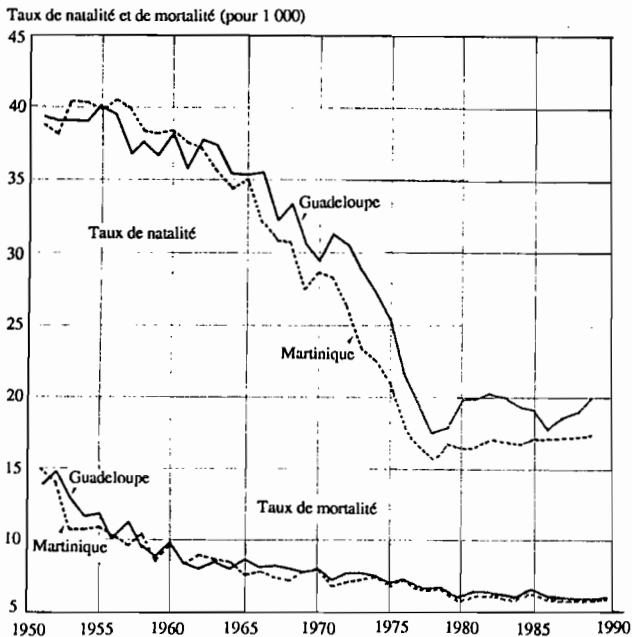
En effet dans les années 1960-64, où se situe le maximum de la tendance (graphique III-1), la descendance moyenne des Martiniquaises est de 5,6 enfants, celle des Guadeloupéennes de 5,9 enfants, ce qui représente un taux de reproduction brut de 2,73 en Martinique et de 2,87 en Guadeloupe.

Tableau III-2 :
Evolution des indicateurs démographiques en Guadeloupe et Martinique (1930-1964)

	Taux (‰) de mortalité	Taux (‰) de natalité	Taux (%) de croissance
<i>Guadeloupe</i>			
1930-34	22,2	30,0	+ 0,80
1955-59	11,5	38,5	+ 2,70
1960-64	8,6	37,2	+ 2,86
<i>Martinique</i>			
1930-34	23,3	30,0	+ 0,67
1955-59	9,9	39,6	+ 2,97
1960-64	8,5	35,6	+ 2,71

Source : INSEE.

Graphique III-1 :
Evolution des taux de mortalité et de natalité (1950-1990)



Source : Données sociales (INSEE) et HD / MP.

Si ce niveau de la reproduction apparaît comme une limite basse des maximums atteints dans certains pays du Tiers Monde (entre 3 et 4 enfants), il n'en demeure pas moins très important dans le contexte démographique des deux îles (*Léridon, Zucker et Cazenave, 1970*). Chaque année, les générations nouvelles sont plus nombreuses déterminant un rajeunissement conséquent de la population : 52,3% des Guadeloupéens et 49,3% des Martiniquais ont moins de 20 ans au recensement de 1974 (cf. tableau III-3). Le nombre des femmes en plein âge de reproduction est de 34,2% en Guadeloupe et de 32,9% en Martinique, celui des effectifs entre 15 et 34 ans est respectivement de 34,3% et de 34,6%.

Tableau III-3 :
Population par grands groupes d'âges
(selon les recensements)

<i>Recensements</i>	<i>Groupes d'âges</i>			<i>Total</i>
	<i>0-19</i>	<i>20-59</i>	<i>60 et plus</i>	
<i>Martinique</i>				
<i>1967</i>	55,59	36,49	7,92	100,00
<i>1982</i>	41,57	46,66	11,77	100,00
<i>1990</i>	33,00	53,00	14,00	100,00
<i>Guadeloupe</i>				
<i>1961</i>	51,81	40,48	7,71	100,00
<i>1982</i>	43,83	45,65	10,52	100,00
<i>1990</i>	35,90	52,40	11,70	100,00

Sources : Recensements de la population.

De la sorte, la croissance démographique atteint son maximum dans les années 60, et toutes les conditions sont réunies pour que ce potentiel migratoire considérable puisse s'exprimer librement vers la France métropolitaine, qui constituait une destination toute indiquée : exiguïté des territoires insulaires et étroitesse de leur marché de l'emploi, forte croissance économique de la France et demande de travail afférente (cf. chapitre V), facilités institutionnelles, etc...

A partir de la fin des années 50, les contingents de migrants ne vont cesser d'augmenter régulièrement ; le nombre des départs annuels nets, de 1 000 à 2 000 entre 1954 et 1968, va ainsi rapidement atteindre et

même dépasser les 5 000 départs annuels nets dès la fin des années 60. On estime que, entre 1967 et 1974, la Guadeloupe et la Martinique ont perdu respectivement 39 000 et 40 000 habitants, soit près de 12 % de leur population résidente (INSEE, 1976). Cette émigration a surtout concerné des hommes et des femmes en âge d'activité et de procréation, correspondant en cela aux préoccupations des instances politiques : ralentissement de la croissance démographique et moindre pression sur les marchés de l'emploi. Il est fort probable que l'émigration ait entraîné une réduction du potentiel de reproduction de la population des deux îles, car les jeunes femmes ont été en effet particulièrement affectées par les départs, surtout à partir de 1968. Certaines tranches d'âge se sont vues amputées de près du tiers de leurs effectifs ; ainsi, entre 1968 et 1975, c'est près d'une femme sur trois qui migre dans la classe d'âge 20-24 ans et une sur quatre dans la classe d'âge 25-29 ans. Ces chiffres valent pour la Martinique, mais même si l'on constate une moindre intensité du prélèvement opéré par l'émigration, le phénomène est similaire en Guadeloupe (tableau III-4).

Tableau III-4 :
Importance du prélèvement migratoire ²
(en % de chaque groupe d'âge et sexe)

Age	1962-68		1968-1975	
	SM	SF	SM	SF
<i>Guadeloupe</i>				
20-24	19,8	13,3	25,4	24,4
25-29	13,1	11,7	26,7	21,9
30-34	8,6	6,5	11,8	11,0
<i>Martinique</i>				
20-24	22,1	13,9	29,8	30,3
25-29	18,8	10,3	30,2	26,6
30-34	11,6	9,3	15,2	14,3

Sources : HD et MP / Calculs propres d'après les recensements INSEE.

2. Le prélèvement migratoire dans chaque groupe d'âge est estimé en faisant le rapport des effectifs d'âge émigrés au cours de la période intercensitaire à la population recensée aux Antilles, plus les émigrés : calcul malaisé, car les dates de recensement en France métropolitaine et aux Antilles sont décalées dans le temps. Ici, l'estimation a été réalisée en tenant seulement compte des émigrés en France métropolitaine (environ 95 % de l'ensemble des émigrés). Le prélèvement migratoire présenté ne donne qu'un ordre de grandeur, il est légèrement en deçà de la réalité.

La sélection opérée par la migration à la fois sur l'âge et sur le sexe s'est d'autant mieux exprimée que les populations concernées étaient dans les années 60 en plein dynamisme démographique. Le potentiel de reproduction permettait un prélèvement migratoire élevé, les classes d'âge les plus touchées (20-29 ans) étant sans cesse réalimentées par l'apport des nouvelles générations nombreuses issues des années 50, celles nées après 60 n'arrivant à l'âge migratoire qu'à la fin des années 70, début des années 80 ; si la fécondité avait conservé un niveau élevé, le potentiel migratoire se serait ainsi maintenu pratiquement intact continuant d'exercer la pression maximale sur les jeunes adultes. Par ailleurs, si la migration n'avait pas opéré une ponction sur les effectifs des femmes en âge de procréer, la baisse de la fécondité, toute réelle qu'elle ait été dans les années 70, aurait été sensiblement compensée par l'augmentation de ces mêmes effectifs. L'émigration et la baisse de la fécondité ont donc été déterminantes dans le ralentissement démographique observé pendant cette époque de transition. Dans ces conditions, on comprend mieux que les populations de la Martinique et de la Guadeloupe n'aient que faiblement augmenté dans les années 60 et 70 (cf. tableau III-1), étant atteintes à la fois dans leurs effectifs et dans leur capacité de reproduction.

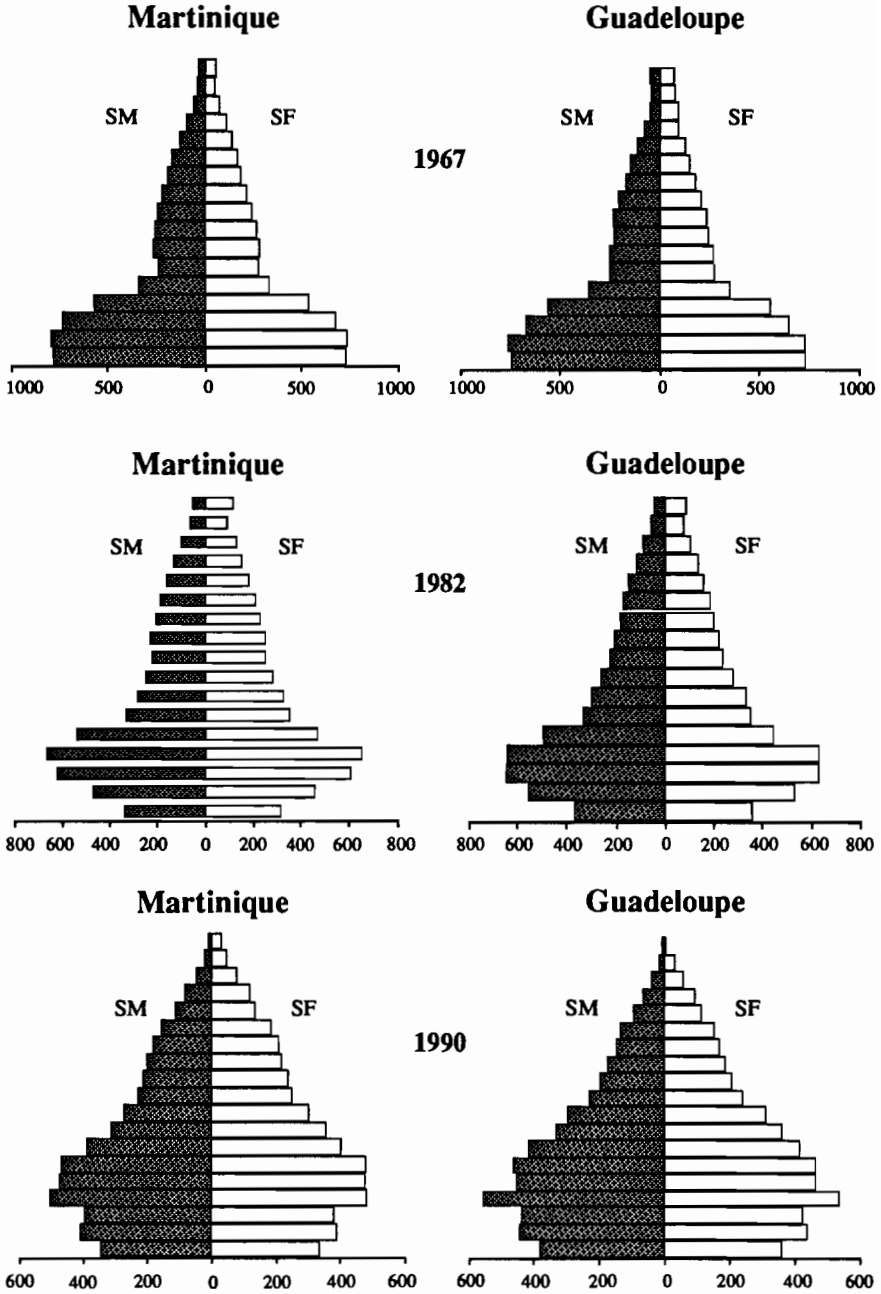
Vingt ans après le démarrage du processus migratoire, que constatons-nous en effet ?

— la réalité d'une baisse considérable de la fécondité, avec une descendance moyenne par femme de 2,1 enfants en Guadeloupe et de 2,6 enfants en Martinique vers 1980³ ;

— une structure par âge et sexe fortement marquée par la migration, qui montre déjà des signes importants de vieillissement, évolution inéluctable des populations à faible fécondité. A ce sujet, le contraste entre les profils démographiques des populations des deux îles aux recensements de 1967 et 1982 est frappant (cf. graphique III-2) .

3. D'après les enquêtes emploi de 1979-80 (Domenach et Guengant, 1983, 1984).

Graphique III-2 :
Pyramides d'âge de la population de la Guadeloupe et de la Martinique en 1967, 1982 et 1990.



En 1967, les profils sont très pyramidaux et s'éminent aux grands âges; la population est très jeune et l'émigration commence à marquer ses effets sur la population des jeunes actifs. En 1982, la base s'est nettement rétrécie sous l'effet de la baisse de la fécondité, et la marque migratoire s'est accentuée, tandis qu'apparaissent les premiers signes du vieillissement de la population, déjà nettement marqué en 1990.

Baisse de la fécondité, vieillissement des structures etc... tout cela évoque fortement le mécanisme de la transition démographique et le passage des populations antillaises dans les différentes phases du processus (*Chesnais, 1986*), l'amenant d'un équilibre pré-transitionnel (mortalité et fécondité élevée) à un équilibre post-transitionnel (mortalité et fécondité faible). Ce mécanisme est décrit généralement dans des contextes où la migration est faible ou supposée négligeable ⁴, ce qui rend d'autant plus spécifique le cas des Antilles françaises.

II. LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE : UN PROCESSUS CONFORTÉ PAR LA MIGRATION ?

Si l'on rapproche l'évolution de la croissance des populations avec ce que nous avons décrit comme l'émergence d'un potentiel migratoire, force est de constater que le démarrage de l'émigration coïncide avec la chute spectaculaire des taux de natalité. Doit-on pour autant accrédi-ter l'hypothèse de l'émigration comme cause première de la dénatalité, et l'analyse d'une quelconque transition démographique perd-elle de sa signification ? En fait, la réalité est que le fait migratoire perturbe et transforme la société considérée, dès lors qu'il revêt suffisamment d'importance pour n'être plus considéré comme marginal. Avec cependant cette différence essentielle que les phénomènes migratoires ont souvent un caractère conjoncturel ou accidentel et que les phénomènes démographiques connaissent une plus grande inertie. La décroissance régulière de la mortalité et les changements dans les comportements reproductifs de la population, bien qu'on puisse les considérer comme

4. On doit à Zelinsky W. le seul essai théorique pour introduire la migration dans la théorie de la transition démographique qu'il présente en 1971 dans *Geographical Review* n° 61, sous le titre de "The hypothesis of the mobility transition". Cet essai fortement inspiré par l'exemple des pays développés semble difficilement applicable aux autres sociétés. Se référer à ce sujet à Courgeau, "L'hypothèse d'une transition dans la mobilité simultanée à la transition démographique est-elle vérifiée ?" : Journées Démographiques de l'Orstom, 1985, Ed. Colloques et Séminaires, 1986, pp 325, 333.

des processus rapides par rapport aux évolutions historiques, se développent relativement lentement et peuvent mettre en cause plusieurs générations.

Ainsi, le décrochage de la mortalité remonte au début du siècle et devient spectaculaire dans les années 50, puisque l'on passe d'un niveau très haut (taux de mortalité supérieur à 30 ‰) à un niveau acceptable (moins de 10 ‰) ; à partir des années 1960, on tend vers une baisse plus modérée sans que le processus régressif soit pour autant terminé : il continue de se développer prenant d'autres formes, atteignant plus précisément des classes d'âges jusque-là terriblement sensibles aux risques pathogènes. L'évolution de la mortalité infantile depuis 1970 jusqu'à nos jours est ainsi pleinement significative des progrès considérables qui ont été enregistrés dans ce domaine (cf. tableau III-5).

Tableau III-5 :
Evolution de la mortalité infantile aux Antilles depuis 1970
(taux en ‰)

<i>Année</i>	<i>Guadeloupe</i>	<i>Martinique</i>
<i>1970</i>	46,8	39,6
<i>1973</i>	37,9	36,3
<i>1976</i>	27,1	26,2
<i>1980</i>	17,5	19,7
<i>1983</i>	15,7	14,6
<i>1986</i>	15,8	11,6
<i>1989</i>	9,4	8,8

Source : INSEE / Dossiers Antilles Guyane n° 5 et 17.

On peut noter que cette maîtrise de la mortalité infantile et également dans la petite enfance est tout aussi spectaculaire que la baisse générale des années 50. Le niveau atteint égale celui de la France métropolitaine, se traduisant par un allongement de la vie moyenne renforçant les gains

de longévité obtenus aux grands âges. Ceux-ci seront dans l'avenir le moteur principal de la progression de l'espérance de vie ⁵.

En ce qui concerne la natalité, le processus de décroissance a commencé bien avant la vague d'émigration massive. Au cours des années 1960, elle est en partie camouflée par la poursuite de la progression des effectifs à l'âge de la reproduction. En fait, elle est très progressive jusque vers le milieu des années 1960, moment où la tendance subit une nette accélération (*Léridon, Zucker, Cazenave, 1970*). De 1965 à 1975, la diminution est impressionnante (graphique III-1), puisqu'on enregistre une baisse de 42 % de la natalité en Martinique et de 30 % en Guadeloupe, pour atteindre 24,8 ‰ en Guadeloupe et 20,4 ‰ en Martinique, plus de 5 points au dessus de celui de la France métropolitaine (14,1 ‰ en 1975). La mise en place à la fin des années 1960 de centres de planification familiale a coïncidé avec le désir nouveau des femmes de planifier leur descendance, surtout chez les femmes adultes. Le calendrier de ce passage d'une fécondité élevée à une fécondité modérée a été rapide, caractéristique que l'on retrouve dans les autres pays de la Caraïbe et qui illustre bien l'avancée de la transition démographique.

C'est là une évolution historique doublement remarquable car les changements des comportements reproductifs de la population antillaise ont été confrontés, au même moment, aux effets directs de l'émigration : baisse des effectifs des femmes en plein âge de procréation, dislocation des familles et isolement des conjoints, retards sur le "*marché matrimonial*"... Pour ne donner qu'un exemple, constatons au fil des recensements l'augmentation du célibat, la baisse des mariages et la croissance importante des ruptures d'unions (cf. tableau III- 6). Ces tendances particulièrement marquées entre 1975 et 1982 persistent encore aujourd'hui.

5. L'espérance de vie à la naissance accuse encore aujourd'hui un retard sur les niveaux métropolitains, de l'ordre de 5 à 6 ans. Ayant bénéficié de la diminution des risques au début de la vie, les gains à espérer ne pourront venir que du recul de la mortalité aux grands âges. Actuellement l'espérance de vie à la naissance se situe vers 75 ans, gagnant plus de 15 ans depuis 1960.

Tableau III-6 :
Evolution de la structure matrimoniale 1975-1990
(en %)

	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1975	1982	1990	1975	1982	1990
Guadeloupe						
<i>Célibataires</i>	52,6	57,0	58,5	49,2	52,8	54,3
<i>Mariés</i>	43,7	38,8	36,9	40,8	36,6	34,6
<i>Veuf(ve)s</i>	2,8	2,4	1,9	8,7	7,9	7,2
<i>Divorcé(e)s</i>	0,9	1,8	2,7	1,3	2,7	3,9
Martinique						
<i>Célibataires</i>	54,8	59,1	59,2	52,8	55,8	56,0
<i>Mariés</i>	41,2	36,3	35,8	37,1	33,3	32,7
<i>Veuf(ve)s</i>	3,0	2,5	2,2	8,4	7,8	7,3
<i>Divorcé(e)s</i>	1,0	2,1	2,8	1,7	3,1	4,0

Sources : Recensements de la population - INSEE.

Et pourtant la baisse considérable de la fécondité au cours des années 70 ne s'est pas poursuivie. On constate même chez les jeunes femmes une certaine résistance à la baisse ⁶ qui pourrait s'expliquer par une sexualité précoce, une moindre diffusion de l'information contraceptive et une certaine tendance à assurer la descendance dans les premières années des unions.

La variation de l'indicateur synthétique de fécondité depuis les années 1970 montre bien la stabilisation de la baisse à un niveau plus haut que celui du seuil de remplacement des générations de 2,1 enfants par femme. Elle marque même un léger regain continuant de donner aux populations antillaises un taux de renouvellement plus élevé que celui observé pour la population française (cf. tableau III-7). Cette évolution est, en effet, confirmée par les dernières observations effectuées lors du recensement de 1990.

6. La part des naissances relevant des mères de moins de 25 ans est passée de 37 % dans les années 1960-64, à 48 % en 1981 en raison de la baisse relative des naissances relevant des mères de plus de 25 ans. En 1989, cette part se situe de nouveau à 37 %, ce qui demeure important eu égard à la baisse générale de la fécondité.

Tableau III-7 :
Evolution de l'indice synthétique de fécondité
 (nombre moyen d'enfants par femme)

	1970-74	1975-77	1978-80	1981-83	1987-88
<i>Guadeloupe</i>	4,5	3,2	2,4	2,6	2,6
<i>Martinique</i>	3,9	2,8	2,2	2,2	2,3
<i>Métropole</i>	2,3	1,8	1,9	1,9	1,8

Source : INSEE.

Cet infléchissement récent reste cependant peu comparable à la formidable décreue de la fécondité des années 70. A cette époque, la logique de baisse qui prévaut, a des raisons économiques, sanitaires et médicales que l'on retrouve dans l'évolution de la mortalité. Ces changements dépassent largement le passage d'une société rurale et agricole à un monde urbain ⁷; ils s'insèrent dans l'adaptation, dans la capacité de la société antillaise à intégrer les conflits entre deux systèmes socio-économiques et culturels : conflits socio-culturels entre les attitudes traditionnelles et celles caractérisées par les sociétés occidentales, conflits démo-économiques entre les logiques de familles nombreuses ou restreintes, etc...(Charbit et Léridon, 1980). Dans tous ces domaines, l'incidence de la migration a été déterminante : le choc de modèles culturels différents, «l'irruption avec la départementalisation d'une société pseudo-industrielle» (Benoist, 1976), l'émergence d'une communauté d'Antillais en France (cf. chapitre VIII), n'ont pas été sans influence sur les attitudes face à la procréation et à la mort.

Dans ces conditions, envisager l'émigration comme un simple facteur d'amplification ou d'accélération du processus irréversible de la dénatalité apparaît comme une vue très réductrice de la réalité antillaise. Il paraît plus exact d'apprécier le phénomène de la mobilité dans son ensemble, n'excluant aucune forme de mouvement : installations définitives, migrations alternantes, *rémigration*..., en somme de considérer le facteur migration comme une composante endogène du

7. Ce processus, qualifié de modernisation dans la théorie de la transition démographique (Notestein, 1948), soulève bien des objections dès lors qu'il s'agit de définir le seuil précis et la nature de la modernisation (Coale, A, 1973) et que l'on admet par ailleurs une certaine rationalité des comportements.

processus de transition démographique (*Domenach, 1986*). Celui-ci ne se trouve alors ni conforté, ni contrarié, mais soumis à un effet d'entraînement réciproque entre les évolutions naturelles et migratoires. Pour avoir largement sous-estimé cet effet, les tendances récentes révélées par le recensement de 1990 ont surpris plus d'un observateur.

III. LES TENDANCES RÉCENTES : RENVERSEMENT OU CONTINUITÉ DES ÉVOLUTIONS ?

La rétention de la baisse de la fécondité, après le renversement de tendance rapide des années 60, le succès de la lutte contre la mortalité infantile, les gains de survie à tous les âges qui amènent actuellement l'espérance de vie à 72 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes (contre 63 et 67 ans en 1960), expliquent le maintien d'un excédent naturel relativement important : autour de 2 % pour les deux départements .

Dans les années 70, l'effet cumulé de l'émigration massive et la ponction opérée sur les générations de femmes en âge de procréer ont eu pour conséquence immédiate de compenser ces excédents. Aujourd'hui, les sorties, toujours importantes en volume, tendent à être équilibrées par un volume voisin du nombre d'entrées. Cette situation des échanges migratoires laisse de nouveau la place aux facteurs naturels et en particulier à la fécondité, qui devient le déterminant principal de la croissance, avec comme conséquence un accroissement non négligeable des effectifs .

On observe en effet au recensement de 1990, 58 587 personnes de plus qu'en 1982 en Guadeloupe, dont 36 300 sont dues à l'excédent naturel, et plus de 31 006 personnes en Martinique, dont 30 950 sont dues à l'excédent naturel. L'évolution des facteurs naturels était prévisible au vu du ralentissement de la baisse de la fécondité perceptible dès le début des années 80 ; en revanche, le renversement de la tendance migratoire l'était beaucoup moins. Le large déficit migratoire du passé, qui épongeait en quelque sorte l'excédent naturel, se voit remplacé par un solde migratoire légèrement positif (cf. tableau III-8). La Guadeloupe et la Martinique ont ainsi suivi depuis 1982 des évolutions très voisines, hormis le phénomène très localisé de Saint-Martin qui a vu sa population presque quadrupler entre les deux recensements ⁸.

8. La partie française de l'île de Saint-Martin est passée de 8 072 habitants en 1982 à 28 518 en 1990 (cf. chapitre IX).

Tableau III-8 :
Bilan démographique 1982-1990

	1982	1990	Excédent naturel	Solde migratoire	Variation 1982-90
<i>Guadeloupe</i>	328 400	386 987	58 587	36 543	22 044
<i>Martinique</i>	328 566	359 572	31 006	30 950	56

Source : INSEE / Dossiers Antilles Guyane n° 17.

Doit-on en déduire que le potentiel migratoire des Antilles est actuellement restreint et que la source est durablement tarie ?

En termes d'excédents naturels, la baisse de la fécondité a certainement atténué la pression démographique de ces dernières années et l'effet des structures jeunes sur le niveau de la natalité devrait progressivement se réduire et, par là même, le potentiel migratoire des Antilles devrait à terme diminuer ; pour l'heure, le ralentissement de l'émigration vers la France⁹ intervient à un moment où les générations nombreuses des années 60 arrivent à l'âge adulte pour lesquelles les possibilités de départ sont moins favorables.

Pourtant, face à l'étroitesse des marchés du travail locaux qui limite les possibilités d'emploi, cette population adulte encore jeune reste potentiellement candidate à l'émigration. En effet, le fait d'observer le passage des taux de croissance négatifs à des taux positifs (cf. tableau III-9) ne doit pas leurrer sur les composantes des échanges et le rééquilibrage entre les entrées et les sorties. S'il est vrai que la décroissance observée du solde net négatif marque l'apparition de phénomènes d'immigration nouveaux, en provenance des autres îles de la région ou de la France métropolitaine, elle réduit néanmoins la visibilité de l'émigration persistante.

9. Les données statistiques issues des recensements réalisés aux Antilles ne donnent qu'un solde net. Il est difficile, dans ces conditions, de juger de l'intensité de ce ralentissement sans connaître les résultats des installations en France Métropolitaine entre les deux recensements.

Tableau III-9 :
Taux de croissance intercensitaires des populations antillaises

	<i>Guadeloupe</i>	<i>Martinique</i>
<i>1954-1961</i>	+ 1,9	- 3,2
<i>1961-1967</i>	- 19,5	- 19,5
<i>1967-1974</i>	- 39,1	- 40,1
<i>1974-1982</i>	- 28,7	- 24,0
<i>1982-1990</i>	+ 6,5	+ 0,6

Source : INSEE - Recensements de la population.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la réalité d'un renversement de tendance conjoncturelle, ou d'évoquer plus avant l'expression de processus qui se sont lentement mis en place. La transition démographique et l'émigration, sans parler des nouvelles données économiques et géopolitiques, ont provoqué des effets plus ou moins perceptibles sur la situation actuelle. Les départs ininterrompus depuis plusieurs décennies ont ainsi des répercussions sur le volume et la nature actuelle de l'immigration d'origine caraïbe ou métropolitaine et sur les mouvements de *rémigration*.

A mesure que l'émigration s'est affirmée, de nombreuses couches de la population ont été progressivement touchées, (phénomène réel dans les années 1970-85 avec le développement de l'émigration féminine), et l'éventail des âges concernés par l'émigration s'est élargi. Dans certains groupes d'âges, déjà fortement entamés par les départs (20-29 ans), le déficit en effectifs semble avoir été partiellement comblé par une immigration d'origine caraïbe (Dominicains, Haïtiens, Sainte-Luciens). Plus aisément observable que ces flux largement clandestins et donc peu mesurables¹⁰, on remarque une compensation toute relative entre les départs de 20 à 30 ans et les arrivées de 30 à 60 ans. Ces dernières d'origine métropolitaine ou de *rémigration* antillaise sont accompagnées d'enfants, et ont ainsi une double influence sur la structure démographique de la population, comblant à la fois les classes creuses

10. Par leur nature, ces flux d'immigration en provenance des autres îles de la Caraïbe sont difficiles à contrôler et par là même à mesurer. Ils n'en ont pas moins des effets marquants sur la vie économique et sociale de la Martinique et de la Guadeloupe, dont les médias se font l'écho.

adultes provoquées par les vagues migratoires précédentes et les jeunes classes d'âge réduites par la baisse de la fécondité. Ainsi l'émigration des jeunes a-t-elle réduit les effectifs de près de 15 000 personnes entre 1982 et 1991 parmi les 20-29 ans ; en revanche, ce déficit est compensé au niveau global par l'immigration des adultes en particulier dans la classe d'âge 30-39 ans (cf. tableau III-10).

Tableau III-10 :
Solde migratoire par âge 1982-1990
(Effectifs)

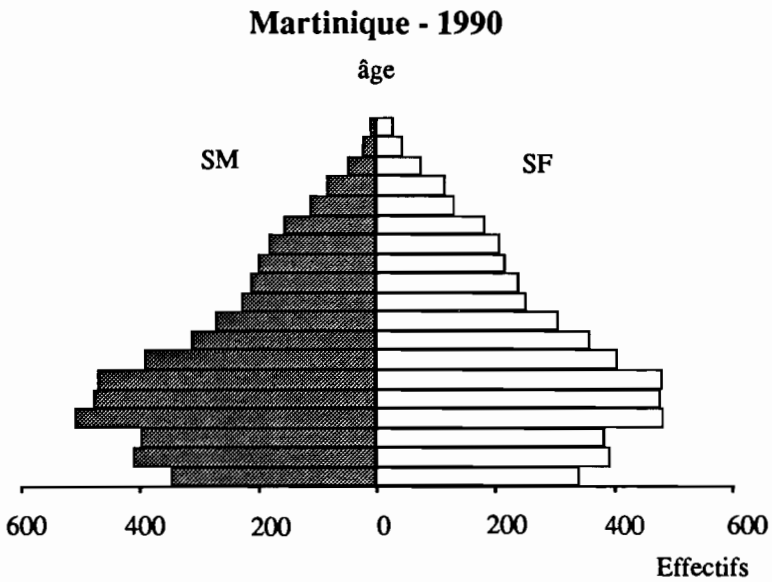
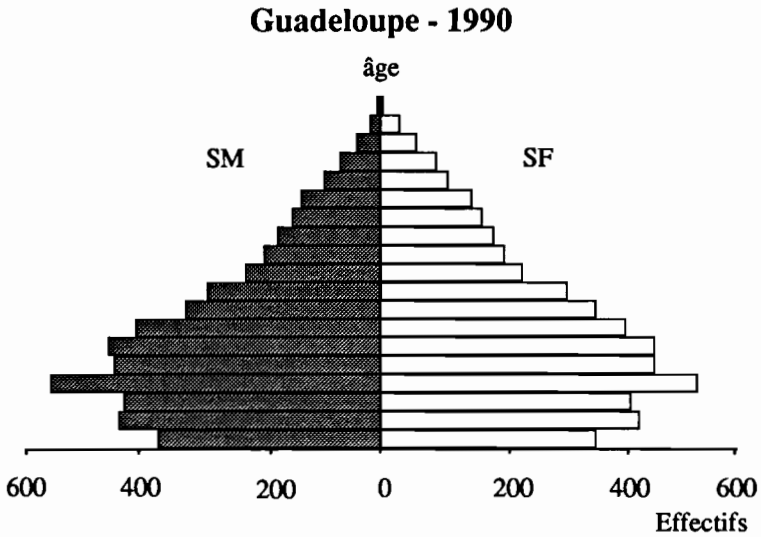
Age	Guadeloupe		Martinique	
	SM	SF	SM	SF
0-4	-197	-151	-219	-123
5-19	-4 333	4 270	2 048	2 077
20-24	3 324	-2 862	-3 818	-3 758
25-29	-2 003	-634	-4 586	-2 790
30-34	2 836	3 302	316	1 477
35-39	2 917	2 761	1 738	1 723
40-44	2 211	1 740	1 055	856
45-49	1 214	881	837	512
50 ans et plus	3 614	3 348	2 972	2 505
Tous âges	11 601	12 655	343	2 479

Sources : Chiffres provisoires du recensement de 1990.

Note : Les chiffres non affectés de signe sont des soldes positifs.

Ces chiffres sont éloquentes à plus d'un titre. Tout d'abord la comparaison entre la Guadeloupe et la Martinique montre que l'immigration d'origine caraïbienne a un impact certain sur la structure des populations (graphique III-3).

Graphique III-3 :
Profil démographique de la Guadeloupe et de la Martinique en 1990



En Guadeloupe, où le phénomène de Saint-Martin ne laisse aucune équivoque sur la provenance caraïbienne des immigrants, on note que l'immigration réduit l'effet de l'émigration entre 20 et 29 ans, et que les soldes positifs entre 10 et 19 ans et entre 30 et 39 ans, sont deux fois supérieurs à ceux relevés pour la Martinique (tableau III-10) ; et ceci, en raison de la structure de la population immigrante formée de familles ou groupes familiaux généralement accompagnés d'enfants et d'adolescents. Ensuite, les différences par sexe font apparaître la diminution de l'émigration féminine au delà de 25 ans et le retour de la prédominance masculine dans l'émigration ; cette conclusion reste à nuancer cependant, car elle peut traduire le résultat d'une prédominance du nombre de femmes dans l'immigration. Enfin, les soldes négatifs entre 20 et 29 ans sont révélateurs d'une émigration persistante, qui demeurera un phénomène majeur tant que l'effet des générations nombreuses ne se sera pas estompé, c'est-à-dire vers l'an 2000.

Ainsi la frontière à l'âge de 30 ans, pour arbitraire qu'elle soit, exprime de plus en plus le clivage qu'opèrent les conditions familiales et socio-économiques sur les intentions de migration. Aux Antilles, l'entrée dans la vie active des jeunes se trouve doublement contrariée par la faiblesse de l'offre d'emploi locale et par la compétition des plus de 30 ans qui reviennent d'un séjour en métropole, mieux armés pour répondre aux demandes des employeurs (niveaux de formation et de qualification professionnelle en général plus élevés que les demandeurs d'emploi locaux). On imagine, dans ces conditions, l'attrait que continue d'exercer la métropole sur la population des jeunes adultes, peu enclins à accepter des emplois subalternes, laissant dans ce domaine le champ libre à l'immigration en provenance des autres îles de la Caraïbe (cf. chapitre V).

L'importance des soldes positifs au delà de 30 ans constitue, au regard de l'évolution précédente, le fait marquant de cette dernière décennie. Dès 1982, le ralentissement de l'émigration nette était perceptible : l'immigration en provenance des Caraïbes commençait à se faire sentir et le flux de métropolitains ainsi que les retours d'Antillais émigrés augmentaient (chapitre IX). Ces trois composantes de l'immigration ont pris une intensité telle depuis quelques années, que l'émigration vers la métropole ne peut plus être considérée comme le facteur déterminant de la dynamique démographique des populations antillaises. Si la catégorie des premières immigrations, c'est-à-dire les flux cumulés des métropolitains venus s'installer aux Antilles et les

Caraïbéens, peut n'avoir qu'un caractère conjoncturel susceptible de varier à brève échéance, en revanche, le phénomène de *rémigration* a une nature plus structurelle. Il s'agit ici d'une lame de fond qui trouve son origine dans le lourd tribut provoqué par un peu plus de deux décennies d'émigration massive.

Pour s'en convaincre, rappelons que l'importance de la population antillaise émigrée (210 610 natifs des Antilles recensés en métropole en 1990) et l'ancienneté des installations ont créé les conditions objectives d'émergence d'une communauté ayant sa dynamique démographique propre, recelant des potentialités migratoires importantes. Celles-ci se manifestent au même titre que dans la population d'origine, suivant des scénarios identiques : recherche d'emploi, maximalisation de la qualité de la vie, pérennité de la reproduction sociale et familiale... Le maintien de relations étroites avec le milieu d'origine, les conditions favorables d'investissement dans l'immobilier local, la montée inexorable du chômage en France métropolitaine... tous ces facteurs ont sans doute accéléré un processus amorcé depuis longtemps, ne serait-ce que par les premiers départs à la retraite¹¹, les mutations... En fait, les retours aux pays fortement idéalisés de part et d'autre de l'Atlantique n'ont jamais été absents du processus migratoire, mais ont pris une dimension qui dépasse largement le concept de retour définitif au pays. Ces retours interviennent aussi bien sur la dynamique de la population antillaise installée en France métropolitaine que sur celle des populations originaires. Ils recouvrent des situations variées et peu commodes à observer statistiquement, mais qui, toutes, illustrent des réalités imbriquées parmi lesquelles le retour définitif en sortie de vie active ne domine pas forcément.

En fait, le phénomène de *rémigration* apparaît surtout comme la manifestation des échanges accrus entre les Antilles et la France métropolitaine, conséquence de l'existence d'une population émigrée importante de part et d'autre, où s'entremêlent installations définitives et installations précaires ou d'attente. Tout se passe comme si le modèle relationnel issu des rapports entre ex-colonie et ex-métropole coloniale

11. Entre 1982 et 1990, on estime entre 2 500 et 3 000 Antillais qui auraient pris leur retraite aux Antilles. Dans l'ensemble des flux de retours, ce type de flux est néanmoins minoritaire.

avait généré aujourd'hui un système migratoire qui échappe progressivement aux forces institutionnelles¹².

Telle semble bien être la réalité antillaise : sous l'effet de la force des réseaux dont les associations d'émigrés se font largement l'écho, leur force de reproduction familiale et socio-culturelle a subsisté à la société antillaise traditionnelle, un modèle de «**société bipolaire**» original (*Domenach et Picouet, 1990*), qui reçoit en périphérie les apports d'autres communautés. Dans ce contexte, qui marque largement les sociétés insulaires post-coloniales, les différentes mesures économiques mises en œuvre sur place : défiscalisation, développement du tertiaire..., les évolutions socio-économiques dans le milieu d'accueil, peuvent entraîner des modifications importantes des projets des ménages antillais installés en France métropolitaine et agir ainsi sur la direction des flux. De là sans doute, une sensibilité conjoncturelle renforcée qui explique une réversibilité toujours possible des flux.

En conclusion, la maîtrise de la fécondité, bien qu'elle ne soit pas complète puisqu'elle reste encore élevée dans certains groupes d'âges (30-39 ans notamment), est cependant indéniable et la descendance paraît largement planifiée actuellement. Par ailleurs, le risque de mortalité à la naissance se trouve réduit par les importants progrès sanitaires réalisés et aussi parce que les enfants sont de plus en plus désirés ; il s'ensuit une forte diminution de la mortalité infantile. Ce contexte démographique reste favorable au maintien d'un potentiel émigratoire qui s'exprime différemment suivant les classes d'âge, atteignant préférentiellement les jeunes adultes de 20 à 29 ans. En revanche, l'expression d'un potentiel immigratoire est un fait nouveau qui bouscule quelque peu les prévisions pessimistes de populations rendues exsangues par le départ de leurs forces vives. Retours aux pays en provenance de la "troisième île" (*Anselin, 1990*), du fait de la population antillaise *réémigrée*, nouveaux venus caraïbéens attirés par les possibilités d'emplois

12. La bipolarisation des flux constitue certainement un modèle dominant dans toute la Caraïbe. Les rapports entre ex-colonies et ex-métropoles coloniales ont ainsi été dominés par toute une série de mesures incitatives, tour à tour pour désengorger les îles (incitation aux départs) ou pour résorber une masse d'émigrés en situation d'échec (aide aux retours). Les communautés d'émigrés, par leur dimension, le poids des systèmes relationnels qui se sont mis en place, ont créé une dynamique migratoire qui échappe de plus en plus aux carcans institutionnels.

délaissés dans l'agriculture et les services, Français métropolitains enfin, que le développement du secteur tertiaire attire hors des filières traditionnelles de l'administration... toutes ces nouvelles installations contribuent aujourd'hui à compenser partiellement les départs. Tout cela n'est pas sans conséquences sur l'évolution socio-économique de la Martinique et de la Guadeloupe.

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉTERMINANTS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES DE LA MIGRATION

Par delà les facteurs structurels de la migration antillaise, il faut aussi s'interroger sur l'existence d'un éventuel déterminisme politique susceptible d'affecter la dynamique migratoire, soit en amont de son processus comme facteur incitatif plus ou moins contraignant, soit au contraire en aval comme facteur régulateur confronté à un déséquilibre. Dans les deux cas, les choix politico-institutionnels reposent sur la hiérarchisation des espaces économiques et leur potentiel sélectif d'évolution, et parmi les divers paramètres d'appréciation de la situation économique antillaise, la croissance des communications constitue certainement un vecteur dominant des échanges de population.

Dans la deuxième partie de cette étude, nous nous intéresserons donc à ces divers déterminants de la migration antillaise, à travers l'étude de la régulation politico-institutionnelle (**chapitre IV**), puis des divers repères socio-économiques (**chapitre V**), et enfin du rétrécissement de l'espace, provoqué par l'évolution des moyens de communications (**chapitre VI**).

Chapitre IV

LA RÉGULATION POLITICO- INSTITUTIONNELLE DE LA MIGRATION ANTILLAISE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (*)

Dans le jeu de déterminations réciproques qui dessinent les caractéristiques propres aux réseaux migratoires, l'impact des paramètres politico-institutionnels est généralement sous-évalué car peu étudié en tant que tel. Certes, il ne revêt pas, loin s'en faut, la même importance pour tous les mouvements migratoires, mais les conditions qui concourent à l'évolution et à la configuration de ceux-ci sont fortement dépendantes, dans la plupart des cas, des forces institutionnelles, des facteurs politiques et pas seulement des déterminants économiques qui s'exercent sur eux (*Domenach et Picouet, 1989*). Dans la région Caraïbe, à côté de systèmes migratoires établis de manière endogène hors de toute politique publique tutélaire, on rencontre d'autres systèmes migratoires ayant tout d'abord émergé en aval de toute régulation publique mais dont la nature et le volume des flux ont fait ensuite l'objet d'une très forte emprise politico-institutionnelle alors même qu'ils s'autonomisaient progressivement. Tel est le cas de la mobilité post-coloniale des ex-colonies antillaises vers les ex-métropoles européennes à laquelle la migration des Martiniquais et Guadeloupéens à destination de la France apporte une expression exemplaire sinon illustrative. Parmi les questions soulevées par ce système migratoire particulier, trois paraissent capitales : quels sont les modalités et les ressorts des déterminants politico-institutionnels

(*) *Ce chapitre a été rédigé par Fred CONSTANT.*

de ces mouvements de populations ? Dans quelle limite l'action publique affecte-t-elle la dynamique relativement autonome et le rôle spécifique (car déterminant en dernière instance) des réseaux socio-familiaux au sein desquels s'élabore la décision/stratégie migratoire ? Enfin, quelle est la pertinence de la variable partisane voire idéologique dans la gestion gouvernementale de la question migratoire antillaise ?

En s'en tenant à cette triple perspective, on tente de comprendre l'enjeu dont la politique française de l'immigration antillaise fait l'objet (du double point de vue de la société de départ et de la société d'accueil) en rappelant brièvement le contexte historique de son élaboration, les modalités concrètes de sa mise en œuvre ainsi que les inflexions subséquents à son application avant d'évaluer, en croisant les expériences gouvernementales socialiste et néo-libérale, la portée de la variable idéologique dans sa gestion. Pour ce faire, deux cadres analytiques sont ici combinés : d'une part, le paradigme centre/périphérie (*Shils, 1976 ; Chevallier, 1978 ; Mabileau, 1985*) ; d'autre part, le paradigme Etat/minorités (*Zylberberg, 1986 ; Fenet et Soulier, 1989*). Les migrations antillaises, longtemps officiellement assimilées à une mobilité géographique interne au territoire national, sont en effet pleinement parties prenantes d'un système de relations complexes qui empruntent à celles qui existent entre le Nord et le Sud mais aussi, au sein d'un Etat unitaire, entre le pouvoir central et les collectivités territoriales. En spatialisant les rapports asymétriques entre le Centre et la périphérie, les migrants antillais/nationaux de couleur articulent également la dynamique des relations entre Etat et minorités, actualisent la dialectique de la négation du pluralisme culturel et de la reconnaissance du droit à la différence, cristallisent les tensions entre intégration nationale et discrimination normative.

I. LA NAISSANCE D'UNE POLITIQUE MIGRATOIRE (1962-1975)

D'abord spontanée et limitée aux filières administratives ("mouvement" des fonctionnaires ; démobilisation en France métropolitaine ; service militaire adapté SMA), l'immigration antillaise s'amplifie avec le processus de départementalisation de ces anciennes colonies françaises d'Amérique (loi n°46-451 du 19 mars 1946). Au fur et à mesure de la mise en place des structures départementales avec tout ce que cela suppose comme renforcement de l'emprise de l'Etat, l'appel

des pouvoirs publics à la mobilité constituera paradoxalement l'une des modalités de l'extension du Centre à la périphérie. Sur le postulat de préceptes dérivés de l'idéologie libérale, il matérialise la croyance selon laquelle la mobilité géographique peut corriger l'inégalité initiale des ressources entre les ressortissants d'un même ensemble national. Tandis que la crise de l'économie de plantation entraîne une libération continue des forces de travail qui affluent vers les villes (*Flagie, 1982 ; Letchimi, 1983*), la métropole amorce une phase de croissance de l'activité économique qui rend nécessaire l'appel à une main-d'œuvre extérieure. Dans ce contexte, les pouvoirs publics, confrontés aux premiers troubles sociaux liés à la fermeture des usines sucrières et au mécontentement général vont, en assimilant le problème du développement des Antilles à une question d'équilibre démographique, favoriser l'immigration massive des actifs non-employés, appelés à occuper, pour l'essentiel, des emplois peu qualifiés dans la fonction publique (assistance publique, PTT...) à laquelle la main-d'œuvre étrangère ne pouvait prétendre. Par la suite, sous la pression de diverses contraintes tant économiques que politiques, les décideurs ont été amenés, au milieu des années 70, à reconsidérer leurs options initiales.

1. L'émigration, solution au problème démographique antillais et préalable au développement économique insulaire

Une politique se définit moins par ses intentions que par ses résultats (*Thoenig, 1985*). Les conditions qui ont présidé à la formulation (c'est-à-dire à la transformation d'un problème en solution) de la politique française de l'immigration antillaise revêtent une importance capitale et pourtant aucune situation sociale — crises, conflits, tensions — ne détermine, par elle-même, mécaniquement la nature ni les modalités de l'intervention éventuelle des autorités publiques (*Jobert, 1985*). Dans cette perspective, la planification de l'émigration antillaise, avec tout ce qu'elle suppose comme emprise de l'Etat, prend son origine dans un rapport de la Commission Centrale des DOM (*Rigotard, 1961*) qui devait indiquer, après que le Général de Gaulle ait réaffirmé, en 1956, l'appartenance des Antilles à la République française, les grandes lignes de l'action publique en la matière jusqu'au VII^{ème} plan. Reprenant les termes d'une étude antérieure (*Pellier, 1960*), ce rapport préconise l'option migratoire comme objectif officiel sur la base du triptyque suivant : l'émigration, facteur de résorption du problème démographique et du

sous-emploi des sociétés de départ ; l'émigration, solution partielle à l'insuffisance de la main-d'œuvre en France métropolitaine ; l'émigration, garant de la stabilité politique aux Antilles. Conjointement à cet appel à la mobilité de la main-d'œuvre locale, les pouvoirs publics mettent en place Outre-mer une politique sociale sélective modulée en fonction des données socio-économiques et des contraintes démographiques locales mais tenant compte également des limites financières de la solidarité du Centre par rapport à la périphérie (*Constant, 1991*). Ainsi, le régime de Sécurité sociale appliqué dans les DOM à partir des années 48 assure une retraite aux vieux travailleurs et le remboursement des soins de santé. Cependant, le régime des prestations familiales, créé par la loi "nataliste" du 22 août 1946, n'a jamais été étendu aux DOM. Ceux-ci restent régis par la loi du 11 mars 1932 qui organise, en fonction du nombre de journées travaillées et à un taux bien inférieur à celui de la métropole, le versement de certaines allocations (*Steck, 1979*). Derrière la nécessité officiellement proclamée d'adapter la législation sociale à la situation particulière de l'Outre-mer se profile l'objectif essentiel des pouvoirs publics de lutte contre "l'explosion démographique" et d'incitation à la migration. Le IV^{ème} plan (1962-1965), à partir duquel l'Etat prend directement le contrôle de cette migration, valide ces propositions et sanctionne l'analyse globale dont elles procèdent tandis que, suite à la révolution «castriste» cubaine, aux événements sanglants d'Algérie, au processus international de décolonisation et aux émeutes de Fort-de-France de décembre 1959, les premières organisations indépendantistes apparaissent en Martinique (Organisation de la Jeunesse anti-colonialiste de la Martinique) et en Guadeloupe (Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe) autour du mot d'ordre de rupture avec la métropole. Ces années 60 marquent un tournant.

Toute la vie politique locale se cristallise sur les problèmes soulevés par la départementalisation et les solutions qu'apporterait une autonomie de plus en plus vivement revendiquée par certaines tendances. Si la départementalisation a longtemps paru l'achèvement (dans tous les sens du terme) de la période coloniale, elle semble désormais aller à contre-courant d'un mouvement réputé universel vers l'indépendance. Loin de se limiter au problème des institutions politiques et administratives, ce débat englobe l'ensemble des questions économiques, sociales et culturelles qu'affrontent les sociétés antillaises (*Condon ; Ogden, 1991*). Cette mobilisation de toutes les forces politiques en faveur d'un aménagement de la politique gouvernementale menée dans les DOM

conduit aux décrets (n° 60-406 et n° 60-407) du 26 avril 1960 tendant à instaurer une «départementalisation adaptée». D'une part, les Conseils généraux sont désormais associés à la procédure d'adaptation du régime législatif et de l'organisation administrative des DOM. D'autre part, le préfet se voit doté de pouvoirs sensiblement supérieurs à ceux de ses collègues de la métropole (*Delblond, Haustant, 1989*).

En outre, une loi de programme n°60-776 du 30 juillet 1960 met en œuvre un programme triennal destiné à améliorer l'équipement et l'expansion économique dans les DOM. Enfin, devant la montée des contestations politiques et du mécontentement général, les allocations familiales sont fortement réévaluées (triplement entre 1962 et 1966) sans toutefois atteindre le niveau métropolitain. Mais les migrations ne cessent pas pour autant d'être un instrument de politique démographique.

Gouvernants et experts, rejetant le diagnostic d'Aimé Césaire (1961) qui dénonce la départementalisation Outre-mer comme une "mystification" après en avoir été un promoteur éloquent, continuent à expliquer le "*malaise antillais*" en termes de surpopulation relative pour appeler la population active non-employée à franchir à nouveau l'Océan : "la mise en œuvre immédiate d'une politique systématique d'émigration, qui ne peut s'opérer principalement que vers la métropole, et qui doit s'exercer au profit d'une part importante de la population des trois départements insulaires, est la condition primordiale de la réalisation des objectifs du plan. Une priorité doit être donnée à cette action si l'on veut que celles entreprises pour accroître le revenu et l'emploi produisent leur plein effet" (C.G.P.¹, 1966). Dans la mesure où elle décongestionne les campagnes des surplus de main-d'œuvre, contribue à diminuer le chômage ou le sous-emploi, entraîne au loin les masses potentiellement "manipulables" et contraint à l'exil les adversaires avérés du pouvoir établi (ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960), la politique française de l'immigration antillaise remplit bien une fonction de régulation politique des sociétés de départ quand elle s'enferme, officiellement dans la rhétorique républicaine de la solidarité nationale et des grands équilibres économiques.

Le V^{ème} plan (1966-1970) confirme ces orientations générales tout en avançant, au moment où de nombreux troubles émaillent la vie sociale aux Antilles (émeutes de 1967 en Guadeloupe, conflits violents

1. Commissariat Général au Plan.

du monde du travail en Martinique), la nécessité d'un contingentement de l'émigration : "Dans la mesure où le niveau escompté de la production — même dans l'hypothèse de développement accéléré — est insuffisant pour absorber les disponibilités de la main-d'œuvre en quête de travail dans les départements insulaires, la politique d'émigration s'impose comme un moyen de lutte contre les déséquilibres du marché de l'emploi. Elle permet également d'augmenter le taux de croissance par tête. Compte tenu des différents facteurs d'ordre économique, social, psychologique et politique qui commandent d'en limiter l'importance, le mouvement migratoire au départ des départements insulaires ne pourrait pas, semble-t-il, dépasser un volume maximum de 10 000 personnes en année moyenne de V^{ème} plan, dont 4 000 pour la Réunion et 3 000 pour chacun des départements antillais (Commission Centrale des DOM, 1966).

Alors que Georges Pompidou succède au Général de Gaulle à la présidence de la République, le VI^{ème} plan (1971-1975) reconduit la même option migratoire tout en mettant l'accent, pour la première fois, sur la nécessité d'engager, de façon concomitante, une politique économique dynamique dans les sociétés d'origine : "Au total, la croissance de la production et des équipements publics devra, dans chacun des départements et territoires d'Outre-mer être plus rapide que celle réalisée en métropole. Les options proposées ci-dessus sont prioritaires, mais elles ne sauraient dans la meilleure hypothèse, régler au cours du VI^{ème} plan, le problème crucial de l'emploi. Le phénomène de surpopulation s'est aggravé du fait d'un accroissement démographique considérable (...). Compte-tenu de la part importante des charges sociales dans l'ensemble des dépenses publiques (30%), du sous-emploi effectif, des possibilités d'emploi et du niveau de population prévisibles en 1985, l'accentuation des actions d'orientation familiale et la mise en place d'une politique démographique adaptée aux trois départements semblent s'imposer" (CGP, 1972). La gestion pompidolienne de la question migratoire va se caractériser par la tentative de moduler l'impératif migratoire au moyen de la poursuite d'une politique démographique et familiale et par l'adoption de mesures destinées à stimuler le secteur productif local. Sur le premier point, c'est en 1973 que les pouvoirs publics décident d'aligner les majorations d'allocations familiales servies dans les DOM, sur le régime métropolitain (Gautier, 1987). Sur le second point, on assiste à un renforcement du dispositif d'aides publiques et d'incitations fiscales à l'investissement Outre-mer.

Dans les faits, l'économie locale des Antilles demeure marquée par la politique de soutien massif des revenus par le secteur public, l'amélioration des niveaux de vie par les équipements collectifs et la création d'emplois par l'administration. Sous l'effet des transferts publics, l'économie insulaire prend un tour de plus en plus artificiel, compte-tenu de l'échec patent du redémarrage de l'activité économique, attendu d'une planification indicative et du libre jeu des forces du marché. Pourtant, lors de son voyage aux Antilles en 1974, le président Giscard d'Estaing s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique publique, initiée par son prédécesseur, qu'il va s'attacher à systématiser, conformément à sa doctrine de rattrapage des standards de vie métropolitains. L'ambition est de nouveau d'assurer plus fermement le développement économique insulaire en renforçant l'appareil local de production dans le cadre de l'ensemble français et du marché commun. Le VII^{ème} plan (1976-1980) reprend tous ces objectifs en même temps qu'il définit une orientation nouvelle vers certains aspects de l'industrialisation comme la création d'industries de transformation tournées vers l'exportation à destination des marchés internationaux. Parallèlement à cette politique de développement économique, la conjonction d'une politique familiale plus avancée en métropole avec la baisse de la fécondité aux Antilles ouvre une décennie marquée par l'extension Outre-mer de nombreuses prestations. Parmi celles-ci, citons le maintien des prestations familiales aux travailleurs licenciés pour raisons économiques (décrets du 4 juillet et du 2 décembre 1977), le complément familial (loi du 29 décembre 1977 et décret du 5 septembre 1978), la mensualisation des prestations familiales (décret du 27 février 1980). Cet effort gouvernemental – sans précédent – pour le progrès social, répond à la nécessité de "rénover" la départementalisation au moment critique où les mouvements indépendantistes comme les partis locaux d'opposition radicalisent leurs positions. Ainsi, du IV^{ème} au VII^{ème} plan, les pouvoirs publics ont surtout apporté une réponse démographique aux questions soulevées par le développement des Antilles même si, à partir du VI^{ème} plan, la nécessité de prendre des mesures tendant à relancer le secteur productif local est affirmée. Durant la même période, le niveau et la qualité de la couverture sociale aux Antilles restent nettement en deçà de ce qu'ils sont en France métropolitaine malgré l'extension de nombreuses prestations. Les taux et conditions d'ouverture des droits sociaux, combinés aux particularismes structurels du marché du travail (importance du nombre des travailleurs "occasionnels"), s'y révèlent plus sélectifs et pénalisants pour les

travailleurs en marge du "secteur moderne". En outre, le salaire minimum (SMIC) pratiqué dans les DOM, malgré diverses réactualisations, demeure inférieur de 20% à celui en vigueur en France métropolitaine alors qu'on a pu estimer (Blérald, 1986) qu'il représente en réalité le niveau plafond des rémunérations des petits salariés du commerce, de l'artisanat et du BTP. Dans ce contexte socio-économique, la politique française de l'immigration antillaise apparaît bien l'interface de l'action publique relative au développement de ces départements insulaires. Tant que la migration correspondait à une forte poussée démographique dans les sociétés de départ et à un besoin de main-d'œuvre dans la société d'emploi, elle a été systématiquement encouragée. Dès que ses débouchés traditionnels ont commencé à s'épuiser, rendant l'insertion des migrants plus difficile, la politique de développement des Antilles a fait l'objet d'aménagements. L'évolution des missions assignées à l'organisme spécialisé, chargé de la mise en œuvre de cette politique migratoire, le BUMIDOM (Bureau pour les Migrations Intéressant les Départements d'Outre-mer) est, de ce point de vue, très éclairante.

2. *Le BUMIDOM, instrument de la politique française de l'immigration antillaise*

Si les problèmes de l'immigration sont pris en charge, en France, par les structures gouvernementales et administratives de l'Etat, les nécessités de la mise en œuvre concrète des options retenues ont conduit à la création d'un organisme ad hoc : le BUMIDOM (arrêté du 26 avril 1963). Société d'Etat dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, le BUMIDOM, placé sous la double tutelle du Ministère des DOM-TOM et du Ministère de l'Economie et des Finances, s'est vu initialement confier le soin de contribuer à la solution des problèmes démographiques relatifs aux départements d'Outre-mer. Il s'agissait que dans des contextes locaux fortement perturbés (crise de l'économie de plantation et surpopulation relative), des agents (tout particulièrement le surplus de main-d'œuvre libéré par l'effondrement des activités agricoles) accomplissent des actions recherchées par les pouvoirs publics (en l'occurrence, le passage à l'acte migratoire). Dans cette perspective, plusieurs missions sont assignées au BUMIDOM : informer les futurs migrants (sélection, mise en route et accueil des candidats), formation professionnelle et placement de la main-d'œuvre migrante, faciliter les implantations à caractère familial, gestion des centres d'accueil et de

transit, coordination des différents organismes concernés.

Au moins à ses débuts, la migration des originaires d'Outre-Mer, en particulier les ressortissants des Antilles, n'a pas été vécue, par la majorité d'entre eux, comme un mouvement comparable à celui des travailleurs étrangers. L'évolution économique de leurs départements d'origine conduisait les migrants à rêver d'un ailleurs où la vie était réputée plus facile d'autant que les disparités économiques et sociales entre la France métropolitaine et l'Outre-mer étaient fortement marquées. En outre, l'idéologie diffusée dans ces îles lointaines favorisait l'association entre ascension sociale et identification à la culture française (*Glissant, 1981*). Ces facteurs psycho-culturels souvent négligés (*Anselin, 1979 ; AGEG, 1978*) contribuent à rendre compte de la forte attraction, auprès des populations antillaises, de l'appel à la mobilité. L'ampleur de celle-ci outrepassa le cadre d'un strict déterminisme économique. Plutôt que le résultat implacable d'une politique publique de "déportation acquise aux intérêts du grand patronat français" (*AGEG², 1978*), elle manifeste l'emprise du mythe de la France chez les candidats à la migration. Cependant, à partir des années 70, les possibilités d'emplois qui conditionnaient le bon fonctionnement d'un système fondé sur la satisfaction de besoins en main-d'œuvre peu qualifiée, se sont progressivement rétrécies. Alors que la migration "spontanée" prenait une ampleur considérable, la migration "organisée" entamait une décroissance régulière tout en découvrant, dans son retrait, l'acuité des problèmes d'insertion sociale de migrants en proie à des crises d'identification parfois très fortes (cf. le film "O Madiana" de Constant Gros-Dubois et les travaux du CREDA ³). De fait, le parcours classique du migrant (emploi, logement...) invalidait les présupposés attachés à la citoyenneté française et mettait en relief la primauté des discriminations raciales au point que les pouvoirs publics, sous l'effet conjugué des pressions exercées par les partis politiques et les mouvements associatifs antillais, devaient redéfinir, à partir du VII^{ème} plan, diverses orientations du BUMIDOM. Deux correctifs sont apportés : d'une part, en matière de formation professionnelle qualifiante ; d'autre part, en matière de logement et d'insertion sociale (*Condon, Ogden, 1991*). A l'initiative du Ministère des DOM-TOM, des comités nationaux d'accueil des Antillais

2. Association Générale des Etudiants Guadeloupéens.

3. Centre de Recherches et d'Etudes sur le Dysfonctionnement et l'Adaptation.

et des Réunionnais en métropole sont créés parmi lesquels l'AMITAG (Association des travailleurs antillais et guyanais en France), le CNARM (Centre d'Aide des ressortissants d'Outre-mer) émergent progressivement en tant qu'instances "représentatives" institutionnalisées. Des conventions sont conclues entre le BUMIDOM et le CASODOM (Centre d'aide sociale des originaires d'Outre-mer) qui permettent à cet organisme associatif de relayer la société d'Etat. Enfin, l'aide aux regroupements familiaux et l'ouverture de titres de transports aériens à des tarifs préférentiels complètent le dispositif adopté.

Après avoir assimilé l'immigration antillaise à un simple changement de résidence sur le territoire national, les pouvoirs publics sont contraints de mettre en place un ensemble de mesures réglementaires, dérogatoires au droit commun, destinées à favoriser l'insertion professionnelle des intéressés. Ces mesures, trop tardives et trop timides, visant à leur garantir un accès effectif aux droits ouverts par la citoyenneté française n'ont pas suffi à améliorer la situation globale de la communauté antillaise en France métropolitaine.

Au moment où s'amorçait le passage d'une émigration de travail à une immigration de peuplement, l'image défavorable du BUMIDOM dans la communauté des assujettis a prévenu le succès de sa nouvelle mission, pour autant que celle-ci fut véritablement autre chose qu'un gage donné aux partis assimilationnistes et, plus largement, à ceux qui refusaient de rejoindre le camp des détracteurs de la France aux Antilles. En effet, la politique saisit alors la question migratoire au point de constituer le vecteur structurant du rapport à la métropole dans les systèmes partisans insulaires. Si les partis départementalistes continuent à défendre le principe de la migration au nom de la solidarité nationale tout en souhaitant, cependant, l'amélioration de ses modalités, les formations anti-départementalistes le dénoncent au motif du dépérissement des départements concernés.

II. LA POLITISATION DE LA MIGRATION ANTILLAISE (1975-1982)

Des années 70 au début des années 80, on assiste à la politisation de la question migratoire aux Antilles. La poursuite de l'impulsion publique se heurte à la mobilisation de la périphérie et à la contestation locale grandissante de l'Etat. De fait, ces années 70 voient le contexte général de l'incitation publique à la migration passablement transformé :

l'évolution démographique des populations antillaises, sous l'effet conjugué de l'émigration et du contrôle des naissances (*Charbit et Léri-don, 1980*), laisse transparaître, entre 1965 et 1975, une baisse de la fécondité de 25% en Guadeloupe et de 40% en Martinique. Cependant, les départs massifs n'ont pas entraîné une diminution du chômage ou du sous-emploi dans les deux départements français d'Amérique, encore moins une stimulation du développement économique. Au contraire, l'exportation en France métropolitaine d'une partie des surplus de main-d'œuvre se poursuit toujours dans une conjoncture locale, marquée par le retrait de l'économie de plantation et la multiplication des conflits de travail, que couronne un processus d'éveil à la conscience nationale. Ce contexte local répond à une conjoncture nationale, marquée par la crise de l'Etat et de l'intégration nationale que manifestent la fin du mythe de la République "une et indivisible", le "syndrome minoritaire" et la politisation du pluralisme ethno-culturel (*Mabileau, 1985*).

1. La migration, un processus d'assimilation contrariée

L'appel des pouvoirs publics à la mobilité a constitué l'une des modalités de l'extension du Centre à la périphérie et ce d'autant plus que

- la France est à la fois l'ancien et le post-colonisateur ;
- la centralisation jacobine désigne l'Etat comme l'objet privilégié des attentes des populations ;
- l'égalité théorique des droits des citoyens tend à occulter les inégalités de fait devant la loi des nationaux de couleur de la métropole et le traitement normatif (lois et règlements) discriminatoire des habitants des Antilles et de la Guyane ;
- l'Etat est réputé monopoliser la représentation de l'intérêt général et, partant, réguler en toute légitimité (sous le double bénéfice de la solidarité nationale et de la continuité territoriale) l'ensemble de la communauté nationale.

Dans la mesure où elle rencontre (au moins dans sa première phase) l'aspiration des populations concernées dans le même mythe attractif de la « métropole », la politique française de l'immigration antillaise ne peut être pleinement appréhendée hors de la perspective historique de l'emprise de l'universalisme égalitariste de la rhétorique républicaine sur des sociétés façonnées par l'histoire coloniale. Perçue, des deux côtés de l'océan, comme la voie originale par laquelle une communauté en

amènerait une autre à un niveau de développement analogue au sien, la migration n'a pas été vécue, par la majorité des ressortissants antillais, comme un mouvement comparable à celui des étrangers. La vie en France métropolitaine était réputée plus facile d'autant que l'on croyait fermement que la citoyenneté française était déterminante par rapport à l'appartenance ethnique et à ses corollaires culturels.

En outre, l'acquisition de la culture française était identifiée à l'ascension sociale et celle-ci à la mobilité géographique : "La migration est une chance pour les Antilles" (*Dijoud, 1981*). La métropole (singulièrement Paris) cristallisait alors toutes les ambitions personnelles comme le cadre somptueux de la réussite professionnelle. Les migrants antillais ont ainsi, dans leur grande majorité, conçu leur migration dans les termes d'un projet de promotion sociale passant par l'assimilation de la prestigieuse culture française. D'où le désir de se penser français à part entière et de proclamer sa nationalité comme un signe de fierté et de dignité. Les difficultés d'installation auxquelles ils étaient confrontés ne leur semblaient pas différentes de celles rencontrées par des provinciaux "montés" à Paris. La responsabilité des discriminations subies était attribuée plus à des individus qu'au fonctionnement de la société à travers ses institutions. Paradoxalement, la France était pour le migrant à la fois un territoire mythique et une patrie proche. Cette vision dominante était le prolongement logique du système de normalisation idéologique à l'œuvre dans les sociétés de départ. La départementalisation a en effet favorisé un processus d'imposition des normes occidentales en cherchant, jusqu'à la caricature, à gommer ou à réduire les différences entre les composantes culturelles de la communauté nationale en les folklorisant (*Coulon, 1976*). Cependant, l'acuité des problèmes d'insertion sociale des migrants originaires d'Outre-mer et la permanence de la crise structurelle de leurs régions respectives vont susciter un renversement de la tendance jusque-là dominante. En France métropolitaine, les Antillais prennent de plus en plus conscience du fait que la couleur fait d'un Français de couleur un étranger, et que leur migration est abusivement qualifiée de mobilité interne au même titre que celle en provenance d'autres régions de l'hexagone. Aux Antilles, la départementalisation génère une série de malentendus en rapprochant administrativement les îles et Paris tout en niant toute autonomie décisionnelle et tout espace d'expression des particularismes culturels. Tandis que les uns défendent le droit des minorités face à l'Etat, les autres revendiquent plus de pouvoir pour la périphérie par rapport au Centre.

On peut ramener la conjonction de cette double série de tensions à deux crises majeures que les pouvoirs publics ont mis plusieurs années à mettre sur l'agenda gouvernemental, tout au moins d'une manière non répressive. D'abord, une crise de pénétration de la société civile où pourtant l'intégration territoriale semblait bien avancée mais échoue désormais sur des écueils économiques et culturels. Ensuite, une crise de distribution des ressources étatiques qui fait désormais apparaître au grand jour le décalage criant entre égalité de droit et inégalité de fait alors même que le jeu de la solidarité nationale (sans aucune discrimination) est nettement identifié au ressort principal du "Welfare State" ⁴ auquel la périphérie est particulièrement sensible. Ces deux crises ont donné naissance à une remise en cause de la légitimité de l'Etat qui s'est manifestée par une spatialisation du politique. La question migratoire en constitue une expression significative.

2. *La migration, un processus d'éveil à la conscience nationale*

Paradoxalement, la problématique nationalitaire prend sa source dans la crise de l'Etat — victime de son succès — et de l'action publique d'autant que la centralisation jacobine, même à son apogée, n'a jamais dépassé, en réalité, les mécanismes institutionnels et juridiques. L'assimilation des populations d'Outre-mer n'a pas fondamentalement remis en cause les cultures locales et fragmentaires dans leurs expressions identitaires même si elle a réussi, pour un temps, à en gommer les expressions politiques. En cela, elle a suscité de nombreuses ambiguïtés. Pourtant a priori, le droit des DOM est régi par un principe clair et précis : l'identité législative avec la métropole, édictée par la constitution de 1946 et confirmée par celle de 1958 (notamment ses articles 72 et 73). En réalité, il apparaît beaucoup plus complexe. Le principe retenu présente des difficultés certaines dès lors qu'il admet des exceptions à la source de problèmes importants au niveau du droit positif. En effet, l'assimilation des compétences ne s'est pas traduite par une évolution automatique du droit applicable dans les DOM. Les entraves à l'application effective de l'identité législative ont résulté soit de réserves à l'application de plein droit, soit de dérogations au principe de l'identité législative sous couvert d'adaptation aux particularismes locaux (*Constant, 1991*).

4. Welfare State = Etat-Providence.

Dans le contexte de haut degré de rayonnement des utopies révolutionnaires (marxisme, maoïsme, castrisme), l'ambiguïté de cette assimilation juridique avec exceptions a suscité plusieurs questions essentielles: si certains citoyens sont soumis à des règles différentes, peuvent-ils encore être considérés comme politiquement égaux ? Si des exceptions sont possibles au principe d'égalité, le seul critère territorial suffit-il à les justifier ? Où situer le seuil du particularisme qui ferme la porte du droit commun et ouvre celle du droit adapté ? Enfin, la plurilégislativité ne conduit-elle pas à faire de certaines fractions de la population nationale des "citoyens de seconde zone" ? En jetant le discrédit sur la départementalisation, ce traitement discriminatoire des ressortissants antillais, dans un domaine aussi sensible que celui de la protection sociale, va remettre en cause, pour un temps, leur identification à la République. L'originalité du mouvement nationalitaire antillais réside bien dans cette mise en forme territoriale (en l'espèce, anti-coloniale) de revendications fondamentalement égalitaristes (*Constant, 1989*). Les pressions centrifuges ne sont jamais que la compensation de pressions centripètes. Au milieu de ces années 70, les partis anti-départementalistes se saisissent de la question migratoire en tant qu'expression achevée des tensions entre le Centre et la périphérie pour dénoncer, selon l'expression d'Aimé Césaire, "le génocide par substitution" des peuples guadeloupéen et martiniquais sous l'effet croisé d'une immigration blanche (fonctionnaires métropolitains) et d'une émigration de couleur. Reprenant les termes de la Convention du Morne-Rouge de 1971 (*Constant, 1988*), les mots d'ordre "d'auto-détermination", "d'autonomie", "d'indépendance", sont régulièrement reconduits de congrès en congrès. Quand, en 1979, Aimé Césaire dénonce "l'hémorragie des forces vives du pays (...) l'expatriation forcée d'une jeunesse sans perspective" pour stigmatiser le septennat giscardien, il annonce la petite phrase du secrétaire général du Parti Progressiste Martiniquais qu'il préside : "Amis européens, pliez bagages, tout doucement. Séparons-nous en frères quand il en est temps encore" (*Darsières, 1979*). Alors que les partis départementalistes exigent désormais l'amélioration de ses modalités concrètes, les partis anti-départementalistes mettent en cause le principe même de la migration au motif du dépérissement des sociétés de départ et la "ghettoïzation" des "Domien" de la métropole.

De l'autre côté de l'océan, les émigrés antillais reprennent ces thèmes en donnant un prolongement collectif à leurs revendications individuelles.

Après les étudiants, les travailleurs manifestent les contradictions et injustices auxquelles les expose leur condition de "*nationaux de couleur*". Le mythe de la "*mère-patrie*" s'effondre devant la crise de la citoyenneté et de l'assimilation que la rhétorique et l'universalisme républicains ne parviennent plus à atténuer. Le statut juridique cède alors le pas à l'appartenance à une minorité culturelle. Paradoxalement, cette politisation de la question migratoire s'accompagne d'une légère décline de la migration organisée mais surtout d'une forte croissance de la migration spontanée, induite par la conduite institutionnelle pourtant dénoncée dans les discours politiques.

III. LA GAUCHE AU POUVOIR : UNE NOUVELLE POLITIQUE ? (1982-1986)

Après environ deux années de tergiversation, la gestion socialiste de la question migratoire antillaise se marque par l'affirmation de l'arrêt de tout appel à la mobilité et la priorité donnée à l'insertion des "*Domiens*" en France métropolitaine. Lors des assises nationales des originaires d'Outre-mer tenues le 16 juin 1983 à Paris, le Secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, M. Georges Lemoine, expose les grandes lignes de cette nouvelle politique étatique : "Je le dis au risque de choquer certains : oui, toute la politique que conduit le Gouvernement (...) vise à tarir une certaine migration. Oui, le Gouvernement ne pense pas qu'il soit souhaitable que les jeunes quittent les DOM parce qu'ils croient n'y avoir aucun avenir. Oui, le Gouvernement regrette cette migration économique qui est la sanction d'absence de développement réel de l'économie des DOM, toutes ces années. Oui, pour le Gouvernement, le développement des DOM est un objectif prioritaire, et nous voulons qu'enfin la migration soit un choix libre et pas une carte forcée". Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une redéfinition des rapports entre le Centre et la périphérie (dont la réforme décentralisatrice fut à la fois le signe et l'agent) et des rapports entre Etat et minorités (l'affirmation du pluralisme culturel succède à l'identification exclusive du citoyen à l'Etat et à ses corollaires normatifs). On passe progressivement de la doctrine républicaine de l'assimilation par agrégation au groupe dominant, à la reconnaissance du droit à la différence, du pluralisme culturel nié au pluralisme politique encadré. Le glissement de l'un à l'autre se manifeste par le passage d'un système normatif uniformisateur à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures qui cristallise au contraire les situations minoritaires. L'optique

gouvernementale est nettement affirmée : dissuader la poursuite de départs massifs en stimulant l'économie locale et en accélérant parallèlement l'extension du régime de protection sociale métropolitain. Toutefois, sur ces deux points, les résultats ne seront pas à la hauteur des ambitions affichées et la "politique de rigueur", mise en place en 1982, limitera la généralisation des allocations annoncée par les gouvernants. Les migrations ne cessent pas moins d'être à la fois un objet et un enjeu de l'action globale des pouvoirs publics relative aux Antilles et à la Guyane. Certes, les perspectives de non-retour, s'affirmant de plus en plus, posent la question de l'immigration dans des termes différents : aux problèmes individuels de *l'homo oeconomicus* des années 60 se substituent les difficultés collectives d'une communauté métropolitaine de nationaux de couleur. Sur ce premier point et pour la première fois, le Gouvernement Mauroy décide la création d'un comité interministériel pour l'insertion des originaires des DOM-TOM afin de bien marquer la volonté nouvelle de renverser la politique ponctuelle et timide de ses prédécesseurs.

1. *L'arrêt de l'appel à la mobilité et la redéfinition du développement des Antilles*

D'emblée avec les gouvernements de gauche, l'approche du problème migratoire n'est pas dissociée de la question globale du développement économique des sociétés d'origine pas plus d'ailleurs que celle-ci ne l'est de la redéfinition globale du partage du pouvoir entre l'Etat et les collectivités territoriales. Entrée dans les faits, à partir de mars 1982, avec l'application de nouvelles règles de contrôle des actes des collectivités locales puis avec le transfert de l'exécutif du Département et de la Région aux présidents du Conseil Général et du Conseil Régional, la décentralisation a suscité l'adhésion des partis locaux de la gauche alors que les partis conservateurs, un moment inquiétés par la nature réelle (politique ou administrative) de la réforme entreprise, y trouvèrent également, par la suite, l'espace d'un nouveau dialogue avec le pouvoir central. Dans cette perspective, le IX^{ème} plan (1984-1988) qui associe, pour la première fois, l'Etat et les collectivités territoriales du double point de vue de son élaboration et de sa mise en œuvre (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982), définit quatre directions d'actions prioritaires:

— la première, à laquelle les trois autres sont subordonnées dans leur conception, est l'amplification de la lutte contre le chômage dont on

attend une réduction sensible des migrations entraînées par le sous-emploi ;

— la deuxième est la recherche d'un développement économique plus autonome, c'est-à-dire la mise en place progressive d'échanges commerciaux régionaux, la substitution sélective des produits de l'activité locale aux produits importés ;

— la troisième est la définition et le renouvellement des solidarités entre la métropole et les départements d'Outre-mer, mais aussi à l'intérieur de ces collectivités. L'accent est mis en particulier sur la nécessité d'étendre Outre-mer la législation sociale métropolitaine afin de maintenir sur place une population en "situation précaire", susceptible d'être marginalisée ;

— enfin, la quatrième est l'ouverture sur l'extérieur et la coopération, autre enjeu pour l'expansion des entreprises locales.

Ces grandes orientations de l'action publique nationale ont eu des traductions concrètes dans les plans régionaux et les contrats de plan souscrits par les assemblées compétentes de la Guadeloupe et de la Martinique, dans des domaines aussi variés que l'aquaculture, la formation professionnelle, le tourisme ou encore la culture. Les engagements pluriannuels gravitent autour d'un seul et même pari : assainir l'économie. Le préambule du plan régional de la Martinique trace bien les termes du défi : "faire de la Martinique, non plus une terre de consommation et de chômeurs, mais un pays de production, mettant résolument en marche une politique de travail sur place ; bref, affirmer la volonté de sauver et de créer des emplois pour les Martiniquais" (1984). Durant toute la législature socialiste, les pouvoirs publics ont poursuivi deux objectifs complémentaires : d'une part, la réduction des flux migratoires par la maîtrise, avec le concours actif des autorités locales, des vecteurs objectifs de la pression au départ (sous-emploi, chômage, précarité sociale, absence de perspective d'avenir) et d'autre part, l'amélioration des conditions d'accueil des travailleurs migrants confrontés aux difficultés de leur insertion dans la vie métropolitaine. Sur ce dernier plan, les autorités politiques nationales ont mis en œuvre un éventail de mesures de discriminations positives, destinées à garantir aux ressortissants d'Outre-mer l'accès et l'usage effectifs aux droits théoriques attachés à la citoyenneté française.

2. *L'ANT, outil de la nouvelle orientation des pouvoirs publics*

De fait, il faut attendre 1982 pour enregistrer la suppression du BUMIDOM, symbole d'un passé réputé révolu et la création de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'Outre-mer (ANT), chargée de la mise en œuvre concrète de la doctrine de la gauche relative à l'immigration antillaise. La création de cette agence répond à une triple constatation des pouvoirs publics et à diverses recommandations du rapport Lucas sur l'insertion des ressortissants des DOM en France métropolitaine (1983). Tout d'abord, le constat officiel de l'existence de difficultés spécifiques des originaires d'Outre-mer en France métropolitaine auxquelles des réponses adaptées semblent désormais s'imposer. Ensuite, la priorité donnée à l'insertion sur l'incitation à la migration. Enfin, malgré un contexte local peu favorable, la volonté de favoriser les migrations de retour justifiées par une création d'emplois, est nettement affirmée. Sur la base de ce diagnostic, trois missions sont assignées à l'ANT : faciliter le parcours classique de l'insertion (emploi, formation, logement) ; contribuer à la préservation et à l'épanouissement de l'identité culturelle des migrants (financement de projets culturels associatifs et aide au maintien des liens avec les départements d'origine) ; encourager, pour ceux qui le désirent, la réinstallation dans le département d'origine (appui financier à la création d'emplois dans les créneaux locaux d'emplois déficitaires).

Pour les remplir, l'ANT dispose d'une large autonomie qui lui a permis de mener sa propre politique contractuelle avec des collectivités locales (notamment avec les Régions de Martinique et de Guadeloupe, autour d'actions culturelles et de formations professionnelles) et d'autres organismes publics (conventions avec l'AFPA⁵). Par ailleurs, la création d'un centre d'information et de documentation sur les cultures de l'Outre-mer et d'un office des cultures d'Outre-mer pour la diffusion, la promotion et les échanges complètent le dispositif annoncé. En réalité, toutes ces mesures, loin s'en faut, ne sont pas passées dans les faits et certaines d'entre elles⁶ n'ont pas survécu à l'effet d'annonce. En définitive, l'ANT

5. Association de Formation Professionnelle des Adultes.

6. Parmi d'autres, si le comité interministériel sur l'insertion des ressortissants des DOM en métropole a bien été créé par le décret n°83-779 du 1er septembre 1983, il ne s'est jamais réuni ! De même, la construction des deux centres à vocation culturelle annoncée par le Premier Ministre n'a jamais eu de suite!

se singularise du BUMIDOM davantage par des structures associant plus étroitement les acteurs concernés (notamment les élus et les associations représentatives) que par l'impulsion d'actions fondamentalement novatrices. Certes, la priorité à l'insertion supplante l'impératif migratoire, mais cette orientation consacre moins une rupture profonde par rapport au passé qu'elle ne sanctionne l'évolution d'une conjoncture économique culturelle et politique moins favorable à l'incitation au départ. De même, si la question migratoire n'est plus dissociée du problème global du développement économique des départements d'origine, le VII^{ème} mais surtout le VIII^{ème} plan, affirmaient déjà cette nécessité. Enfin, s'agissant du dispositif d'aides personnalisées aux migrants, on observe moins la création *ab nihilo* d'un répertoire d'actions spécifiques que la sophistication d'une gamme de mesures sociales jusque-là embryonnaires. C'est pourtant bien par ce dernier volet de l'action publique relative à l'insertion des migrants d'Outre-mer que les gouvernements successifs de la première législature socialiste ont tenté d'imprimer leur marque idéologique à la gestion de ce problème. Cela n'est pas allé sans ambiguïtés.

3. Les paradoxes d'une politique égalitariste à "discriminations positives"

La nationalité étant, dans le système juridique français, le critère déterminant de l'attribution d'un certain nombre de droits, l'assimilation a défini, avec une continuité remarquable jusqu'en 1981, le cadre juridique de la politique relative à l'insertion des originaires d'Outre-mer : la qualité de citoyen était réputée suffisante pour garantir à son titulaire la jouissance de droits et, par là-même, une pleine intégration et une égale reconnaissance dans la vie métropolitaine. La migration antillaise, en dépit de son caractère intercontinental, était tenue pour une mobilité géographique au sein de l'espace territorial national et les migrants antillais pour des "provinciaux montés à Paris". Afin de rompre avec cette logique strictement normative, les gouvernants socialistes ont favorisé une "nouvelle insertion qui soit un véritable accueil sans être une assimilation" (Lemoine, 1982). Pour faire échec au *hiatus* entre le droit et le fait, le normatif et le sociologique, le juridique et le phénotype, les pouvoirs publics ont tenté de définir des mesures de discrimination "positive" destinées à assurer une "réelle égalité avec les

autres citoyens" (Pelloux, 1982 ; Bourgeois, 1987) en prévenant la répétition du mécanisme qui identifie un Français de couleur à un étranger (Raveau, Galap, 1976). Des caractéristiques "jacobines" du système politique français privilégiant les principes de citoyenneté et d'égalité devant la loi, on glissait vers un système américain (affirmative action) favorisant l'égalité des chances, débou-chant sur une protection spéciale et l'assistance publique pour certains groupes minoritaires (Maingot, 1987 ; Hollifield, 1990). Là où ne devait jamais s'appliquer que le régime de droit commun, corollaire à la nationalité et à la citoyenneté, des contingences sociologiques (les discriminations raciales, l'appartenance à une minorité culturelle) ont suscité une "surenchère réglementaire" visant à garantir à la fois le respect des droits ouverts à tous les citoyens mais aussi et surtout l'application de quelques dispositions spécifiques aux originaires d'Outre-mer ⁷. Le passage des pétitions de principe aux mesures concrètes ne s'est pas fait sans difficultés ni "effets pervers". L'égalité dans la différence n'a pas toujours résisté à l'épreuve des faits. L'éventail de mesures de protection particulières des minorités "Domiennes" de la métropole a parfois généré des contradictions et ambiguïtés dans l'action publique. Parmi celles-ci, trois phénomènes au moins méritent d'être signalés :

— les modalités de la prise en charge des problèmes d'insertion des originaires d'Outre-mer et le succès qu'elles ont rencontré auprès des intéressés ont progressivement conféré à l'ANT le statut ambigu de sous-administration, parallèle et polyvalente, réservée aux "Domiens". Les ministères spécialisés se partagent entre une tendance à se décharger sur l'ANT (de l'étude de certains problèmes et du financement des solutions proposées) ou, au contraire, un comportement de résistance par rapport à un organisme perçu comme un démembrement "batard" du Ministère des DOM-TOM (MEDETOM) ;

— le système d'aides personnalisées, pratiqué par l'ANT, a parfois favorisé l'émergence de nouveaux liens de dépendance et n'a pas toujours contribué, de façon efficace, à la responsabilisation des "assujettis" en dépit des prestations offertes par les spécialistes (éducateurs, psychologues, assistants sociaux) attachés à l'agence ⁸ ;

7. Il s'agit essentiellement du dispositif d'aides personnalisées de l'ANT : des «voyages-vacances» à l'aide sociale exceptionnelle en passant par une gamme de prêts et d'aides financières directes ainsi que les multiples interventions, parrainages et pressions auprès des administrations de droit commun.

8. Cette observation est fondée sur des témoignages recueillis par l'auteur.

— enfin, et c'est la question de fond, l'approche socialiste du traitement des problèmes soulevés par l'insertion des migrants "Domiens" se réduit encore trop à garantir l'accès à un certain nombre de droits. Par là-même, elle tend à se soumettre à un normativisme tout aussi illusoire que l'assimilationnisme qu'elle prétend dépasser. Ce faisant, les gouvernants socialistes ont, malgré eux, promu une conception instrumentale de la citoyenneté dont on connaît l'insuffisance pour transformer des citoyens entièrement à part, en citoyens à part entière (*Lochak, 1989*). En effet, l'approche normative ne permet pas d'assurer, par elle-même, aux immigrés (fussent-ils des nationaux de couleur), en ce domaine comme en d'autres, une réelle égalité d'accès aux droits afférents à la citoyenneté française.

Elle ne confère jamais que le droit d'être dans le droit. Ainsi, le simple octroi du droit de vote aux immigrés étrangers ne suffit pas, loin s'en faut, à régler la question de leur insertion dans la société d'accueil. La question migratoire antillaise montre bien les limites du droit formel et désigne un objet privilégié des difficultés d'y remédier. Elle exprime encore davantage l'importance des obstacles socio-culturels à lever, tant du côté de la population métropolitaine que des Antillais eux-mêmes, pour permettre à ceux-ci, outre l'accès à l'exercice de droits effectifs, une participation égalitaire au côté des autres minorités culturelles à la vie de la cité.

IV. LA COHABITATION : LA RELANCE DE LA MOBILITÉ (1986-1988)

Le retour de la droite aux affaires, dans le contexte inédit de la cohabitation, va provoquer une remise en cause des options socialistes précédentes. À l'épreuve des faits, cette réorientation de l'action publique est cependant moins une rupture spectaculaire (à l'exception des privatisations) qu'une série d'ajustements à la marge qui confère à l'affiliation néo-libérale du Gouvernement de Jacques Chirac une portée, somme toute, nuancée. Sous cette réserve, la politique nationale relative aux départements d'Outre-Mer (dont la question migratoire n'est qu'un volet) se traduit, d'une part, par une lecture et une pratique différentes de la décentralisation et, d'autre part, par un nouvel appel à la mobilité au nom de la solidarité nationale. Pour bien en apprécier les ressorts, il paraît toutefois nécessaire de procéder à une brève rétrospective qui permet de la replacer dans le cadre du paradigme Centre/périphérie.

1. Migration, recentralisation, cohésion nationale

Parmi d'autres, l'évolution des rapports Centre/périphérie est un bon indicateur de l'option retenue par les pouvoirs publics en matière migratoire. Depuis son émergence pendant le IV^{ème} plan (1962-1965), l'appel à la mobilité des populations antillaises s'est toujours accompagné d'un type de relations entre l'Etat et les collectivités locales, marqué par la prépondérance voire la sacralisation d'un Etat revendiquant avec succès le monopole de la représentation et de la décision légitimes. Certes, cette emprise étatique a été réappropriée par les acteurs locaux sous la forme caractéristique d'un "jacobinisme apprivoisé" (*Grémion, 1976*) qui exprime la part d'autonomie que se sont ménagé les pouvoirs locaux dans leurs relations avec le pouvoir central. Le dogme de la centralisation n'en est pas moins pour autant le cadre politico-administratif dans lequel la politique française de l'immigration antillaise a puisé les ressources de sa continuité. De 1981 à 1986, les socialistes rompent avec ce processus multiséculaire de centralisation (fut-il tempéré) dans un contexte où l'on parle davantage désormais de France au pluriel que d'unité et surtout d'uniformité nationales. Alors que la Gauche a ainsi favorisé, avec la décentralisation des responsabilités publiques, la transmission d'une part du pouvoir de décision aux autorités locales, les libéraux vont à partir de 1986 s'attacher paradoxalement, après en avoir fait l'un des thèmes centraux des élections législatives de cette même année, à renforcer l'autorité de l'Etat tout en préconisant une plus large sollicitation du marché. Cette politique, combinant préceptes néolibéraux et tradition colbertiste française, manifeste vis à vis des départements d'Outre-mer sinon la tentation récurrente d'un type d'administration directe, du moins une volonté affirmée de "reprise en mains" de l'Outre-mer. Certes, il n'est plus possible de revenir ouvertement ni sur les acquis de la décentralisation ni sur les droits reconnus aux minorités. La propension des autorités gouvernementales au dessaisissement implicite des autorités locales pour reprendre directement, au niveau national, la gestion des dossiers n'en est pas moins réelle. La loi n° 86-1383 du 31 décembre 1986 et la politique gouvernementale de parité sociale en constituent deux illustrations.

Tout d'abord, l'impulsion vient, dans les deux cas, du sommet (sans association des élus) dans l'élaboration de la décision censée régir la base. Ensuite, sur le premier point, la loi "programme" précitée préconise un nouvel appel à la mobilité des populations de la France périphérique insulaire ou enclavée (Guyane) tout en le replaçant dans le cadre d'un

ensemble de mesures de défiscalisation, réputé favoriser le retour de l'investissement productif. Défini dans les termes d'une solidarité "rénovée" entre la métropole et l'Outre-mer, cet appel à la mobilité renoue avec un triple objectif mâtiné de rhétorique républicaine : écrêter le marché de l'emploi des sociétés de départ de la main-d'œuvre inoccupée et sans qualification ; prévenir la montée des tensions socio-économiques en attendant des mesures incitatives à l'investissement qu'elles puissent produire leur plein effet ; renforcer les liens entre la "mère-patrie" et ses "fils d'Outre-mer", pour les réunir au sein de la seule et même famille que constitue la communauté nationale.

Sur le second point, les autorités nationales entendent atteindre l'objectif de parité sociale globale, en cinq ans, avec le régime de prestations sociales en vigueur en France métropolitaine. A partir d'une liste des déficits sociaux de la citoyenneté Outre-mer (arrêtée par la Commission Rivierez), le Gouvernement entend mettre en œuvre une politique sociale spécifique à l'Outre-mer mais dont la couverture qualitative et quantitative est réputée identique au régime de droit commun. La conjonction de ces deux initiatives politiques a suscité de nombreuses interrogations et plusieurs débats passionnés au sein de la classe politique locale, et soulève au moins deux questions centrales :

—L'appel à la mobilité et la parité sociale globale ne constituent-ils pas l'expression de deux politiques publiques qui se neutralisent réciproquement, d'autant que la conjoncture économique nationale est peu favorable à l'emploi et que la métropole a perdu son pouvoir attractif des années 60 ?

— En quoi la régulation publique des flux migratoires — dont l'un des traits distinctifs en même temps qu'obstacle à l'analyse est la dynamique relativement autonome — n'échoue pas à maîtriser ce dont elle fait sa consistance ?

2. Migration, régulation publique et idéologie : une relation complexe

La confrontation des politiques migratoires, menées par les gouvernements successifs de la V^{ème} République, introduit directement au cœur du débat inaugural (*Mény, Thoenig, 1990*) de l'analyse des politiques publiques : "*Does politics determine policies ?*" (la politique commande-t-elle le contenu et les modalités de l'action publique ?), "*Do policies determine politics ?*" (les contraintes de l'action publique déterminent-elles la politique ?).

Pour ceux qui répondent favorablement à la première question, la politique publique est conçue comme une variable dépendante, c'est-à-dire déterminée dans ses formes et contenu par les institutions, les acteurs politiques, l'attitude des gouvernants comme des gouvernés. La régulation des décisions publiques est déterminée par des options politiques, idéologiques et volontaristes, qui en façonnent les caractéristiques voire les performances. Pour ceux qui privilégient la seconde, la politique publique est considérée comme une variable indépendante qui influe sur le contenu et les formes de la politique (offre électorale, débats idéologique, compétition partisane). Dans cette hypothèse, il n'y aurait pas vraiment de cohérence voire de logique d'ensemble dans l'action publique, d'un gouvernement à l'autre, eu égard aux affiliations politiques. La régulation des politiques publiques procéderait davantage d'une suite d'ajustements incertains à des mouvements multiples et à des exigences hétérogènes sans que l'idéologie puisse en tracer une ligne explicative. Rapportée à la question migratoire antillaise, cette alternative ne peut être tranchée de manière catégorique. Elle éclaire toutefois l'évolution d'une politique publique où les choix gouvernementaux semblent tantôt simplement se soumettre à des phénomènes qui apparaissent comme "spontanés" (tour à tour, l'incitation aux départs massifs des années 60 puis la priorité donnée à l'insertion) tantôt au contraire vouloir plier la réalité à des options préalables (l'appel à la mobilité du Gouvernement de la cohabitation). Cela tient autant à un problème de gestion publique (c'est-à-dire à l'obligation faite au pouvoir central de se saisir d'un problème dès lors qu'il atteint un seuil qui lui est préjudiciable) qu'à l'autonomie de conduites migratoires pourtant induites par un système institutionnel (la libre circulation des ressortissants d'Outre-mer sur le territoire national). Certes, les données socio-économiques et les contraintes démographiques n'ont pas déterminé à elles seules, les politiques retenues. De même les déterminants proprement idéologiques ne semblent pas plus décisifs (quand ils ne sont pas ornementaux) que les paramètres strictement économiques. Départager les uns des autres (quand ce serait possible) importe moins assurément que de constater que les seconds ont servi d'arguments aux premiers et les premiers de caution intellectuelle aux seconds. Du Général de Gaulle à Mitterrand en passant par Pompidou et Giscard d'Estaing, la régulation publique de la migration antillaise a toujours été confrontée à la question du contrôle politique des sociétés de départ. En cela, elle est indissociable de l'attitude de la métropole vis à vis de ses ex-colonies comme d'ailleurs

des prédispositions de celles-ci vis à vis de celle-là. C'est pourquoi la migration, en tant qu'objet de politiques publiques, exprime la tension et l'enjeu des rapports Centre/périphérie.

La conjoncture socio-politique, des deux côtés de l'océan a, certes, suscité des réponses nuancées, voire opposées de la part des différents gouvernants. Toutefois, une certaine continuité semble se maintenir par-delà le renouvellement des acteurs au pouvoir. Dans des contextes et des termes différents, elle traduit plus globalement l'existence intermittente des DOM-TOM aux yeux des gouvernements qu'expriment l'absence d'une politique à moyen terme et le désert de toute réflexion d'ensemble tant sur le développement des Antilles que sur la problématique des "nationaux de couleur". Les premières années de l'achèvement du cycle de l'alternance politique en France ne semblent pas affecter cette observation générale. La vision des doctrinaires céderait-elle le pas à la logique d'ajustement des gestionnaires ?

V. LE RETOUR DE LA GAUCHE AU GOUVERNEMENT : LA CONFIRMATION DU CHOIX DE L'INSERTION ET LA DÉPOLITISATION DE LA QUESTION MIGRATOIRE (1988-1991)

Autant que l'on puisse interpréter un mouvement en cours, tout se passe, depuis la fin de la cohabitation, comme si l'on assistait, des deux côtés de l'océan, à une déflation politique de la question migratoire. L'immigration antillaise ne semble plus cristalliser les clivages des années 70. Cette évolution que traduisent la confirmation du choix national de l'insertion et la nécessité corollaire de l'impulsion du développement économique et social, fait apparemment l'objet d'un consensus tacite parmi les forces politiques locales et ce d'autant plus que :

- la métropole a perdu son pouvoir attractif des années 60 ;
- les filières traditionnelles de l'immigration antillaise sont directement affectées par la conjoncture économique métropolitaine et la politique nationale de réduction des recrutements dans la fonction publique ;
- les perspectives de retour s'avèrent très limitées ;
- l'amélioration de la desserte aérienne facilite la circulation (cf. Chapitre VI) et rapproche la diaspora antillaise de ses départements d'origine.

Cette dépolitisation de la question migratoire se manifeste par deux phénomènes jusque-là en latence : d'une part, l'emprise d'une logique de gestion sur les modalités nationales de l'insertion des "Dominiens" et d'autre part, la territorialisation des options retenues au plan national.

1. Les modalités nationales de la gestion de l'insertion

En fermant l'épisode de la "cohabitation", les Gouvernements successifs de Michel Rocard et d'Edith Cresson ont renoué avec l'objectif, posé par leur prédécesseur Pierre Mauroy en 1982, d'insertion contre toute relance de la mobilité. Ce faisant, ils n'ont pas pour autant toujours défini des orientations inspirées des mêmes options politiques. En effet, on semble s'acheminer, avec Edith Cresson, vers un retour au droit commun au détriment d'un traitement spécifique des populations issues de l'immigration antillaise. Cette évolution renouvelle les termes d'un débat ancien qu'exprime bien une série de paires conceptuelles opposées : intégration versus insertion ; citoyenneté versus communauté ; universalisme versus particularisme.

Pour en appréhender toute la portée, il paraît nécessaire de la replacer dans le cadre du paradigme Etat/minorités. Face au problème des minorités, la réponse traditionnelle du système étatique reposait sur deux positions bien tranchées. D'une part, l'Etat ne se préoccupe que de la protection des individus en leur offrant un ensemble de garanties ; il ne connaît jamais que des citoyens, et non des catégories sociales ou ethniques. D'autre part, l'objectif de cette politique uniforme est l'assimilation par agrégation au groupe dominant dont le mécanisme, pour les étrangers, est la naturalisation ; étant entendu que la nationalité constitue un préalable à la citoyenneté.

Ce modèle républicain, laïc, égalitaire va, cependant, être progressivement supplanté par l'irruption du "syndrome minoritaire". Le succès de l'Etat-Providence et l'élargissement de ses interventions économiques et sociales engendrent une multiplication des conflits entre les groupes sociaux qui appellent l'arbitrage de l'Etat. On assiste alors à un nouveau quadrillage administratif et bureaucratique de la société qui concurrence la vision, jusque-là dominante, d'une communauté impersonnelle et générale de citoyens. Tour à tour, les femmes, les Bretons, les Corses, les immigrés font à la fois l'objet et l'enjeu d'un large éventail de politiques publiques qui assurent *ipso facto* leur subordination

aux pouvoirs publics. L'Etat crée et structure ainsi une société de minorités qui préfigure une nouvelle conception de la démocratie, médiatisée par des groupes minoritaires qui se disputent l'accès à l'appareil et aux ressources de la bureaucratie nationale.

La gestion socialiste des minorités antillaises — de Mauroy à Rocard — s'inscrit pleinement dans le cadre de ce renversement de la position traditionnelle de l'Etat qui va affirmer une politisation du pluralisme minoritaire. Dans ce cadre, la confirmation du choix de l'insertion par le Gouvernement Rocard se traduit par la relance d'un éventail de mesures spécifiques — passablement mis en sommeil par le Gouvernement de Chirac — qui balisent le parcours du migrant (logement, emploi, formation) dont la mise en œuvre est confiée à une ANT, complètement restructurée et renouvelée dans ses cadres de direction. La principale innovation introduite est la déconcentration des services de l'agence parisienne avec la création, en 1990, de plusieurs antennes dans les banlieues parisiennes et dans certaines villes de province. Cependant, si le répertoire de l'action publique évolue peu, la réflexion gouvernementale sur le développement économique et social des DOM avance avec la publication d'un rapport (*Ripert, 1990*). Sans être un document officiel, ce rapport marque peut-être un tournant dans l'orientation de la réflexion relative à la gestion publique de l'Outre-mer. Dépassant les propositions du rapport Jarnac (1987), les experts préconisent la suppression des mesures spécifiques à l'Outre-mer au fur et à mesure de l'alignement des DOM sur le droit commun de la métropole. Plusieurs conséquences concrètes de cette orientation générale — notamment la remise en cause de l'indemnité de vie chère ($n = 40\%$ du traitement de base) et de certains accessoires (indemnité d'éloignement ; congés bonifiés) de rémunération des fonctionnaires — ont donné lieu à diverses controverses et prises de positions passionnées. Jamais, on n'avait été aussi loin dans la recherche d'un équilibre entre la nécessité de l'égalité sociale et celle du développement économique. On ne saura sans doute jamais jusqu'où Michel Rocard aurait traduit en mesures publiques les propositions les plus audacieuses du rapport Ripert qui devint l'un des fleurons les plus inattendus de l'héritage intellectuel de son successeur à l'Hôtel Matignon. Alors qu'on pouvait s'attendre à un changement radical d'orientation avec Edith Cresson, présentée comme le symbole d'un nouveau souffle idéologique, on semble assister au contraire à la recherche d'une synthèse inédite entre universalisme et particularisme ; notions jusque-là posées comme inconciliables. "Autant

d'égalité que possible, autant de spécificités que nécessaire" pourrait être la nouvelle devise des pouvoirs publics vis à vis des DOM. A l'occasion du troisième colloque, consacré aux "Domiens" de la métropole et organisé par l'ANT, Louis le Pensec, Ministre des DOM/TOM devait présenter très nettement cette nouvelle ligne d'action : "(...) A côté des interventions de l'ANT et de celles des associations, c'est avant tout une mobilisation des institutions de droit commun qui m'apparaît essentielle (...) car elles ont la charge première de votre insertion(...). J'ai voulu témoigner par là que l'ANT, dont mon département ministériel assure la tutelle, n'a pas vocation à se substituer aux organismes de droit commun, ce qu'elle ne fait pas, mais à accompagner et enrichir l'action de ces organismes de droit commun par sa connaissance précieuse d'un public particulier" (1991). Deux mouvements semblent se dessiner : d'une part, le recentrage des missions de l'ANT corollaire au retour au droit commun ; d'autre part, la remise en cause progressive des mesures spécifiques au fur et à mesure de la poursuite de l'alignement égalitaire, dans le domaine social notamment, des sociétés de départ.

Sur le premier point, trois priorités ont été dégagées : l'information, la formation et l'orientation des "Domiens" vers les administrations de droit commun au détriment du rôle antérieur de "guichet unique spécifique" de l'ANT ; le développement d'une action dynamique de garantie du logement, à la fois par la mise en place de dispositifs d'accompagnement social et par l'apport de garanties financières aux bailleurs par le biais de fonds de solidarité-logement ; la conduite systématique de politiques partenariales dès lors qu'apparaissent des problèmes plus ponctuels, par exemple dans les domaines de la justice, de l'éducation et de la santé.

Sur le second point, un nouveau train de mesures d'extension de la législation métropolitaine Outre-mer est annoncé. Il concerne l'indemnisation légale du chômage partiel, les réductions d'impôt relatives aux emplois de proximité, l'alignement sur cinq ans des allocations familiales et du SMIC⁹ sur le niveau métropolitain afin de renforcer l'incitation au travail, la formation professionnelle des bénéficiaires du RMI, le crédit formation, le dispositif de formation en alternance, les contrats de qualification, les contrats de retour à l'emploi.

9. Salaire Minimum Inter-professionnel de Croissance.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle orientation de l'action publique, le Gouvernement entend associer étroitement les collectivités territoriales dans des politiques partenariales. Sur ce plan, le fait nouveau est incontestablement l'implication croissante des autorités locales, malgré la persistance dans le répertoire politique local de la thématique du désengagement de l'Etat.

2. L'implication des collectivités locales : une territorialisation de la politique nationale ?

Depuis le début des années 80, on observe une participation croissante du niveau d'administration intermédiaire—précisément celui où s'ouvre le champ de la décentralisation des responsabilités publiques—à la mise en œuvre d'orientations définies au plan national. Cette participation des collectivités territoriales (surtout des Régions et des Départements) se manifeste par le co-financement de programmes nationaux gérés par l'ANT ou le financement intégral d'opérations ponctuelles. Parmi celles-ci, les initiatives des collectivités territoriales de la Martinique sont, avec celles de la Réunion, les moins récentes et les plus significatives. Ainsi, le Conseil Général de la Martinique a, dans le cadre de la mobilité professionnelle des originaires d'Outre-mer, signé une convention avec l'ANT. Cette convention vise à favoriser l'aide au logement individuel des familles martiniquaises en France métropolitaine au moyen d'un droit d'usage ou de réservation garanti. Afin de remplir cette mission, une subvention d'un montant de 5 millions de francs a été attribuée, au titre de l'année 1990, à l'ANT. De même le Conseil Régional de la Martinique prend en charge, depuis 1985, les frais de séjour de jeunes Antillais de la France hexagonale en Martinique, dans le cadre de colonies de vacances. Depuis 1988, départements et régions de Guyane et de Guadeloupe co-financent des actions liées à l'insertion de leurs ressortissants en France métropolitaine. Il existe même une coordination, certes encore embryonnaire, entre les collectivités antillo-guyanaises et, pour certaines opérations, entre les antennes de l'ANT de ces trois départements.

Ce renversement de la doctrine des autorités locales ne saurait être uniquement interprété en termes de proximité idéologique entre pouvoir central socialiste et pouvoirs locaux alliés à la majorité présidentielle—les six départements et régions sont depuis le milieu des années 80 acquis à une majorité de gauche—il est plus globalement à la fois l'un

des signes et l'un des vecteurs du relâchement des tensions entre le Centre et la périphérie. La logique de rupture et d'affrontement des années 60 et 70 corollaire à l'emprise de la centralisation politico-administrative cède le pas à une logique de compromis, de négociation et de coopération corollaire à la redistribution du pouvoir entre niveau national et niveaux infra-nationaux. Le contraste entre les deux pôles extrémistes de la relation qui unit l'Etat à ses minorités régionales ex-coloniales constitue l'arrière-plan du processus considéré. A un système devenu exemplaire qui visait à nier l'existence des minorités en folklorisant les différences culturelles — lié à la centralisation, au mythe de la République "une et indivisible" et au pouvoir du gaullisme — devait succéder un système de politisation du pluralisme culturel et de reconnaissance des minorités régionales — lié à la décentralisation, au droit à la différence, à la décennie "mitterrandienne" — qui semble, en ce début des années 90, remis en cause, sinon révisé par un dépassement de l'opposition classique entre universalisme et particularisme. Ainsi, la déflation politique de la question migratoire dans les espaces partisans insulaires s'affirme sur le paradoxe de l'accroissement des libertés locales et de l'expérience au pouvoir local des forces politiques qui ont toujours été défavorables à la mobilité transatlantique. Alors qu'on aurait pu s'attendre à une opposition farouche des autorités locales en charge des collectivités décentralisées, l'expérience concrète du pouvoir local entraînait, en ce domaine comme en d'autres, une révision complète des doctrines partisanses (*Constant, 1989*).

Cette dépolitisation du pluralisme minoritaire traduit-elle pour autant l'émergence d'un consensus durable entre les élites politiques locales et nationales sur la question migratoire antillaise ? La réversibilité des phénomènes politiques interdit toute réponse tranchée et ce d'autant plus que :

— l'action gouvernementale Outre-mer au plan économique (combinaison de mesures de sollicitation du marché : défiscalisation des Investissements, et d'interventions directes de l'Etat : transferts publics) et social (poursuite de l'extension sélective de la législation métropolitaine malgré l'assimilation législative des DOM qui se traduit par l'existence de disparités dans les prestations sociales ¹⁰ — SMIC, RMI, invalidité,

10. A titre d'exemples, au 1er janvier 1990, le taux horaire du SMIC aux Antilles est de 26,08 frs (contre 31,28 en France métropolitaine), celui du minimum garanti de 13,52 frs (contre 15,88 en France métropolitaine), le montant du RMI 1717 frs pour une personne seule (contre 2146 en France métropolitaine).

vieillesse, allocations familiales, allocation de solidarité spécifique – services Outre-mer) est peu susceptible d'améliorer durablement le marché de l'emploi ;

– la situation politique aux Antilles et en Guyane tend, en 1991, à favoriser l'émergence d'un nouvel équilibre des forces en présence au détriment des partis traditionnels suite à la montée électorale régulière des formations indépendantistes ;

– la perspective européenne de 1993 enfin, devrait se traduire par l'élimination du contrôle des frontières (accords de Schengen) et, partant, par la perte de souveraineté de la France sur les mouvements des ressortissants de la Communauté sur son territoire national (*Brassac, 1990*).

Chapitre V

LES REPÈRES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MIGRATION ¹

Les effets de la départementalisation sur l'économie antillaise sont nettement perceptibles à partir des années 1950, qui correspondent également à la période du développement de l'émigration, traduisant ainsi une situation de rupture de l'équilibre ancien. Les flux de départs se sont par la suite maintenus et amplifiés jusque durant la décennie 1970, alors que se mettait progressivement en place l'économie de transferts. Le renversement de tendance qui semble s'être opéré dans les années 1980, avec la chute du solde migratoire et la montée du phénomène de "rémigration", peut difficilement être expliqué seulement par un éventuel assainissement du marché du travail ² et/ou l'affaiblissement des forces d'attraction de la société d'accueil française.

L'analyse des migrations antillaises implique donc la prise en compte de repères socio-économiques plus larges ; loin de chercher à en faire l'analyse exhaustive, qui relève d'un autre ouvrage, il s'agit ici d'appréhender les grandes lignes du contexte de référence antillais, au travers de sa dépendance économique d'abord, du triptyque migratoire France-Antilles-Caraïbe ensuite, de la stratégie globale des acteurs enfin.

1. Ce chapitre a été rédigé avec la collaboration de David ATCHOARENA.

2. Les données structurelles des marchés du travail antillais n'ayant pas sensiblement évolué récemment. Seule l'île de Saint-Martin, dépendance de la Guadeloupe, se distingue sur ce plan ; en effet, il semble raisonnable d'attribuer majoritairement l'excédent de la balance migratoire guadeloupéenne, au terme du recensement de 1990 (+ 21000 personnes) à la croissance forte de l'économie saint-martinoise tirée par le tourisme et le régime fiscal avantageux.

I. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DÉPENDANT

Pendant la deuxième guerre mondiale, l'économie des îles s'était trouvée isolée, avec un coefficient d'importation inférieur à 20 % ; la misère était grande et le chômage commençait à sévir, alors même que des quotas de sucre de canne plus importants étaient accordés en raison des difficultés que connaissaient les betteraviers métropolitains. Dans ce contexte, la départementalisation de 1946 allait accentuer la centralisation politique et administrative du pouvoir métropolitain, et en même temps développer le monopole sur les ressources et les marchés des DOM ; il s'ensuivit au début des années cinquante, une croissance des exportations locales pour satisfaire la forte demande métropolitaine provoquée par la reconstruction de l'Europe. Avec le recul, on peut penser que c'était là le baroud d'honneur de l'économie productrice coloniale ; en effet, tandis que l'Europe était dans une phase de croissance très forte, les distilleries agricoles antillaises cessaient leurs activités les unes après les autres car la demande de sucre était parvenue à saturation devant l'avènement, une fois encore, des betteraviers. De même, les productions africaines de bananes et d'ananas vinrent durement concurrencer les productions locales, et cette même période vit l'implantation de supermarchés et grands commerces divers sur le mode occidental, qui firent régresser le petit commerce et l'artisanat local ; enfin, les dépenses publiques s'accrurent inconsiderablement — *le taux de croissance annuel atteignant jusqu'à 20 % l'an* — et les transferts sociaux se multiplièrent de manière exponentielle.

Ainsi, face à la vieille plantocratie locale toujours dominante, le secteur domestique ne se structure pas et conserve une faible productivité et des bas salaires, alors que s'amplifient le secteur commercial d'import-export et le secteur tertiaire administratif public qui devient pléthorique, et octroie des salaires très avantageux, creusant un fossé de plus en plus profond entre les nantis et les petits revenus. On ne saurait développer ici une analyse détaillée de cette évolution économique, qui a fait l'objet de quelques études par ailleurs (*Blerald, 1986 / Rapports du Conseil Economique et Social...*). Ce sont les conséquences sur le marché du travail et les stocks de main-d'œuvre qui nous importent ici, par rapport aux situations évoquées précédemment ; déclin des monocultures et mécanisation partielle, pas de productions économiques de substitution, peu de main-d'œuvre qualifiée, très fortes pressions sur le marché du travail... tels sont les paramètres-clefs des années 50 et 60,

qui participent à la dimension migratoire antillaise.

D'économies traditionnellement agro-exportatrices, les sociétés antillaises sont progressivement devenues pôles de services périphériques. Ce processus de phagocytose économique, à travers l'avènement de l'économie rentière intégrée, et la fonction médiatrice inhérente à l'évolution des marchés du travail³, constituent des repères migratoires particulièrement intéressants.

1. *L'économie rentière intégrée*

La fin de l'économie de plantation est à rapprocher de deux faits majeurs, l'un économique, l'autre juridique. La crise de l'économie sucrière s'était affirmée aux Antilles dès la fin du XIX^{ème} siècle, à la suite de la concurrence des producteurs de betterave, et un demi-siècle plus tard la modification du cadre institutionnel de la vie économique, issue de la loi de départementalisation du 19 mars 1946, consacra l'émergence de l'ère de l'intégration, ou encore de l'assimilation si on la désigne sur un mode plus passionnel, à l'ensemble socio-économique de la France et à son système institutionnel.

A) De l'économie de plantation à l'économie de transferts

L'économie de plantation repose sur la spécialisation de l'appareil de production dans la culture et l'exportation de produits agro-alimentaires ; en Guadeloupe et en Martinique, ce sont essentiellement la monoculture de la canne à sucre et dans une moindre mesure, celle de la banane, qui ont assuré le fonctionnement de ce modèle économique. La rançon de cette spécialisation est l'extrême dépendance des îles à l'égard de la France métropolitaine, unique client et principal fournisseur.

L'économie de transfert (*De Miras, 1987*) désigne une situation dans laquelle la croissance n'est plus générée par les revenus de l'activité économique, mais impulsée par l'injection massive de capitaux d'origine extérieure, en l'occurrence les transferts publics.

3. L'offre et la demande s'exprimant des deux côtés de l'Atlantique.

On peut prendre l'année 1967 comme repère calendaire de la transition entre ces deux systèmes, qui voit le marché du sucre s'organiser au sein de la CEE ; depuis lors, l'agro-industrie cannière n'a cessé de décliner : diminution des surfaces plantées, baisse de la production et des exportations, concentration et fléchissement de l'activité rhumière.

De manière caricaturale, on peut considérer que cette évolution récente des économies antillaises résulte de deux mouvements concomitants : d'une part, l'involution des activités productives, essentiellement agricoles, et d'autre part la croissance du secteur tertiaire. Ces évolutions sectorielles peuvent être appréhendées au travers des données (cf. tableau V-1) concernant la distribution de la valeur ajoutée brute marchande par secteur d'activité économique, bien qu'elles soient très générales et déjà anciennes, même si elles sont tirées des Tableaux Economiques Régionaux de 1991 (INSEE).

La part de l'agriculture a diminué quasiment de moitié entre 1970 et 1984, et l'on note la diminution marquée du poids relatif du secteur secondaire *a contrario* de la forte croissance des services marchands. Contrairement au processus classique de modernisation de l'économie qui voit le transfert d'une partie de l'activité productive du secteur primaire vers la sphère secondaire, la progression des économies insulaires des Antilles françaises se caractérise par un recul de la production dans son ensemble, et le nouveau mode de croissance se fonde sur l'injection abondante de transferts publics et un développement excessif du secteur tertiaire, particulièrement des activités non marchandes. La mutation économique ne s'est en réalité pas accompagnée d'une modification de la nature des échanges extérieurs : comme pendant la période coloniale, les exportations sont constituées essentiellement de produits tropicaux, alors que les importations sont consacrées à l'achat de biens de consommation courante.

Nombre d'analystes parlent ainsi de polarisation de l'économie antillaise sur le secteur tertiaire, accompagnée d'un recours massif à l'extérieur pour satisfaire les besoins de consommation matérielle.

Tableau V-1 :
Répartition (en %) de la valeur ajoutée brute marchande par secteur d'activité

Secteur d'activité	MARTINIQUE				GUADELOUPE			
	1970	1975	1980	1984	1970	1975	1980	1984
Agriculture	21,1	15,9	9,6	12,2	28,5	19,5	10,6	14,7
Industrie agro-alimentaire	4,9	5,2	3,0	3,2	11,2	7,2	6,7	3,4
Industrie (y.c.énergie)	5,1	7,9	8,0	7,1	4,5	4,1	3,2	0,4
Bâtiment, génie civil et agri.	8,6	7,7	5,8	5,8	6,0	7,0	8,1	7,8
Commerce	27,4	24,0	22,8	19,4	16,5	22,9	23,2	25,1
Services marchands	21,9	27,2	35,6	37,0	18,7	25,3	34,2	32,5
Autres tertiaires	11,0	12,1	15,3	15,3	14,6	14,0	14,0	16,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Valeur en millions de frs.	1 071	2 157	3 914	6 983	911	1 910	4 050	5 792

Source : INSEE / Tableaux Economiques Régionaux 1991.

B) Le rôle économique de l'Etat et des autorités décentralisées

Dans les Antilles restées françaises, l'Etat représente le principal acteur économique, à la fois producteur et consommateur (*à travers les dépenses publiques*), payeur (*à travers les transferts*), et employeur (*à travers la fonction publique*).

La part élevée du Produit Intérieur Brut non marchand dans les comptes économiques, le poids relatif des dépenses publiques et la place prépondérante de la fonction publique, constituent autant d'indicateurs montrant que l'économie "*domienne*"⁴ est mue par le comportement de l'Etat et de son budget. Même les relations entre les Antilles et l'extérieur relèvent du contrôle indirect de l'appareil d'Etat, exercé par l'intermédiaire du groupe Air France pour les liaisons aériennes, et de la Compagnie Générale Maritime pour les transports maritimes⁵. Les revenus des ménages sont largement constitués par les salaires versés par l'administration et les transferts sociaux. Les activités économiques tertiaires (*commerce intérieur, transports, services*) et le secteur du BTP (*Bâtiment et Travaux Publics*) dépendent très largement des dépenses publiques, qui affectent également les couches les plus défavorisées de la population par le biais des aides sociales.

Enfin l'Etat, par les modifications du cadre légal et réglementaire, induit d'importantes évolutions économiques, comme l'ont montré les récentes retombées immobilières de la loi-programme de défiscalisation⁶ de 1986. De même, les principaux secteurs d'exportation (*banane et rhum*) ne se maintiennent qu'au prix d'un soutien important des pouvoirs publics, assorti d'une réglementation garantissant l'accès préférentiel au marché métropolitain ou européen.

En réalité, l'activité économique est ainsi principalement entretenue par la consommation, dérivée première des transferts, qui induit la croissance régulière des importations et des activités de commerce et de services du secteur non marchand. Le développement des Antilles françaises depuis la seconde guerre mondiale a ainsi consisté au sortir

4. Domien = néologisme passé dans le vocabulaire parlé et qui se réfère à l'environnement spécifique des DOM (Départements d'outre-mer).

5. Cf. chapitre 6 : "Les communications : évolution et conséquences".

6. La loi de défiscalisation a été reconduite fin 1991 avec certains aménagements pour tenir compte des "effets pervers" non maîtrisés, qui ont largement dénaturé l'esprit de la loi.

de la phase coloniale, à impulser le progrès social et la croissance des revenus disponibles des ménages, tout en acceptant la régression des secteurs productifs (*Buffon, 1982*).

Dans un tel contexte, la décentralisation instaurée en 1982 a été souvent perçue, par le transfert de certaines compétences de l'Etat au bénéfice des pouvoirs locaux (Conseil Général et Conseil Régional), comme la voie nouvelle d'un développement autocentré pour la Guadeloupe et la Martinique. En effet, outre leur capacité d'intervention économique tirée du droit commun, les régions⁷ jouissent de compétences spécifiques (*loi du 2 août 1984*) dans les domaines du développement économique et social, de la planification régionale et de l'aménagement du territoire et en matière d'emplois et de formation professionnelle.

A l'action, et donc aux dépenses de l'assemblée régionale, s'ajoutent d'une part celles du Conseil Général, notamment en matière sanitaire et sociale, et d'autre part celles des communes. L'ensemble des interventions du secteur public représente de la sorte une source de financement considérable qui s'appuie sur un droit fiscal spécifique⁸ et qui aurait dû exercer des effets d'entraînement sur le secteur privé et sur les activités productives. Les contrats de plan Etat-Région ont certes permis la mise en œuvre d'actions conjointes dans les divers secteurs de l'activité économique, mais la relance de la production locale et l'articulation des secteurs de la vie économique sont largement demeurées un *leitmotiv*. Seules ont changé les règles et les conditions de l'affectation des transferts publics, et, au plan économique, la décentralisation signifie d'abord l'instauration d'un nouveau mode de régulation des arbitrages financiers. Dans ces conditions, la nouvelle donne économique attendue n'ayant pas eu lieu, il n'est guère exagéré de dire que si la décentralisation a quelque peu flatté la sensibilité des oligarchies locales antillaises, elle s'est surtout inscrite dans la continuité du processus de substitution de l'économie de plantation par l'économie de transferts.

7. La Guadeloupe et la Martinique sont en fait des régions monodépartementales, parce qu'on n'a pas su, pu, ou voulu instaurer la grande région Antilles-Guyane.

8. Il s'agit des droits et taxes sur les rhums et spiritueux, sur les carburants et surtout sur les importations (octroi de mer).

2. *La fonction médiatrice du marché du travail*

C'est au travers des trois formes principales d'utilisation de la main-d'œuvre — *le travail, le chômage et l'inactivité* — que l'on mesure généralement le volume et les caractéristiques de l'emploi (*Domenach et Guengant, 1981*). Si, dans les sociétés industrialisées, les niveaux d'activité et de chômage sont relativement bien appréhendés, c'est que d'une part les secteurs d'activité économique qui composent l'appareil productif de ces pays constituent un ensemble articulé homogène, et d'autre part le chômage qui s'exprime sur les marchés du travail organisés y représente la forme principale de non-utilisation de la main-d'œuvre disponible. Il en va différemment dans les sociétés moins développées, et notamment aux Antilles, en raison de la coexistence de secteurs d'activité économique fonctionnant de manière différente, et de l'expression partielle de l'offre et de la demande de travail sur le marché formel.

La colonisation qui a marqué les sociétés antillaises y a induit la création d'un secteur d'activités dit capitaliste ou moderne : exportation de produits agricoles d'abord, construction et gestion d'infrastructures ensuite, administrations enfin ; ce secteur est caractérisé par le salariat, l'importance des organisations syndicales et l'application d'une réglementation sociale ; il a ainsi offert des emplois relativement stables et rémunérateurs, largement concentrés dans les zones urbaines. Mais, à côté de ce secteur moderne, a subsisté un secteur d'activité dit traditionnel ou pré-capitaliste, qui s'est développé en marge de la colonisation et reste caractérisé par une productivité et des rémunérations faibles. La concurrence entre les secteurs moderne et traditionnel dans l'allocation des facteurs de production, notamment la terre et le travail, s'est alors exercée au détriment des activités traditionnelles et a contribué à leur marginalisation. Il en est résulté d'abord un exode rural puis des flux d'émigration d'autant plus importants que se sont ajoutés les effets d'une croissance démographique considérable.

Cette incapacité pour le secteur moderne d'absorber l'ensemble des surplus de main-d'œuvre a favorisé récemment l'apparition d'un secteur qualifié d'intermédiaire — *ou encore d'informel ou non structuré* — notamment dans les zones urbaines : artisanat, petit commerce... Ce secteur utilise des outillages propres au secteur moderne, il nécessite donc un certain capital, tout en fonctionnant souvent hors des réglementations salariales ou sociales appliquées dans le secteur moderne.

Dès lors, et étant entendu que l'idéologie de référence est celle du plein emploi des capacités de travail et des compétences, l'allocation du facteur travail entre les trois grands secteurs s'opère d'une part en fonction des équilibres conjoncturels du marché du travail, et d'autre part selon les stratégies individuelles vis à vis de l'emploi :

- acceptation du chômage comme situation d'attente à l'entrée du secteur moderne,
- acceptation de n'importe quel travail, quelles qu'en soient les conditions : lieu, durée, rémunération... afin d'assurer une situation de subsistance, de survie économique,
- activité polyvalente, intermittente et largement souterraine,
- résignation provoquée par l'étroitesse du marché de l'emploi et parfois compensée par l'exercice d'une activité marginale : petite agriculture, petit commerce, aide familiale...,
- migration enfin, interne et/ou externe, vers des structures plus fortement monétarisées ou supposées telles et donc plus prometteuses quant aux possibilités d'emploi et de gains.

Les choix opérés par chaque individu dépendent ainsi en premier lieu du support dont il dispose : plus l'aide —*familiale, publique ou autre*— est forte, et plus le délai d'action et le seuil d'exigences minimales tendent à augmenter. Par ailleurs, interviennent nombre d'autres composantes : lieu de résidence, niveau de formation, possibilités sectorielles, etc... qui constituent autant de facteurs de segmentation du marché de l'emploi. Au delà donc de la mesure classique des niveaux d'activité et de chômage à un moment donné, il faut s'efforcer de prendre en compte ces multiples formes de (non)-utilisation de la main-d'œuvre qui modulent les processus migratoires.

Dans le cas des marchés du travail antillais, la situation est rendue encore plus complexe en raison de la croissance du traitement social du chômage, qui marque le passage du support d'attente familial ou collectif, au support d'attente institutionnel ou individuel. Cette évolution se caractérise, outre les processus d'indemnisation et le RMI ⁹, par le renouvellement fréquent de contrats statutaires quelque peu ambigus :

9. RMI = Revenu Minimum d'Insertion, mis en place aux Antilles en 1989 (Loi du 1er décembre 1988).

contrats de formation et contrats de retour d'emploi ¹⁰, TUC ¹¹, PIL ¹², SIVP ¹³, CES ¹⁴..., qui ont introduit une sorte de catégorie "d'actifs intermédiaires, dont on ne sait plus au juste s'ils relèvent des chômeurs marginaux ou du sous-emploi visible ; il serait en tout cas dérisoire de prétendre les amalgamer avec les actifs du secteur moderne puisqu'ils en sont l'expression même de ses limites formelles" (*Domenach, 1988*). Comme le SMIC antillais évolue à un niveau faible ¹⁵, à peine plus élevé que les diverses rémunérations indemnitaires compensatoires, et alors même que le minimum de rémunération de la fonction publique ¹⁶ est surévalué, ces diverses situations précaires et temporaires servent le plus souvent à alimenter un jeu subtil et interactif de périodes d'activités contractuelles et de périodes d'attentes indemnisées, qui constituent la soupape de décompression de situations sociales plutôt délicates si l'on s'en réfère aux taux de chômage ¹⁷ officiels : 27% en Guadeloupe et 31% en Martinique, avec une prédominance marquée pour les femmes entre 15 et 24 ans (cf. tableau V-2 et V-2bis).

Tableau V-2 :
Population sans emploi et à la recherche d'un emploi au sens du BIT, en 1986

	GUADELOUPE		MARTINIQUE	
	<i>Chômeurs</i>	<i>Taux de chômage (%)</i>	<i>Chômeurs</i>	<i>Taux de chômage (%)</i>
<i>Hommes</i>	15 400	22	19 500	29
<i>Femmes</i>	21 100	33	23 100	33
<i>TOTAL</i>	36 500	27	42 600	31

Source : INSEE / Enquête emploi 1986.

10. La rémunération de ces contrats mis en place par l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) est de 60% du montant du SMIC.

11. TUC = Travail d'Utilité Collective.

12. PIL = Programme d'Initiative Locale, programme analogue aux TUC, mais réservé aux chômeurs de plus de 25 ans.

13. SIVP = Stage d'Insertion dans la Vie Professionnelle.

14. CES = Contrat Emploi-Solidarité.

15. La rémunération du SMIC antillais est de 1094,37F pour 39 heures hebdomadaires au 01-01-1992, soit 17% de moins qu'en France métropolitaine. Cf. ci-après, la section II, &A, de ce même chapitre.

16. Soit 6945,03F mensuels au 01-01-1992, soit 40% de plus qu'en France métropolitaine. Cf. ci-après, la section II, &A, de ce même chapitre.

17. Selon l'étude sur l'emploi réalisée par l'INSEE en 1986, et exprimés au sens du Bureau International du Travail.

Tableau V-2bis :
Répartition des taux de chômage (au sens du BIT) selon le sexe et le groupe d'âge en 1986

	GUADELOUPE		MARTINIQUE	
	H	F	H	F
15 à 24 ans	56%	68%	63%	56%
25 à 29 ans	24%	45%	33%	24%
30 à 39 ans	10%	22%	9%	10%
40 ans et plus	9%	8%	13%	9%
ENSEMBLE	22%	33%	29%	22%

Source : INSEE / Enquête Emploi 1986.

Dans de telles conditions socio-économiques désarticulées, le marché du travail apparaît fortement segmenté, et contrairement à un poncif passablement ressassé par les acteurs politiques et les médias, le chômage structurel ne constitue pas réellement la forme principale de non-utilisation de la main-d'œuvre antillaise ; le problème endémique est bien plutôt celui du sous-emploi, dont les effectifs déjà considérables (cf. tableau V-3), n'expriment pourtant qu'une partie de la réalité économique, résultant de toutes ces situations d'attente dans les divers secteurs plus ou moins bien identifiés : informel salarié ¹⁸, informel autonome ¹⁹, marginal... qui s'opposent en quelque sorte au secteur protégé ²⁰ et au secteur moderne privé.

De par la rigidité de la demande de travail et de par la relative souplesse des situations d'attente, les marchés du travail antillais exercent ainsi une fonction médiatrice sur les processus migratoires et leurs variations conjoncturelles.

18. Regroupe les divers emplois salariés précaires et conjoncturels

19. Regroupe diverses formes d'auto-emploi : familiales, artisanales, commerciales...

20. Correspond sensiblement au secteur public et assimilé : sécurité, sursalaires et accès difficile.

Tableau V-3 :
Population active sous-employée et à la recherche d'un travail, selon la situation d'activité et le lieu

	GUADELOUPE		MARTINIQUE	
	<i>Effectif</i>	<i>%</i>	<i>Effectif</i>	<i>%</i>
N'ayant jamais travaillé				
<i>Hommes</i>	10 000	19,8	8 900	16,0
<i>Femmes</i>	13 400	26,5	13 100	23,5
<i>Ensemble</i>	23 400	46,3	22 000	39,5
Ayant déjà travaillé				
<i>Hommes</i>	11 300	22,4	15 000	26,9
<i>Femmes</i>	15 800	31,3	18 700	33,6
<i>Ensemble</i>	27 100	53,7	33 700	60,5
Total				
<i>Hommes</i>	21 300	42,2	23 900	42,9
<i>Femmes</i>	29 200	57,8	31 800	57,1
<i>Ensemble</i>	50 500	100,0	55 700	100,0

Source : INSEE / Enquête Emploi 1986.

II. ESPACES ÉCONOMIQUES HIÉRARCHISÉS ET TRIPTYQUE MIGRATOIRE

A bien des égards, les sociétés antillaises se caractérisent par l'éclatement de leur identité au terme de la combinaison subie de processus historiques, institutionnels et migratoires. Ainsi, l'histoire coloniale et l'intégration politico-économique arriment à la France des territoires qui, par la géographie, la culture et la langue, relèvent largement de la Caraïbe ; mais en dépit de ces nombreux points d'articulation, les sociétés antillaises se définissent d'abord autour d'une identité duale "franco-antillaise", et secondairement à partir de leur essence caraïbéenne. La puissance de l'assimilation socio-

économique et le traumatisme psycho-culturel qui en a résulté, ont réduit l'héritage caraïbéen à l'état de rémanence et le discours dominant actuel recherche d'ailleurs moins une alternative à l'assimilation française, qu'un facteur de rééquilibrage en faveur de l'identité caraïbienne.

Cette évolution trouve partiellement sa source dans l'augmentation des échanges migratoires avec la France métropolitaine, qui, avec la perspective de l'intégration européenne, alimentent les craintes d'un "génocide par substitution". Ceci explique en partie que les pouvoirs locaux²¹ aient cherché récemment à développer des actions de coopération avec les îles voisines (Sainte-Lucie, Dominique, Haïti ...) qui restent cependant essentiellement culturelles, laissant dans l'ombre les problèmes d'intégration économique. Cette démarche était d'ailleurs largement soutenue, sinon induite par le gouvernement français (*Rapport De Gouttes, 1989*), aux fins d'atténuer les tendances "européanophobes" des départements antillais, tout en affirmant la présence française dans la région.

Dans ces conditions, par delà les échanges migratoires, il s'avère intéressant d'évoquer l'image d'un triptyque, fondé sur l'articulation d'espaces économiques hiérarchisés en fonction à la fois de l'emprise déterminante de la France métropolitaine et du cadre économique inégal des relations avec les Etats insulaires de la Caraïbe.

1. L'emprise de la France métropolitaine sur la configuration migratoire

La préférence nationale des migrants antillais résulte tout autant des facteurs de choix au moment du départ : orientation des réseaux de transports, appartenance à un même espace culturel et linguistique, absence de barrières juridiques, filières familiales, rôle de la représentation symbolique de la France dans l'inconscient collectif, etc... que des évolutions démo-économiques en France métropolitaine. Celles-ci impulsent d'importantes forces d'attraction économique, fondées principalement sur l'existence d'un différentiel de salaire et de prix, ainsi qu'un marché du travail ouvert, offrant une probabilité d'insertion relativement élevée.

21. Essentiellement les Conseils Régionaux.

A) *Le différentiel de salaires et de prix*

La décision d'émigrer résulte-t-elle strictement d'un calcul économique rationnel, fondé sur la comparaison des coûts et des revenus, et donc sur des perspectives meilleures d'emploi et de carrière ? Cette lecture néo-classique des mécanismes d'attraction de la force de travail s'applique-t-elle aux relations entre les Antilles françaises et la France métropolitaine ?

S'agissant des taux de salaires dans le *secteur privé*, il existe bien un différentiel en faveur de la métropole, mais l'écart se réduit pour les postes d'encadrement : si le SMIC antillais est de 17 % inférieur à celui de la France métropolitaine ²², la différence des moyennes salariales pour les cadres n'est plus que de 2 % à peine. Ce rattrapage au sommet de la hiérarchie professionnelle s'explique par l'obligation pour les entreprises d'affronter la concurrence lors du recrutement de personnel hautement qualifié. Dans certains cas, les employeurs recrutent les cadres en France métropolitaine et leur offrent alors des avantages liés à "l'expatriation" ²³. La prise en compte du niveau général des prix permet de pondérer l'analyse en termes de salaire réel : selon l'étude de l'INSEE publiée en 1985 (cf. tableau V-4), les prix pratiqués aux Antilles dépassaient de 16 à 17% la moyenne calculée pour les agglomérations métropolitaines.

Tableau V-4 :
Les écarts de prix à la consommation avec la métropole (base 100)
(niveau 1985)

	<i>Guadeloupe</i>	<i>Martinique</i>	<i>Métropole</i>
Produits alimentaires	147,2	133,1	100,0
Habillement et textiles	99,8	110,3	100,0
Produits manufacturés	109,4	113,7	100,0
Services (hors loyers)	106,5	106,8	100,0
Ensemble des prix (hors loyers)	117,3	116,2	100,0

Source : INSEE.

22. Selon les perspectives annoncées du gouvernement français actuel (janvier 1992), ce différentiel serait définitivement aboli en 1995.

23. S'agissant de départements français, l'usage de ce terme ne manque pas d'ambiguïté, et illustre bien l'ampleur des contradictions socio-économiques observées.

Hormis les cadres, on peut donc déduire de ces observations qu'en moyenne, le taux de salaire réel est plus élevé en France métropolitaine pour toutes les autres catégories professionnelles (cf. tableau V-5) ; de plus, la dispersion des salaires autour de la moyenne est bien plus élevée aux Antilles qu'en France métropolitaine, notamment pour les postes d'encadrement, si bien que le taux de salaire moyen n'a qu'une signification limitée.

Tableau V-5 :
Rémunération moyenne annuelle (en francs) par salarié dans le secteur privé (services) en 1988

<i>Activité économique (Services)</i>	<i>Métropole</i>	<i>Antilles Guyane</i>	<i>Ecart (en %)</i>
Commerce, réparations auto.	93 200	75 200	-19
Hôtels, cafés, restaurants	73 100	64 200	-19
Services aux entreprises	122 900	84 900	-31
Services aux ménages	56 000	52 600	-6
Location immobilière	83 900	99 300	+18
Total entreprises services	90 700	73 500	-19

Source : INSEE-Antilles Guyane EAE - Services -Exercice 1988.

En revanche, la situation est bien différente dans le *secteur public* ; en effet, l'indemnité de 40 % du traitement brut accordée à tous les fonctionnaires de l'Etat en poste aux Antilles introduit un différentiel de salaire important, même si l'on tient compte du niveau plus élevé des prix. Cet écart draine vers le secteur public une large part des personnes les mieux qualifiées, et, par effet d'entraînement, tend à majorer le traitement d'autres catégories d'agents dans la fonction publique territoriale : établissements hospitaliers, organismes de sécurité sociale... et aussi dans certains segments du secteur para-public et privé, comme le secteur bancaire et les assurances.

Cette situation privilégiée par rapport à leurs homologues métropolitains et aux autres salariés filiens doit cependant être nuancée ; en effet, près de la moitié des agents du secteur public ne sont pas

titulaires et occupent des emplois peu qualifiés ou à temps partiel... Ainsi, selon l'enquête emploi de 1986 (INSEE), 13,5 % des agents des administrations publiques percevaient un revenu inférieur ou égal au SMIC ; le secteur privé ne détient donc pas le monopole de la précarité de l'emploi. Par ailleurs, la diversité des modes d'utilisation de la main-d'œuvre interdit de s'en tenir aux seules références du marché du travail structuré : la part des personnes actives ayant déclaré en 1986 percevoir une rémunération inférieure au SMIC atteignait 26 % en Guadeloupe et 29 % en Martinique ; même si leur situation est loin d'être homogène, variant notamment selon les durées travaillées qui distinguent le sous-emploi visible du sous-emploi invisible, une large part de cette main d'œuvre relève du secteur informel et des situations marginales du travail.

Dans ces conditions, seule la frange supérieure des cadres du privé et les agents statutaires du secteur public et assimilé jouissent d'un salaire supérieur à celui qu'ils percevraient, pour le même emploi, en France métropolitaine. Pour toutes les autres catégories, la comparaison révèle un différentiel salarial défavorable, tendant logiquement à accréditer la théorie hypothétique de "*l'émigration-revenu*". Mais encore fallait-il, pour créer la dynamique migratoire, que la probabilité de trouver un emploi dans le lieu d'accueil, c'est-à-dire la demande de travail en France métropolitaine, soit jugée satisfaisante par les migrants potentiels...

B) L'évolution de la demande de travail dans l'économie nationale

On peut, en première approche, appréhender la main-d'œuvre antillaise émigrée comme une offre de travail additionnelle, dont l'utilisation serait fonction du niveau d'activité de l'économie française. De ce point de vue, l'exode antillais des années 1960, qui s'est ensuite poursuivi à un rythme plus ralenti, est à rapprocher de l'évolution du marché du travail de la France métropolitaine de l'époque. Jusqu'en 1973, le dynamisme de la croissance économique qui avait caractérisé les "*trente glorieuses*" de l'après-guerre, s'était accompagné d'une augmentation de la demande de main-d'œuvre, en partie satisfaite par les travailleurs immigrés : entre 1968 et 1973, période où le chômage est réduit (1,7 % de la population active en 1967), la France a accueilli près

de 131 000 immigrants supplémentaires par an, soit un tiers de la croissance de la population totale. La forte immigration antillaise de cette même époque est venue ainsi s'ajouter à celle des travailleurs étrangers pour satisfaire une demande de main-d'œuvre en croissance rapide. Les chocs pétroliers de 1973, puis de 1979-1980, outre une rupture brutale de l'activité économique, entraînèrent à partir de 1976 une dégradation structurelle du marché du travail : entre 1979 et 1986, la France perdit près de 400 000 emplois, le taux de chômage dépassa la barre des 10 %, et les économistes se résignèrent alors à considérer le niveau élevé du chômage comme une donnée de fonctionnement des économies mixtes de marché. Parallèlement, se développèrent de nouvelles formes d'expression du travail : durée réduite, activité précaire et épisodique, activités partiellement déclarées... Aux déséquilibres du marché du travail s'ajouta donc un processus d'éclatement, suivi d'une recomposition autour de deux pôles : d'un côté, l'espace relativement homogène des emplois stables du secteur moderne, et de l'autre côté, la marge incertaine du travail précaire, régie par le principe de la flexibilité. Cette bipolarisation du marché du travail français n'était évidemment pas favorable aux nouveaux arrivants, dont beaucoup se trouvèrent alors en situation d'échec. La demande de travail s'avéra bien moins attractive et une relative désaffection, alimentée par des problèmes de société (resserrement social, montée du racisme, etc ...), s'affirma lentement.

Il faut rapprocher cette évolution de l'économie française, du ralentissement de l'émigration nette antillaise, observé depuis la fin des années 1970, qui diminua au cours de cette décennie 80 de près des deux tiers : les effectifs nets annuels passant de 4 à 5 000 migrants environ, à moins de 1 500. Il est probable que cette dégradation de la situation de l'emploi en France métropolitaine ait ainsi constitué un encouragement à une certaine "*rémigration*", d'autant qu'en période de crise l'ajustement frappe d'abord les minorités en raison de leur profil plus vulnérable ; dans le même ordre d'idées, on peut aussi évoquer une émigration non négligeable de Français métropolitains vers les Antilles (cf. chapitre IX), susceptibles soit de profiter d'une relative pénurie de main-d'œuvre dans certaines qualifications spécialisées du marché du travail antillais, soit de bénéficier de situations d'attente à la marge, temporairement plus avantageuses.

C) *L'évolution de l'insertion des migrants antillais sur le marché du travail métropolitain*

Appréhendée au niveau sectoriel, on constate que la main-d'œuvre migrante antillaise n'est pas répartie d'une manière homogène dans le tissu productif. La concentration observée dans certains services publics résulte de la pénétration sélective du marché du travail métropolitain et de la constitution progressive de véritables filières professionnelles au fil des vagues successives de migrants. Ce processus d'entraînement qu'exerce l'importante communauté antillaise par l'intermédiaire des réseaux socio-éthniques, a été tel que les secteurs d'activité où les migrants sont déjà en surnombre, continuent néanmoins d'en attirer de nouveaux. L'effet d'appel du secteur recruteur se maintient donc après que les conditions initiales, à l'origine de la demande de main-d'œuvre, aient disparu. On assiste ainsi à un processus cumulatif, déconnecté du marché du travail dans le secteur traditionnel d'accueil ; mais ce sur-emploi d'une catégorie de main-d'œuvre est également imputable à la désaffection des travailleurs locaux pour des types d'emploi précis, pour cause de pénibilité et de faiblesse des rémunérations. Les hôpitaux, la poste, les transports publics... et les administrations en général ont ainsi été des secteurs privilégiés par les Antillais (cf. tableau V-6), même s'ils n'y occupent en majorité que des emplois peu qualifiés, en raison à la fois des garanties offertes et de leur statut de nationaux leur permettant de se positionner sur un segment spécifique du marché du travail, dont étaient exclus les autres travailleurs immigrés étrangers.

Tableau V-6 :
Les fonctionnaires domiens selon leur corps d'administration et leur lieu d'affectation en 1984

<i>Administration</i>	<i>Lieu d'affectation</i>				<i>Ensemble</i>
	<i>DOM</i>	<i>%</i>	<i>Paris</i>	<i>%</i>	
Total civil, dont :	38 031	51,4	23 103	39,4	73 934
- Education nationale	24 197	78,7	4 238	13,8	30 731
- PTT	5 703	23,5	13 024	66,1	24 240
- Economie & finances	2 453	39,3	2 780	44,5	6 246
- Intérieur	1 264	27,8	2 760	60,6	4 554
- Urb. Log. Transports	2 084	72,3	598	20,8	2 881
- Justice	745	48,5	611	39,8	1 536
- Affaires sociales	638	48,6	559	42,6	1 313

Source : INSEE - recensement des Agents de l'Etat.

Or, dans le même temps se poursuivait un fort mouvement de "tertiarisation" de l'économie française puisqu'en dépit de cette période de crise marquée, la croissance du secteur tertiaire s'était poursuivie de manière soutenue, comme le montre le tableau V-7.

Tableau V-7 :
Evolution (1967-1986) de la structure des emplois en France selon le secteur d'activité économique

	<i>Niveau 1967</i>	<i>%</i>	<i>Niveau 1986</i>	<i>%</i>	<i>Variation</i>
	<i>Effectifs</i>		<i>Effectifs</i>		<i>1967/1986</i>
Agriculture	3 160	15,8	1 513	7,1	- 52,1
Industrie	5 715	28,6	5 001	23,5	- 12,5
BTP	1 874	9,4	1 499	7,1	- 20,0
Tertiaire marchand	6 262	31,4	9 023	42,5	+ 44,0
Tertiaire non marchand	2 943	14,8	4 198	19,8	+ 42,6
Emploi Total	19 953	100,0	21 234	100,0	+ 6,4

Source : Calculs d'après chiffres INSEE.

Cette évolution a logiquement bénéficié à la main-d'œuvre antillaise, relevant largement du secteur tertiaire non marchand, d'autant plus que la main-d'œuvre locale tendait à se désintéresser des emplois peu qualifiés. Cette accession à un marché protégé a ainsi imprimé une configuration particulière de l'insertion des migrants antillais dans l'administration et le secteur para-public.

A moyen terme, le développement de l'éducation dans l'Académie Antilles-Guyane, la modernisation des administrations et les contraintes budgétaires en période de crise devraient contribuer à modifier sensiblement cette configuration de l'insertion des migrants antillais dans le sens d'une diffusion sectorielle plus large et à des niveaux de qualification plus proches de la moyenne nationale.

2 . Le cadre économique des échanges migratoires avec les Etats insulaires de la Caraïbe

Les liens multiples des Antilles françaises avec les Etats voisins ne manquent pas d'ambiguïté . D'un côté, ils procèdent d'une dynamique régionale au sein du Bassin caraïbe avec une dimension d'échange et de solidarité ; de l'autre côté, ils relèvent d'une logique de rapports de type Nord/Sud : les Antilles appartiennent à la France, et à travers elle à la Communauté Européenne, alors que les Etats voisins sont des pays en développement, pour la plupart membres du groupe ACP²⁴ et classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

A) La reproduction inachevée d'un système hiérarchisé : le poids des disparités

Le niveau du Produit Intérieur Brut (cf. tableau V-8) et les divers indicateurs sociaux font ainsi apparaître les Antilles françaises comme des havres de grâce dans une région frappée par le sous-développement. Il faut aussi évoquer l'extrême pauvreté de certaines situations spécifiques et lourdes de conséquences migratoires ; tel est le cas notamment

24. Le groupe Afrique - Caraïbe - Pacifique est une organisation d'Etats en développement dont l'une des principales fonctions est de rechercher des accords de régulation des marchés avec les grands pays industrialisés.

d'Haïti, classé dans le groupe des PMA ²⁵, et dont les déséquilibres socio-économiques provoquent des vagues d'émigration successives vers l'Europe et les Etats-Unis, mais aussi vers les îles plus favorisées comme les Antilles françaises et particulièrement la Guadeloupe et sa dépendance de Saint-Martin, formant une véritable diaspora dont les attributs sont la pauvreté et la précarité des situations familiales et sociales.

La situation des pays voisins de la Caraïbe anglophone est sensiblement différente ; poussés progressivement vers l'indépendance par leur métropole britannique, ces micro-Etats sont passés du stade de colonie à celui d'Etat souverain en instaurant un mode de développement original reposant sur la combinaison spécifique de trois facteurs : l'accès préférentiel aux marchés extérieurs, l'aide internationale, l'émigration. Après dix à trente ans d'indépendance, la question de la viabilité de ces micro-Etats n'est plus à l'ordre du jour ; plus que leur survie économique, c'est leur vulnérabilité (cf. chapitre I) qui est en cause, en raison de l'étroitesse des marchés intérieurs et de la difficulté de réaliser des économies d'échelle, faisant de l'existence de cadres institutionnels protecteurs une condition essentielle de la survie de l'appareil de production ; mais par delà les alliances réalisées : accord de Lomé pour la protection de la production bananière, création du marché commun de la Caraïbe (CARICOM), plan Reagan ou CBI, plan Caraïbe-Canada (cf. chapitre I.), etc ... les micro-Etats restent largement tributaires de l'aide internationale. C'est d'ailleurs la forte propension des bailleurs de fonds à accorder à ces pays des transferts sans contrepartie monétaire directe, qui explique leur faible taux d'endettement comparé à d'autres pays de la région (Jamaïque, Trinité et Tobago, Guyana).

Dans un tel contexte, l'émigration constitue souvent un recours aux déséquilibres permanents du marché du travail et à l'accumulation des surplus de main-d'œuvre ; mode d'allocation interspatial de la force de travail et de régulation des tensions socio-économiques, ces flux d'émigration constituent également, par les transferts de revenus opérés par les migrants, une source de financement importante pour l'Etat (ressources en devises) et pour les familles.

25. Pays les Moins Avancés.

B) La dynamique de l'immigration caraïbénne dans les Antilles françaises

Ces disparités dans le profil des Etats de la région permettent de comprendre la force d'attraction qu'exercent la Guadeloupe et la Martinique, fragments de territoire français, sur les zones voisines moins développées et à fort potentiel migratoire. *L'analyse statique* explique cette situation par le simple différentiel de développement et la proximité géographique et culturelle. Ainsi la rémunération journalière de la main-d'œuvre agricole dans l'industrie bananière est-elle plus de six fois supérieure en Martinique aux taux en vigueur dans les pays ACP de la zone...

Mais *l'analyse dynamique* du phénomène migratoire implique d'appréhender, au cœur du système économique des Antilles françaises, les mécanismes qui engendrent, dans un contexte de chômage et de sous-emploi, un besoin de main-d'œuvre étrangère en provenance des îles voisines. En situation d'excédent de main-d'œuvre, les travailleurs étrangers se trouvent concentrés dans les secteurs sensibles, où ils occupent des emplois socialement peu considérés. Dans ce schéma, les immigrés répondent le plus souvent à une demande préexistante, mais il arrive pourtant que dans les secteurs où les besoins de main-d'œuvre sont très élastiques, l'afflux d'immigrants tende à créer la demande, de manière endogène : c'est le cas des emplois de maison, par exemple. Par ailleurs, l'offre de main-d'œuvre en abondance dans certains secteurs amène parfois à retarder l'introduction d'innovation technique, le facteur travail se substituant à la dynamique des investissements, et à faire perdurer ainsi des modes de production obsolètes. La pénétration des travailleurs caraïbéens sur le marché du travail ²⁶ des Antilles françaises semble bien correspondre à ces schémas. En 1982, plus de 8 000 immigrants d'origine caraïbénne ont été recensés aux Antilles : 1 706 en Martinique et 6396 en Guadeloupe dont l'attraction plus forte s'explique par la place encore importante qu'occupe la culture de la canne et par le développement économique spécifique (port franc, tourisme intensif) de sa dépendance de Saint-Martin : en 1990, 80 % des étrangers résidant en Guadeloupe sont d'origine caraïbénne dont près de la moitié sont des

26. Trois secteurs absorbent l'essentiel de cette main-d'œuvre : l'agriculture (banane et canne à sucre), les services domestiques et le bâtiment.

Hàïtiens, tandis que l'explosion migratoire de Saint-Martin se traduit par une proportion de 55% de population d'origine étrangère, à l'origine de nombreux problèmes sociaux.

La configuration de l'immigration en provenance des Etats de la Caraïbe traduit ainsi une apparente hiérarchisation des rapports inter-insulaires. Cette asymétrie procède d'un déséquilibre structurel entre des espaces politiquement souverains soumis à de fortes pressions démo-économiques d'une part, et des enclaves artificiellement développées par leur seule intégration à la France et à l'Europe d'autre part. De ce point de vue, ces migrations s'apparentent à l'expression d'un effet de domination économique ; mais au delà de l'analyse des migrations, la nature hiérarchique des rapports disparaît avec les rapports eux-mêmes : en d'autres termes, il ne peut y avoir globalement d'effet de domination entre deux ensembles relativement cloisonnés. Or, l'économie des Antilles françaises n'est en aucune façon intégrée dans les relations économiques caraïbéennes ; les échanges commerciaux avec les Etats voisins sont presque insignifiants : à peine 1 % des exportations en 1987, et réciproquement les Antilles françaises ne représentent pas un marché significatif pour le reste de la Caraïbe, restant de surcroît difficilement accessibles. En réalité, la structuration de l'espace économique environnant, mesurée à partir du commerce extérieur, de la coopération internationale et des flux migratoires, s'opère autour de deux pôles dominants à l'échelle régionale et internationale : les Etats-Unis et l'Europe. Au sein de ce système, les Antilles françaises apparaissent comme un acteur marginal qui tire de l'ambiguïté de sa situation les attributs d'une pseudo-dominance régionale.

III. LA STRATÉGIE GLOBALE DES ACTEURS

Par delà la hiérarchisation des espaces économiques, la décision de migrer résulte également de l'interaction de variables sociales macro-structurelles. De la sorte, l'éducation, le transfert des revenus des ménages, la perméabilité des modes de consommation constituent des facteurs importants pour comprendre la dynamique de certains flux de migrants et intégrer la stratégie des acteurs de manière plus large qu'à travers le modèle simplificateur de l'analyse coût/bénéfice fondé sur la stricte rationalité.

1. L'évolution des structures de formation-éducation et les conséquences migratoires

Les politiques publiques d'allocations de ressources dans le domaine de l'éducation comme les stratégies des familles et des groupes sociaux contribuent à dessiner la configuration migratoire. Si aujourd'hui les conditions et le niveau de scolarisation pour l'enseignement élémentaire ne diffèrent pas beaucoup entre les Antilles et leur métropole, les disparités demeurent importantes dans le second degré, où l'analyse comparée du rendement scolaire révèle une déperdition importante — redoublements et abandons — pour les départements antillais. Au plan structurel, ce problème de fonctionnement du système éducatif s'exprime dans le second degré par un surdéveloppement de l'enseignement technique court au détriment des filières générales et technologiques longues. Cette préférence pour l'enseignement technique court et la modestie des performances ont pour conséquence de libérer relativement tôt sur le marché du travail des jeunes qui, bien souvent, ne possèdent aucun diplôme. La capacité limitée de rétention du système scolaire et le faible taux de qualification contribuent ainsi à aggraver les difficultés d'insertion professionnelle et ces tensions contribuent évidemment au renouvellement des flux d'émigration.

La mise en œuvre des réformes nationales et le dynamisme local actuel : rénovation des collèges, construction de lycées, introduction des baccalauréats professionnels... devraient à terme modifier sensiblement ces tendances, en particulier par une meilleure qualification, et faciliter dans une certaine mesure la rétention des effectifs à court terme. En revanche, il est probable qu'à moyen terme, ce développement de l'éducation pèsera sur le marché de l'emploi des personnes qualifiées, dont les capacités d'absorption resteront limitées tant que se prolongeront les tendances actuelles des économies locales dans le sens des activités de service dépendantes. Ces perspectives de chômage sélectif constitueront vraisemblablement une incitation supplémentaire à l'émigration vers des pôles d'activités requérant une main-d'œuvre hautement qualifiée (Europe, Etats-Unis, etc ...).

Concernant les infrastructures post-secondaires, leur faiblesse s'explique en partie par la nature sélective du système qui n'autorise l'accès aux niveaux universitaires qu'à une minorité ; hormis les sections de technicien supérieur des lycées, les disciplines classiques (sciences économiques, lettres, droit, médecine) et les sections en

sciences exactes de l'Université Antilles-Guyane (UAG), de larges pans de la formation universitaire ne sont pas dispensés. De plus, la capacité d'absorption est limitée : 6 517 places pour l'année universitaire 1990/91. Carte locale de formation universitaire limitée, saturation relative des structures, concurrence des universités métropolitaines... amènent une large part des bacheliers à poursuivre dans des établissements en France métropolitaine, dépendant toutefois tant des possibilités de support financier des familles, que de la volonté de rester "au pays" quoiqu'il arrive, comme on l'observe parfois actuellement... Par ailleurs, cette faible capacité d'absorption de l'économie locale en main-d'œuvre hautement qualifiée a progressivement conduit les pouvoirs publics à rigidifier l'offre d'éducation après le baccalauréat (BTS et universités), alors même que l'évolution positive du système d'enseignement conduit à une augmentation de la pression à l'entrée de l'enseignement post-secondaire. Dès lors, l'écart croissant entre le volume de candidats étudiants et la capacité d'accueil ne pourra se résoudre que par l'accroissement des départs vers les structures métropolitaines (BTS, IUT, grandes écoles, universités etc ...). Ainsi, à la rentrée 1990, seuls 2 532 bacheliers sur un total de 3 684 ont pu accéder à l'enseignement supérieur local. Le solde représente logiquement 1 152 personnes virtuellement candidates à l'émigration.

Ce processus a toutes les raisons de s'amplifier dans l'avenir, avec l'arrivée prévisible de classes de plus en plus nombreuses de jeunes bacheliers, au moins jusqu'au début du siècle prochain. Les récentes réformes de l'enseignement secondaire et une politique d'orientation plus indulgente devraient aboutir à une progression moyenne de 52% des effectifs de classe terminale lors de la rentrée 2000/2001. En effet, si l'on retient trois scénarios du taux de réussite au baccalauréat (hypothèses : 66%, 72% et 80%), ce sont de 5 300 à 6 400 bacheliers qui devraient prétendre à accéder à l'enseignement supérieur, soit plus de deux fois et demi la capacité actuelle du système.

Comme les options du développement économique, et sous réserve de changements politiques éventuels, ne semblent guère prendre en compte cette évolution, il est très vraisemblable qu'on assistera dans les années à venir à une augmentation sensible du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, qui favorisera l'émergence de flux migratoires d'un nouveau type.

2. *Les possibilités de transfert du "revenu extérieur"*

De manière classique, il existe deux types principaux de transferts issus de l'émigration, dont la nature est différente : *a*) les transferts directs de salaires effectués par le migrant au profit de sa famille, *b*) les transferts du capital amassé à l'extérieur par la "*migration retour*".

Compte tenu des caractéristiques de l'économie antillaise et du niveau élevé de la propension à consommer des ménages (*Louis, 1982*), il est probable que les ressources salariales transférées sont principalement consacrées à la consommation. Ces fonds servent alors davantage à accroître les importations qu'à développer la production locale au terme d'un processus d'accumulation. Dans le cas d'une réinstallation aux Antilles, le transfert porte, outre le niveau de qualification et d'expérience acquise, sur l'accumulation du capital financier, c'est-à-dire sur l'épargne réalisée ou non par le migrant lors de son séjour extérieur.

L'absence de balance des paiements et les statistiques monétaires, liés au statut de département, n'autorisent pas la mesure de ces transferts ni la comptabilisation des mouvements de fonds dans les deux sens. S'il est admis que la balance nette de ces transferts de fonds est excédentaire pour les Antilles, il est plus difficile de considérer qu'ils se traduisent par une contribution directe à la croissance économique, eu égard au faible niveau global des investissements annuels (*Rapport Jarnac, 1987*). De même, l'hypothèse que la migration retour concoure à la croissance locale par le transfert de capital humain et financier n'est pas forcément vérifiée. En effet, rien n'indique que les "*ré migrants*" participent aux activités productives, les modèles dominants de réussite sociale privilégiant largement les activités tertiaires, et la pression conformiste insulaire ne laissant que peu de place à l'innovation ; en outre le protectionnisme, quasiment monopolistique parfois, des entreprises en place rend difficiles les situations d'implantation nouvelle.

Par ailleurs, il faut relativiser les possibilités d'enclencher un processus d'accumulation à partir des transferts de fonds des migrants ou du capital accumulé ; elles apparaissent faibles, sinon dérisoires, au regard de l'inertie des macro-structures économiques et institutionnelles qui façonnent le développement des Antilles françaises. L'épargne, qui accompagne le retour des Antillais, s'apparente finalement aux autres transferts en provenance de la France métropolitaine et participe en définitive à la reproduction de l'économie rentière.

3. La perméabilité des modes de consommation

Les marchés de consommation antillais représentent une extension non négligeable mais néanmoins marginale de la distribution des produits français ou européens. Par contre, les effets interactifs de la migration et du développement économique antillais peuvent être abordés sous l'angle de la perméabilité de la consommation des produits de base, provoquée par l'existence d'une forte communauté antillaise émigrée en France métropolitaine.

Ce marché de la *troisième île* rappelle la réalité d'une population antillaise forte de 330 000 personnes ²⁷, selon le recensement de 1990, dont le souci de conserver certaines pratiques créoles de consommation, représente théoriquement un marché non négligeable pour les entreprises antillaises, notamment dans le secteur agro-alimentaire. Malheureusement, celles-ci évoluent dans une logique de substitution des importations et restent de petite taille, avec une capacité d'exportation limitée qui ne leur permet pas vraiment de se positionner sur le marché métropolitain ouvert à la concurrence des produits tropicaux en provenance d'autres pays souvent plus compétitifs. En réalité, seul le rhum présente une forte capacité d'exportation d'un produit traditionnel de qualité face aux productions concurrentes. Encore faut-il souligner qu'il s'agit d'un cas spécifique dans la mesure où il bénéficie de conditions préférentielles qui s'apparentent à une forme de protectionnisme.

Mais du point de vue de la dynamique migratoire, plutôt que les retombées directes sur la production locale du marché antillais existant en France métropolitaine, c'est à terme l'effet multiplicateur imputable à la diffusion progressive de comportements d'origine antillaise dans la population d'accueil, qui est susceptible de constituer un facteur d'accroissement des échanges humains. En ce sens, le secteur des productions artistiques fournit un exemple intéressant de la promotion de la culture antillaise devenue vecteur d'échanges entre les marchés de consommation locaux, émigrés et d'accueil.

27. Aux recensements de 1982 et 1990, la population dite originaire comptabilisait les natifs émigrés en métropole et les enfants des ménages antillais de moins de 25 ans. C'est une définition restrictive qui exclut les descendants de la deuxième génération de plus de 25 ans et les descendants de la troisième génération (cf. partie III, chapitre 8).

Chapitre VI

LES COMMUNICATIONS : ÉVOLUTIONS ET CONSÉQUENCES ^(*)

I. LA DYNAMIQUE DES ÉCHANGES

L'insularité des départements des Antillais et leur éloignement rendent le développement des flux migratoires tributaire des moyens et des réseaux de transport. Partant de ce truisme, il est tentant de rapprocher la migration de l'état des communications. Il est clair que, compte tenu de la structure géographique des flux migratoires, la liaison Antilles-France métropolitaine revêt une importance stratégique.

Dans ce cadre, la dynamique des communications peut être appréhendée en considérant d'une part l'évolution du trafic et d'autre part la structuration des réseaux. L'avion étant à la fois le symbole et le vecteur principal des migrations antillaises, il importe d'examiner tout particulièrement les échanges aériens.

1. *L'essor du trafic de passagers*

Au cours des deux dernières décennies, le trafic des aéroports du Lamentin (Martinique) et du Raizet (Guadeloupe) a augmenté dans des proportions considérables (cf. tableaux VI-1 et VI-2). Ainsi durant les années 70, les mouvements annuels de passagers (passagers débarqués,

(*) Ce chapitre a été rédigé par *David ATCHOARENA*.

embarqués ou en transit) ont plus que doublé en Guadeloupe, et ils ont triplé en Martinique. Entre 1981 et 1988, la croissance s'est encore poursuivie, à un rythme ralenti : +118 % en Martinique et +123 % en Guadeloupe.

Tableau VI-1 :
Évolution du trafic de passagers (1971-1990)
(transport aérien)

<i>Années</i> \ <i>Aéroports</i>	<i>Raizet</i>	<i>Lamentin</i>
1971	506 639	347 748
1981	1 122 572	1 082 134
<i>Taux de croissance 81/71</i>	+ 121,6%	+ 211,1%
1988	1 183 800	1 276 100
<i>Taux de croissance 88/81</i>	+ 23,3%	+ 17,9%
1989	1 448 250	1 380 427
<i>Taux de croissance 89/88</i>	+ 4,6%	+ 8,2%
1990	1 466 136	1 490 800
<i>Taux de croissance 90/89</i>	+ 12,1%	+ 8,0%

Source : Direction de l'Aviation Civile.

Graphique VI-1 :
Évolution du trafic de passagers (1971-1990)

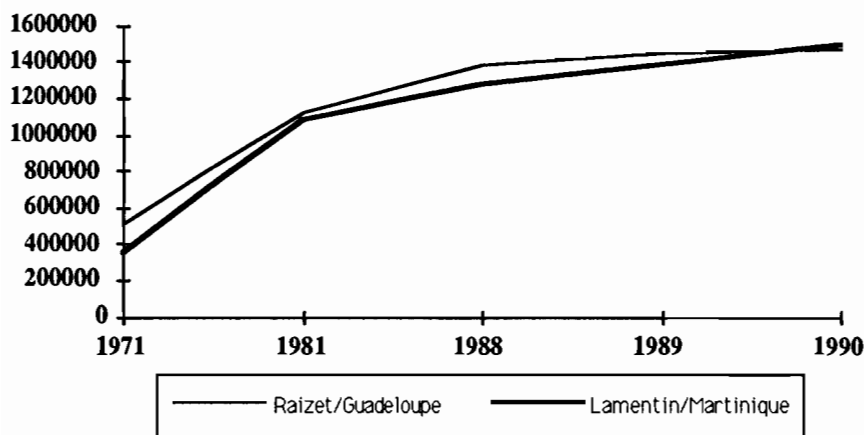
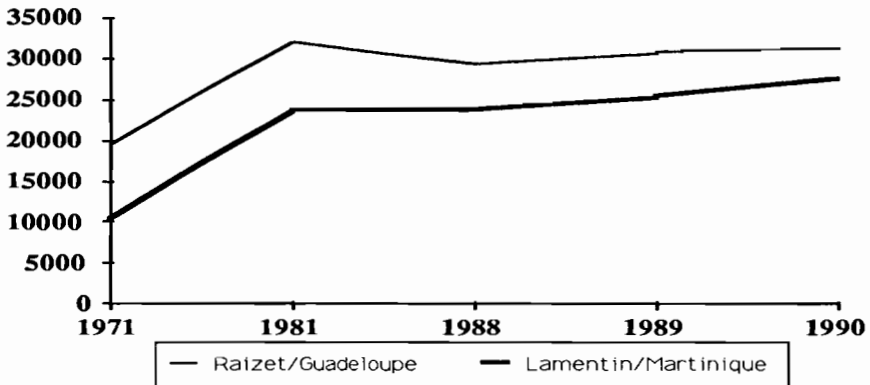


Tableau VI-2 :
Évolution des mouvements d'avions commerciaux (1971-1990)

<i>Aéroports</i> <i>Années</i>	<i>Raizet</i>	<i>Lamentin</i>
1971	19 408	10 512
1981	31 995	23 683
<i>Taux de croissance 81/71</i>	+ 64,8%	+ 125,6%
1988	29 251	23 788
<i>Taux de croissance 88/81</i>	- 8,6%	+ 0,4%
1989	30 689	25 435
<i>Taux de croissance 89/88</i>	+ 4,9%	+ 6,9%
1990	31 108	27 645
<i>Taux de croissance 90/89</i>	+ 1,3%	+ 8,7%

Source : Direction de l'Aviation Civile.

Graphique VI-2 :
Evolution des mouvements d'avions commerciaux (1971-1990)



En 1990, plus de 1 400 000 personnes ont embarqué, débarqué ou transité dans chacun des aéroports du Raizet et du Lamentin soit, pour chaque département, environ quatre fois sa population résidente (cf. tableau VI-1), Ce qui donne une idée de l'impact humain des transports aériens par rapport à la taille démographique des îles. Notons que le rapport "*mouvements de passagers/population résidente*" était à peine supérieur à l'unité au début des années 70. Cette progression donne toute la mesure du phénomène.

Les liaisons entre la France métropolitaine et les Antilles françaises concentrent les flux les plus importants ; le trafic passager, sur cet axe stratégique, a été multiplié par cinq sur la Martinique et par deux et demi sur la Guadeloupe pendant les années 70. De 1981 à 1988, le nombre de passagers en provenance ou à destination de la France métropolitaine a de nouveau fortement progressé : 133 % en Martinique, 125 % en Guadeloupe. Ces mouvements représentent entre 520 000 personnes et 550 000 personnes par an pour chacun des départements. Ainsi, sur la seule ligne France métropolitaine/Antilles, le rapport des mouvements de passagers à la population est donc supérieur à l'unité, alors qu'au début de la décennie il se situait encore en-deçà. Cette évolution traduit bien une intensification du brassage de population entre les Antilles françaises et la France.

Tableau VI-3 :
Trafic des aéroports de France Métropolitaine et d'outre-mer (1988)

	<i>Passagers</i> (1 000)	<i>Fret</i> (Tonnes)
Métropole :		
Paris (Orly + Roissy)	40 701	811 746
Nice	5 043	18 129
Marseille	4 556	28 054
Lyon	3 254	12 672
Toulouse	2 665	21 517
Bordeaux	2 220	11 021
Mulhouse/Bâle	1 337	18 750
Strasbourg	1 251	3 594
Nantes	1 040	2 031
Montpellier	856	8 653
Outre-mer :		
Pointe-à-Pitre	1 384	1 121
Fort-de-France	1 273	2 303
Papeete	892	8 400
St Denis de la Réunion	681	14 766
Nouméa	279	5 533
Cayenne	261	4 697

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

S'agissant des relations avec le reste de la Caraïbe, le volume de trafic ne représente qu'une faible part du total des passagers : 9,6 % en Martinique et 13,8 % en Guadeloupe pour l'année 1988. Néanmoins ce trafic tend à augmenter : entre 1986 et 1988 la progression a été de 13,3 % en Martinique et de 39,2 % en Guadeloupe. Cependant pour la Martinique, le trafic passager de la Caraïbe est stagnant en longue période (1980/1989). Il est tentant de rapprocher cette différence entre les deux départements du fait que l'immigration et la présence d'Antillais ressortissants des Etats voisins sont plus importantes en Guadeloupe.

Signalons enfin que le trafic maritime concerne, pour les mouvements de passagers, moins de 10 000 personnes, en excluant le transit, représentant essentiellement le tourisme de croisière. Les relations maritimes ne semblent donc pas significatives quant aux mouvements de population entre les Antilles françaises et le reste du monde, et en particulier leur métropole. Toutefois, pour les relations inter-insulaires,

une partie indéterminée mais non négligeable de l'immigration clandestine se réalise par la mer. En Guadeloupe, les liaisons maritimes jouent également un rôle important dans les échanges entre les différentes îles de l'archipel, ou plus exactement entre Pointe-à-Pitre et les dépendances. Si le transport maritime ne constitue pas un vecteur important des migrations entre les Antilles et les pôles européen et américain, il représente donc un support important pour les flux régionaux (dans la Caraïbe) et les migrations intérieures au sein de l'ensemble guadeloupéen.

Retenons donc la position dominante des transports aériens pour le déplacement des personnes et l'impressionnante augmentation des flux. Mais ce développement ne s'est pas opéré dans des conditions linéaires, en particulier le réseau et les moyens de transport aérien se sont à la fois renforcés et diversifiés.

2. *Le développement des réseaux*

La première liaison aérienne entre la France continentale et les Antilles françaises a eu lieu en 1935. Effectué à bord d'un hydravion, ce voyage expérimental comportait deux escales, l'une au Sénégal, l'autre au Brésil. La traversée fut renouvelée en 1947, avec une escale seulement, en vue de préparer l'ouverture d'une ligne commerciale. L'inauguration officielle eut lieu le 22 août 1947 ; le parcours durait 31h30 et s'effectuait à bord d'un appareil pouvant transporter 46 passagers. Dès l'origine, la liaison fut assurée par la compagnie nationale Air France, créée en 1933 ; Interrompu pendant deux ans à la suite de la disparition d'un appareil, le service reprit définitivement en 1950. Progressivement, la modernisation des appareils et l'augmentation de la fréquence des liaisons permirent la généralisation du transport aérien.

Aujourd'hui encore, l'hégémonie de la compagnie nationale Air France caractérise la structure de l'offre. Ainsi jusqu'en 1986, elle jouissait du monopole de la desserte Antilles-France. La loi-programme du 31 décembre 1986 autorise désormais les compagnies charters à desservir les DOM. C'est ainsi que les compagnies Aéromaritime International, Minerve et Corse Air se sont introduites sur le marché, brisant la situation de monopole. Malgré cette diversification de l'offre, Air France conserve une position dominante, qui s'est encore renforcée avec la prise de contrôle qu'elle a réalisée sur la compagnie UTA dont Aéromaritime est une filiale. Les autorisations récemment accordées aux compagnies Euralair International, Air Martinique, Air Guadeloupe

et Air Liberté devraient à terme redynamiser le marché que constitue la ligne Antilles-France. Notons que, dans le cadre de sa stratégie globale, le groupe Air France a décidé, à compter du 1er novembre 1991, le retrait d'Aéromaritime de la desserte des Antilles. Mais cette restructuration doit s'accompagner d'une augmentation du nombre de sièges offerts par la compagnie nationale afin de maintenir l'offre à un niveau équivalent à celui que représentait l'ensemble Air France et Aéromaritime.

La diversification des acteurs a permis une intensification de la fréquence des liaisons, notamment entre les mois de juin et de septembre, intervalle qui correspond à la période de pointe. Au début des années 70, la liaison était uniquement assurée par des vols France/Amérique Centrale/Amérique du Sud. Progressivement les destinations furent dissociées et la fréquence des vols spécialisés augmentée.

Tableau VI-4 :
Évolution des mouvements d'avions commerciaux par transporteurs
 (Aéroport de Fort-de-France/Le Lamentin - 1980 à 1989)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
A) Cies régulières										
Air France	6 234	6 167	6 187	6 023	5 890	6 062	6 218	7 712	9 482	10 751
American Ales	290	288	212	204	212	208	416	510	569	562
Liat	2 700	2 734	3 550	4 712	5 446	6 290	6 419	6 144	6 015	6 016
Eastern	1 031	1 037	1 040	1 041	841	861	447	505	218	
Air Martinique	4 175	2 772	3 545	5 268	4 990	4 868	4 127	4 661	4 108	4 691
Air Canada	166	150	174	138	122	138	142	118		106
Minerve	—	—	—	—	—	—	201	296	262	311
Aeromaritime	—	—	—	—	—	—	—	8	211	367
B) Cies non régulières										
Minerve	—	—	52	132	112	144	—	—	—	—
Pan American	90	—	52	66	283	383	—	—	—	—
Sobelair	202	270	—	—	—	—	—	—	—	—
Air Florida	106	104	142	56	—	—	—	—	—	—
Capitol	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Air Foyal	3 317	2 353	1 467	694	—	—	—	—	—	—
Avensa	—	53	—	58	—	—	14	—	—	—
American Trans Air	—	—	—	—	—	—	39	77	—	—
Nation Air	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—
Quebec Air	—	—	—	—	—	46	—	74	—	—
Divers	2 742	2 496	2 229	2 307	3 111	3 098	3 141	2 097	2 923	2 631
Total	21 089	18 425	18 650	20 699	21 007	22 128	21 164	22 202	23 788	25 435

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

Note : Cies = Compagnies

Tableau VI- 5 :
Répartition des mouvements commerciaux par transporteur
 (Aéroport du Raizet - Année 1990)

	<i>Total</i>	<i>%</i>
Aero Ejecutivo	6	0,01
Aéromaritime	405	1,30
Air Canada	118	0,37
Air Cubana	12	0,03
Air France	9 573	30,77
Air Guadeloupe	12 940	41,59
Air Jamaica	4	0,01
Air Martinique	524	1,68
Amway Aviation	2	0,00
Coastal Airways	1	0,00
Corsair	105	0,33
Executive Air	1 250	4,01
Express One	2	0,00
Indépendant Air	2	0,00
Key Airlines	6	0,01
LIAT	5 214	16,76
Lacsa	4	0,01
Linea Aéropostal	212	0,68
Minerve	478	1,53
Nation Airways	41	0,13
North American	52	0,16
Saeta	4	0,01
Tampa Airlines	32	0,10
Transocean	6	0,01
Universal	6	0,01
Winair	99	0,31
World Airlines	10	0,03
TOTAL	31108	100,00

Source : Aéroport de Pointe-à-Pitre - Le Raizet. Rapport sur l'activité 1990, CCI de Pointe-à-Pitre.

La restructuration générale du groupe Air France s'est accompagnée d'une révision à la hausse des liaisons Antilles/France. Chaque semaine, sont ainsi proposés neufs vols sans escale entre Paris et Pointe-à-Pitre, autant entre Fort-de-France et Paris, et une liaison, dite "tour-

nante" Paris/Fort-de-France/Pointe-à-Pitre/Paris. A cela s'ajoutent deux vols hebdomadaires Paris/Saint-Martin/Saint-Domingue/Paris, et une liaison Paris/Pointe-à-Pitre/Port-au-Prince/Pointe-à-Pitre/Paris. L'île de Saint-Martin est ainsi desservie trois fois par semaine au départ de Paris. En outre, la décentralisation des liaisons se traduit par la mise en service hebdomadaire de quatre vols entre Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Mulhouse et Pointe-à-Pitre, et de cinq vols entre Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse et Fort-de-France. Toutes ces liaisons sont effectuées en Boeing 747. A titre de comparaison, en 1950 les vols entre les Antilles françaises et la France étaient assurés une fois par mois avec une escale obligée à New-York.

Si l'année 1986 a marqué une étape importante dans le transport aérien des DOM, la libéralisation inscrite dans le cadre du marché européen de 1993 constituera un autre tournant décisif. Les premières mesures de libéralisation des transports aériens adoptées en 1987 ne s'appliquaient pas complètement aux DOM, compte tenu de la mise en œuvre encore récente de la libéralisation intérieure qui marquait la fin du monopole d'Air France. Une dérogation permettait cependant aux compagnies aériennes européennes de solliciter auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'autorisation d'établir des relations directes entre leur pays et les DOM. Il convient de remarquer qu'aucune demande de ce type n'a été formulée. Depuis le 1er novembre 1990, les transporteurs des Etats de la Communauté peuvent librement desservir les DOM à partir de leur territoire. Là encore cette disposition ne s'est pas traduite dans les faits.

Les liaisons aériennes entre les DOM et leur métropole ne sont pas concernées par ces mesures. Le Conseil des Ministres des Transports de la Communauté a en effet décidé que les relations aériennes dites de "cabotage", c'est-à-dire entre deux points d'un même pays, demeurent l'apanage des compagnies nationales. La libéralisation totale s'inscrira dans le cadre de l'avènement du grand marché intérieur européen. Cette ultime réforme constituera un véritable bouleversement de la relation traditionnellement bilatérale entre l'Europe et les Antilles. Elle signifiera notamment une redéfinition de la notion de service public sur laquelle reposent jusqu'à présent les liaisons transatlantiques entre les Antilles françaises et leur métropole.

Le réseau régional a également connu une évolution mais dans des conditions bien différentes. Par essence, les liaisons avec les Etats voisins sont de nature spécifique, compte tenu des problèmes de droit

Tableau VI-6 :
Évolution du trafic passagers par région d'origine et de destination
(Aéroport de Fort-de-France/Le Lamentin)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Taux en % de croissance 89/80
National											
Guadeloupe	217 136	207 096	237 671	240 300	231 739	233 287	238 541	271 206	285 246	315 712	+ 45,4
Guyane	20 433	21 427	27 692	30 247	31 220	35 248	38 366	39 548	50 810	60 516	+ 196,2
France	245 290	262 696	299 519	304 091	288 357	292 426	327 779	438 008	527 332	570 574	+132,6
<i>ss.TOTAL 1</i>	482 859	491 219	564 882	574 638	551 316	560 961	604 686	748 762	863 388	946 802	+96,1
International											
Caraiïbe	130 482	87 487	90 383	88 781	96 144	110 096	108 298	122 441	122 657	131 712	+0,9
Amérique du nord	71 280	69 586	88 922	77 797	101 037	114 181	106 957	82 776	67 944	55 687	-21,9
Amérique du sud	8676	9874	9 529	6718	6 380	4 488	9 418	21 767	21 119	17 475	+101,4
Europe	11 247	7363	8 447	21 640	20 010	25 352	19 079	728 *			
Divers	307				566	183					
<i>ss.TOTAL 2</i>	221 992	174 310	197 281	194 936	224 137	254 300	243 752	227 712	211 720	204 874	-7,7
<i>ss.TOTAL 3 = (1+2)</i>	704 851	665 529	762 163	769 574	775 453	815 261	848 438	976 474	1 075 108	1 151 676	+63,4
Transit	123 389	125 684	125 527	126 533	148 337	162 745	171 710	169 902	198 268	201 497	+63,3
TOTAL	828 240	791 213	887 690	896 107	923 790	978 006	1 020 148	1 146 376	1 273 376	1 353 173	+63,4

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

* : La chute du trafic avec l'Europe enregistrée en 1987 est due à la dérèglementation du marché ; les vols charters, affrétés jusque là au départ de Bruxelles, reliant désormais directement la France métropolitaine aux Antilles.

Tableau VI-7 :
Évolution du trafic passagers/réseaux
 (en tonnes - Aéroport du Raizet)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Taux de croissance 90/85
Domestique	175 376	124 730	97 918	85 868	82 795	80 296	-54,2%
Antilles-Guyane	261 620	265 281	294 097	316 400	344 396	347 012	+32,6%
Caraïbes nord	105 562	114 395	130 111	141 728	150 248	154 877	+46,7%
Caraïbes sud	22 091	23 143	35 691	49 644	35 704	40 891	+85,1%
Amérique du sud	529	161	497	765	609	1 363	+157,6%
Amérique du nord	86 640	80 346	37 894	34 065	26 705	23 153	-98,4%
Europe et divers	343 889	369 959	459 269	554 121	571 619	567 153	+64,9%
TOTAL	995 707	978 015	1 055 477	1 182 591	1 212 076	1 214 745	+22,0%

Source : Aéroport de Pointe-à-Pitre - Le Raizet. Rapport sur l'activité 1990, CCI de Pointe-à-Pitre.

international qu'elles soulèvent pour le partage du trafic entre les compagnies de pavillons divers. Air Martinique et Air Guadeloupe se trouvent en concurrence difficile avec la compagnie intergouvernementale LIAT et, également avec American Eagle (filiale d'American Airlines) qui opère depuis Porto Rico. En outre, les distances très courtes qui caractérisent le trafic régional posent des problèmes d'exploitation particuliers liés aux surcoûts. Dans ce contexte, la création en 1988 d'un réseau régional français coordonné, associant Air France, Air Guadeloupe et Air Martinique, a déjà permis de développer les liaisons avec les Etats voisins (cf. tableau VI-8).

Tableau VI-8 :
Liaisons aériennes régulières en 1990
(Martinique)

<i>Nationale :</i>	<i>Amérique du nord :</i>	<i>Amérique du sud :</i>	<i>Caraïbes :</i>
Paris Orly	New-York	Cayenne*	Dominique
Paris Roissy	Montréal	Paramaribo	Pte-à-Pitre*
Lyon	Toronto	Caracas	Antigüe
Bordeaux	Miami	Bogota	Saint-Christophe
Marseille		Belem	Saint-Martin*
Toulouse			Sainte-Croix
Mulhouse			Saint-Thomas
Nantes			San Juan
Lille			Port au Prince
			Saint-Domingue
			Cuba
			Curaçao
			Union
			Mustic
			Canouan
			Trinidad
			Grenade
			Barbade
			Saint-Vincent
			Sainte-Lucie

* Destination française hors du territoire métropolitain

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

La configuration évolutive du système de transport exprime finalement le processus d'intégration croissante des départements français d'Outre-mer dans la dynamique nationale. La stagnation, ou tout au moins les difficultés des liaisons avec le reste de la Caraïbe, constituent l'autre facette de ce phénomène. Le développement apparent des relations aériennes entre la Guadeloupe et les Etats voisins doit être rapproché de l'effet d'attraction qu'exerce l'île de Saint-Martin (l'aéroport de Juliana étant situé en partie hollandaise) en raison du "boom" économique actuel. La forte croissance des secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie s'y accompagne parfois de pénuries de main-d'œuvre qui génèrent des flux d'immigration saisonnière ou définitive. Par ailleurs, l'explosion démographique que connaît Saint-Martin stimule fortement les échanges avec les autres îles de la région.

L'exode antillais vers la France métropolitaine qui a marqué les années 60 a, en définitive, précédé le développement des transports transatlantiques. La croissance vertigineuse du trafic aérien de passagers a accompagné d'une part l'élargissement de la population originaire des Antilles résidente en métropole, et donc les flux circulaires et de retour, et d'autre part le développement du tourisme. Les migrations Antilles françaises/France métropolitaine se fondent ainsi dans une vaste dynamique des flux de population qui rapproche inexorablement les îles de l'Europe.

3. *Le fret*

L'évolution des mouvements de marchandises illustre bien cette dynamique des échanges entre les Antilles françaises et le reste du monde.

Entre 1971 et 1990, le fret aérien commercial et postal a été multiplié par 1,8 en Guadeloupe et par 2,6 en Martinique (cf. tableau VI-9). Le déséquilibre entre les importations et les exportations est le reflet d'économies qui consomment davantage qu'elles ne produisent. Pour l'année 1988, les sorties de fret aérien commercial représentaient (en tonnage) presque un tiers des entrées à l'aéroport du Raizet Guadeloupe, (cf. tableau VI-10). Cette même année, les sorties de fret maritime couvraient, en tonnes, 18% des entrées en Guadeloupe, et 44% en Martinique (cf. tableau VI-11). La forte augmentation des importations enregistrée en Guadeloupe en 1990, et corrélativement la baisse des

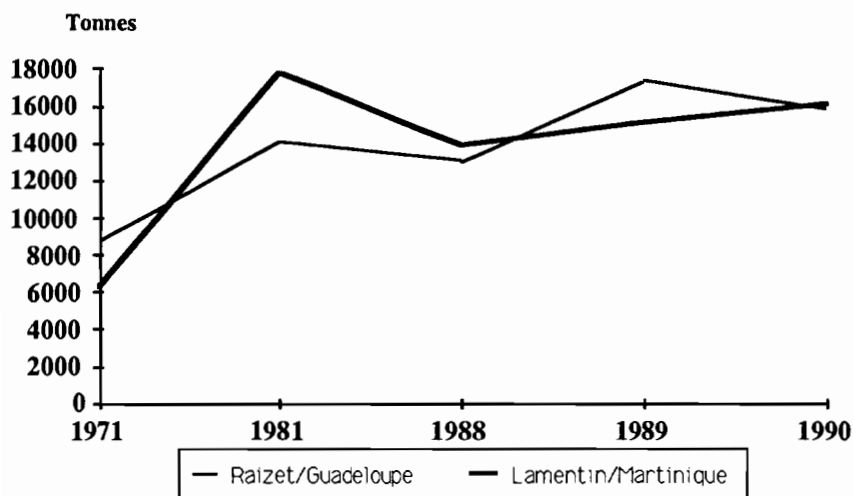
exportations, sont dues aux effets du cyclone Hugo : effort de reconstruction stimulant les entrées de marchandises, chute sensible des exportations liée à l'anéantissement des plantations de bananes.

Tableau VI-9 :
Évolution du trafic de fret commercial et postal
(en tonnes)

<i>Aéroports</i>	<i>Raizet</i>	<i>Lamentin</i>
<i>Années</i>		
1971	8 736	6 257
1981	14 034	17 799
<i>Taux de croissance 81/71</i>	+ 60,6%	+ 184,5%
1988	13 025	13 898
<i>Taux de croissance 88/81</i>	- 7,2%	- 21,9%
1989	17 437	15 157
<i>Taux de croissance 89/88</i>	+ 33,9%	+ 9,0%
1990	15 864	16 229
<i>Taux de croissance 90/89</i>	- 9,0%	+ 7,1%

Source : Direction de l'Aviation Civile.

Graphique VI-3 :
Évolution du trafic de fret commercial et postal (1971-1990)



Il convient de remarquer que le rythme de progression des échanges, mesuré en tonnes transportées, est beaucoup plus lent pour le fret aérien que pour le secteur maritime. Ainsi en Martinique, entre 1980 et 1989, le fret aérien n'a augmenté que de 19,6%. Par comparaison, en trois ans seulement (entre 1986 et 1988) le fret maritime a enregistré une croissance de 21% en Martinique (24 % en Guadeloupe). Notons que le Port Autonome de la Guadeloupe et le port de Fort-de-France ont tous deux passé le cap des 2 millions de tonnes/an.

Tableau VI-10 :
Evolution récente du fret commercial (1986-1990)
(aéroport du Raizet - en tonnes)

	1986	1987	1988	1990	Structure 1990
Entrées	7 581	6 907	7 219	8 534	62,8%
Sorties	4 313	3 811	4 211	5 056	37,2%
Total	11 894	10 718	11 430	13 590	100%

Source : Guadeloupe, TER 89, INSEE 1990.

Graphique VI-4 :
Evolution récente du fret commercial (1986-1990)



Tableau VI-11 :
Évolution récente du fret maritime
(en millier de tonnes)

GUADELOUPE				MARTINIQUE			
Années	Entrées	Sorties	Total	Années	Entrées	Sorties	Total
1986	1 212	427	1 639	1986	1 208	679	1 887
1987	1 469	394	1 863	1987	1 509	679	2 188
1988	1 571	464	2 035	1988	1 577	706	2 283
1989	1 659	2 098	2 088	1989	1 542	737	2 279
1990	429	387	2 486	1990	1 810	796	2 606

Source : Guadeloupe, Martinique, TER 89, INSEE 1990.

L'analyse des mouvements de marchandises fait apparaître une grande différence dans la nature des produits importés et exportés. En 1988, les bananes représentaient 28% du volume exporté par mer en Martinique comme en Guadeloupe.

En 1988, les exportations de produits pétroliers constituaient en Martinique 40% des exportations maritimes, ce résultat s'explique par la présence dans l'île de la raffinerie inter-régionale (SARA) qui, outre la consommation locale, approvisionne la Guadeloupe et la Guyane.

L'importance du trafic avec la France métropolitaine (cf. tableau VI-12 et VI-13) est également une des principales caractéristiques du trafic de marchandises. S'agissant du fret aérien, le poids d'Air France dans le volume transporté traduit bien cette concentration des échanges. Ainsi en Martinique, l'évolution du fret par transporteur montre que la compagnie nationale transportait plus de 84% du fret commercial en 1980 et encore 75% en 1989.

Tableau VI-12 :
Répartition (en %) du trafic de fret par transporteur (1980-1989)
 (Aéroport du Lamentin)

	1980	1985	1989
Air France	84,2	89,6	75,2
American Airlines	1,0	0,5	0,3
Air Canada	1,1	1,4	1,3
Air Martinique	0,9	3,0	4,6
Aéromaritime (UTA)	—	—	7,2
Autres	9,3	2,6	7,3
Fret non commercial	3,5	1,9	4,1
Total (en %)	100,0	100,0	100,0
Total (en tonnes)	11 607	10 473,9	13 893

Source : Chambre de Commerce et d'industrie de la Martinique - Aéroport de Fort-de-France/Lamentin.

Tableau VI-13 :
Répartition du trafic fret par compagnie en 1990
 (Aéroport du Raizet)

	Tonnes	%
Aéromaritime	769	5,66
Air Canada	137	1,01
Air France	10 165	74,79
Air Guadeloupe	318	2,34
Air Martinique	5	0,03
Amway Av.	36	0,26
Corsair	209	1,54
Executi. Air	—	—
LIAT	8	0,06
Linea Aerop.	55	0,40
Minerve	1 871	13,76
North America	—	—
Transocean	13	0,09
Total	13 590	100,00

Source : Aéroport de Pointe-à-Pitre, Rapport sur l'activité 1990, CCI de Pointe-à-Pitre.

Enfin, s'agissant du transport de marchandises par voie maritime, il importe d'évoquer une particularité du trafic antillais : l'importance de la place qu'occupe la Compagnie Générale Maritime (CGM).

La CGM détient plus de 75% du marché Antilles, le solde étant réparti entre les Chargeurs Delmas et Marfret. On peut donc considérer que le marché des transports maritimes est, aux Antilles françaises, un quasi-monopole.

Les navires porte-conteneurs de la CGM assurent plus de 800 000 tonnes sur les lignes Antilles-Guyane, auxquelles s'ajoutent environ 100 000 tonnes de cabotage et près de 90 000 tonnes réalisées à travers sa filiale allemande, la Horn-Line.

L'avènement du marché européen devrait faire éclater la structuration actuelle du trafic au bénéfice d'autres transporteurs. Soucieuse de préserver ses intérêts, la CGM prépare cette échéance en créant des filiales dans divers pays d'Europe (Allemagne mais également Royaume-Uni, Bénélux et Italie). Quoi qu'il en soit, l'installation probable de nouveaux armateurs devrait introduire, à partir de 1993, une nouvelle concurrence sur les lignes Europe/Antilles et, peut-être, favoriser une croissance du marché.

4. Le développement et la modernisation des infrastructures

Face au développement du trafic de passagers et de marchandises, les équipements actuels, aéroportuaires et portuaires, s'avèrent insuffisants. Les Chambres de Commerce et d'Industrie ainsi que le Port Autonome en Guadeloupe, ont élaboré d'ambitieux projets de développement.

Dans le domaine aéroportuaire, la construction de nouvelles aérograres constitue l'évolution la plus marquante. En Martinique, l'aéroport du Lamentin, construit en 1953, a déjà subi de nombreuses modifications. La forte hausse du trafic enregistrée en 1987 (+15%) à la suite de la dérégularisation du trafic a révélé les insuffisances des travaux successifs réalisés.

L'aérogare a une capacité théorique de 1,1 million de passagers alors que les statistiques enregistraient :

- 1,14 MPAX¹ en 1987,
- 1,30 MPAX en 1988,
- 1,35 MPAX en 1989,
- 1,46 MPAX en 1990.

A cela s'ajoutent l'insuffisance de capacité de stockage pour le fret et le manque de piste pour les avions gros-porteurs.

Selon les projections réalisées, le trafic passager devrait atteindre le seuil de 2,5 millions avant l'an 2000 et celui de 3 millions de passagers serait atteint entre l'an 2005 et 2020.

Construit sur le site actuel, le nouvel aéroport aurait les caractéristiques suivantes :

- possibilité d'accueillir un maximum de 3,5 millions de passagers par an,
- traitement à terme de 70 000 tonnes de fret par an (contre 14 213 en 1990).

La réalisation de ces objectifs implique la reconstruction des aérogares passagers et fret et la construction de nouvelles aires de stationnement pour les aéronefs. La programmation des travaux autorisera normalement dès 1994 un trafic de 2 millions de passagers et de 25 000 à 30 000 tonnes de fret.

En Guadeloupe, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Pointe-à-Pitre a également un ambitieux projet de développement pour l'aéroport du Raizet. L'aérogare actuel est conçu pour un trafic maximum de 1,5 million de passagers par an. Selon les estimations de la CCI, le point de saturation devrait être atteint dès 1995. Le projet devrait permettre d'accueillir, dès 1996, 2 millions de passagers, la seconde tranche étant calibrée sur un objectif final de 2,5 millions de passagers à l'horizon 2000 (cf. tableau VI-14).

1. MPAX = Millions de passagers.

Tableau VI-14 :
Prévisions du trafic passagers commercial à Pointe-à-Pitre/Le Raizet

<i>Années</i>	<i>Hypothèse haute</i>	<i>Hypothèse basse</i>
1988 (base)	1 383 817	1 383 817
1989	1 460 000 *	1 430 000 *
1995	2 310 000	1 680 000
2000	2 900 000	2 000 000
2005	3 460 000	2 300 000
2010	4 000 000	2 590 000
2015	4 550 000	2 930 000
<i>Taux de croissance</i>		
1988 - 1994	5,8%	3,3%
1995 - 2005	4,2%	3,2%

* Valeur réelle observée en 1989 : 1 448 250 passagers

Source : CCI Pointe-à-Pitre.

En matière portuaire, des projets importants sont également en cours. Il s'agit en Martinique de la réalisation à Fort-de-France (Pointe des Grives) d'une zone industrialo-portuaire qui pourrait accueillir un nouveau terminal conteneur. A terme, ce projet devrait s'étendre sur 47 hectares environ.

En Guadeloupe, le Port Autonome développe une zone industrielle et commerciale portuaire. Le projet comporte quatre modules intégrés : une zone de commerce international, un parc industriel, un espace d'animation, et enfin un centre de commerce international. Ce plan vise à créer en Guadeloupe une plate-forme logistique, véritable carrefour des échanges entre l'Europe, la Caraïbe et les Etats-Unis.

II. DU STADE DE VÉHICULE À CELUI D'INCITATION

1. La baisse des coûts

Le développement des moyens de transport doit être examiné comme un vecteur important de la migration. La modernisation et la croissance des transports, et plus largement des moyens de communication, participent en fait à la décision d'émigrer. Toute migration

comporte un coût lié au déplacement physique mais également social ; il résulte de la somme de trois composantes : un débours financier, un coût d'opportunité et un coût psychologique. Si le coût constitue un obstacle à la migration, à l'inverse sa diminution rend la décision plus facile.

La tendance à l'abaissement à long terme des coûts du transport aérien est imputable au progrès technologique. Dans ce sens, l'accroissement de la capacité est le premier facteur qui détermine le coût d'exploitation. A cet égard la mise en service en 1969 des premiers Boeing 747, d'une capacité de près de 500 places, a comprimé très sensiblement le coût direct au siège-kilomètre.

L'augmentation de la vitesse des appareils est également un élément déterminant car c'est d'elle que dépend le nombre des rotations possibles par unité de temps. La vitesse de croisière maximale dépasse aujourd'hui les 900 km/h, soit un triplement depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

L'élargissement du rayon d'action représente une source importante d'économie car il permet de supprimer les escales techniques pour les longs courriers. Cette évolution a notamment joué un rôle déterminant dans le développement des lignes transatlantiques.

Enfin, l'invention, puis le perfectionnement des turboréacteurs ont réduit la consommation d'énergie et la fréquence de maintenance. La somme de ces innovations a rendu possible la démocratisation de ce mode de transport.

Pour les Antilles françaises, les progrès des transports aériens ont signifié la disparition progressive de la barrière océanique qui les séparait auparavant de la France. L'introduction dans les années 70 de Boeing 747 a constitué une étape marquante dans la modernisation et le développement de la ligne Antilles/France. On peut reconstituer les différentes étapes de ce processus :

— 1947 : création de la ligne desservie par des appareils hydravions de type Latécoère 631 (46 passagers, 31h30 de vol).

— 1950 : mise en service d'un nouvel appareil, le Constellation (26h de vol, une escale à New-York).

— 1954 : mise en service du Super-Constellation, plus rapide que la première version.

— Début des années 60 : introduction du Boeing 707, d'abord sur la Guadeloupe, ensuite sur la Martinique. Pour la première fois, la liaison Paris/Antilles françaises s'effectue sans escale.

— 1970 : apparition des premiers Boeing 747, transportant plus de 400 passagers, soit environ 100 fois plus que les premiers appareils en service sur la ligne, 23 ans auparavant. La mise en service de ces appareils sur la Martinique n'a eu lieu qu'en 1974 en raison du délai nécessaire à l'allongement de la piste, mettant les Antilles seulement à 8 heures de vol de la France.

Au cours de cette décennie, la diminution des prix en francs constants explique en grande partie l'essor du trafic. Considérant une base 100 en 1971, le tarif se situait à l'indice 60 dix ans plus tard.

En 1985 le prix du billet aller retour Pointe à Pitre/Paris était à peine deux fois supérieur, en francs courants, au prix de 1970. Au cours de la même période le SMIC a été multiplié par un coefficient supérieur à sept, l'indice des prix par quatre. Ces évolutions traduisent la généralisation de l'accès à la ligne Antilles/France métropolitaine.

Tableau VI-15 :
Évolution du prix relatif de la liaison PTP/PARIS
(prix moyens en francs)

	1970	1975	1980	1985	1990	75/70 en %	80/75 en %	85/80 en %	90/85 en %
Billet									
(AR)	2 350	1 880	2 923	4 948	4 030	-23%	+55%	+69%	-18,5%
SMIC									
horaire	2,88	5,93	11,27	21,21	25,68	+106%	+90%	+88%	+20,1%
Ensemble									
des prix	100	170	270	430	490	+70%	+59%	+59%	+14,9%

Source : Données INSEE.

Enfin la facilité de la liaison, le faible coût relatif, la rapidité, ont rendu crédible pour le migrant la perspective de retours relativement fréquents. Ainsi, en modifiant les conditions de la migration, la modernisation et le développement des transports aériens ont réduit le coût psychologique associé au départ.

2. Une meilleure information

La densification et l'accroissement du réseau et des flux d'information ont, au même moment, participé au phénomène migratoire, l'information étant en grande partie à l'origine des décisions. Le développement des échanges d'informations entre les Antilles françaises et leur métropole peut être appréhendé à partir des canaux utilisés : moyens de communication individuels, moyens collectifs et contacts directs à travers le tourisme.

Les moyens de communication individuels sont essentiellement le courrier, le téléphone, le télex et plus récemment la télécopie et le minitel. La tendance à l'abaissement du prix relatif de l'unité de base téléphonique contribue au développement des nouveaux outils de communication (télécopie, minitel, modem...).

La progression du trafic postal, l'élargissement du parc téléphonique et l'installation croissante de minitels sont autant d'indicateurs qui témoignent d'une intensification des relations entre les Antilles françaises et l'extérieur (cf. tableau VI-16). S'agissant du minitel, notons que si la croissance est forte, le niveau d'équipement reste très inférieur à celui atteint en France métropolitaine. Ainsi, en 1991, on comptait en Guadeloupe 1,3 poste pour 100 habitants contre 9 pour 100 en France métropolitaine, mais les conditions tarifaires sont nettement plus élevées aux Antilles.

Tableau VI-16 :
Indicateurs téléphoniques

	GUADELOUPE			MARTINIQUE			
	<i>Parc de lignes</i>	<i>Abonnés au télex</i>	<i>Minitels</i>	<i>Parc de lignes</i>	<i>Abonnés au télex</i>	<i>Minitels</i>	
1985	81 162	641	—	1985	81 895	531	—
1986	9 215	689	—	1986	90 509	562	—
1987	97 591	785	1 111	1987	98 577	641	1 006
1988	100 869	827	2 200	1988	107 300	739	2 078
1989	107 268	831	2 785	1989	114 660	735	2 965
1990	117 983	817	3 706	1990	122 041	702	3 635
1991	—	—	4 900	1991	—	—	4 300

Source : Tableaux Economiques Régionaux, Martinique, Guadeloupe, INSEE, 1990.

Le développement des moyens de communication collectifs, télévision, radio, journaux, confirme cette tendance. L'installation récente de la chaîne publique Antenne 2, qui est venue s'ajouter à la chaîne de l'outre-mer, RFO, l'apparition de télévisions privées, sans même mentionner la prolifération des antennes permettant de capter directement les émissions retransmises par satellites, traduisent la pénétration croissante de l'espace culturel insulaire par une vision du monde et des valeurs conçues et diffusées ailleurs.

Le développement de la retransmission en direct de radios émettant de la France métropolitaine et l'accès plus facile à la presse nationale et internationale participent au même processus d'incorporation des Antilles françaises à l'espace culturel français et bientôt européen.

Enfin, l'intensification du brassage de population qu'engendre l'expansion du tourisme, et sa plus grande diffusion dans l'espace géographique, social et culturel engendrent un contact direct avec la France métropolitaine. Même si cette confrontation n'est pas sans poser de problèmes, y compris le risque de rejet, elle participe à la construction d'une image, plus concrète, de la France et de ses habitants. Le nombre total de touristes (touristes de séjour mais aussi plaisanciers et amateurs de croisières) et leur provenance (plus de 60% issus de la France métropolitaine) indiquent la mesure et les termes du brassage qui s'opère.

L'affirmation d'une politique de développement du tourisme, dont les projets aéroportuaires sont le reflet, va encore accentuer ce phénomène. Rappelons que les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Martinique et de Pointe-à-Pitre prévoient chacune à l'horizon 2000, environ 2,5 millions de passagers. La prolongation des tendances démographiques actuelles révèle pour l'an 2000, 415 000 personnes en Martinique et 465 000 en Guadeloupe (*Projections INSEE/DIRAG, septembre 1991*). Selon ces hypothèses, le nombre de passagers serait donc, à l'aube du siècle prochain et pour chaque région, plus de cinq fois supérieur à la population résidente, soit une croissance vertigineuse de ce rapport qui était proche de l'unité dans les années 70. Les passagers ainsi comptabilisés ne sont pas tous des touristes, mais il existe cependant une forte corrélation entre le développement de ce secteur et l'augmentation du trafic aérien. Le nombre de touristes accueillis chaque année (tableau VI-17) ne reflète que partiellement l'ampleur du phénomène. En effet, ne sont comptées que les personnes qui s'insèrent dans des structures d'accueil spécialisées (l'hôtellerie essentiellement) ; ce tourisme "apparent" ne constitue donc qu'une faible part de la réalité.

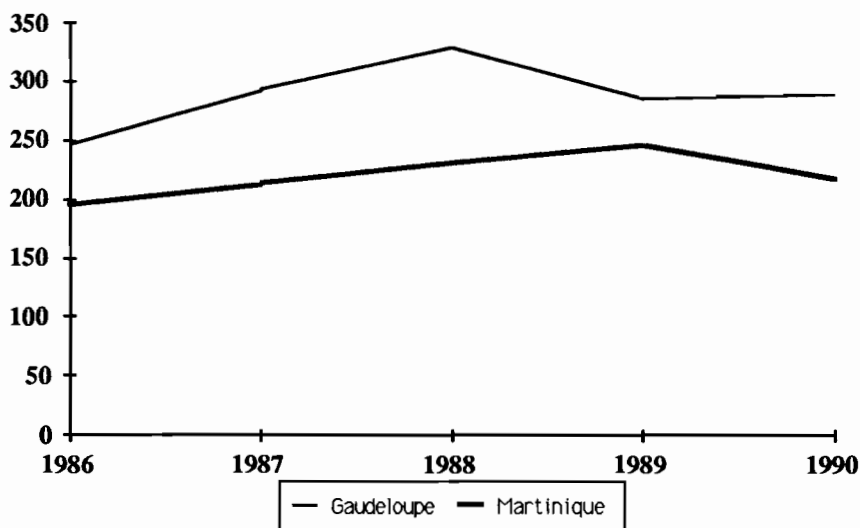
Tableau VI-17 :
Evolution du nombre de touristes (1986-1990)
(en milliers)

	<i>Guadeloupe(1)</i>	<i>Martinique</i>
1986	246,3	195,7
1987	292,6	213,2
1988	328,7	230,1
1989	284,0	245,5
1990	288,4	216,2

(1) Les îles du Nord (St Barthelemy et St Martin) sont mal appréhendées.

Sources : Martinique : Enquête hôtelière, INSEE. Guadeloupe : INSEE/CROAT.

Graphique VI-5 :
Evolution du nombre de touristes (1986-1990)
(en milliers)



Sans se risquer dans un exercice de prospective aléatoire, on peut tenter de se représenter ce que pourrait signifier pour les sociétés martiniquaises et guadeloupéennes un trafic de 2,5 millions à 3 millions de passagers par an, pour une population de moins de 500 000 personnes. L'augmentation du nombre de visiteurs, environ 1,5 million de passagers en plus, soit un doublement au cours des dix à quinze prochaines années selon les hypothèses, aura des implications considérables.

Les structures d'accueil et les réseaux de transport intérieurs devront être fortement développés. De tels investissements, et les activités qu'ils génèrent, devraient avoir des effets positifs sur l'emploi et les revenus, mais ce mode de croissance pourrait également aboutir à une transformation de la structure et de la nature des activités, dans le sens d'une polarisation autour des services et des produits liés au tourisme.

En revanche, l'accroissement des capacités d'accueil et l'augmentation de la "*pression humaine*" sur le territoire et les infrastructures signifieront inéluctablement un remodelage de l'espace avec des menaces de dégradation de l'environnement. Au plan social, le développement et la densification du tourisme comportent des risques non négligeables de tension, voire de rejet.

La politique touristique dans laquelle se sont engagées la Martinique et la Guadeloupe modifiera en profondeur la nature et l'échelle des échanges de population avec la France métropolitaine, et au-delà, avec l'Europe. En définitive le développement de l'information sur la destination "*naturelle*" d'émigration, la France métropolitaine, met à la disposition du candidat à la migration une multitude de données pour décider de sa conduite. S'il juge les conditions d'accueil attirantes, alors la baisse des coûts de déplacement augmentera la probabilité du départ.

III. LE DÉPASSEMENT DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE PAR LA REDÉFINITION DE LA NOTION D'ESPACE

1. *Le rétrécissement de l'espace physique*

Jusqu'à la décennie quatre-vingt, les relations entre la France et les Antilles françaises étaient associées à l'image de l'éloignement que reflète d'ailleurs bien l'appellation de département d'Outre-mer. Mais les notions de distance et d'éloignement, auxquelles se rattache par essence la migration, sont finalement très relatives. Elles dépendent en

réalité de la position qu'occupent les lieux de migration au sein d'un réseau de transport, et du stade de développement des moyens de communication.

La modernisation et la diversification des modes de déplacement des personnes et des canaux d'information ont infiniment rapproché la Martinique et la Guadeloupe de leur métropole. Dans ce contexte, la diminution du prix des transports aériens tend à généraliser l'accès des personnes au voyage et, en définitive, à banaliser les déplacements entre les départements antillais et leur métropole. Ainsi l'analyse statistique de la migration à partir des résultats des recensements occulte une réalité plus complexe s'inscrivant dans une dynamique d'entrées-sorties, portant parfois sur des périodes relativement courtes.

Perçues pendant longtemps comme situées aux antipodes de leur métropole, les Antilles sont désormais intégrées à sa périphérie immédiate, et les relations entre les deux pôles se trouvent affranchies des contraintes spatiales. Cette évolution relativement brutale amène à substituer à la notion traditionnelle "*d'espace-distance*" celle "*d'espace social*". En effet, l'intervalle océanique a été façonné, réduit, au fur et à mesure du développement des moyens de communication et de l'intégration économique des départements antillais à la France.

2. *L'expansion de l'espace de vie*

Mais définir la migration comme un fait social implique également une révision du modèle explicatif du comportement migratoire à l'échelle de l'individu ou du groupe. Le phénomène migratoire est surtout analysé à l'aide des outils habituels des théories d'inspiration néo-classique (*approche rationaliste*) ou marxiste (*approche structuraliste*). Pourtant cet appareillage conceptuel n'épuise pas le réel et le recours à la psychologie économique offre un éclairage complémentaire pour appréhender efficacement la décision d'émigrer.

Un des effets déterminants du développement des communications et des migrations aux Antilles françaises a été l'élargissement de l'espace de vie et du champ psychologique des individus et de la communauté antillaise tout entière. Les frontières de l'espace de vie se sont transformées au rythme de l'intégration à la France et peu à peu, ce qui était perçu comme un réel extérieur (la France) a été intégré à l'espace de vie des Antillais, au terme d'un processus d'appropriation.

Aujourd'hui, la France métropolitaine ne peut plus être définie comme une extériorité. L'espace de vie, champ de la migration, pourrait être représenté par une structure concentrique dynamique au sein de laquelle les deux pôles Antilles/France métropolitaine entretiennent des relations dialectiques réciproques selon un ordre hiérarchisé.

Le phénomène migratoire commence en réalité, bien avant le déplacement physique, lorsque l'individu, ou le groupe, restructure son environnement psychologique à partir de la prise de conscience d'un espace élargi. Selon les cas, l'objet —*la France métropolitaine*— sera perçu comme attrayant ou au contraire répulsif. La distance étant reléguée au rang de facteur secondaire, la migration antillaise doit être appréhendée comme une forme de locomotion spatiale et psychologique.

TROISIÈME PARTIE

LES COURANTS MIGRATOIRES

C'est bien souvent en termes d'identité culturelle, que se posent aux migrants certaines contradictions provoquées par l'assimilation à une autre population et à une autre culture ; ainsi, dans le cas des Antillais en France métropolitaine, bien qu'ils soient issus d'une société métissée et polyculturelle, leur insertion n'est pas toujours évidente, et l'on observe de nombreux replis sur le système culturel originel, notamment à travers la musique, l'alimentation, l'habitat... Avec l'intégration de la France, et donc des Antilles, dans l'Europe, il est probable que les échanges de population iront en s'accroissant et que la confrontation sera encore plus forte et plus permanente, sans que l'on puisse prédire en aucune façon s'il y aura osmose, affrontement, ou scission de sous-populations indifférentes. Cependant, la décentralisation des pouvoirs, introduite en 1983, permet théoriquement aux autorités locales d'infléchir quelque peu la dynamique socio-culturelle des deux îles et de corriger certaines erreurs, héritées d'un système longtemps fondé sur la domination d'une culture par l'autre ; or, ce sont précisément ces mesures qui, à défaut de pouvoir véritablement réguler les flux migratoires, permettent d'en redéfinir les modalités et la perception sociale, qui influera en conséquence les divers courants.

Les deux premières parties de cet ouvrage ont permis de mettre en exergue les divers paramètres constitutifs de la dynamique migratoire antillaise. Mais il existe un différentiel important, entre les conditions de

la migration d'une part, et l'expression de ses courants d'autre part ; ce qui explique que les analyses de stocks se trouvent parfois contredites par les analyses de flux. Dans ces conditions, on ne saurait être trop prudent concernant la signification des données statistiques existantes, ce pourquoi le **chapitre VII** rappelle en préalable les limites, et donc la relativité, des concepts et des mesures statistiques de la migration antillaise. Les deux autres chapitres sont consacrés à l'étude des courants migratoires proprement dits, avec la France métropolitaine d'une part (**chapitre VIII**), et en tant que société réceptrice d'autre part (**chapitre IX**).

Chapitre VII

LA RELATIVITÉ DES MESURES STATISTIQUES DE LA MIGRATION ANTILLAISE

Au regard de la mobilité croissante qui affecte nombre de sociétés contemporaines, tant au travers des variations d'effectifs que des modifications d'état, individuel ou collectif, se pose l'épineuse question du choix des critères discriminants dans l'analyse migratoire.

Leur utilisation pour la collecte des données doit donc faire l'objet d'une réflexion préalable, qui permette de relativiser ensuite les résultats statistiques, leur signification et leurs limites. Plus que d'autres flux, en raison de son exceptionnelle intensité proportionnelle, la migration antillaise est particulièrement assujettie à cette problématique ; nous étudierons ainsi les prolégomènes conceptuels dont elle relève, les sources des données qui la décrivent, ainsi que leur qualité et leur fiabilité.

I. LES PROLÉGOMÈNES CONCEPTUELS

Le statut de département français de la Guadeloupe et de la Martinique a de multiples implications sur la nature et l'intensité de la migration : la citoyenneté française permet une libre circulation avec la France métropolitaine et les autres territoires d'Outre-mer français; le système éducatif, identique à celui de la société d'accueil, et l'intégration des marchés de l'emploi locaux aux conditions des marchés nationaux

français, confèrent également une certaine souplesse aux transferts et aux déplacements des personnes.

En matière d'analyse migratoire, le modèle socio-économique dominant dans la société française, comme pour nombre d'autres, reste largement fondé sur la permanence de la résidence unique : toute installation nouvelle est a priori considérée comme définitive, et la typologie des déplacements résulte du postulat assimilant la migration à " un mouvement de personnes traversant une certaine limite, afin d'établir ailleurs une nouvelle résidence permanente " (*Population Reference Bureau, 1980*). De fait, jusqu'à une époque récente, les individus naissaient, s'unissaient et vivaient généralement dans un lieu unique, même si des périodes d'absence plus ou moins longues venaient parfois émailler la vie de certains d'entre eux.

Or, la forte croissance des migrations antillaises alternantes depuis 1975, la vague considérable de "*migration-retour*" — dont on serait bien en mal de définir la permanence — entre 1981 et 1990, doivent inciter à beaucoup de prudence... Il faut dissocier les types de migration selon leurs modalités : durée, périodicité, séquence... qui n'ont évidemment ni les mêmes causes, ni les mêmes conséquences : les migrations promotionnelles, élitistes, de formation... sont à dissocier des migrations de nécessité, de main-d'œuvre, de recherche de travail... qui impliquent elles-mêmes des migrations d'accompagnement du noyau familial, etc... Il faut aussi évoquer les migrations temporaires, de transit, d'attente, pour stage ou formation, etc... qui prolifèrent à la même vitesse que les mesures administratives de toutes sortes, constamment renouvelées par les différents organismes incitatifs, eux-mêmes subventionnés et fluctuants au gré des majorités institutionnelles : Conseil régional, Conseil général, associations préfectorales, ministérielles, corporatives, etc...

En outre, la prise en charge par l'Etat de nombreuses allocations : maternité, logement, mère seule, chômage, formation, recyclage... qui sont applicables sans conditions pour la population antillaise, stimule évidemment une dynamique migratoire de type "interne" qui génère inévitablement des stratégies en conséquence, dont les manifestations sont observables (*Mygerel, 1987*) à la fois dans les comportements (psycho-pathologies, perception différente d'un retour éventuel) et dans les filières professionnelles (formation, attente de mutation...).

Il est donc difficile de prétendre à une connaissance satisfaisante de tous les mouvements de population observés, qui sont évidemment

décrits et mesurés de manières très diverses. La plupart des pays utilisent ainsi le solde "entrées-sorties" établi par les services de police ou de douane, pour estimer leur migration annuelle nette ; la migration illégale ou clandestine n'y est donc pas prise en compte, mais surtout ce type de collecte ne distingue nullement les différentes formes de séjour dans le pays considéré, à savoir : touristique, temporaire, permanent... La durée, l'origine, la résidence principale notamment ne sont pas prises en compte ; dans ces conditions, et en raison de l'accroissement considérable des déplacements à caractère touristique ou vacancier, l'analyse de ce solde n'a guère de signification en valeur absolue ; il reste néanmoins, en valeur relative, un indicateur de tendance intéressant et qui pourrait être affiné à peu de frais. Plus rigoureux sont les résultats issus des recensements nationaux, par comparaison de la population obtenue au dernier recensement avec celle projetée à partir du recensement antérieur, en ne considérant que les données du mouvement naturel, et à condition que les deux recensements soient de qualité sensiblement équivalente et que l'intervalle intercensitaire ne soit pas trop élevé.

Dans ces conditions, les limites de l'analyse quantitative de la migration sont patentes, et la référence habituelle au lieu d'origine, que la statistique assimile volontiers au lieu de naissance avec présupposition de retour potentiel, s'avère plus ou moins pertinente selon les cas. Concernant les sociétés antillaises, le concept de "*résident*" utilisé par l'INSEE pose donc un problème et devrait au minimum obliger à sérier diverses catégories de migrants selon l'ancienneté, le rang, et la durée de la migration. De plus, il ne recouvre pas les mêmes définitions d'un recensement à l'autre et est partiellement fondé sur "*l'intention*" de séjour pour les personnes de passage. Par ailleurs, il participe à l'amalgame fâcheux des migrants antillais depuis 30 ans environ, avec conceptualisation d'une "*population moyenne émigrée*", qui est d'une utilisation idéologiquement dangereuse, risquant de figer des schémas simplistes, alors même que tous les éléments d'observation de la migration tendent au contraire à les remettre en question. Or, la propre évolution de la communauté émigrée oblige à s'interroger sur les limites de ses composantes ; tel est le cas des deuxième et même troisième générations de migrants, nées en France métropolitaine de parents originaires des Antilles ; tel est aussi le cas des unions mixtes et de la catégorisation de leur descendance : sous-population, croissante au demeurant, qu'on amalgame arbitrairement, par défaut et de manière monovalente.

II. LES SOURCES DES DONNÉES STATISTIQUES

Les sources sur la migration, auxquelles on peut avoir recours dans les Antilles françaises, sont de deux types :

- les recensements et enquêtes qui se caractérisent par la collecte directe de données auprès des personnes individuelles ou collectives,

- les fichiers établis par les administrations, services publics et semi-publics ou associations pour les besoins de leurs activités.

Ces deux types de sources sont de nature différente :

- Dans le premier cas il s'agit d'une observation du moment, réalisée à une date ou à une période donnée, soit d'une manière exhaustive (recensement de la population) soit par sondage (enquête emploi, enquête ménage ...) ou sur une fraction de la population, la collecte étant exercée directement auprès des intéressés au moyen de questionnaires appropriés. Dans certaines enquêtes spécialisées, une partie du questionnaire est consacrée à une observation rétrospective, permettant la reconstitution de biographies migratoires.

- Dans le second cas, il s'agit d'une observation continue, fondée sur l'enregistrement d'événements qui émaillent la vie des individus : naissance, emploi, maladie, délinquance, migration, décès, etc... Certains de ces fichiers concernent l'ensemble des individus comme l'état civil, et d'autres certaines catégories d'individus formant des sous-populations : personnes actives, handicapées, migrantes, etc... La probabilité qu'un individu apparaisse ou non sur un fichier, dépend d'éléments très subjectifs qui peuvent être directement influencés par des mesures administratives, sociales, ou encore politiques... Exceptés les fichiers de police ou de gendarmerie concernant les délits, et les fichiers de type juridique (état civil, entrées et sortie du territoire), tous les autres fichiers résultent en principe d'un acte volontaire, librement décidé par l'individu. Nous ferons référence à ces deux types de sources successivement.

1. Les flux d'émigration

De manière générale, dans les pays soumis à des phénomènes d'émigration, les problèmes d'observation sont particulièrement difficiles puisqu'il s'agit de recueillir des données sur des individus qui, en

principe, ne sont pas résidents au moment de la collecte. Ils ne peuvent donc être ni recensés, ni enquêtés directement ; par contre, ils peuvent apparaître dans certains fichiers, et en opérant des recoupements entre les variables de résidence et de déplacements on peut parvenir à identifier certains types de migrants.

A) *Les recensements*

Les trois derniers recensements réalisés aux Antilles en 1974, 1982 et 1990, comportaient des questions, à l'instar des recensements réalisés en France métropolitaine, sur l'avant-dernière résidence, l'année d'installation, la résidence au moment du précédent recensement. Le croisement de ces variables avec le lieu de naissance permet donc de recueillir une information sur les personnes natives des Antilles, qui ont émigré puis sont revenues s'installer au pays.

En fait, les recensements aux Antilles permettent surtout de suivre l'évolution du solde migratoire net, et pour obtenir des données migratoires directes, il est nécessaire de recourir aux recensements en milieu d'accueil. Moins de 5 % de la population émigrante antillaise s'installant dans les pays étrangers, la destination privilégiée des flux reste la France métropolitaine qui représente sensiblement 90 % de l'émigration, le reste relevant des autres territoires d'Outre-mer : Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française. Les échanges migratoires entre la Guadeloupe et la Martinique ne sont pas pris en compte dans la mesure où ils présentent des caractéristiques de nature tout à fait différente puisqu'ils sont marqués par une très forte réversibilité...

En raison des dispositions légales sur l'égalité des citoyens, les recensements français ne distinguent pas les caractères ethniques. Il ne reste donc que le filtre du lieu de naissance pour pouvoir obtenir des données détaillées sur les communautés originaires des Antilles, immigrées en France métropolitaine. Une exploitation spécifique, réalisée lors du dernier recensement de 1982, est ainsi publiée par l'INSEE (*Guillot, Hemery, Marie, 1985*), et divers tableaux complémentaires détaillés sont disponibles sur microfiches. Ce travail ne pourra malheureusement pas être reconduit exhaustivement pour les données du recensement de 1990, puisque le questionnaire ne comporte pas les mêmes modalités de variables.

B) Les enquêtes

On peut appréhender les migrations de travail à travers les enquêtes emploi ¹ en Guadeloupe (1980-81 et 1986) et en Martinique (1979- 80 et 1986), qui complètent les informations recueillies par les divers organismes administratifs, concernant surtout les salariés : statistiques mensuelles des offres et des demandes d'emploi non satisfaites, enquêtes trimestrielles du Ministère du Travail, enquête annuelle sur la structure des emplois, statistiques annuelles des ASSEDIC, de l'URSAFF, de la Sécurité Sociale, de la mutualité agricole, de la DASS, recensements des agents de l'Etat et des collectivités locales, recensements généraux de l'agriculture... Les données des enquêtes Emploi contribuent plus à la connaissance des données structurelles de la population active qu'à ses variations conjoncturelles, mais réalisées par sondage à partir de la base censitaire, elles constituent une estimation indirecte qui ne permet pas de connaître les volumes migratoires...

Enfin, les enquêtes sur la consommation des ménages n'apportent pas non plus d'information directe sur l'émigration et il n'existe pas d'enquêtes de type rétrospectif permettant la reconstitution des itinéraires migratoires.

C) Le fichier Police Air Frontières

Ces statistiques d'entrées et de sorties du territoire, établies par le Service de police de l'air et des frontières, ne concernent que les mouvements comptabilisés aux postes frontières. Les données sont exclusivement de caractère global et le plus souvent sous la forme de solde des mouvements aux frontières.

1. - L'emploi en Martinique, 1983, Hervé Domenach et Jean-Pierre Guengant, Dossiers Antilles Guyane n°8, Editions INSEE, 316 pages.

- L'emploi en Guadeloupe, 1984, Hervé Domenach et Jean-Pierre Guengant, Dossiers Antilles Guyane n°7, Editions INSEE, 320 pages.

- Enquête sur l'emploi de 1986, principaux résultats. Gérard Gautier. Les Dossiers des Antilles-Guyane, n°14, 103 pages.

2. *Les flux d'immigration*

A) *Les recensements et enquêtes*

Il faut ici distinguer deux types d'immigration : celle des nationaux et celle des étrangers.

— Dans le cas des nationaux, les données sur l'immigration ne se distinguent en rien des statistiques sur la migration interne. Les variables filtres sont : le lieu de naissance, le dernier lieu de résidence, ou la résidence à un moment donné, qui est en général la date du dernier recensement pour pouvoir reconstituer et comparer les séries statistiques. Elles permettent d'avoir des données assez précises sur la population immigrante selon ses diverses caractéristiques démographiques et socio-économiques, pour la plupart selon l'année d'arrivée. Cette possibilité assure une analyse assez fine de l'évolution des flux d'immigration et de leurs caractéristiques. C'est par la combinaison de ces différents filtres qu'une exploitation spécifique du recensement de 1982 a pu être effectuée sur les Antillais en situation de "rémigration".

— Dans le cas des étrangers, le filtre est bien entendu la nationalité. Les données les concernant sont très globales et les caractéristiques démographiques et socio-économiques ne sont guère détaillées ; souvent présentés regroupés sous la modalité "Autres Antilles", les résultats n'autorisent pas la ventilation détaillée selon les pays d'origine.

B) *Les fichiers*

L'état-civil enregistre les événements dits naturels concernant la vie d'un individu de sa naissance à son décès à partir des bulletins statistiques établis par les mairies au moment et dans la commune où ont eu lieu les événements : mariages, naissances et décès. Parmi les renseignements demandés lors de l'enregistrement d'une naissance, le lieu de naissance des parents du nouveau né est relevé, de même que le lieu de naissance de la personne décédée lorsqu'il s'agit d'un décès. Concernant la population dont le lieu de naissance se situe hors du département, on peut alors dissocier :

- les naissances suivant le lieu de naissance de la mère ;
- les décès de moins d'un an suivant le lieu de naissance de la mère ;

— Les décès par groupes d'âge suivant le lieu de naissance du décédé.

Les services de police de l'air et des frontières établissent des statistiques d'entrées et de sorties, tandis que les services de la préfecture de chaque département procèdent au recensement périodique des résidents étrangers et établissent des statistiques de délivrance des visas de sortie et de retour (durée du séjour ou séjour provisoire). Enfin les enquêtes nécessaires à l'établissement d'une carte de séjour donnent lieu à l'établissement de fichiers spécifiques par les services de police et de gendarmerie du département ; tous ces fichiers sont de nature juridique et réglementaire. On peut également recourir aux fichiers établis par les institutions assurant la couverture sociale et sanitaire de la population : fichiers des centres hospitaliers, des services de la direction départementale d'action sanitaire et sociale (DDASS), de l'inspection académique, de l'association nationale pour l'emploi (ANPE), etc ...

Enfin il faut signaler l'information statistique ou documentaire que diffusent divers organismes ou associations politiques, universitaires, scientifiques, religieux ou culturels... spécialisés ou préoccupés par les problèmes de l'immigration.

III. LA FIABILITÉ ET LA QUALITÉ DES DONNÉES

1. *La qualité des données sur l'émigration*

L'émigration vers les pays étrangers des Antillais est faible ; statistiquement, elle est peu connue et les données qui s'y réfèrent sont peu fiables. Concernant l'émigration des Antillais vers la France métropolitaine ou les autres DOM, qui couvre 95 % des flux, la couverture statistique des événements les concernant ou le simple comptage des effectifs sont à peu près identiques à celles des autres catégories de populations de nationalité française, et il n'y a pas en France de raisons majeures, eu égard à la constitution, pour qu'il en soit autrement (Rapport *Lucas, 1983*). En fait, la difficulté principale, en la matière, reste la maîtrise statistiquement inaccessible de la contradiction entre un statut politique qui fait de ces populations des Français de droit, et de multiples aspects de leur situation sociale qui amènent à les considérer

comme des immigrés de fait (cf. chapitre IV).

Cette situation a deux types de conséquences :

— D'une part, il n'est jamais paru évident pour les administrations centrales de traiter statistiquement à part cette sous-population, partie intégrante de la population française. Aussi l'information que l'on peut tirer des recensements sur les populations antillaises immigrées est-elle soumise aux conditions normales de leur exploitation. Il est ainsi nécessaire d'attendre l'exploitation au 1/5^{ème} du recensement, qui vient après l'exploitation au 1/20^e, pour que les données soient pertinentes. Il s'ensuit un retard considérable dans l'accès aux données, qui ne sont par ailleurs pas toujours comparables avec celles recueillies dans les DOM (décalage parfois important dans le temps des recensements, tableaux différents ...). A noter également qu'il y a peu de continuité dans la présentation des tableaux choisis d'un recensement à l'autre, malgré l'effort consenti par l'INSEE lors de l'exploitation du recensement de 1982, mais malheureusement non renouvelé en 1990.

— D'autre part, du point de vue de la définition de cette sous-population, on est obligé en l'absence d'un critère de nationalité de recourir à plusieurs filtres pour l'identifier : le lieu de naissance, la composition des ménages et le lieu de naissance des conjoints. Cette identification reste arbitraire et ne tient pas compte de la descendance des familles migrantes et surtout de la reproduction des secondes générations. Depuis le recensement de 1975, on retient trois définitions de la population antillaise immigrée, dont nous étudions en détail les mesures au chapitre VIII :

- la population native des Antilles,
- la population des ménages dont le chef est natif des Antilles,
- la population originaire des Antilles, définie comme l'ensemble des natifs, plus les enfants célibataires du ménage, nés en Métropole et âgés de moins de 25 ans, et moins les natifs de parents non-nés aux Antilles.

Les résultats issus de l'exploitation par sondage des données censitaires donnent une information très inégale sur l'évolution de ces populations. Si, d'un point de vue conceptuel, la population originaire rend mieux compte de l'évolution de la communauté immigrée antillaise née en France métropolitaine, sa définition reste incomplète. Selon son âge (plus ou moins 25 ans), le lieu de naissance de ses parents, son statut

matrimonial (marié ou célibataire), un enfant d'une famille migrante figurera ou non dans le fichier des originaires.

Ces difficultés se retrouvent quelle que soit la source statistique. Dans ces conditions, le problème de la reproduction sociale et familiale des communautés d'immigrants ne peut être résolu que par des enquêtes très fines sur le devenir des deuxièmes générations et suivantes, pour autant que les questions d'identité culturelle soient appréhendables dans leurs diverses expressions... Toutefois, la population antillaise reste nettement mieux connue que la population étrangère immigrée dont la situation administrative n'est pas toujours régulière et qui supporte plus les barrières linguistiques et les conditions d'existence précaires.

2. *La qualité des données sur l'immigration*

S'agissant des immigrants nationaux métropolitains, antillais ou originaires d'autres DOM, les problèmes de qualité de l'information sont identiques à ceux que nous avons évoqués pour l'identification de la communauté antillaise installée en France métropolitaine. Si le lieu de naissance permet de distinguer les diverses composantes de la population adulte, il n'en va plus de même pour les âges jeunes, dont les données sont moins fiables, puisque des enfants de couples métropolitains nés aux Antilles seront comptabilisés parmi la population native, tandis que des enfants de couples antillais rémigrés, nés en France métropolitaine, seront à l'inverse comptabilisés dans la population immigrée. On retrouve l'ambiguïté qui préside à l'établissement de ces statistiques, dès lors qu'aucun critère culturel ou ethnique n'est pris en compte.

Pour les *rémigrants*, les données récentes tirées d'une exploitation complémentaire du recensement de 1982, sont à manier avec précaution. En effet, les filtres utilisés pour identifier cette population : lieu de naissance, résidence hors du département depuis plus de 6 mois, résidence au moment du recensement de 1975, date de retour... sont complexes et restrictifs. Ils ne prennent pas en compte la possibilité des navettes entre les Antilles et la France métropolitaine, et leur complexité au niveau de l'appréciation des dates peut déterminer des incohérences avec l'âge de l'individu. Si la détermination de la date de retour ne pose

pas de problèmes (moins de 1 % de réponses inconnues), la nécessité d'introduire l'ancienneté de la migration et de distinguer les flux de retour les plus récents des plus anciens, pose de sérieuses difficultés en raison de la faiblesse des effectifs, qui limite la ventilation des données.

En ce qui concerne la population immigrante étrangère, les problèmes sont nettement plus préoccupants, en raison du statut clandestin de nombreux immigrants qui échappent à toute tentative d'investigation. On retiendra que, dans les sources officielles, la descendance des étrangers est comptabilisée comme étant de nationalité française, ce qui sous-estime en général les effectifs des communautés étrangères. Enfin, les nationalités sont souvent données suivant des codes regroupés, amalgamant par conséquent des populations dont le sous-enregistrement est très important, avec des populations immigrées moins marquées par le caractère clandestin des flux ; les possibilités de rectification s'en trouvent considérablement réduites.

Chapitre VIII

LES ÉCHANGES MIGRATOIRES AVEC LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

L'emprise institutionnelle quasi exclusive de la France sur l'émigration antillaise, a donc induit une forte bipolarisation des flux, et ce trait dominant, caractéristique des systèmes migratoires entre ex-colonies et ex-métropoles coloniales (cf. chapitre 1) a eu deux conséquences : la constitution d'une communauté antillaise croissante en France métropolitaine, puis la mise en place d'un système d'échanges migratoires de plus en plus intenses de part et d'autre de l'Atlantique : mouvements saisonniers, rémigrations, migrations alternantes... autant de phénomènes qui s'avèrent être l'expression nouvelle de cette bipolarisation, et donc d'une logique bien plus complexe et plus variée que le simple retour au pays en sortie de vie active.

En fait, dans un contexte où l'espace de vie des individus et des familles s'est considérablement élargi, les actions définitives ne sont plus la norme dominante de la mobilité. Les échanges migratoires entre les communautés installées de part et d'autre de l'océan relèvent aujourd'hui de projets alternatifs d'insertion, qui dépassent le cadre figé de la résidence unique (*Domenach et Picouet, 1987*). Nous analyserons ainsi la croissance et les caractéristiques de la population antillaise en France métropolitaine, qui symbolise la "troisième île", puis la réversibilité des flux migratoires et ses effets sélectifs.

I. L'ÉMERGENCE DE LA "TROISIÈME ÎLE" (1954-1990) ¹

La population émigrée des Antilles concerne aussi bien les Antillais installés en France métropolitaine que ceux qui ont choisi de s'installer ou d'aller travailler dans d'autres terres françaises d'Outre-mer : Guyane, Réunion, Polynésie française, Nouvelle Calédonie... ou bien encore dans des pays étrangers. Mais ces flux sont relativement faibles et de surcroît difficiles à appréhender puisque les Antillais ne se distinguent pas au plan statistique des autres ressortissants français à l'étranger, si ce n'est par le lieu de naissance ; or, cette variable est rarement disponible dans les statistiques de population étrangère.

En revanche, l'intensité des échanges avec la France métropolitaine dès les années 50 a largement fourni les conditions de constitution d'une communauté antillaise importante sur le territoire métropolitain. Issue du cumul des transferts successifs de migrants, cette communauté a acquis à son tour sa propre dynamique démographique et, plus récemment, son propre potentiel migratoire susceptible d'agir de manière autonome sur la dynamique des populations, tant d'accueil que de départ.

1. La progression des effectifs antillais en France métropolitaine

En 1954, l'ensemble de la population antillaise compte 500 251 personnes, dont 15 620 qui sont nées aux Antilles et recensées en France métropolitaine ; en 1982, ce sont 836 437 personnes dont 182 728 nées aux Antilles et recensées en France métropolitaine. En 1990, malgré un tassement certain, la population antillaise compte 957 169 personnes dont 210 610 résident en Métropole. Les effectifs de la population antillaise émigrée sont ainsi passés de 3,1% à 22 % de l'ensemble de la population antillaise.

Cette variation permet d'apprécier l'ampleur du prélèvement migratoire sur les populations d'origine. En réalité, elle n'en donne pourtant qu'une image très approximative, en l'absence d'un critère de nationalité définissant les Antillais; pour pallier les limites de l'observation fondée essentiellement sur le lieu de naissance (cf. chapitre 7), les recensements ont introduit à partir de 1968 les notions de famille puis de

1. Une exploitation spécifique des résultats du recensement de 1982 (HD et MP), concernant la population antillaise en France, n'a pu être reconduite en 1990 en raison du choix de questionnaires plus sommaires retenu par l'INSEE pour le module migratoire.

descendance qui illustrent bien le passage de la notion statistique d'effectifs immigrés à celle plus socio-politique de communauté².

Les analystes ont successivement recouru à trois définitions de la population antillaise en France métropolitaine (cf. tableau VIII-1) :

- la population "native" des Antilles (P1),
- la population des ménages "dont le chef est natif des Antilles" (P2) ; cette définition n'a plus été retenue après le recensement de 1975,
- la population "originaire" des Antilles, définie comme l'ensemble des natifs, plus leurs enfants célibataires de moins de 25 ans quel que soit leur lieu de naissance, et moins les natifs de parents non-nés aux Antilles, (P3). Cette définition n'existe que depuis 1975.

Tableau VIII-1:
*Évolution de la population antillaise en France métropolitaine
de 1954 à 1982 selon les recensements*

Recensements	Pop° martiniquaise			Pop° guadeloupéenne		
	P1	P2	P3	P1	P2	P3
1954	8 240	—	—	6 380	—	—
1962	22 469	—	—	16 271	—	—
1968	34 816	45 748	—	26 344	33 276	—
1975	62 262	83 045	90 390	53 200	67 455	73 555
1982	95 704	—	140 860	87 024	—	125 128
1990	108 844	—	172 584	101 766	—	157 584

Sources : INSEE (Recensements de la population).

D'un point de vue conceptuel, la population originaire (P3) rend mieux compte de l'évolution de la communauté antillaise émigrée, puisqu'elle intègre une partie de la descendance née en France métropolitaine issue de couples antillais immigrés ; mais elle ne couvre pas toutes les situations possibles : selon son âge (plus ou moins 25 ans), le lieu de naissance de ses parents (DOM ou autre), son statut matrimonial (célibataire ou autre), un descendant figurera ou non dans le fichier des "originaires", (Rapport Lucas, Paris 1983). De la sorte, des familles

2. Une manifestation significative de ce tournant dans l'appréciation de l'immigration antillaise fut la tenue en 1983 des "Premières assises pour l'insertion des originaires des DOM-TOM en France" organisées par le Secrétariat d'Etat chargé des Dom-Tom, (Rapport Lucas).

antillaises entières ne sont donc pas prises en compte si les deux conjoints sont âgés de plus de 25 ans et nés en France métropolitaine.

Or, ces situations ne peuvent que se multiplier avec le vieillissement des deuxième et troisième générations issues des nombreux migrants venus dans les années 1960. Au-delà de l'ambiguïté réelle qui préside à l'établissement de statistiques sur une communauté dont le statut ne la différencie en rien de la population d'accueil (*Giraud et Marie, 1987*), reste posé le problème scientifique de conserver l'information statistique disponible concernant cette communauté dans l'avenir.

La progression des effectifs cumulés révèle l'importance des séjours de longue durée et des installations définitives, particulièrement pendant les années 60, moins soumises au phénomène de réversibilité que ne le sont les migrants actuels depuis la fin des années 70. Mais cette progression recouvre aussi un volume d'échanges croissant, qui va progressivement remettre en cause le processus d'installation de très longue durée.

Jusqu'en 1975, la croissance annuelle moyenne des immigrés d'origine antillaise est restée constamment supérieure à 8 % par an (cf. tableau VIII-2), ce qui est considérable.

Tableau VIII-2 :
Taux moyens (en %) de croissance annuelle intercensitaire de la population antillaise en France métropolitaine (PI)

<i>Période intercensitaire</i>	<i>Guadeloupe %</i>	<i>Martinique %</i>
1954-1962	12,7	12,0
1962-1968	8,4	7,6
1968-1975	10,6	8,7
1975-1982	5,0	5,6
1982-1990	1,9	1,6

Source : Calculs propres (HD et MP), d'après les recensements.

Les forts taux de croissance observés entre 1954 et 1968 reflètent la phase de démarrage de l'immigration antillaise et sa croissance rapide sur le sol métropolitain ; en revanche, le léger fléchissement entre 1962 et 1968 marque plus un ralentissement conjoncturel, vraisemblablement

lié aux secousses politico-économiques de l'époque, qu'un essoufflement du mouvement d'émigration ; de fait, celui-ci s'affirme à nouveau dans les années 70, où la croissance annuelle moyenne avoisine alors les 10%, assurant un doublement de la communauté antillaise en moins de 6 ans. Enfin, la période intercensitaire suivante (1975-1982), avec des taux de croissance nettement inférieurs, marque l'amorce d'une transition démographique, confirmée par les résultats de 1990.

Ces diverses évolutions : accélération de la croissance dans les années 70 puis ralentissement et tassement récent, se sont accompagnées de changements profonds dans les comportements (*Marie, 1986*). L'émigration a changé de nature à mesure qu'elle se confortait et s'affirmait comme système relationnel, à la fois économique et familial, entre les deux sous-populations antillaises de part et d'autre de l'Atlantique. A cet égard, l'apparition à la fin des années soixante d'une émigration spécifiquement féminine est significative d'une évolution privilégiant la dynamique du travail et des besoins en main-d'œuvre : les résultats censitaires indiquent que ce phénomène s'est développé massivement puisqu'en 1982, la communauté antillaise en France métropolitaine comptait 2% de femmes de plus que d'hommes, inégalement réparties entre les originaires des deux îles : 1,8% concernant la Martinique et 2,3 % concernant la Guadeloupe ; ce qui s'explique par les effets d'une émigration martiniquaise un peu plus ancienne, tendant d'ailleurs à s'estomper puisque les communautés guadeloupéenne et martiniquaise émigrées semblent connaître des évolutions parallèles depuis 1975 et se fondre en une population aux comportements homogènes. Aujourd'hui, les femmes restent majoritaires dans le nombre des arrivées, maintenant ainsi leur prédominance dans la population immigrée : 51,2 % au recensement de 1990.

Bien qu'il soit malaisé, en raison des dates différentes de réalisation des recensements³ en France métropolitaine et dans les DOM, de comparer statistiquement les effectifs immigrés et les populations dont ils sont originaires, et donc de pouvoir saisir précisément l'importance réelle de la communauté antillaise expatriée, l'analyse des proportions relatives traduit bien la dimension historique qu'a prise l'émigration antillaise en France métropolitaine (cf. tableau VIII-3).

3. Ce n'est qu'à partir de 1982 que les opérations censitaires eurent lieu la même année en France métropolitaine et dans les DOM.

Tableau VIII-3 :
Importance relative de la population antillaise (P1) en France
métropolitaine, par rapport aux populations d'origine, et selon les
recensements.

Population guadeloupéenne				
<i>Date de recensement</i>	<i>en Guadeloupe</i>	<i>en France métropolitaine</i>	<i>b / a (%)</i>	<i>b / a+b (%)</i>
	(a)	(b)		
1954	228 433	6 380	2,79	2,72
1962	279 971	16 271	5,81	5,49
1968	614 473	26 344	8,38	7,73
1975	328 326	53 200	16,20	13,94
1982	327 002	87 024	26,61	21,02
1990	386 987	101 706	26,29	20,82

Population martiniquaise				
<i>Date de recensement</i>	<i>en Martinique</i>	<i>en France métropolitaine</i>	<i>b/a (%)</i>	<i>b/a+b (%)</i>
1954	258 198	9 240	3,58	3,46
1962	294 021	22 469	7,64	7,10
1968	321 140	34 816	10,84	9,78
1975	328 579	62 262	18,95	15,93
1982	326 717	95 704	29,29	22,66
1990	359 572	108 884	30,27	23,23

(a = recensés aux Antilles, b = Antillais recensés en France métropolitaine)

Source : Recensements de la Population, INSEE.

Ainsi, à la fin des années 50, la proportion est approximativement de 1 Antillais résidant en France métropolitaine pour 20 aux Antilles ; deux décennies plus tard (recensement de 1990), cette proportion est inférieure à 1 pour 4. Encore faut-il rappeler que le phénomène reste largement sous-estimé, puisque cette comparaison utilise la population des natifs (P1) qui ne prend pas en compte les descendants des deuxième et troisième générations. Ainsi, si l'on prend en compte la population *originale* antillaise installée en Métropole (P3), on avoisine la proportion

de 1 antillais sur 3 résidant en France Métropolitaine, soit 30,7 % précisément au recensement de 1990.

La connaissance du processus de reproduction socio-familiale des générations nées dans le lieu d'accueil est donc déterminante pour apprécier en toute rigueur le "*potentiel démographique émigré*" des Antilles et son éventuelle spécificité tant au regard de la population d'accueil que de la population d'origine. On peut estimer les effectifs de cette sous-population d'enfants de migrants par différence entre les populations P1 et P3 (cf. tableau VIII-1), soit 48 483 personnes en 1975, 83 260 en 1982 et 119 558 en 1990, ce qui équivaut à une augmentation de 146,6%, tandis que dans le même temps, la population d'immigrants natifs (P1) passait de 115 462 à 210 610 personnes, soit une augmentation de 82,4 %.

En dépit du ralentissement des arrivées, la part de la population antillaise née en France métropolitaine n'a donc pas cessé de prendre de l'ampleur. Cet accroissement constitue le phénomène majeur de la période 1982-1990, qui voit la part des originaires de la Guadeloupe passer, dans cet intervalle censitaire, de 30,3% à 35,4%, et celle des originaires de la Martinique passer de 32,1% à 38,0%, tandis que la sous-population des enfants des Antillais émigrés passait dans le même temps de 31,3% à 36,5% (contre 29,6% à 31,3% pendant la période intercensitaire précédente 1975-1982).

Un exemple tiré des données du recensement de 1975 et présenté dans le rapport Lucas (Secrétariat d'Etat au DOM-TOM, 1983) montre l'importance de cette population antillaise non prise en compte : « ... sur 19 285 filles comptées comme originaires de la Martinique au recensement de 1975, 13 915 étaient nées en France métropolitaine ; et sur 19 720 garçons dans la même situation, 14 050 étaient nés en France métropolitaine. Ce sont donc 27 965 jeunes considérés comme originaires en 1975, qui n'apparaîtront plus comme tels, une fois passé le cap de leur vingt-cinquième année ou s'ils venaient à quitter le ménage de leurs parents avant cet âge. Seraient-ils alors moins "*originaires de la Martinique*" après l'un ou l'autre de ces caps de leur vie, qu'avant ? ... ».

Cette interrogation renvoie au problème de fond de la délimitation de la population que l'on tente d'appréhender et souligne l'ambiguïté socio-politique du statut des populations antillaises immigrées, et *a fortiori* celui de leurs descendants dans la société d'accueil. De fait, ces jeunes gens issus de l'immigration se marient, se reproduisent, participent de la communauté antillaise... mais en sont exclus statistiquement

ainsi que leur descendance ! et que dire des descendants métissés par croisement de la population émigrée avec la population d'accueil ?

Cette logique constitutionnelle et statistique accroît singulièrement les difficultés d'analyse de la réalité socio-démographique antillaise en France métropolitaine : la " troisième île " existe bel et bien, mais ses frontières sont mal définies et seront de plus en plus incertaines. Reste la fraction statistiquement visible : celle des natifs de la première génération, quelle que soit leur date d'arrivée, qui assurent par définition le constant renouvellement du profil socio-démographique de la communauté antillaise immigrée, de son " antillanité " (*Giraud et Marie, 1987*), et qui sont tous concernés à des degrés divers par l'éventualité d'un retour plus ou moins mythique, selon leur descendance, leur lieu d'installation, leur degré d'insertion ou de mélange éventuel à la population d'accueil...

2. La focalisation spatiale des installations

Le choix du lieu d'installation en France métropolitaine (cf. tableau VIII-4) constitue précisément un facteur important de cette *antillanité*, dans la mesure où il n'y a pas eu de réelle dispersion géographique.

Tableau VIII-4 :
Répartition (en %) de la population antillaise (P1) en France métropolitaine selon les recensements et la région d'accueil

Lieu de naissance Région d'accueil	Guadeloupe			Martinique		
	1968	1975	1982	1968	1975	1982
Ile de France	69,8	75,5	77,7	63,5	69,5	72,5
Provence-Côte d'Azur	5,5	3,8	3,6	7,7	5,7	4,5
Rhône-Alpes	2,8	3,3	2,8	2,9	4,2	4,5
Autres régions	21,9	17,4	15,9	25,9	20,6	18,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : INSEE / Recensements.

L'évolution des implantations des migrants antillais à travers les recensements fait apparaître la place prédominante de l'Île de France comme région d'accueil : 75% des immigrés guadeloupéens et 69 % des

immigrés martiniquais y résidaient en 1975 ; à mesure que se développe l'émigration, le rôle attractif de cette région s'accroît, puisque 78% des Guadeloupéens et 73 % des Martiniquais y sont recensés en 1982. La région parisienne exerce ainsi une attraction plus grande sur les natifs de la Guadeloupe que sur ceux de la Martinique, ce qui résulte vraisemblablement de l'ancienneté plus marquée de la migration martiniquaise. La région PACA (Provence, Alpes, Côte d'Azur) vient ensuite, bien que ses effectifs soient en diminution régulière, tandis que la région Rhône-Alpes connaît une stabilité relative. La distribution dans les autres régions reste mineure et l'axe Paris-Lyon-Marseille, expression de l'insertion urbaine des migrants, apparaît largement prépondérant.

Cette croissance des installations en Ile de France s'explique en partie par l'émergence de l'émigration féminine et la propension plus marquée des Antillaises à s'y établir (cf. tableau VIII-5).

Tableau VIII-5 :
Concentration (en %) en Ile de France de la population antillaise selon le sexe et l'origine

<i>Lieu de naissance</i> <i>Sexe</i>	<i>Guadeloupe</i>			<i>Martinique</i>		
	<i>1968</i>	<i>1975</i>	<i>1982</i>	<i>1968</i>	<i>1975</i>	<i>1982</i>
masculin	64,7	71,0	74,0	55,8	64,0	68,0
féminin	75,5	80,2	81,1	72,4	75,0	76,7

Sources : INSEE / Recensements.

Toutefois, une analyse plus fine fondée sur la comparaison (cf. tableau VIII-6) entre migrants anciens et récents montre que les hommes s'installent de plus en plus en Ile de France.

Tableau VIII-6
Concentration en (%) en Ile de France de la population antillaise selon
l'origine et l'ancienneté de la migration

Lieu de naissance	Martinique			Guadeloupe		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble	68,0	76,7	72,5	74,0	81,1	77,6
Migrants anciens (1)	66,9	76,4	71,6	73,5	81,5	77,5
Migrants récents (2)	70,4	77,3	74,1	74,9	79,4	77,8

(1) arrivés en France métropolitaine avant 1975.

(2) arrivés en France métropolitaine entre 1975 et 1982.

Source : Recensements, les populations des Dom-Tom en France métropolitaine.

L'écart avec les implantations féminines s'amenuise donc progressivement, et cette évolution de la localisation des émigrants suivant le sexe est liée aux adaptations que l'importance de la communauté antillaise émigrée imprime à la composition des flux : moins de célibataires des deux sexes, échanges matrimoniaux accrus entre les populations d'accueil, originaires et émigrées. En outre, du fait même de l'importance croissante de la communauté "*originaires*", les chances de trouver un(e) partenaire en son sein ont augmenté.

Entre 1982 et 1990, les choix des nouveaux arrivants ne diffèrent guère de ceux qui les ont précédé. Trois antillais sur quatre sont maintenant installés en Ile de France. En 1990, 71,1 % de la population originaire (P3) de Martinique réside dans cette région et 75,2% pour celle originaire de la Guadeloupe, les femmes continuant d'être plus nombreuses à s'y établir. Cette consolidation de l'implantation de la population antillaise en des lieux précis de la France métropolitaine tend ainsi à renforcer l'idée que la migration a progressivement forgé une population aux caractéristiques propres. Cependant le problème est ici, moins de se pencher sur l'existence ou non d'une communauté spécifique, que de savoir si elle présente les caractéristiques démographiques d'une population émigrée—*résultantes des mouvements migratoires du moment, soit des différentiels marqués dans les répartitions par sexe et âge*— ou bien plutôt les caractéristiques d'une population qui croît

principalement de manière endogène. En d'autres termes, la dynamique de cette population relève-t-elle essentiellement de son propre système de reproduction ou reste-t-elle fortement soumise au volume et à la nature de la migration ? Quelques éléments de réponse sont fournis par l'évolution des structures démographiques de cette population.

3. *La dépendance relative à l'égard de la migration des structures démographiques de la communauté émigrée*

La formation d'une communauté de migrants s'effectue par accumulation de couches successives de transferts, apportant chacune leurs caractéristiques propres : démographiques essentiellement, mais aussi culturelles, sociales, économiques... qui constituent les fondements d'une société en voie d'émergence. A cet apport direct, viennent s'ajouter les effets de la reproduction des migrants déjà installés, dont les normes ont elles-même évolué au contact de la société d'accueil. De la sorte, la structure par âge et par sexe de la communauté antillaise émigrée résulte des caractéristiques des migrants récents, et de celles plus complexes des migrants déjà anciens⁴ qui mêlent divers phénomènes : installations de migrants en France métropolitaine, reproduction des générations, mortalité, *rémigration*, etc... Dès lors, pour comprendre la nature de cette accumulation, il devient nécessaire de distinguer les individus suivant l'ancienneté de la migration.

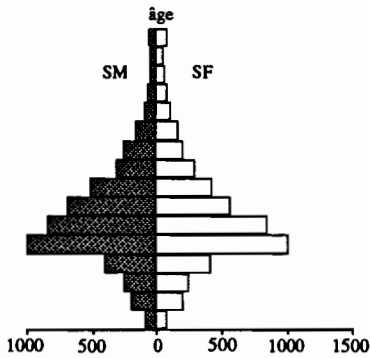
La comparaison des profils démographiques des populations aux Antilles et des populations antillaises en France métropolitaine qui en sont issues, montre bien que les dynamiques démographiques sont maintenant divergentes (cf. graphique VIII-1) et que les facteurs de croissance ont dans chaque communauté, d'origine ou émigrée, leur propre spécificité.

4. La distinction entre migrants anciens et récents se fait à partir de la date d'arrivée, telle qu'elle est saisie dans les recensements. Conventionnellement, les migrants récents sont ceux qui se sont installés en France métropolitaine depuis l'avant-dernier recensement, les migrants anciens sont ceux qui se sont installés antérieurement à l'avant-dernier recensement.

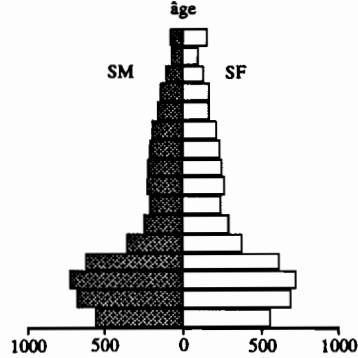
Graphique VIII-1.b :

Comparaison des pyramides de population immigrée et de population d'origine, (recensement 1975 et 1982) / effectifs pour 10 000

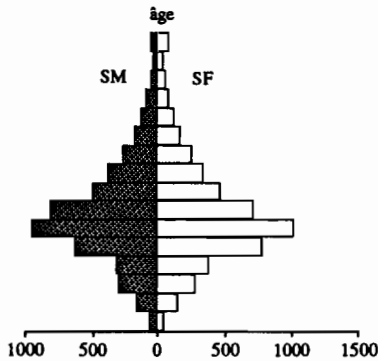
Population native de la Martinique en France métropolitaine (1975)



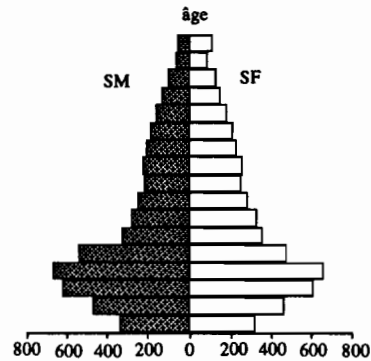
Population résidente en Martinique (1975)



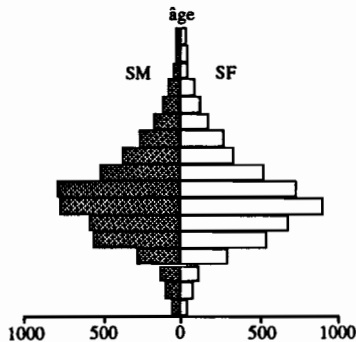
Population native de la Martinique en France métropolitaine (1982)



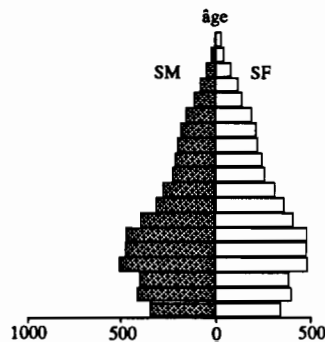
Population résidente en Martinique (1982)



Population native de la Martinique en France métropolitaine (1990)



Population résidente en Martinique (1990)



Ainsi, il est remarquable de constater que la communauté émigrée assure une reproduction plus équilibrée que celle de la population d'origine ; le poids de la migration des jeunes adultes des deux sexes en plein âge de reproduction, tend de fait à transférer une partie du potentiel de croissance démographique de la population d'origine vers la communauté émigrée, et donc à contribuer à sa reproduction autonome. Cet aspect souligne la nécessité de réaliser des études concernant le devenir des deuxième et troisième générations de migrants, leur comportement reproductif, leurs relations socio-culturelles avec le milieu d'origine, leur intégration au milieu d'accueil... Autant d'aspects "péri-migratoires" susceptibles de remettre partiellement en cause la notion même de communauté antillaise, et par conséquent celle de sa dynamique démographique propre.

Depuis le recensement de 1968, l'évolution de la structure par âge et par sexe de la population antillaise installée en France métropolitaine montre en effet :

- une accentuation du profil graphique pyramidal typique des populations émigrées : base réduite due aux faibles effectifs des moins de 15 ans au moment du déplacement, accompagné du renflement du groupe d'âge des 15 à 34 ans, et plus particulièrement des 20-24 ans pour les deux sexes jusqu'au début des années 80 ;

- un déplacement des effectifs vers les plus de 30 ans, depuis le ralentissement de l'apport de nouveaux migrants devenu conséquent tout au long de la dernière décennie ; ainsi, en 1990, le renflement maximal de la pyramide ne se situe plus vers 30 ans, mais vers 40 ans (graphique VIII-1) ;

- un renversement progressif de l'importance relative de chacun des deux sexes.

Ces constatations amènent à préciser deux points :

- la chronologie de la constitution de la communauté antillaise est-elle seulement dépendante de la migration ?

- quel est le poids de la variation des flux migratoires sur les structures démographiques de la population antillaise en France métropolitaine ?

Les résultats des divers recensements permettent de mettre en exergue (cf. tableau VIII-7) l'évolution de la distribution par âge et par sexe de la population antillaise émigrée et la part relative des migrants récents par comparaison des populations "natives" (P1) et "originaires" (P3).

Tableau VIII-7 :

Répartition (en %) par sexe et grands groupes d'âges selon les recensements, de la population antillaise en France métropolitaine

Population native de la Martinique (P1) :

Recensements	1968		1975		1982		1990	
Groupes d'âges	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF
0-14	5,97	7,73	5,44	5,48	5,23	5,03	2,69	2,59
15-29	33,55	17,62	22,51	22,66	19,03	21,79	14,41	15,26
30-44	15,13	13,64	15,29	12,96	16,96	15,29	20,78	21,65
45-59	5,14	5,44	5,22	5,04	5,72	5,74	8,14	7,89
60 et plus	3,47	4,31	2,23	3,17	2,15	3,06	2,79	3,79
Total	53,26	46,74	50,69	49,31	49,09	50,91	48,82	51,18

Population native de la Guadeloupe (P1) :

Recensements	1968		1975		1982		1990	
Groupes d'âges	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF
0-14	7,41	6,59	6,98	7,03	6,17	6,11	2,73	2,78
15-29	22,44	19,36	23,05	23,12	20,41	22,55	16,67	18,00
30-44	15,31	11,88	13,64	12,46	15,64	15,44	19,32	21,28
45-59	5,20	4,66	4,39	4,11	4,78	4,78	7,02	7,30
60 et plus	3,03	4,12	2,16	3,06	1,80	2,30	2,43	2,47
Total	53,39	46,61	50,22	49,78	48,82	51,18	48,18	51,82

Population "originaire" de la Martinique (P3)

<i>Groupes d'âges</i>	<i>Recensements 1975</i>		<i>1982</i>		<i>1990</i>	
	<i>SM</i>	<i>SF</i>	<i>SM</i>	<i>SF</i>	<i>SM</i>	<i>SF</i>
0-14	16,78	16,81	16,78	15,80	15,38	15,30
15-29	18,19	18,02	16,33	17,87	14,43	14,19
30-44	10,51	8,91	11,52	10,39	12,61	13,49
45-59	3,59	3,46	3,89	3,90	5,40	5,31
60 et plus	1,53	2,19	1,45	2,07	1,53	2,37
Total	50,60	49,39	49,97	50,03	49,35	50,65

Population "originaire" de la Guadeloupe (P3)

<i>Groupes d'âges</i>	<i>Recensements 1975</i>		<i>1982</i>		<i>1990</i>	
	<i>SM</i>	<i>SF</i>	<i>SM</i>	<i>SF</i>	<i>SM</i>	<i>SF</i>
0-14	17,64	16,81	17,27	16,95	15,38	15,35
15-29	18,41	18,35	16,75	17,93	15,56	15,30
30-44	9,87	9,01	10,86	10,73	12,33	13,37
45-59	3,17	2,97	3,33	3,34	4,38	4,81
60 et plus	2,16	3,06	1,80	2,30	1,51	2,02
Total	50,65	49,35	49,46	50,54	49,16	50,84

(pour 10 000 de l'ensemble des effectifs)

(*) non disponibles

Sources de calculs : Recensements de la population (INSEE).

Jusqu'à la fin des années 70, début des années 80, les installations récentes font évoluer la distribution par âge et sexe de la communauté antillaise émigrée vers une plus grande concentration des effectifs dans les tranches d'âge actif les plus jeunes (15 à 44 ans), qui représentent plus des deux tiers de la population "née", ce qui est la marque d'une activité migratoire intense.

Depuis, celle-ci marque le pas : si la pyramide d'âge des immigrés antillais garde le profil typique des migrations de travail (83 % ont entre 20 et 59 ans en 1990), elle se ressent du moindre apport de jeunes migrants et les premiers signes de vieillissement de la population en âge

d'activité apparaissent (cf. graphique VIII-1) ; en effet, les migrants des vagues massives des années 60 approchent de l'âge de la retraite et leur importance relative tend à s'accroître. Le groupe d'âge 30-59 ans des antillais en France métropolitaine passe ainsi de 1982 à 1990 de 40,6% à 54,9% pour ceux nés en Guadeloupe et de 43,7% à 58,5% pour ceux nés en Martinique (cf. tableau VIII-7).

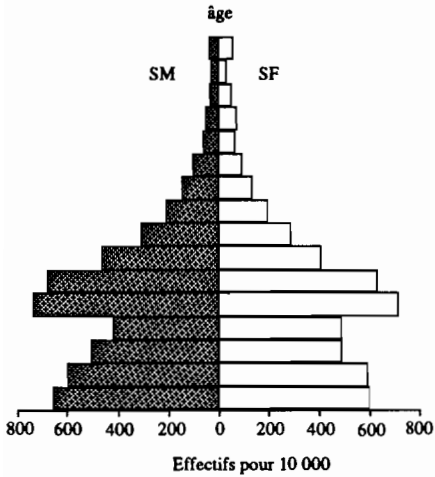
L'action de la migration sur le profil démographique des populations antillaises installées en France métropolitaine est cependant à nuancer puisque la reproduction des familles migrantes installées n'est pas entièrement comptabilisée dans la population immigrée. Dans ces conditions, la répartition de la population originaire (P3) qui intègre les moins de 25 ans des familles antillaises montre un tout autre aperçu démographique de cette communauté.

En effet, en comparant les profils pyramidaux (graphiques VIII-1 et VIII-2) de la population "née", et de la population "originaire" tels qu'ils apparaissent aux recensements de 1975, 1982 et 1990, on peut observer que l'allure générale des pyramides d'âges de la population ne change pas d'une manière très importante au cours de la période 1975-1982, ce qui n'avait pas été le cas au cours des périodes précédentes, où la forte émigration féminine avait progressivement équilibré la distribution par sexe préalablement marquée par la prédominance des effectifs masculins.

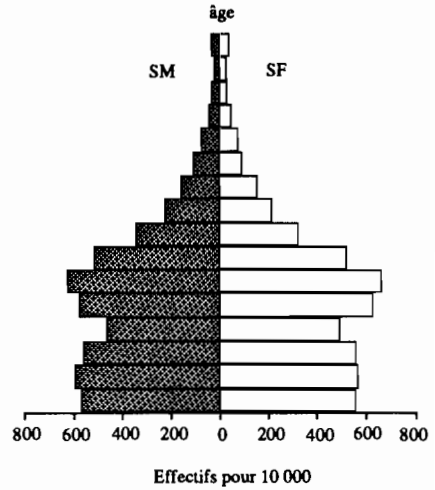
En revanche entre 1982 et 1990, si l'équilibre atteint entre les sexes en 1982 ne change pas vraiment, la baisse de l'émigration en provenance des Antilles tend à vieillir les pyramides en 1990, mais avec un effet paradoxal puisque ce vieillissement s'exerce par un gonflement des effectifs entre 35 et 59 ans et non par une augmentation des plus de 60 ans qui, au contraire, diminuent. Il faut y voir l'effet de la formation récente de cette population, dont la majorité des contingents de migrants n'a pas encore atteint l'âge de sortie de vie active, tandis qu'une proportion non négligeable des migrants de la première heure tend à revenir aux Antilles.

Graphique VIII-2.a :
Population "originaire" et population "née" aux Antilles
(comparaison 1975 -1982)

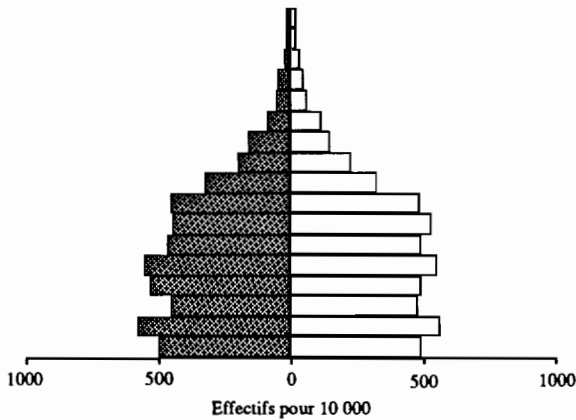
Population *originaire* de la
Guadeloupe
en France métropolitaine (1975)



Population *originaire* de la
Guadeloupe
en France métropolitaine (1982)



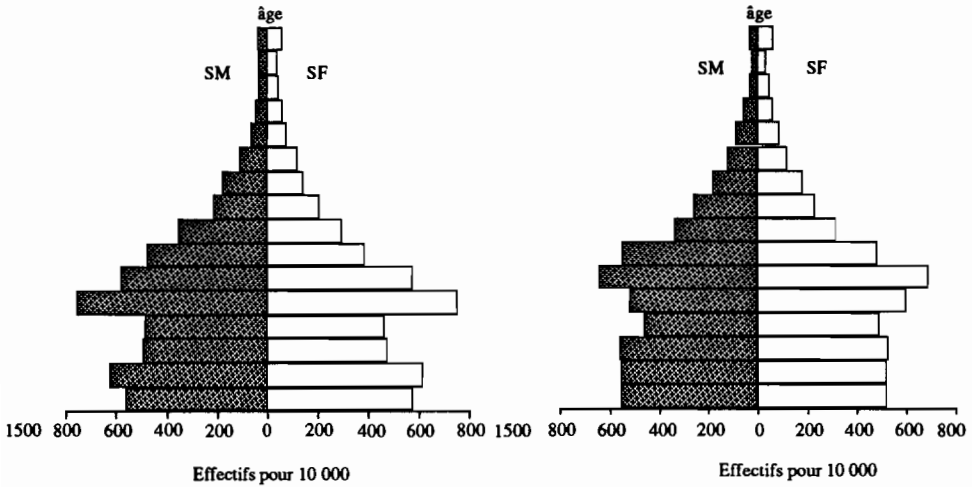
Population *originaire* de la
Guadeloupe
en France métropolitaine (1990)



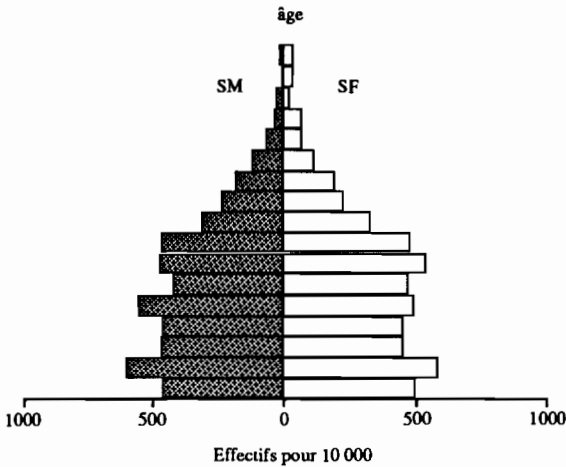
Graphique VIII-2.b :
Population "originaire" et population "née" aux Antilles
(comparaison 1975 -1982)

Population originaire de la
Martinique
en France métropolitaine (1975)

Population originaire de la
Martinique
en France métropolitaine (1982)



Population originaire de la
Martinique
en France métropolitaine (1990)



On s'achemine, comme le confirme l'évolution 1982-1990, vers une situation d'équilibre où le poids des nouveaux migrants tend à se réduire. Cette évolution est soulignée par une réduction progressive des effectifs de "moins de 15 ans nés aux Antilles", qui diminue entre 1982 et 1990 de plus de la moitié passant de 5,1 % à 2,6% pour la Martinique et de 6,1 % à 2,7% pour la Guadeloupe. Cette réduction affecte plus particulièrement les enfants âgés de 5-14 ans, alors qu'au cours de la période intercensitaire précédente (1975-1982) c'étaient plutôt les effectifs des enfants en bas âge qui avaient tendance à diminuer ; à cette époque les regroupements familiaux avaient favorisé l'émigration des femmes âgées de 20 à 29 ans, dont la reproduction était déjà élevée, accompagnés de leurs enfants. Aujourd'hui, non seulement les femmes ont moins d'enfants au même âge, mais elles migrent également en moins grand nombre. En 1990, ce sont à peine 7 % des enfants de 0-4 ans qui sont nés aux Antilles, 10% des 5-9 ans et 17 % des 10-14 ans. La population antillaise en France métropolitaine, hors apport migratoire, assure donc maintenant sa propre reproduction.

Les changements de structure sont un peu plus nets dans la population d'origine martiniquaise que dans la population d'origine guadeloupéenne, mais ils tendent à s'émousser progressivement car les effets de la plus grande ancienneté de l'émigration martiniquaise ne concernent plus maintenant que les groupes d'âge supérieurs à 45 ans.

Le profil global de la population "née" (P1) reste indéniablement marquée par l'impact de la migration. Mais d'autres facteurs jouent également un rôle important dans l'évolution des structures :

- la "reproduction", sensible à la fois aux transferts des schémas reproductifs qui peuvent accompagner l'émigration, et aux évolutions endogènes de la communauté émigrée : formation des familles, contrôle de fécondité, reproduction des secondes générations...;
- le vieillissement des migrants les plus anciennement installés en France métropolitaine ;
- la *rémigration* et son effet sélectif sur l'âge et le sexe de la population immigrée.

Ces observations sur la population "née" (P1) sont indispensables pour comprendre l'impact direct de la reproduction de la population antillaise installée en France métropolitaine et ses conséquences. En effet, le meilleur équilibre entre les sexes et la consolidation des groupes

d'âges au dessus de 25 ans entraîne un changement profond du profil de la communauté antillaise. On constate ainsi :

— la profonde différence entre les pyramides d'âge des populations "*nées*" et "*originaires*", car la proportion d'Antillais nés en France métropolitaine s'accroît : 27,7 % en 1975, 30,3% en 1982 et 35,4% en 1990 en Guadeloupe ; 31,2% en 1975, 32,1% en 1982 et 38,0% en 1990 en Martinique. Ils sont d'autant plus nombreux qu'ils sont jeunes et constituent l'essentiel des effectifs de la population âgée de moins de 15 ans. Ils donnent aux profils démographiques une allure plus équilibrée avec une base plus large qui tend à s'affermir.

— la transformation rapide de l'allure des profils de la population originaire entre 1975 et 1982 et plus encore entre 1982 et 1990 ; en effet, ceux de 1975 sont marqués par le poids des vagues des migrations antérieures avec un gonflement des effectifs entre 20 et 29 ans. La base des pyramides est évasée et reproduit, en termes de descendance, la croissance du nombre des familles installées en France métropolitaine, dont l'âge moyen des conjoints ne dépasse pas 30 ans. En 1982, la pyramide prend une allure plus ramassée, et si l'impact de la migration demeure visible entre 20 et 29 ans, la consolidation de la base apparaît plus marquée, sous l'effet cumulé de la descendance des familles nouvellement installées. Ces tendances se trouvent particulièrement renforcées au cours de la période 1982-1990 : les familles installées en France métropolitaine au cours des années 60 ont pour la plupart atteint leur descendance complète et la montée en âge s'est accentuée. Ces deux faits sont d'autant plus visibles que l'apport des migrants nouveaux a diminué et que, artificiellement, les enfants des migrants de plus de 25 ans ne sont plus comptabilisés dans cette population. Le groupe d'âge des 25-29 ans, et dans une moindre mesure celui des 30-34 ans, apparaissent ainsi amputés d'une partie de leurs effectifs en 1990 (cf. graphique VIII-2).

4. *L'empreinte migratoire sur les structures par âge*

L'intensité accrue des flux, particulièrement entre 1968 et 1975, a donc accentué la convexité des profils et rajeuni les structures par âge de la population antillaise émigrée. Ces phénomènes résultent des vagues successives de migrants, chacune imprimant aux structures en

place des changements plus ou moins importants suivant son intensité. En comparant les caractéristiques des migrants récents (1975 et 1982) — *il s'agit ici des Antillais recensés en France métropolitaine et ayant moins de 5 ans de résidence* — on peut suivre les effets des variations de la migration sur les structures de cette population.

La féminisation de l'émigration antillaise (cf. tableau VIII-8) depuis 1968 est le facteur le plus déterminant : le rapport de masculinité⁵ du groupe d'âge 15-34 ans, qui était de l'ordre de 120 en 1968 n'est plus que de 90 pour le même groupe d'âge en 1982 ; aux Antilles, ce rapport a connu une évolution inverse passant pour les mêmes dates de 98 à 100 en Martinique et de 91 à 99 en Guadeloupe, soit un peu plus d'hommes que de femmes actuellement qu'il n'y en avait vingt ans auparavant.

Tableau VIII-8 :
Evolution (1975-1982) des rapports de masculinité de la population antillaise en France métropolitaine

<i>Guadeloupéens</i>	1975	1982	1990
Migrants récents	95	90	
Population antillaise née	101	95	93
Population originaire	103	98	97
<hr/>			
<i>Martiniquais</i>			
Migrants récents	93	88	
Population antillaise née	103	96	95
Population originaire	103	100	98

Sources : Recensements 1975 et 1982.

En effet, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans forment l'essentiel des effectifs des nouvelles migrantes. Dans ces groupes, on compte 14% de plus de femmes que d'hommes pour les migrants originaires de la Guadeloupe, et 31 % de plus pour ceux originaires de la Martinique. Il semble qu'une large partie de ces femmes se soient déplacées avec les enfants qu'elles avaient déjà eus aux Antilles, ce qui expliquerait la progression de la population des enfants de moins de 15 ans.

5. Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le rapport dans une population donnée de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprime usuellement le nombre d'hommes pour cent femmes.

Concernant l'accroissement des effectifs des jeunes adultes, caractéristique des migrations de main-d'œuvre, on compte 68 % de migrants âgés entre 15-34 ans en 1968, et 85 % âgés de moins de 35 ans. Ce sont des pourcentages importants, qui vont pourtant se renforcer puisqu' en 1982 on compte 71 % de 15-34 ans et 88 % de moins de 35 ans (cf. tableau VIII-9).

Tableau VIII-9 :
Évolution de la proportion (en %) des 15-34 ans et des moins de 35 ans, dans la population des migrants récents de 1968 à 1982

<i>Guadeloupéens</i>	<i>15-34 ans</i>			<i>Moins de 35 ans</i>		
	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
1968	34	34	68	44	43	87
1975	35	35	70	44	44	88
1982	33	37	70	43	42	86
<i>Martiniquais</i>						
1968	38	30	68	46	38	84
1975	36	37	73	43	43	86
1982	34	38	72	43	47	90

Source : Recensements.

Ce renforcement des effectifs parmi les nouveaux migrants entraîne un rajeunissement de la population antillaise installée en France métropolitaine. Cela est particulièrement notable sur les structures par âge et par sexe en 1975, dans la mesure où les migrants installés avant 1968 connaissaient des effectifs plus nombreux entre 25 et 39 ans (cf. graphique VIII-1) et une prédominance de l'élément masculin. La migration récente — *les migrants entre 1968 et 1975* — inverse cette situation et renforce le profil démographique au profit des jeunes âges.

En 1982, la population installée en France métropolitaine avant 1975, porte déjà la marque des phénomènes de féminisation et du rajeunissement : hormis la mortalité et les retours, elle représente la population telle qu'elle a été recensée en 1975, vieillie de l'intervalle intercensitaire de sept ans. Aussi la population totale émigrée a-t-elle une structure assez proche de celle de 1975, même si la féminisation s'est accentuée. L'impact de ces deux phénomènes qui ont marqué la période

1975-1982, apparaît aujourd'hui moins sensible face au ralentissement de l'émigration antillaise observé au cours de la dernière période intercensitaire 1982-1990, qui a relativisé leurs effets. La proportion de femmes parmi les nouveaux migrants est toujours prédominante, mais cette tendance tend à se stabiliser (cf. tableau VIII-8) : les moins de 30 ans sont toujours les plus nombreux à partir des Antilles, mais leurs effectifs ne sont plus suffisants pour bousculer d'une manière conséquente les caractéristiques démographiques de la population immigrée. Leur influence est moins puissante que le phénomène de la montée en âge des générations installées et de leur reproduction, ce que confirme le profil de la population originaire (cf. graphique VIII-2), et les structures par âge et par sexe de la population antillaise en France métropolitaine s'acheminent vers un profil démographique plus régulier de moins en moins soumis aux fluctuations migratoires.

Après trente années d'émigration, la population antillaise émigrée a ainsi acquis tous les attributs de sa propre dynamique reproductive, même si l'empreinte migratoire subsiste encore sensiblement.

II. LA RÉVERSIBILITÉ DES FLUX : UNE NOUVELLE DONNE DE LA BIPOLARISATION ?

A partir de 1982, le ralentissement de l'apport migratoire est perceptible et le taux de croissance annuel moyen de la population émigrée a baissé de près de moitié entre les deux périodes intercensitaires précédentes : de 9 % (1968-1975) à 5,3 % (1975-1982) ; il chute à 1,8 % entre 1982 et 1990. Ce ralentissement peut s'apparenter à une contraction due au plus grand nombre, et dans ce cas il ne serait que partiellement réel, ou bien refléter déjà, soit une baisse conjoncturelle du potentiel migratoire des deux îles, soit l'émergence d'un nouveau processus d'échanges entre les îles et la France métropolitaine avec l'amorce d'un phénomène de retour conséquent, soit encore l'action cumulée de tous ces facteurs.

1. La "rémigration" : mesures et réalités (1975-1990)

Le potentiel démographique des populations d'origine ayant baissé pendant cette période (cf. chapitre 3), le volume des populations immigrées tend à se stabiliser, et le phénomène de réversibilité des flux concerne la

dynamique des deux populations. Quelles sont les caractéristiques de ceux qui reviennent ? Sont-ils d'anciens émigrés qui rentrent au pays en sortie de vie active, ou sont-ils des migrants récents qui reviennent après un séjour limité, ou encore des personnes qui pratiquent l'alternance des séjours des deux côtés de l'Atlantique ? Les effets respectifs sont évidemment différents sur la dynamique démographique des populations en présence.

D'une manière générale, la "*migration retour*" est encore assimilée aux seuls retours définitifs, que le terme de "*rémigration*" appréhende plus nettement, alors même que les formes de mobilité ont évolué vers une large **réversibilité** des situations de vie (Domenach et Picouet, 1987). Si la pauvreté des sources statistiques ne permet pas de saisir les diverses situations migratoires alternantes, il n'en reste pas moins qu'elles s'inscrivent dans le prolongement de l'histoire migratoire caraïbéenne (cf. chapitre 1), largement fondée sur la bipolarisation des échanges. L'idée du retour est certainement ancrée dans l'esprit de nombreux immigrés, mais plusieurs facteurs interviennent entre l'intention et la réalisation (Thomas Hope, 1987), et les objectifs des migrants se sont progressivement modifiés sous l'effet de l'évolution des sociétés de départ et d'accueil. Pour comprendre ces phénomènes, il faut d'abord saisir les mécanismes et les caractéristiques de ces flux, d'autant plus que le retournement de la tendance migratoire entre 1982 et 1990 semble apporter la confirmation du mouvement croissant de la *rémigration* vers les Antilles.

La mesure statistique d'un tel mouvement nécessite le recours à plusieurs filtres : lieu de naissance, lieu de résidence au recensement antérieur, etc... qui privilégient les retours de séjour de moyenne et longue durée⁶. Quelle que soit la méthode d'analyse, le phénomène est en général sous-estimé. Ceci étant, les indicateurs (INSEE, 1986) établis pour la période 1975-1982 sont tous concordants et la tendance est incontestablement à l'accroissement, comme le montrent les résultats du tableau VIII-10, qui ne concernent que la Martinique, car ceux de la Guadeloupe sont trop perturbés par la situation migratoire particulière de Saint-Martin qui devra être examinée lors d'une éventuelle exploitation spécifique des migrants retour observés lors du recensement de 1990.

6. Les résultats France métropolitaine 1982-89 font référence à des modèles de départs et d'arrivées estimés à partir des soldes migratoires positifs ou négatifs à chaque âge. Dans ce calcul, ne sont pas distingués les arrivées et les départs selon la provenance, la destination, la nationalité.

Tableau VIII-10 :
Effectifs estimés des retours de migrants en Martinique (1975-1989)

Années	Estimation 1975-1981		Estimation 1982-1989	
	(1)	(2)	Années	(3)
1975	945	1 204	1982	2 025
1976	1 054	1 470	1983	2 129
1977	857	1 559	1984	2 072
1978	1 019	1 912	1985	2 219
1979	1 189	2 428	1986	2 656
1980	1 104	2 582	1987	2 400
1981	1 370	3 393	1988	2 419
			1989	2 456

Sources : (1) Estimation obtenue par le biais du solde intercensitaire (INSEE, 1986).

(2) Natifs des Antilles ayant effectué au moins un séjour de 6 mois en France métropolitaine. (Exploitation spécifique du recensement de 1982).

(3) Rétroprojections sur interpolations linéaires (INSEE-Antilles Guyane, 1991).

Ces séries ne sont pas homogènes entre elles ⁷, mais cet aperçu statistique du phénomène, à manier avec prudence, n'en révèle pas moins le poids pris par les échanges migratoires et la tendance à la "réinstallation" des émigrés.

Cette confirmation du phénomène à partir des années 1979-80 confirme l'intérêt de l'exploitation spécifique des données du recensement de 1982 concernant les personnes nées et recensées aux Antilles, mais ayant résidé dans un autre lieu, en particulier en France métropolitaine (cf. estimation (2) du tableau VIII-10).

En Martinique, cette population de "rémigrants" constitue 7,6 % de la population des natifs en 1982, contre 6,8 % en Guadeloupe. Elle représente (cf. tableau VIII-11) 83 % des séjours à l'extérieur en Martinique et plus de 85% en Guadeloupe.

7. La mesure réalisée à partir du solde intercensitaire conduit à ignorer les éventuels mouvements effectués au cours de la période ; par ailleurs, on peut avoir une autre appréciation du phénomène si l'on comptabilise les retours de ceux qui ont effectué en France métropolitaine un séjour d'au moins six mois (changement de domicile au sens du recensement), même si les résultats peuvent être biaisés par les étudiants ou les séjours de formation notamment.

Tableau VIII-11 :
Répartition (en %) des "rémigrants" recensés en 1982 dans le département
de naissance, selon le lieu de provenance

<i>Lieu du séjour antérieur</i>	<i>Guadeloupe</i>	<i>Martinique</i>
France métropolitaine	85,2	82,6
Autres DOM	8,2	11,4
Autres Pays	5,5	5,0
Non Déclarés	1,1	1,0
Total	100,0	100,0
Effectifs de référence	23 749	27 717

Source : HD et MP d'après une exploitation spécifique du recensement 1982 - INSEE.

Plus de 50 % de ces réinstallations sont intervenues dans les cinq dernières années précédant le recensement (1982). Par ailleurs, depuis 1974, les retours concernent plus les femmes que les hommes. L'évolution des effectifs par sexe suivant l'année de retour aux Antilles (cf. tableau VIII-12) montre que la prédominance des femmes dans ce type de mouvements a suivi le développement de l'émigration féminine au début des années 70. L'intensité des retours est ainsi déterminée à la fois par le volume de l'émigration et par les composantes de cette migration.

Tableau VIII-12 :
Effectifs de migrants "retours" selon l'année de retour et le sexe
(d'après le recensement de 1982)

<i>Date</i>	<i>Avr. 1974</i>	<i>1974</i>	<i>1975</i>	<i>1976</i>	<i>1977</i>	<i>1978</i>	<i>1979</i>	<i>1980</i>	<i>1981</i>	<i>1982</i>	<i>Total</i>
Guadeloupe retour métropole											
SM	2 460	365	424	562	758	874	1 163	1 276	1 587	381	9 850
SF	2 116	456	520	641	752	980	1 259	1 323	1 691	350	10 088
Total	4 576	821	944	1 203	1 510	1 854	2 422	2 599	3 278	731	19 938
Martinique retour métropole											
SM	3 430	452	575	680	711	886	1 129	1 276	1 581	345	11 065
SF	3 034	512	626	790	848	1 026	1 299	1 306	1 812	352	11 608
Total	6 464	964	1 204	1 470	1 559	1 912	2 428	2 582	3 393	697	22 673
Distribution proportionnelle (en %) suivant l'année du retour											
<i>Guadeloupe</i>											
SM	24,97	3,71	4,30	5,71	7,70	8,87	11,81	12,95	16,11	3,87	100,00
SF	20,98	4,52	5,15	6,35	7,45	9,71	12,48	13,11	16,76	3,47	100,00
Total	22,95	4,12	4,73	6,03	7,57	9,30	12,15	13,04	16,44	3,67	100,00
<i>Martinique</i>											
SM	31,00	4,08	5,20	6,15	6,43	8,01	10,20	11,53	14,29	3,12	100,00
SF	26,14	4,41	5,39	6,81	7,31	8,84	11,19	11,25	15,61	3,03	100,00
Total		4,25	5,31	6,48	6,88	8,43	10,71	11,39	14,96	3,07	100,00

Source : HD et MP d'après une exploitation spécifique du recensement de 1982 - INSEE.

On note ainsi que cette prédominance des femmes tend à se réduire au début des années 80, suivant en cela le rééquilibrage de l'émigration entre les sexes. Elle semble même avoir disparu récemment : en effet, les arrivées au cours de la période 1982-90 montrent une légère prédominance masculine, puisqu'on compte seulement 47,1 % de femmes dans les arrivées en Martinique (cf. tableau VIII-13).

Tableau VIII-13 :
Importance relative (en %) des femmes dans la migration retour entre 1974 et 1990

<i>Années</i>	<i>Guadeloupe</i>	<i>Martinique</i>
Avant 1974	46,2	46,9
1974	55,5	53,1
1975	55,1	52,0
1976	53,3	53,7
1977	49,8	54,4
1978	52,3	53,7
1979	51,2	53,5
1980	50,9	50,6
1981	51,6	53,4
1982-1990 *	///	47,1

Source : HD et MP, d'après une exploitation spécifique du recensement de 1982 - INSEE.

* pour l'ensemble des arrivées (recensement de 1990).

/// données non disponibles.

Si la tendance observée entre 1974 et 1982 s'était poursuivie au même rythme, le volume annuel des retours atteindrait actuellement une moyenne de plus de 6 000 personnes par an pour chacune des deux îles, ce qui aurait considérablement affecté les structures de la communauté antillaise émigrée.

En fait, les réalités économiques et démographiques rendent difficilement envisageable un retour massif et rapide aux Antilles des populations installées en France métropolitaine ; il semble plutôt que l'on s'achemine vers une situation où les échanges de part et d'autre de l'Atlantique tendent à se compenser. Toutefois, cet équilibre relatif des mouvements migratoires recouvre des déséquilibres sélectifs, selon les groupes d'âges et les catégories socio-familiales.

2. Les effets sélectifs de l'âge dans les échanges

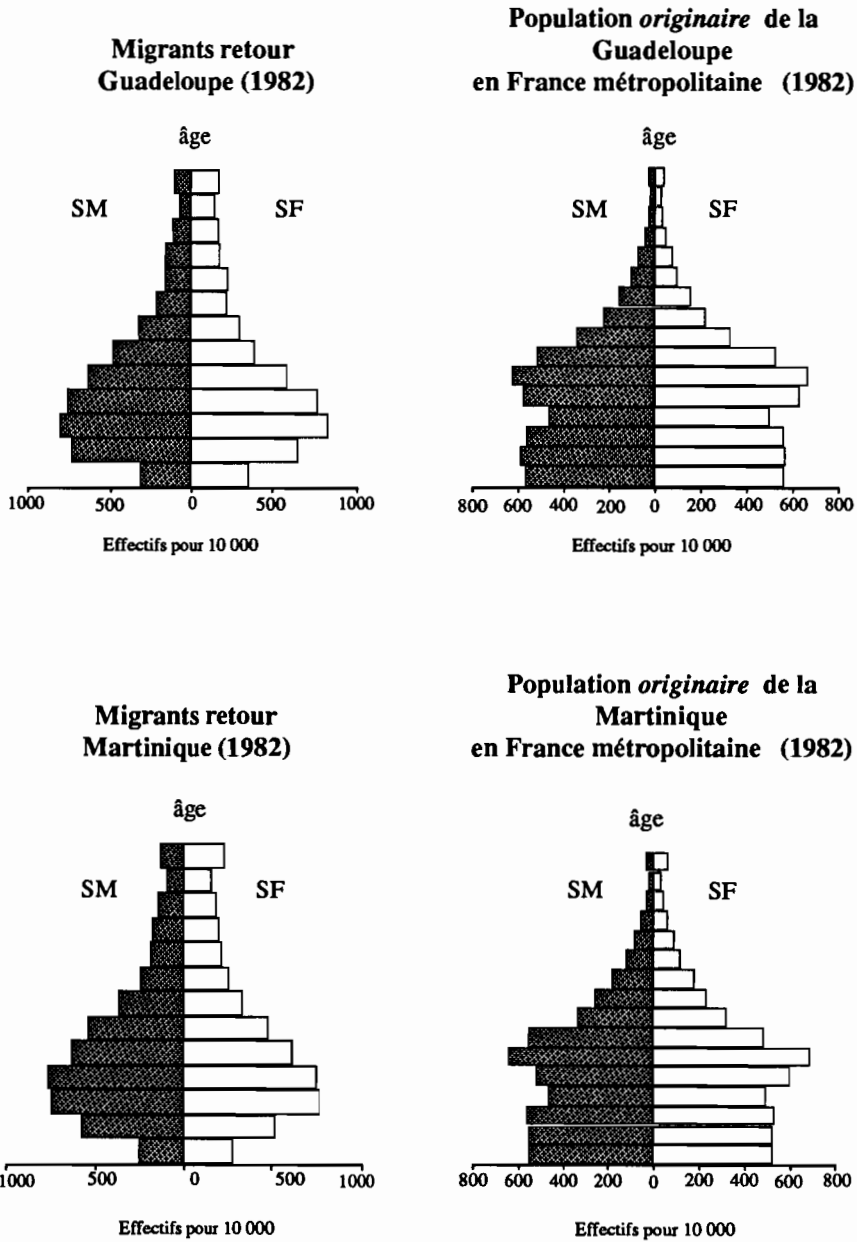
En comparant le profil de la population originaire des Antilles en France métropolitaine et celui des migrants retours en 1982 (cf. graphique VIII-3), on peut constater que les jeunes générations (moins de 20 ans), issues de ménages antillais en France métropolitaine, restent provisoirement peu touchées par le phénomène du retour, la deuxième génération se reproduisant sur son lieu de vie. Par ailleurs, l'effet des flux de retour sur le profil démographique de la population d'origine est d'autant plus important qu'ils concernent des groupes d'âge très marqués par l'émigration.

On remarquera cependant que la "migration retour" ne touche pas seulement ceux qui partent à la retraite, ou encore ceux qui sont bien avancés dans leur vie professionnelle, mais également les groupes d'âges les plus sensibles à la migration (20-29 ans) avec un décalage de 5 à 10 ans par rapport à la structure de l'émigration au départ des Antilles. Ce décalage pourrait s'expliquer par le temps de formation ou d'expérience en France métropolitaine du jeune migrant, ou par un éventuel temps d'attente pour trouver un emploi aux Antilles, voire même parfois un logement, compte tenu de la situation actuelle de sous-équipement dans ce domaine. Le potentiel migratoire d'origine (population des adultes de 20 à 44 ans) subit par là même un changement de nature, puisqu'il se trouve à la fois renouvelé et vieilli. Cette tendance s'est confortée ces dernières années, les départs des Antilles entre 20 et 30 ans étant compensés par des arrivées entre 30 et 60 ans, souvent accompagnées d'enfants entre 5 et 14 ans. Ceci a effectivement pour effet de réduire le déficit des classes d'âge qui ont été les plus touchées par l'émigration massive des années 1960.

Comme dans tous les phénomènes migratoires, la difficulté revient ici à apprécier l'effet de l'ancienneté de la migration sur les caractéristiques d'âge. Les premières données sur ce sujet sont issues du recensement de 1982. En attendant celles que devrait fournir l'exploitation en cours du dernier recensement⁸, l'information tirée de celui de 1982 revêt une certaine importance, car elle situe en quelque sorte le moment où le

8. Ces données concernent l'ensemble des effectifs "arrivées" et "départs", c'est-à-dire aussi bien les réinstallations d'anciens émigrés antillais que des Français de métropole, ou d'étrangers. Cette dernière catégorie est nettement moins représentée qu'en Guadeloupe où l'immigration de St Martin très importante au cours de la période 1982-1990 diminue l'importance relative des autres flux d'immigration.

Graphique VIII-3 :
Population originaire des Antilles en France métropolitaine et population migrante retournée en 1982



phénomène s'est réellement déclenché (1978-1980) : en 1975, la proportion de "ré migrants" était d'environ un sur dix, tandis qu'en 1982 ce sont plus de deux sur dix qui ont décidé de se réinstaller aux Antilles⁹ et il est probable qu'en 1990 cette proportion apparaisse stabilisée. Par là même, se trouvent identifiés le moment où la population immigrée en France métropolitaine a atteint la masse critique nécessaire à l'expression de son propre potentiel migratoire, et les classes d'âge touchées par le phénomène des "retours". Pour ce faire, nous avons distingué, parmi les retours enregistrés en 1982, les migrants anciens (retours effectués avant 1975) et les migrants récents (retours entre 1975-1982) (tableau VIII-14).

Tableau VIII-14 :
Effectifs de ré migrants enregistrés en 1982 selon la période
d'arrivée aux Antilles

Période	Guadeloupe			Martinique		
	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
Avant 1975	2 825	2 572	5 397	3 882	3 546	7 428
1975-1982	7 025	7 516	14 541	7 183	8 062	15 245
Total	9 850	10 088	19 938	11 065	11 608	22 673

Source : HD et MP, d'après une exploitation spécifique du recensement de 1982, INSEE.

La population de ceux qui se sont réinstallés aux Antilles avant 1975 est composée essentiellement d'adultes entre 30 et 60 ans, entourés de leurs enfants les plus jeunes (moins de 15 ans). Il est remarquable en effet de constater la faiblesse des effectifs des 15-29 ans dans cette population, marquée par l'émigration ancienne des parents, le séjour passé en France métropolitaine, les années de réinstallations...

Les lieux d'enfance et d'adolescence paraissent déterminer le choix de résidence ; ceci semble plus marqué en Martinique où on compte dans cette "population-retour" 9 % seulement de 15-29 ans, contre 13 % en

9. Sans tenir compte des effectifs de jeunes qui viennent en France métropolitaine pour des raisons d'études et de formation et qui, une fois celles-ci terminées, s'en retournent au pays. Ce phénomène ne joue que dans le sens Antilles-Métropole et gonfle les effectifs des émigrations dans la tranche d'âge 17-24 ans.

Guadeloupe, ce qui est à rapprocher de la plus grande ancienneté de la migration martiniquaise.

Il en va différemment pour la population guadeloupéenne dont la date d'installation est plus récente. La structure démographique de cette population (cf. tableau VIII-15) ¹⁰ se ressent du nombre important de jeunes adultes non encore entrés dans la vie familiale (proportion importante de célibataires) et de familles dont les conjoints auraient entre 25 et 45 ans accompagnés d'enfants en bas âge. Le profil est ainsi caractéristique d'une population migrante : plus de 60 % des effectifs sont concentrés entre 20 et 40 ans, dont près du tiers ont entre 25 et 30 ans.

10. Pour établir les données de ce tableau, il est nécessaire de combiner les variables d'âge, de lieu de naissance, de provenance, avec l'année d'arrivée de la population non étrangère immigrante aux Antilles. Ce type d'exploitation a fait l'objet d'un traitement spécifique en 1982 ; pour le recensement de 1990, ces données ne sont pas disponibles.

Tableau VIII-15 :
Rémigrants selon l'âge et l'ancienneté de la migration

Guadeloupe									
Age	Avt. 1975			1975 - 1982			Total		
	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
0-14	252	378	630	575	418	993	827	796	1 623
15-19	104	99	203	486	569	1 055	590	668	1 258
20-24	151	123	274	1 184	1 072	2 256	1 335	1 195	2 530
25-29	109	117	226	1 361	1 395	2 756	1 470	1 512	2 982
30-34	260	257	517	1 121	1 146	2 267	1 381	1 403	2 784
35-39	377	298	675	790	784	1 574	1 167	1 082	2 249
40-44	383	280	663	514	455	969	897	735	1 632
45-49	294	241	535	312	325	637	606	566	1 172
50-54	223	169	392	182	247	429	405	416	821
55-59	180	151	331	137	284	421	317	435	752
60-64	182	109	291	120	231	351	302	340	642
65-69	127	101	228	93	226	319	220	327	547
70-74	72	94	166	63	188	251	135	282	417
75 et +	111	155	266	87	176	263	198	331	529
Total	2 825	2 572	5 397	7 025	7 516	14 541	9 850	10 088	19 938

Age	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
0-14	4,67	7,00	11,67	3,95	2,87	6,83	4,15	3,99	8,14
15-19	1,93	1,83	3,76	3,34	3,91	7,26	2,96	3,35	6,31
20-24	2,80	2,28	5,08	8,14	7,37	15,51	6,70	5,99	12,69
25-29	2,02	2,17	4,19	9,36	9,59	18,95	7,37	7,58	14,96
30-34	4,82	4,76	9,58	7,71	7,88	15,59	6,93	7,04	13,96
35-39	6,99	5,52	12,51	5,43	5,39	10,82	5,85	5,43	11,28
40-44	7,10	5,19	12,28	3,53	3,13	6,66	4,50	3,69	8,19
45-49	5,45	4,47	9,91	2,15	2,24	4,38	3,04	2,84	5,88
50-54	4,13	3,13	7,26	1,25	1,70	2,95	2,03	2,09	4,12
55-59	3,34	2,80	6,13	0,94	1,95	2,90	1,59	2,18	3,77
60-64	3,37	2,02	5,39	0,83	1,59	2,41	1,51	1,71	3,22
65-69	2,35	1,87	4,22	0,64	1,55	2,19	1,10	1,64	2,74
70-74	1,33	1,74	3,08	0,43	1,29	1,73	0,68	1,41	2,09
75 et +	2,06	2,87	4,93	0,60	1,21	1,81	0,99	1,66	2,65
Total	52,34	47,66	100,00	48,31	51,69	100,00	49,40	50,60	100,00

Source : HD et MP, d'après une exploitation spécifique du recensement de 1982.

Tableau VIII-15 (suite) :
Rémigrants selon l'âge et l'ancienneté de la migration

Martinique									
Age	Avr. 1975			1975 - 1982			Total		
	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
0-14	373	488	861	436	457	893	809	945	1 754
15-19	110	85	195	429	530	959	539	615	1 154
20-24	138	97	235	1 064	1 006	2 070	1 202	1 103	2 305
25-29	121	122	243	1 429	1 480	2 909	1 550	1 602	3 152
30-34	361	258	619	1 230	1 307	2 537	1 591	1 565	3 156
35-39	476	442	918	843	850	1 693	1 319	1 292	2 611
40-44	522	387	909	606	630	1 236	1 128	1 017	2 145
45-49	388	363	751	393	368	761	781	731	1 512
50-54	324	254	578	206	299	505	530	553	1 083
55-59	229	197	426	181	279	460	410	476	886
60-64	248	189	437	143	257	400	391	446	837
65-69	207	187	394	109	223	332	316	410	726
70-74	158	171	329	53	173	226	211	344	555
75 et +	227	306	533	60	203	264	288	509	797
Total	3 882	3 546	7 428	7 183	8 062	15 245	11 065	11 608	22 673

Age	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
0-14	5,02	6,57	11,59	2,86	3,00	5,86	3,57	4,17	7,74
15-19	1,48	1,14	2,63	2,81	3,48	6,29	2,38	2,71	5,09
20-24	1,86	1,31	3,16	6,98	6,60	13,58	5,30	4,86	10,17
25-29	1,63	1,64	3,27	9,37	9,71	19,08	6,84	7,07	13,90
30-34	4,86	3,47	8,33	8,07	8,57	16,64	7,02	6,90	13,92
35-39	6,41	5,95	12,36	5,53	5,58	11,11	5,82	5,70	11,52
40-44	7,03	5,21	12,24	3,98	4,13	8,11	4,98	4,49	9,46
45-49	5,22	4,89	10,11	2,58	2,41	4,99	3,44	3,22	6,67
50-54	4,36	3,42	7,78	1,35	1,96	3,31	2,34	2,44	4,78
55-59	3,08	2,65	5,74	1,19	1,83	3,02	1,81	2,10	3,91
60-64	3,34	2,54	5,88	0,94	1,69	2,62	1,72	1,97	3,69
65-69	2,79	2,52	5,30	0,71	1,46	2,18	1,39	1,81	3,20
70-74	2,13	2,30	4,43	0,35	1,13	1,48	0,93	1,52	2,45
75 et +	3,06	4,12	7,18	0,40	1,33	1,73	1,27	2,24	3,52
Total	52,26	47,66	100,00	47,12	52,88	100,00	48,80	51,20	100,00

Source : HD et MP, d'après une exploitation spécifique du recensement de 1982.

Si l'on compare les structures de ces "populations-retour" telles qu'elles ont été observées en 1982 (tableau VIII-15) à celles des arrivées et des départs enregistrés en 1990 pour la période 1982-1990 (tableau VIII-16), on constate que la structure des départs se rapproche de celle des "migrants-retour" récents de 1982 et que la structure des arrivées a des similitudes avec celle des migrants anciens de 1982. Cela semblerait indiquer que les échanges migratoires entre les populations antillaises tendraient à se compenser plus qu'il n'y paraît, avec une légère prédominance des jeunes adultes dans l'émigration en provenance des Antilles.

Tableau VIII-16 :
Arrivées et départs dans la période 1982-1990. Estimation de la structure par âge et par sexe

MARTINIQUE						
Age	Départs			Arrivées		
	SM	SF	ENS	SM	SF	ENS
0 - 14	3,94	4,99	4,39	11,49	15,24	13,18
15 - 19	5,20	8,64	6,67	5,79	6,76	6,23
20 - 24	30,68	36,52	33,17	12,20	10,80	11,57
25 - 29	40,93	37,37	39,41	19,14	17,65	18,47
30 - 34	16,74	11,90	14,67	18,66	19,80	19,18
35 - 39	2,51	0,59	1,69	10,97	10,52	10,77
40 - 44	0,00	0,00	0,00	4,90	4,67	4,80
45 - 49	0,00	0,00	0,00	3,87	2,65	3,32
50 et +	0,00	0,00	0,00	12,99	11,90	12,50
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Effectifs	20 977	15 645	36 622	19 807	16 219	36 026

Note : Les effectifs concernent la totalité des arrivées et départs sans distinction de nationalités, de provenance ou de destination.

Source : D'après rétroprojections INSEE : Estimations des populations entre 1982 et 1990.

Le décalage est, comme nous l'avions observé précédemment, de l'ordre de 5 ans. En fait, si l'on se réfère aux populations réellement installées¹¹, il se confirme que la "troisième île" entretient maintenant avec les Antilles des échanges migratoires qui ont tendance à devenir, du strict point de vue démographique, de même nature.

En outre, si les structures des populations sont influencées par les caractéristiques des *ré migrants*, elles le sont également par celles des immigrants d'origine métropolitaine, qui s'installent aux Antilles, ce qui n'était pas tout à fait le cas en 1982. Cette immigration qui a pris une intensité nouvelle depuis une dizaine d'années constitue une autre facette des échanges entre les Antilles et la France qu'il convient d'étudier spécifiquement (cf. chapitre IX), tant les facteurs de départ, les conditions de l'installation et les répercussions sur les sociétés d'accueil, sont différentes.

L'effet de ces échanges n'est pas négligeable sur les structures des populations antillaises. L'apport dans certaines classes d'âge dépasse les 10 % (tableau VIII-17), compensant quelque peu le déficit qu'elles connaissaient, du fait de l'émigration massive vers la France métropolitaine dans les années 1960-70.

Tableau VIII-17 :
Importance relative (en 1982) des ré migrants dans la population de Guadeloupe et de Martinique

Age	Guadeloupe	Martinique
15-19	2,9	2,6
20-24	8,1	6,9
25-29	13,1	14,1
30-34	13,2	15,8
35-39	12,4	15,0
40-44	10,6	13,9
45-49	8,1	9,6
50-54	6,3	7,6
55-59	6,1	6,8
Tous âges	6,1	6,9

Sources : Recensement de 1982 et exploitation spécifique «retours».

11. Si l'on rapporte l'effectif des retours avant 1975 à la population immigrée installée en France métropolitaine à ce moment-là, on obtient en pourcentage 10,1 % pour la Guadeloupe et 11,5 % en Martinique. Le même calcul effectué en 1982 donne 22,8 % pour la Guadeloupe et 23,7 % pour la Martinique et pour les seuls retours enregistrés entre 1975 et 1982, respectivement 16,6% et 15,9 %. On suppose dans ces calculs qu'il n'y a pas de mortalité différentielle entre les différentes catégories de migrants.

En 1982, cela est particulièrement notable pour les classes d'âge 25-34 ans ; cet effet ne sera pas aussi conséquent à moyen terme, car les générations nombreuses pèseront encore sur les structures démographiques, et donc sur la répartition proportionnelle des groupes d'âge, au moins jusqu'en l'an 2000, sachant que les échanges migratoires tendront vraisemblablement vers une relative compensation.

Chapitre IX

LES ANTILLES, SOCIÉTÉS D'ACCUEIL : LES FLUX D'IMMIGRANTS

A contrario des flux de l'émigration massive antillaise vers la France métropolitaine pendant les quatre dernières décennies, se sont développés divers flux d'immigrants dans les Antilles. On ne saurait pour autant parler d'échanges migratoires tant sont différents les volumes, les facteurs et les filières. Nous nous intéresserons dans ce chapitre à l'évolution globale de l'immigration observée aux Antilles à travers les recensements, puis aux caractéristiques de ses deux composantes principales : les flux en provenance de la France métropolitaine et les flux en provenance de la Caraïbe environnante.

I. LES TENDANCES GÉNÉRALES DE L'IMMIGRATION (1950-1990)

Seules les exploitations censitaires selon le lieu de naissance permettent d'apprécier la composition des populations antillaises, compte tenu des échanges migratoires avec les populations en provenance de la France métropolitaine ou encore d'un autre département ou territoire d'Outre-mer, qui relèvent de la même nationalité française. En dépit du caractère très général des données, on peut ainsi constater (cf. tableau IX-1) une évolution similaire pour les deux îles jusqu'en 1982 :

Tableau IX-1 :
Composition de la population antillaise résidente selon le lieu de naissance,
le sexe et les recensements

<i>Lieu de résidence</i> <i>Lieu de naissance</i>	<i>EFFECTIFS</i> <i>MARTINIQUE</i>			<i>POURCENTAGES</i> <i>MARTINIQUE</i>		
	SM	SF	T	SM	SF	T
1967						
. Nés dans le même département	148 359	158 957	307 316	95,6	96,4	96,0
. Métropole	4 175	3 267	7 442	2,7	2,0	2,3
. Autres DOM-TOM	1 198	977	2 175	0,8	0,6	0,7
. Etrangers	1 435	1 599	3 034	0,9	1,0	1,0
. Non déclaré	45	18	63	—	—	—
. Tous lieux de naissance	155 212	164 818	320 030	100,0	100,0	100,0
1974						
. Nés dans le même département	141 632	152 556	294 188	90,3	91,4	90,8
. Métropole	4 468	4 240	8 708	2,8	2,5	2,7
. Autres DOM-TOM	1 348	1 174	2 522	0,9	0,7	0,8
. Etrangers	1 493	1 612	3 105	1,0	1,0	1,0
. Non déclaré	7 880	7 387	15 267	5,0	4,4	4,7
. Tous lieux de naissance	156 821	166 969	323 790	100,0	100,0	100,0
1982						
. Nés dans le même département	144 324	155 055	299 379	91,1	92,1	91,6
. Métropole	8 751	7 976	16 727	5,5	4,8	5,1
. Autres DOM-TOM	2 026	1 885	3 911	1,3	1,1	1,2
. Etrangers	2 842	2 920	5 762	1,8	1,7	1,8
. Non déclaré	472	466	938	0,3	0,3	0,3
. Tous lieux de naissance	158 415	168 302	326 717	100,0	100,0	100,0
1990						
. Nés dans le même département	154 893	166 263	321 156	89,1	89,5	89,3
. Métropole	13 314	12 626	25 940	7,7	6,8	7,2
. Autres DOM-TOM	2 080	2 748	4 828	1,2	1,5	1,3
. Etrangers	3 589	4 066	7 555	2,1	2,2	2,1
. Non déclaré	—	—	—	—	—	—
. Tous lieux de naissance	173 876	185 703	359 579	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE / Recensements.

Tableau IX-1 (suite) :
Composition de la population antillaise résidente selon le lieu de naissance,
le sexe et les recensements

<i>Lieu de résidence</i> <i>Lieu de naissance</i>	<i>EFFECTIFS</i> <i>GUADELOUPE</i>			<i>POURCENTAGES</i> <i>GUADELOUPE</i>		
	SM	SF	T	SM	SF	T
1967						
. Nés dans le même département	145 580	152 183	297 763	94,9	95,6	95,2
. Métropole	3 375	2 706	6 081	2,2	1,7	1,9
. Autres DOM-TOM	2 038	2 001	4 039	1,3	1,3	1,3
. Etrangers	2 220	2 141	4 361	1,4	1,3	1,4
. Non déclaré	249	231	480	0,2	0,1	0,2
. Tous lieux de naissance	153 462	159 262	312 724	100,0	100,0	100,0
1974						
. Nés dans le même département	147 362	155 060	302 422	93,1	93,8	93,4
. Métropole	5 111	4 672	9 783	3,2	2,8	3,0
. Autres DOM-TOM	2 277	2 208	4 485	1,4	1,3	1,4
. Etrangers	2 715	2 628	5 343	1,7	1,6	1,7
. Non déclaré	912	841	1 753	0,6	0,5	0,5
. Tous lieux de naissance	158 377	165 409	323 786	100,0	100,0	100,0
1982						
. Nés dans le même département	142 159	148 832	290 991	88,8	89,2	89,0
. Métropole	8 706	8 468	17 174	5,4	5,1	5,3
. Autres DOM-TOM	2 635	2 716	5 351	1,7	1,6	1,6
. Etrangers	6 065	6 273	12 338	3,8	3,7	3,8
. Non déclaré	547	601	1 148	0,3	0,4	0,3
. Tous lieux de naissance	160 112	166 890	327 002	100,0	100,0	100,0
1990						
. Nés dans le même département	156 636	164 863	321 499	82,8	83,3	83,1
. Métropole	15 406	14 480	29 886	8,1	7,3	7,7
. Autres DOM-TOM	2 851	3 526	6 377	1,5	1,8	1,6
. Etrangers	14 292	14 980	29 272	7,6	7,6	7,6
. Non déclaré	—	—	—	—	—	—
. Tous lieux de naissance	189 185	197 849	387 034	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE / Recensements.

— une situation d'équilibre global des populations antillaises qui n'augmentent que légèrement durant cette période, marquée par une forte émigration ;

— une décroissance progressive des effectifs de personnes dont le lieu de naissance correspond au département de résidence, perdant quelque 5% entre 1967 à 1982...;

— une croissance régulière des proportions de "*nés en métropole*" qui recouvre en conséquence une augmentation importante des effectifs en valeur absolue ;

— la stabilité des effectifs de ceux qui sont "*nés dans un autre département ou territoire d'outre-mer*" ;

— une progression sensible des effectifs de personnes nées à l'étranger, plus marquée en Guadeloupe dont la proportion fait plus que doubler entre 1974 et 1982, même si les effectifs restent limités en valeur absolue.

Mais après 1982, on observe un net changement qui se traduit par :

— une augmentation considérable des populations guadeloupéenne et martiniquaise pendant le dernier intervalle censitaire, et particulièrement pour la Guadeloupe ;

— la poursuite de la croissance des "*nés en métropole*", tandis que reste stable la proportion de ceux qui sont "*nés dans un autre département ou territoire d'outre-mer*" ;

— des évolutions nettement divergentes entre les deux îles, concernant la proportion et les effectifs de personnes "*nées à l'étranger*".

Bien que les résultats détaillés du recensement de 1990 ne soient pas encore disponibles, les causes de cette divergence d'évolution sont connues, puisque largement imputables à l'expansion sauvage de l'activité touristique de l'une des dépendances de la Guadeloupe : l'île de Saint-Martin¹. Le nombre de chambres d'hôtel y est ainsi passé de moins de 500 en 1981 à presque 3 000 en 1990, suite à une politique aussi soutenue qu'anarchique de développement de structures touristiques (*Monnier, 1983*) quelque peu surdimensionnées. La population actuelle

1. L'île de Saint-Martin relève, comme celle voisine de Saint-Barthélemy, du département de la Guadeloupe dont elle est distante de 250 kilomètres. Son régime est donc celui d'une commune en dépit des difficultés d'administration d'un aussi petit territoire (50 kilomètres carrés), qui de surcroît ne couvre que les deux tiers de l'île, puisque les 25 kilomètres carrés restants appartiennent aux Pays-Bas en vertu du Traité franco-hollandais de 1648.

de 28 000 habitants y a été multipliée par trois depuis le recensement précédent de 1982, et cet accroissement est quasi-exclusivement le fait d'une immigration étrangère, en majorité d'origine haïtienne. Hormis ce phénomène particulier de Saint-Martin, l'évolution de la population guadeloupéenne reste donc proche de celle de la Martinique, confirmant en cela les tendances structurelles des flux d'immigration dans les Antilles françaises.

II. LA CROISSANCE DES FLUX D'IMMIGRANTS ORIGINAIRES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

S'agissant des flux d'immigrants identifiables selon le lieu de naissance en France métropolitaine, les problèmes de qualité de l'information sont identiques à ceux que nous avons évoqués antérieurement (cf. chapitres III, VII et VIII) pour l'identification de la communauté antillaise installée en France métropolitaine. Si le lieu de naissance permet de distinguer sans trop de difficultés, les Français métropolitains des Antillais "*rémigrés*"² pour la population adulte, en revanche, les données deviennent logiquement bien moins fiables en ce qui concerne la population jeune (moins de 15 ans) : des enfants de couples métropolitains nés aux Antilles sont inévitablement comptabilisés parmi la population native, tandis que, à l'inverse, des enfants nés en France métropolitaine de couples antillais "*rémigrés*" sont comptabilisés dans la population immigrée ! On retrouve ainsi l'ambiguïté qui préside à l'établissement de ces statistiques, en l'absence de critère d'identité complémentaire de la nationalité... fût-il auto-appréciatif !

C'est donc avec les plus grandes réserves que l'on doit analyser l'évolution de cette population "*née en France métropolitaine*" et résidente aux Antilles, qui ne peut donc en aucun cas être purement et simplement assimilée à la population des Français d'origine métropolitaine résidant aux Antilles. Les effectifs globaux passent, entre les recensements de 1982 et 1990, de 33 901 à 55 826 personnes pour les deux îles, soit une croissance de 64,6% qui est à rapprocher de celle de la population totale observée pendant la même période : 13,6%. Cet important différentiel de croissance est difficile à interpréter de manière sélective, mais la répartition par sexe et par groupe d'âge (cf. tableau IX-2) permet de remarquer que la

2. Puisqu'ils ont les Antilles comme lieu de naissance.

Tableau IX-2 :
Population née en France métropolitaine selon l'âge et le lieu de résidence

Groupe d'âge	GUADELOUPE				MARTINIQUE			
	1982		1990		1982		1990	
<i>Hommes</i>	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
0 - 14	3 878	44,6	5 143	33,4	3 492	39,9	4 633	34,8
15 - 24	1 453	16,7	3 265	21,2	1 948	22,3	3 012	22,6
25 - 29	556	6,4	1 384	9,0	628	7,2	1 259	9,5
30 - 39	1 548	17,8	2 530	16,4	1 456	16,6	1 903	14,3
40 - 59	1 054	12,1	2 673	17,3	1 039	11,9	2 184	16,4
60 - 74	175	2,0	352	2,3	152	1,7	272	2,0
75 ans et +	24	0,3	59	0,4	30	0,3	51	0,4
<i>Total</i>	8 688	100,0	15 406	100,0	8 745	100,0	13 314	100,0
<i>Femmes</i>								
0 - 14	3 790	44,8	5 170	35,7	3 423	43,0	4 623	36,6
15 - 24	1 246	14,7	2 939	20,3	1 318	16,6	2 487	19,7
25 - 29	695	8,2	1 291	8,9	636	8,0	1 165	9,2
30 - 39	1 586	18,8	2 451	16,9	1 440	18,1	1 981	15,7
40 - 59	977	11,6	2 262	15,6	946	11,9	2 023	16,0
60 - 74	136	1,6	309	2,1	144	1,8	279	2,2
75 ans et +	28	0,3	58	0,4	51	0,6	68	0,5
<i>Total</i>	8 458	100,0	14 480	100,0	7 958	100,0	12 626	100,0
<i>Ensemble</i>								
0 - 14	7 668	44,7	10 313	34,5	6 915	41,4	9 256	35,7
15 - 24	2 699	15,7	6 204	20,8	3 266	19,6	5 499	21,2
25 - 29	1 251	7,3	2 675	8,9	1 264	7,6	2 424	9,3
30 - 39	3 134	18,3	4 981	16,6	2 896	17,3	3 884	15,0
40 - 59	2 031	11,8	4 935	16,5	1 985	11,9	4 207	16,2
60 - 74	311	1,8	661	2,2	296	1,8	551	2,1
75 ans et +	52	0,3	117	0,4	81	0,5	119	0,5
<i>Total</i>	17 146	100,0	29 886	100,0	16 703	100,0	25 940	100,0

Source : HD et MP, d'après données INSEE.

Note : Les "indéterminés" au recensement de 1982 ont été déduits (24 pour la Martinique et 28 pour la Guadeloupe).

structure de cette sous-population s'est transformée pendant le dernier intervalle censitaire :

– la proportion des moins de 15 ans passe en moyenne de 45% à 35%, ce qui tend à confirmer la tendance à la “*rémigration*” de ménages antillais accompagnés d'enfants nés en France métropolitaine ;

– la proportion du groupe d'âge des 40-59 ans augmente sensiblement et de manière un peu plus marquée pour les hommes, sans que l'on puisse fournir d'explication nette, en l'absence de données détaillées concernant les catégories d'activité notamment, même si paradoxalement l'incertitude statistique concernant l'origine diminue avec les âges élevés.

Toutefois, ces divers éléments sont à rapprocher d'une typologie indicative que l'on peut tenter d'avancer, concernant les mouvements observés de ces immigrants “nés en France métropolitaine” ; on pourrait ainsi distinguer :

– les **flux administratifs**, concernant majoritairement les fonctionnaires par le biais des affectations et des mutations, et les divers emplois du secteur moderne ;

– les **flux marginaux**, qui sont le fait d'immigrants peu qualifiés, évoluant souvent dans le secteur informel, et caractérisés par des petits métiers ou des situations d'attente dans des conditions précaires³. Le transport de masse et l'abaissement du prix des liaisons aériennes ont évidemment contribué à développer récemment cette catégorie d'immigrants, inexistante auparavant ;

– les **flux de type spéculatif**, qui recouvrent les multiples immigrants à la recherche d'une valorisation rapide de leur investissement. Il peut s'agir soit de filières professionnelles socio-ethniques, telles que les “Français d'Afrique du Nord” qui ont largement pénétré le secteur de la distribution commerciale au cours de la décennie 80, soit d'investisseurs de toutes sortes, issus de l'évolution vers l'économie de transferts (cf. chapitre V) et ses attributs : tourisme, investissements défiscalisés...;

– les **flux des originaires des Antilles de deuxième et troisième génération**⁴, enfants de ménages d'origine antillaise et “nés en

3. Au point de solliciter les services de l'aide sociale en général, et de certaines communes en particulier.

4. Le langage populaire évoque d'ailleurs bien cette situation, en parlant de “Négropolitains”, “Pariniquais” et autres “Nèg'zagonaux”...

métropole”, qui accompagnent leurs parents “*rémigrants*” s’ils sont encore jeunes, ou qui s’installent plus ou moins durablement s’ils sont plus âgés.

III. LES FLUX EN PROVENANCE DE LA CARAÏBE

De manière générale, on peut dire que l’immigration caraïbéenne aux Antilles françaises trouve principalement ses origines dans l’attrait d’emplois rémunérateurs résultant du différentiel économique ⁵, d’une société de consommation attractive, etc ... Phénomène désormais classique dans les régions où se côtoient des sociétés inégalement développées, ce type de migrants constitue pour la société d’accueil une main-d’œuvre bon marché et peu exigeante, qui est souvent recherchée, notamment dans le secteur agricole à forte variation saisonnière. Concernant la population immigrante étrangère, les Antilles françaises sont confrontées à une pression migratoire originaire de la région caraïbe, soit en provenance des îles limitrophes et principalement : Dominicains en Guadeloupe, Sainte-Luciens en Martinique, soit en provenance d’Haïti dans les deux îles et les dépendances. Le cas des immigrants haïtiens est cependant plus particulier dans la mesure où il s’agit d’une migration de survie économique, provoquée par des raisons politiques évidentes, et aussi par le non-développement du pays, le déboisement et la désertification, qui ont abouti progressivement à l’abandon des terres et à des effectifs croissants de migrants vers les villes d’abord, puis vers les pays environnants susceptibles de pouvoir les accueillir ; leur origine francophone les conduit naturellement à privilégier la destination des Antilles françaises.

Malheureusement, les données fournies par les statistiques officielles sont particulièrement pauvres, et bien loin de recouvrir la réalité, puisqu’une large part de ces flux d’immigrants est manifestement en situation clandestine ; en outre, de par leur situation d’existence et d’emploi souvent précaire ⁶, nombre d’entre eux échappent de fait à toute tentative d’investigation ainsi qu’aux divers fichiers administratifs susceptibles de fournir quelques indications. Les estimations officieuses

5. Traité au chapitre V.

6. Ils ne bénéficient pas des avantages sociaux et sont ainsi passablement marginalisés, en matière de logement tout particulièrement.

sont souvent arbitrairement marquées, comme pour la plupart des pays soumis à ce type de pressions, par la résonance que les médias et l'opinion publique donnent aux problèmes sociaux ou économiques, liés à tort ou à raison à ces communautés d'immigrants. Par ailleurs, on retiendra que, dans les sources officielles, la descendance des étrangers est comptabilisée comme étant de nationalité française, ce qui contribue encore à sous-estimer sensiblement les effectifs des communautés étrangères.

Dans ces conditions, il est bien difficile d'apprécier les effectifs de ces immigrants. Ainsi en 1982, on recensait officiellement 1 195 Dominicains en Guadeloupe pour un effectif réel vraisemblablement proche de 10 000 personnes à l'époque, et 4 054 Haïtiens pour un effectif estimé de 7 000 personnes environ. Le différentiel entre l'enregistrement officiel et l'estimation apparaît très différent pour ces deux sous-populations, parce que les Haïtiens arrivent beaucoup plus par voie aérienne que les Dominicains disposant d'un accès marin très aisé, puisqu'une heure de canot suffit à relier les deux îles. De manière similaire, on dénombrait officiellement au recensement de 1982 en Martinique, 226 Haïtiens pour un effectif estimé de 1 500 personnes environ, et 731 Sainte-Luciens pour un effectif estimé de 3 500 environ. Il faut toutefois souligner que les estimations des migrants dominicains et sainte-luciens sont soumises à de fortes variations saisonnières provoquées par la proximité géographique et les périodes d'activité agricole notamment, à la différence des Haïtiens qui, le plus souvent, ne disposent même pas de moyens de retour.

En l'absence de données du recensement de 1990 selon la nationalité détaillée, on ne dispose que des effectifs globaux d'étrangers, incluant donc d'autres nationalités, qui n'ont qu'un caractère indicatif : 3 111 personnes de nationalité étrangère en Martinique et 24 985 en Guadeloupe, dont 15 582 dans la seule île de Saint-Martin.

Du fait même de l'importance de la clandestinité, on ne possède guère d'informations concernant les caractéristiques de ces immigrants. Dans le cas des Dominicains et Sainte-Luciens, si le volume global paraît stable et correspond à certains secteurs de l'activité économique (travail agricole, artisanat, domesticité, manœuvres...), il y a en fait un renouvellement constant d'une partie de ces immigrants qui retournent chez eux après avoir amassé quelques gains. Dans le cas des Haïtiens, il s'agit d'une immigration plus stable compte tenu des

difficultés de liaison et de la situation déliquescence de leur pays d'origine. On peut cependant indiquer qu'il s'agit globalement d'une immigration de main-d'œuvre, concernant donc des individus adultes d'âge moyen et peu accompagnés d'enfants ou d'ascendants.

Comme bien d'autres pays ou régions, la Guadeloupe et la Martinique ont la particularité d'avoir deux systèmes culturels interdépendants, qui coexistent de manière plus ou moins harmonieuse selon les périodes de l'histoire et les classes sociales. Le langage oral commun — le créole — constitue indéniablement un vecteur important de ces flux. Il faut rappeler que dans le contexte post-colonial de l'après-guerre (les années 50 et 60 notamment), l'émigration, en France notamment, revêtait un caractère valorisant pour les non-migrants ; en effet, se rendre en Europe avait toujours été l'apanage de l'élite sociale.... Par la suite, cette perception devait considérablement changer en raison d'une part de l'échec relatif au plan socio-professionnel de nombre d'émigrants, et d'autre part d'une certaine banalisation du phénomène migratoire, provoquée par l'importance croissante des effectifs et par les formes nouvelles de déplacements devenues plus temporaires, alternantes, réversibles... Mais en retour, les immigrants caraïbéens ont presque toujours été l'objet d'une perception plutôt négative de la part des populations d'accueil ; s'agissant en majorité d'une main-d'œuvre peu qualifiée et souvent économiquement démunie, ces travailleurs originaires des îles voisines occupent les emplois délaissés par la population locale : main-d'œuvre saisonnière pour la coupe de la canne à sucre, travailleurs agricoles, manœuvres du bâtiment, etc... On peut ainsi parler d'une certaine forme de « *migration par substitution* », par relation avec les flux de Guadeloupéens et de Martiniquais partis travailler en France métropolitaine dans des emplois de services notamment, qui sont socialement mieux considérés. Au total, il s'agit donc plutôt d'une migration nécessiteuse relativement bien tolérée, voire parfois recherchée dans certains secteurs économiques, tant que les effectifs restent modérés et ne font pas concurrence à la main-d'œuvre locale.

Les pouvoirs publics français ont surtout cherché à décourager les immigrants potentiels, originaires des îles voisines, attirés par la Martinique ou la Guadeloupe pour des raisons économiques. Cette politique s'est traduite essentiellement par l'obligation de demandes de visas dont l'obtention a été rendue plus ou moins difficile selon la

conjoncture; actuellement, les ressortissants des îles anglophones directement voisines sont obligés de faire leur demande auprès de l'ambassade de France... située dans l'île de Trinidad, ce qui implique des délais de plusieurs semaines ! En outre, les demandes de visas sont assorties de garanties plus ou moins restrictives : billet d'avion retour, somme d'argent minimale, garantie d'hébergement...

En réaction à ces difficultés, les migrants ont largement utilisé les filières clandestines : accès par voie de mer et séjour non déclaré, parfois d'ailleurs avec la complicité d'employeurs locaux. Face à cette situation, les pouvoirs publics n'ont d'autre ressource que les contrôles ponctuels suivis d'expulsion.

Ces diverses mesures de protectionnisme, que l'administration justifie par les filières de main-d'oeuvre clandestine et de trafics illicites, n'ont pas de réciprocité, ce qui permet aux ressortissants européens, et donc de fait aux Guadeloupéens et aux Martiniquais, de se rendre librement dans ces îles sans contraintes aucunes. Dans ces conditions, les échanges migratoires sont réduits et peu porteurs de rapprochement de ces sociétés pourtant voisines, même si curieusement, ce n'est que très récemment que quelques hommes d'affaires locaux ont commencé à s'intéresser à ces marchés voisins.

CONCLUSION

Les phases de peuplement qui ont marqué les Antilles occultent quelque peu les tendances de leur avenir. Aux évidences des évolutions démographiques mieux maîtrisées, des contraintes insulaires naturelles et des contextes modelés par l'histoire, répondent les incertitudes des sociétés antillaises confrontées aux impulsions sociales et économiques en provenance de l'extérieur. Combien de sociétés ont dû faire face en quelques décennies à tant de bouleversements : l'économie de plantation bousculée par les nouvelles données économiques, la croissance démographique rapide et l'exutoire migratoire massif, le changement de statut avec la départementalisation, l'appréciation nouvelle des distances et de l'éloignement provoquée par la révolution des transports aériens, l'élargissement de l'espace de peuplement avec la naissance de la "troisième île", les multiples brassages migratoires caraïbéens, européens ...?

La migration, vecteur de tous ces changements, a affecté plus que partout ailleurs, un tissu social d'autant plus fragile que l'insularité ne lui offrait que peu de réponses aux évolutions rapides¹. Les flux d'émigration soutenus durant plus de trente ans, l'axe quasi exclusif Antilles-France métropolitaine a constitué une sorte de diversion au problème du croît

1. L'inertie propre aux grands territoires, les solutions intermédiaires, et les terres refuges sont inexistantes en milieu insulaire.

démographique, à la saturation de l'espace que l'on pressentait ². Les conséquences démographiques furent à la hauteur de ce que l'on attendait puisque la croissance des populations insulaires s'est stabilisée, en revanche peu prévisibles furent les mutations sociétales.

A l'instar d'autres communautés d'immigrés, les Antillais émigrés dans l'hexagone se sont regroupés, ont cherché à préserver leur identité, mais en même temps l'ancienneté de la migration et la durée du phénomène différenciaient les générations de migrants, fixaient les descendants des anciennes vagues, altéraient progressivement le caractère "immigré" de la communauté installée en métropole..., tout conduisait finalement à la fondation originale d'une population ambivalente, se réclamant autant de son origine insulaire que de son intégration à la société d'accueil. Par l'importance des positions sociales et professionnelles acquises, des deuxième et troisième générations de descendants intégrées au milieu d'accueil, un retour massif devenait de plus en plus improbable. Animées par cette force d'implantation, les capacités d'intégration de cette population interface se sont renforcées, offrant un espace de peuplement supplémentaire pour les populations restées de l'autre côté de l'Atlantique. A leur tour, celles-ci sont confrontées au problème nouveau que posent les rémigrants. Dans cet espace élargi, la nature plus ou moins définitive des départs ou des retours cède progressivement le pas à la réversibilité migratoire dans un sens ou dans l'autre, illustrant aussi bien la diversification accrue des échanges, que la pérennité des relations socio-culturelles entre les populations de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi s'affirme une tendance au rapprochement des comportements entre ceux du "dehors" et ceux "des îles" : les premiers recevant l'antillanité comme héritage, les seconds l'occidentalité comme contrecoup. Tout semble indiquer que l'on assiste à l'émergence d'une population antillaise avec des aspects régionaux spécifiques selon le lieu de vie, mais modelant ses évolutions plus sur des aspects sociaux et culturels, que sur la nature des sites de son implantation.

2. Peut-être y en avait-il d'autres ? L'émigration en épongeant au fur et à mesure les surplus démographiques a peut-être retardé la baisse de fécondité, contrarié une solution "naturelle" au croît démographique rapide mais qui aurait été certainement plus dramatique (rétention de la baisse de fécondité, conflits sociaux, éclatement du patrimoine familial foncier). De plus, le contexte institutionnel ne pouvait se laisser entraîner dans un processus de pression démographique accrue où les mécanismes de rupture auraient rapidement dominé les évolutions.

Cette intrication croissante, à défaut d'une proximité physique, peut prendre une place grandissante dans l'évolution des populations antillaises, ou à l'inverse se trouver rapidement contrariée par une autonomisation des stratégies de part et d'autre de l'Atlantique pouvant rapidement diverger, voire même entrer en conflit. En France métropolitaine, domine une ambivalence qui maximalise au mieux les intérêts professionnels et identitaires et qui tend à fondre, au fil des générations de migrants, la population immigrée en une partie intégrante des régionalismes hexagonaux. Dans les îles, se dessinent un resserrement des comportements d'accueil et l'apparition de résistances diverses au regard des courants d'immigration de tous types, perçus comme un envahissement et une menace pour l'identité insulaire. Et de ce point de vue, les problèmes des deux sous-populations antillaises sont différents : sur le continent français, ils concernent une population naissante, qui a pris sa place dans une autre société et tente de préserver son appartenance à un système culturel original ; dans les îles, ils relèvent d'une population marquée par l'émigration qui reçoit aujourd'hui des apports extérieurs, sans en avoir encore trouvé le mode d'intégration.

En effet, dotées d'une richesse toute relative issue de l'économie de transferts, stimulées par des mesures fiscales, les Antilles sont devenues attractives tant pour des populations moins pourvues que pour des investisseurs à la recherche d'opportunités économiques rentables. Les apports migratoires suscités par cette situation constituent un fait nouveau pour les sociétés antillaises. Les immigrants en provenance de la région caraïbe, les Français d'origine métropolitaine, auxquels s'ajoutent les Antillais rémigrants, forment des contingents de plus en plus nombreux. Quelles seront les conséquences de cette évolution ? Sera-t-elle source d'une hétérogénéité socio-culturelle croissante, provoquée par la juxtaposition de groupes sociaux qui cohabitent³ mais ne se mélangent guère ? Ou bien, cette proximité sera-t-elle, au contraire source de brassage et d'échanges ? Les incertitudes sont grandes, pourtant il reste probable que les phénomènes de stratification et d'homogénéisation iront de pair, si les seuils de rupture socio-culturels ne sont pas préalablement atteints. Auquel cas, la stratification des groupes sociaux

3. Outre les stratégies propres à chaque groupe, la dynamique démographique elle-même apparaît différente : structures par âge, structures familiales...

selon leur provenance se verrait exacerbée, renforçant le sentiment de saturation, d'envahissement, et donnant finalement pri-se à la réalité des seuils d'acceptation.

A cet égard, le problème essentiel des densités de peuplement en situation insulaire, dont on n'ignore pas la marge étroite, se pose ⁴. L'accroissement des installations de toutes natures : définitives ou de longue durée, mais surtout précaires ou marginales en raison d'une population flottante croissante, peut engendrer des réflexes de saturation et leur cortège de tensions locales ou de conflits. Ces installations, où se mêlent touristes et personnes en installations secondaires ou temporaires, occupent un espace sans cesse grandissant : les premières sont grandes consommatrices de sites privilégiés avec des risques importants de dénaturation de l'environnement et d'épuisement des ressources naturelles, les secondes entretenant et développant une nouvelle forme de secteur urbanistique informel. Tout ceci s'inscrit dans une situation de vulnérabilité du milieu insulaire à l'égard d'évolutions externes nationales et supra-nationales : l'extension ou la contraction des horizons migratoires suivant la conjoncture économique internationale, les variations des marchés du travail... L'économie de transferts qui prévaut actuellement, n'annonce-t-elle point déjà une répartition spatiale des fonctions économiques suivant les sites, les Antilles tendant à devenir à terme une société de services, un espace monovalent, à usage touristique ?

Tant d'enjeux non maîtrisables par les populations locales, seulement libres de leurs réactions, tant d'interrogations sur les limites de l'intégration socio-culturelle... marqueront certainement les évolutions à venir. Indissociables de ces occurrences hypothétiques demeurent cependant quelques faits réels sur lesquels la prévision peut s'appuyer. Tout d'abord, pour ce qui concerne l'évolution démographique, les populations antillaises planifient mieux que par le passé leur descendance et la mortalité est en voie d'atteindre les niveaux les plus bas ; les générations nombreuses continueront cependant d'exercer leurs effets

4. Dans ce domaine, la politique de défiscalisation a eu des effets inattendus par le développement de l'habitat groupé (type petit collectif d'immeubles) avec une densité supérieure à l'habitat horizontal jusque là traditionnellement pratiqué. La pression démographique associée à une demande sociale de logements grandissante pourrait ainsi entraîner à terme une tendance à la densité verticale telle qu'elle s'est développée à Hong Kong par exemple.

sur la croissance, et le potentiel migratoire purement démographique ne s'estompera qu'au début du prochain millénaire, continuant ainsi d'engendrer des mouvements d'émigration au départ des îles. Ensuite, il est raisonnable de penser que le phénomène de réversibilité migratoire se poursuivra tant que perdureront les possibilités d'accueil, renforçant notamment le groupe des rémigrants, dont les caractéristiques démographiques (plus âgés et accompagnés d'enfants, descendance planifiée), sociales (niveau de qualification élevé) et économiques (possibilités d'investissement et d'épargne), vont tendre à accélérer les évolutions sociales.

Ainsi, les interrogations sont-elles plus d'ordre sociétal et économique que strictement démographiques, la migration n'étant finalement que l'expression des réponses que les sociétés apportent aux problèmes qui les touchent. L'émigration des années 50 avait principalement comme ressort des problèmes démographiques ; quoique persistants, ils s'effacent aujourd'hui devant les raisons économiques et de qualité de vie où le moteur principal des décisions est la maximalisation des possibilités d'emploi et de revenus. Les différences de niveau de vie déterminent les mouvements entre les pays de la Caraïbe, la bipolarisation et tout son cortège de sollicitations de part et d'autre de l'Atlantique : formation, qualification professionnelle, échanges familiaux..., impulsent maintenant des flux qui seront de plus en plus dépendants d'opportunités économiques incertaines. Confluent de toutes ces tendances, l'espace antillais se trouve de plus en plus stratifié et rend délicate la prospective de sa dimension migratoire.

BIBLIOGRAPHIE

ANSELIN (A.), 1979, *L'émigration antillaise en France, du Bantoustan au Ghetto*, Editions Anthropos, 311 p.

ANSELIN (A.), 1990, *L'émigration antillaise en France, la troisième île*, Editions Karthala, 293 p.

ATCHOARENA (D.), 1988, "Micro-insularité et valorisation des ressources humaines. L'exemple des îles sous le vent et des îles du vent de la caraïbe anglophone". Thèse de doctorat en Sciences Economiques de l'Université de Paris I., 512 p.

BEDFORD (R.), Mc LEAN (R.) et al., 1978, *The small islands and the reefs*, Islands reports n°4, UNESCO/ UNFPA.

BENOIST (J.), 1972, "L'étude anthropologique des Antilles", in *L'archipel inachevé*, pp. 17-55, Presses de l'université de Montréal.

BLERALD (A-P.), 1986, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVIIème siècle à nos jours*, Editions Karthala, 336 p.

- BRASSAC (J.), 1990, L'espace Schengen et la circulation des étrangers, *Hommes et migrations*, n°1137, pp.9-15.
- BOURGEOIS (B.), 1987, "La question de l'Etat de droit en France d'aujourd'hui" in Colas, D. (ed) *L'Etat de Droit, Travaux de la Mission sur la Modernisation de l'Etat*, Paris, PUF, pp.3-9.
- BROOKFIELD (H.), 1978, *Small is beautiful ?*, Editorial introduction in UNESCO / UNFPA, Fiji island reports N°4.
- BUFFON (A.), 1982, Transferts et déséquilibres de croissance; le cas de la Guadeloupe, *Revue CARE*, Editions Caribéennes, N°9, pp.13-31.
- CÉLIMÈNE (F.) et WATSON (P.), 1991, *Economie politique caribéenne*, Editions Economica, 245 pp.
- CÉSAIRE (A.), 1961, "Crise dans les départements d'Outre-Mer ou crise de la départementalisation?", *Présence africaine*, pp.109-112.
- CHARBIT (Y.), 1987, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, INED / PUF. Travaux et documents, Cahier n°114., 398 p.
- CHARBIT (Y.) et LERIDON (H.), 1980, *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique*, INED-PUF, Travaux et documents, Cahier n° 89, 308 p.
- CHAULEAU (L.), 1973, *Histoire Antillaise, La Martinique et la Guadeloupe du XVIIème à la fin du XIXème siècle*, Editions Desormaux, 321 p.
- CHANEY (E), 1985, *Migration from the Caribbean region : determinants and effects of current movements*. Hemispheric migration project. Occasional paper series. Georgetown University.
- CHESNAIS (J-C.), 1986, *La transition démographique : étapes, forme, implications économiques*, Travaux et Documents de l'INED, Cahier n° 113, 580 p.

- CHEVALLIER (J.), 1978, (ed), *Centre, Périphéries, Territoires*, Editions PUF.
- CONDON (S.) et OGDEN (P.), 1991, Emigration from the french Caribbean : the origins of an organised migration, *International Journal of urban and regional research*, vol.15, n°4, pp.505-523.
- CONNELL (J.), 1988, *Islands microstates in the third world*, Research monograph, N°3, University of Sydney.
- CONSTANT (F.),1987, "La politique française de l'immigration antillaise", *Revue européenne des migrations internationales*, vol.3; n°3, pp.9-30.
- CONSTANT (F.),1988, *La retraite aux flambeaux*, Editions caribéennes, 246 p.
- CONSTANT (F.),1989, "Les usages partisans de la décentralisation aux Antilles françaises" in FORTIER (ed.), *Questions sur l'administration des DOM*, Editions ECONOMICA, pp.171-189.
- CONSTANT (F.),1989, "Les nationaux de la France d'Outre-mer : des citoyens comme les autres ?" in EMERI (C.) et al., *Nationalité et citoyenneté*, Editions PUF, pp.243-259.
- COULON (M.), 1976, "Idéologie jacobine, Etat et ethnocide", *Pluriel*, n°3, pp.23-41.
- COURGEAU (D.), 1986, "L'hypothèse d'une transition dans la mobilité simultanée est-elle vérifiée?" Editions de l'ORSTOM, Journées démographiques de l'ORSTOM 1985, pp.325-332.
- COURGEAU (D.), 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Editions de l'INED, 301 p.
- CURTIN (P), 1969, *The Atlantic slave trade*, University of Wisconsin Press, Madison.
- DARSIÈRES (C.)1979, "Editorial" in *Le Progressiste*, n° de Juin, p.2.

- DE MIRAS (C.), 1988, L'économie martiniquaise, croissance ou décroissance?, *Revue Tiers Monde*, Tome XXIX, n° 114, pp. 365-383.
- DELBLOND (A.) et HAUSTANT (H.), 1987, "Le préfet Outre-mer" in FORTIER (ed.), *Questions sur l'administration des DOM*, Editions ECONOMICA, pp. 201-216.
- DIJOU (P.), 1981, *Les Dom/Tom : 7 ans de développement économique et social (1974-1981)*, Paris, Sedetom.
- DOMENACH (H.) et GUENGANT (J-P.), 1981, " Sous emploi et chômage dans les DOM", *Economie et Statistiques*, n° 137, pp. 3-23.
- DOMENACH (H.) et GUENGANT (J-P.), 1984, " Mortalité infantile et fécondité dans le bassin caraïbe", *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines.*, vol XX, n°2, pp. 265-272.
- DOMENACH (H.), 1986, "L'émigration, composante endogène de la transition démographique ? Le cas des pays du Bassin caraïbe" in *Journées démographiques de l'ORSTOM / 1985*, Editions de l'ORSTOM, pp. 334-351.
- DOMENACH (H.), 1986, "Les migrations intra-caraïbéennes", *Revue Européenne des migrations internationales*, vol.2, N°2, pp 9-24.
- DOMENACH (H.) et PICOUET (M.), 1987, "Le caractère de la réversibilité dans l'étude de la migration", *Population*, N°3, pp. 469-484.
- DOMENACH (H.), 1990, "Main d'œuvre et catégories d'(in)activités : les limites du secteur formel", *Espace - Populations - Sociétés*, n°3, pp. 367-372.
- DOMENACH (H.) et PICOUET (M.), 1990, "Systèmes institutionnels et réseaux migratoires : Eléments d'analyse politico-économique dans le bassin Caraïbe". Communication au XXIème Congrès International de la Population (1989). New Delhi. Volume n°2, pp. 173-183.

- DOUMENGE (F.), 1983, *Aspects de la viabilité des petits états insulaires*, Communication à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. 37 p.
- DUCHEMIN-DUPONTES (P.), 1979, *Les Petites Antilles, Etude sur leur évolution économique (1820-1908)*, Editions Desormeaux - L'Harmattan, 318 p.
- FENET (A.) et SOULIER (G.), 1989, (eds) *Les Minorités et leurs Droits depuis 1789*, Editions L'Harmattan.
- FESTY (P.) et HAMON (C.), 1983, *Croissance et révolution démographique à la Réunion*, Travaux et Documents de l'INED, Cahier n°100, 116 pp.
- FLAGIE (A.), 1982, "Baroches : quartier de la ceinture urbaine de Pointe-à-pitre", Thèse de 3e cycle, Université de Paris V.
- GALLOPIN (G), GUTMAN (P) et MALETTA (L), 1989, Appauvrissement à l'échelle du globe, développement durable et environnement : une perspective théorique . *Revue Internationale des Sciences sociales*, n°121, pp. 413-437.
- GAUTIER (A.), 1985, *Les soeurs de Solitude, la condition féminine dans l'esclavage aux Antilles du XVIIème au XIXème siècle*, Editions Caribéennes, 284 p.
- GAUTIER (A.), 1987, "Les politiques familiales et démographiques dans les DFA depuis 1976", *Le droit social* n°3, pp.57-87.
- GIRAUD (M.) et MARIE (C-V.), 1987, "Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle : le cas des Antillais en France" *Revue Européenne des migrations internationales* , Vol.3, N° 3, pp.30-47.
- GLISSANT (E), 1981, *Le discours antillais*, Editions du SEUIL.
- GRÉMION (P.), 1976, *Le Pouvoir Périphérique*, Editions du SEUIL.

- GUILLOT (F.), HEMERY (S.) et MARIE (C-V.), 1985, *Les populations des DOM-TOM en France métropolitaine*, Editions de l'INSEE, 158 p.
- HOLLIFIELD, (J.), 1990, "Migrants ou citoyens : la politique de l'immigration en France et aux Etats-Unis", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.6, n°1, pp.161-181.
- JACKSON (P.),1984, "Migration and social change in Puerto Rico" in *Geography and ethnic pluralism*, C. Clarke, D. Ley and C. Peach (Eds.), London, Allenand Unwin, pp.195-213.
- JOBERT (B.), 1985, "L'Etat en action : l'apport des politiques publiques", *Revue française de science politique*, vol.35, n°4, pp. 654-682.
- KOOT (W.),1987, "Les Antillais aux Pays-Bas, perspectives de retour" in "Les Antillais en Europe", (eds.) CHARBIT (Y.) et DOMENACH (H.) *Revue Européenne des migrations internationales*, vol.3, n°3, pp.117-127.
- LEMOINE (G.), 1983, "Allocution", Assises Nationales des originaires d'Outre-mer, Paris, Sedetom, 1983.
- LERIDON (H.), ZUCKER (E.) et CAZENAVE (M.), 1970, *Fécondité et famille en Martinique, faits, attitudes et opinions*, Travaux et documents de l'INED, cahier n°56, 186 pp.
- LETCHIMI (S.), 1983, "Le phénomène urbain à la Martinique", Thèse de Doctorat en urbanisme, Université de Paris V.
- LEWIS, (W.A.), 1950, "The industrialisation of the British West Indies", *Caribbean Economic Review*, Vol. 2 , n°1.
- LOCHAK (D.),1989, "Les Minorités et le Droit public français" in *Les Minorités et leurs Droits depuis 1789*, FENET (A.) et SOULIER (G.),(eds.), Editions L'Harmattan, pp.180-201.
- LOUIS (M.), 1982, "Martinique : consommation ou consumption", *Revue CARE* , Editions Caribéennes, N°9, pp. 107-131.

- MABILEAU (A.), 1985, L'Etat, la société civile et les minorités en France, in *Minorités et Etat*, Zylberberg et al. PUB / PUL, pp. 21-32.
- MAINGOT (A.), 1987, The american debate on immigration policy : ideology, politics, and citizenship, in *The caribbean exodus*, ed. by LEVINE (B.), Editions Praeger, pp. 260-281.
- MAC PHERSON (J.), 1982, *Caribbean lands*, Editions Longman Caribbean, 200 pp.
- MARIE (C-V.), 1986, "Les populations des Dom-tom en France métropolitaine", *Revue Espaces-Population-Sociétés*, II, pp. 197-206.
- MARSHALL (D.), (1987), "A history of West Indian migrations : overseas opportunities and safety valve policies", in *The caribbean exodus*, ed. by LEVINE (B.), Editions Praeger.
- MENY (Y.) et THOENIG (J-C.), 1990, *Politiques Publiques*, Editions PUF.
- MIGEREL (H.), 1987, *La migration des zombis*, Editions caribéennes, 240 p.
- MONNIER (Y.), L'immuable et le changement, étude de la partie française de Saint Martin, *Collections Iles et Archipels n°1*, CEGET, 125 p.
- MYERS (G) et MUSCHKIN (G), 1984, Demographic consequences of migration trends in Puerto Rico (1950-1980), *International migration review*, n° XXII-3, pp. 214-227.
- NOTESTEIN (F.), 1948, Summary of the demographic background of problems of underdeveloped areas, *Milbank Memorial Fund Quaterly*, vol.26, pp. 249-255.
- PAULIAN, 1984, Les îles, laboratoires naturels; spécificité et contraintes biologiques des milieux insulaires, *Collection Iles et archipels*, n°3.

- PEEK (P.) et STANDING (G.), 1982, *State policies and migration, Studies in Latin America and the Caribbean*, Editions Croom Helm, Londres, 403 p.
- PELLIER (J.), 1955, La situation démographique des Antilles, in *Rapport sur la population des DOM*, Haut comité consultatif de la population et de la famille, pp.8-101.
- PELLOUX (R.), 1982, "Les nouveaux discours sur l'inégalité et le droit public", *Revue de Droit Public*, pp.909-929.
- PERON (Y.), 1966, "La population des départements français d'outre-mer.", *Population*, n°1, pp. 99-132.
- PROUDFOOT (M.), 1950, *Population movements in the Caribbean*, Caribbean commission general secretariat, Negro University Press.
- RAVEAU (F.) et GALAP (J.), 1976, "Adaptations antillaises", *Cahiers d'anthropologie*, n° 4, pp. 9-21.
- REUBENS (E.), 1961, "Migration and development in the West Indies", *Studies in Federal Economics* n°3, ISER, University of the West Indies.
- REVERT (E.), 1949, *La Martinique*, Thèse de Doctorat ès Lettres, Paris, Nouvelles Editions Latines.
- RICHARDSON et BONHAM (C.), 1983, *Caribbean migrants : environment and human survival in St Kitts and Nevis*, Knoxville, University of Tennessee Press, 207 p.
- RICHMOND (A.), 1987, Caribbean immigrants in Britain and Canada socio-demographic aspects, in "Les Antillais en Europe", (eds.) CHARBIT, (Y.) et DOMENACH, (H.) *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.3, N° 3, pp.129-150.
- RIFAUX (F.), 1973, L'économie antillaise, situation démographique, in *L'Encyclopédie Antillaise*, pp.53-139. Editions Desormeaux.

- ROBERTS (G.), 1958, The Caribbean islands, *The annals of the American Academy of political and social science*, Vol. 316, Philadelphie.
- SEERS (D.), 1983, *The political economy of nationalism*, Oxford University Press,
- SEGAL (A.), 1985, *The Caribbean exodus*, Levine Editor, New York, Praeger Publishers.
- SHILS (E.), 1976, *Centre and Periphery*, Chicago University Press.
- STECK (P.), 1979, "Les prestations familiales dans les Dom", *Bulletin d'information du Cenaddom*, n°50, pp.23-32.
- THOENIG (J-C.), 1985, "L'analyse des politiques publiques" in Leca (J.) et Grawitz (M.) (eds.), *Traité de Science Politique*, Editions PUF, vol.1, pp.1-60.
- THOMAS-HOPE (E), 1978, *The establishment of a migration tradition : British West Indian movements to the hispanic Caribbean in the century after emancipation*. Center for Latin America studies, Liverpool, Monograph series n°8.
- THOMAS-HOPE (E.) et NUTTER (R.), 1987, Profession et condition sociale dans l'idéologie du retour des migrants caraïbes, document de travail n°26, séminaire Migration et Développement OCDE, CIM, CICRED, 15 p.
- WILLIAMS (E), 1975, *L'histoire des Caraïbes (1492-1969)*, Editions Présence Africaine, 602 p.
- ZELINSKY (W.), 1971, "The hypothesis of the mobility transition", *Geographical review*, n°61, pp. 219-249.
- ZYLBERGERG (J.) et al., 1986, *Minorités et Etat*, Paris, Pub/Pul.

RAPPORTS ET ÉTUDES

AGEG, 1978, *L'émigration travailleuse en France*, Paris, Editions L'Harmattan.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique. *Equipements structurants aéroport*, janvier 1991.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique. *Les transports maritimes et aériens en Martinique*, mars 1991.

Commissariat Général au Plan : *Rapport sur le IVe Plan*, Paris, La Documentation Française, 1966.

Commissariat Général au Plan : *Rapport des Commissions du VIe Plan*, Paris, La Documentation Française, 1972.

Commission Centrale des Dom, Paris, Impr. Nationale, 1961, Rapport présenté par RIGOTARD.

INSEE, 1983, *L'emploi en Martinique 1979-80*, DOMENACH (H.) et GUENGANT (J-P.), Dossiers Antilles-Guyane n°7, 316 p.

INSEE, 1983, *L'emploi en Guadeloupe 1980*, DOMENACH (H.) et GUENGANT (J-P.), Dossiers Antilles-Guyane n°8, 320 p.

INSEE, 1986, *Enquête sur l'emploi, principaux résultats*, GAUTIER (G.), Dossiers Antilles-Guyane n°14, 103 p.

INSEE, revue ANTIANE n°14 / *Le rêve domien des immigrants* HARDY-DESSOURCES (R), *Mouvements de population*, TRANAP (A).

INSEE. *Tableaux économiques régionaux*, Martinique, INSEE, 1990.

INSEE. *Tableaux économiques régionaux*, Guadeloupe, INSEE, 1990.

L'insertion des ressortissants des départements d'outre-mer en métropole, 1983, rapport présenté par LUCAS (M.), 206 p.

La coopération entre les Etats ACP et les territoires et départements d'Outre-mer dans la zone Caraïbe, 1991, rapport présenté par CRUSOL (J.), Conseil économique et social, section des relations extérieures, 196 p.

La situation économique et les conditions du développement des départements d'outre-mer, 1987, rapport présenté par JARNAC (G.), Conseil économique et social, Journal Officiel, 128 p.

Plan Régional de Développement économique et culturel (1984-1988), Région Martinique, 1984.

Rapport de la Commission Centrale des Dom. *La Documentation Française*, 1966.

Rapport de la commission sur l'égalité sociale et le développement économique dans les DOM, 1989, présenté par RIPERT (J.).

Rapport sur la coopération régionale caraïbe à partir des départements français d'Amérique, rapport interministériel présenté par DE GOUTTES (B.), 1990, 219 p.

Territoires et sociétés insulaires, Collection Recherches et Environnement, N°36, Ministère de la Recherche.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Avant-propos	9
Introduction	11

PREMIÈRE PARTIE :

LES PROCESSUS MIGRATOIRES : LE CONTEXTE ET L'ÉVOLUTION HISTORIQUE

Chapitre I : L'espace migratoire caraïbéen	13
I. L'environnement insulaire caraïbéen.....	16
II. Les fondements historiques de la pratique migratoire caraïbéenne.....	21
III. L'emprise institutionnelle contemporaine.....	28
Chapitre II : Le passé migratoire antillais (1635 - 1953)	37
I. Les transferts de main-d'œuvre et le peuplement (1635 - 1884).....	38
II. La transition migratoire (1885 - 1953).....	46

Chapitre III : Les potentiels migratoires : accumulation et expression (1954 - 1990).....	53
I. Les conditions d'émergence du potentiel migratoire (1954 - 1970).....	55
II. La transition démographique : un processus conforté par la migration.....	62
III. Les tendances récentes : renversement ou continuité des évolutions.....	67

DEUXIÈME PARTIE :

LES DÉTERMINANTS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES DE LA MIGRATION

Chapitre IV : La régulation politico-institutionnelle de la migration antillaise en France métropolitaine. 79	79
I. La naissance d'une politique migratoire (1962 - 1975)....	80
II. La politisation de la migration antillaise (1975 - 1982)....	88
III. La gauche au pouvoir : une nouvelle politique ? (1982 - 1986).....	93
IV. La cohabitation : la relance de la mobilité (1986 - 1988)	99
V. Le retour de la gauche au gouvernement : la confirmation du choix de l'insertion et la dépolitisation de la question migratoire (1988 - 1991).....	103
Chapitre V : Les repères socio-économiques.....	111
I. Le développement économique dépendant.....	112
II. Espaces économiques hiérarchisés et triptyque migratoire	122
III. La stratégie globale des acteurs.....	133

Chapitre VI : Les communications : évolutions et conséquences.....	139
I. La dynamique des échanges.....	139
II. Du stade de véhicule à celui d'incitation.....	159
III. Le dépassement du phénomène migratoire par la redéfinition de la notion d'espace.....	165

TROISIÈME PARTIE :

LES COURANTS MIGRATOIRES

Chapitre VII : La relativité des mesures statistiques de la migration antillaise.....	171
I. Les prolégomènes conceptuels.....	171
II. Les sources des données statistiques.....	174
III. La fiabilité et la qualité des données.....	178
Chapitre VIII : Les échanges migratoires avec la France métropolitaine.....	183
I. L'émergence de la «troisième île» (1954 -1982).....	184
II. La réversibilité des flux : une nouvelle donne de la bipolarisation ?.....	206
Chapitre IX : Les Antilles, sociétés d'accueil : les flux d'immigrants.....	221
I. Les tendances générales de l'immigration (1950 - 1990).....	221
II. La croissance des flux d'immigrants originaires de France métropolitaine.....	225
III. Les flux en provenance de la Caraïbe.....	228

Conclusion.....	233
Bibliographie.....	239
Table des matières.....	251

Forcée, dirigée, volontaire... la migration a toujours été au coeur des processus adaptatifs qui ont forgé l'actuelle société antillaise, soumise à rude épreuve au cours des dernières décennies : mutation statutaire, explosion démographique et exutoire migratoire massif, révolution des transports aériens et émergence d'une "société bipolaire", passage de l'économie de plantation à l'économie de transferts...

Ainsi la migration, vecteur de tous ces changements et moyen d'ajustement entre espaces économiques hiérarchisés, s'articule avec de nouvelles normes de mobilité que la seule observation des phénomènes démographiques et des mouvements de population ne suffit plus à appréhender.

Par son approche pluridisciplinaire, cet ouvrage constitue un essai scientifique de "migratologie", qui appréhende la dimension migratoire des Antilles comme un fait de société, au travers des processus résultant des facteurs spatio-temporels caraïbéens (*première partie*), des déterminants institutionnels et économiques (*deuxième partie*), et de la dynamique des courants migratoires (*troisième partie*).

✱

✱ ✱

Hervé DOMENACH, économiste-démographe, Docteur en Economie du Développement, est chargé de recherches pour l'ORSTOM et chercheur associé de l'Université d'Etat de Floride (USA). Consultant scientifique pour les organismes statistiques du Bassin caraïbéen, il est spécialiste des questions de main d'oeuvre et de migrations.

Michel PICOUET, démographe, est Directeur de recherches pour l'ORSTOM, et dirige le Laboratoire Population-Environnement de l'Université de Provence. Consultant scientifique pour le FNUAP et le CELADE, il coordonne des recherches sur la dynamique migratoire des populations au Maghreb et en Amérique Latine.

✱

David ATCHOARENA, Docteur en Sciences Economiques, spécialisé en ressources humaines, est chercheur à l'UNESCO.

Fred CONSTANT, Docteur en Sciences Politiques, est maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane.



ISBN 2-7178-2342-5

Prix : 175 F